This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

GIFT OF
J. C. Cebrian

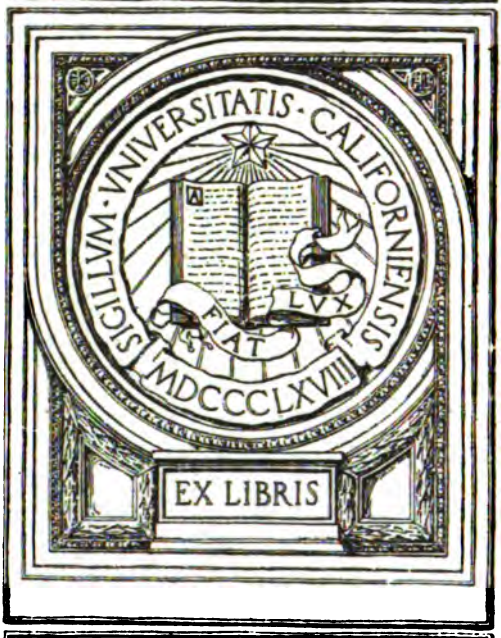

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THÉORIE DE L'ORDRE

Digitized by Google

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie), en avril 1901.

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1945.

Digitized by Google

THÉORIE

DE L'ORDRE

PAR

JULES DELAFOSSE

PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1901

Tous droits réservés

272
I 333

Digitized by Google

J. C. Cobrin,
1801, Octavia St.,
San Francisco - Cal.

HN429
.I4

Digitized by Google

INTRODUCTION

Lorsque Épiménide se réveilla de son long sommeil, il n'avait conscience ni du temps écoulé, ni des changements survenus. Il parlait suivant les idées et les mœurs de sa jeunesse, et les générations nouvelles ne le comprenaient pas. C'est une impression de même nature que l'on éprouve lorsqu'on entend les hommes publics de notre temps célébrer, sur le mode antique, l'honneur de la démocratie et la grandeur de la nation. Autour de nous, tout a changé, ou tout a péri; ils n'en savent rien et n'en veulent rien savoir. Ils n'ont conservé de l'ancienne France que les formes officielles du discours, et, perchés sur ce détritus de peuple, ils s'obstinent à parler la langue de Napoléon! Voici, par exemple, ce qu'un ministre, pérorant naguère dans un banquet, disait à ses ouailles : — « La France s'est imposée au respect et à la sympathie du monde... Elle a retrouvé cette sérénité que donne la certitude du lendemain. Le relèvement a été la passion de la République, et son honneur!... » — Un

244104

Digitized by Google

autre, plus lyrique encore, disait à la même époque : — « Il n'y a pas de noblesse qui vaille le nom de Français... » Ces boursouflures de style et de pensée ne sont pas innocentes, non seulement parce qu'elles prêtent grossièrement à la gouaillerie de nos rivaux, mais aussi parce qu'elles endorment chez le peuple de France l'antique sentiment de l'honneur et lui font un oreiller de sa déchéance.

Non, il n'est pas vrai que la France nouvelle soit grande, aimée, respectée, glorieuse, et qu'elle ait conservé devant les gouvernements et les peuples le prestige de son ancienne majesté. Ce qui est vrai, et ce qu'il faut dire à notre peuple, si nous voulons qu'il sorte de son imbécile inertie, c'est que nous nous sommes fait un régime de l'illusion volontaire, et que nous nous trompons complaisamment, sans tromper les autres. Nous nous repaissons à l'envi de formules empanachées, de phrases sonores et de patriotiques piperies. Nous avons l'air d'un peuple qui vit au théâtre et prend pour argent comptant les artifices de la scène. Cependant, tout chez nous est en façade, façade de société et façade de gouvernement, et derrière ces apparences, il n'y a plus qu'une nation et un État en loques.

La vie des peuples a ses phases de croissance et de déclin, comme la vie des individus. Or, nous sommes, après la Chine, la plus vieille nation de la terre, et l'on ne saurait s'étonner que la vitalité de la race présentât quelques symptômes d'affaiblissement. D'autres nations, qui furent aussi puissantes et aussi glorieuses

Digitized by Google

que l'ancienne France, ont subi cette fatalité. Mais il n'est pas, dans l'histoire du monde, un autre exemple d'une déchéance aussi rapide et aussi complète. En moins de vingt années, elle a tout perdu : sa gloire, sa primauté, sa puissance, son crédit, son rang, son rôle, le respect des autres, sa confiance en elle-même et sa santé. Elle siège officiellement encore dans le conseil des grandes puissances; mais elle n'est plus un État de premier plan; elle est au rang de l'Autriche et de l'Italie, c'est-à-dire une puissance d'appoint qui n'a pas d'autorité propre et ne s'emploie qu'à suivre la politique des autres. L'épisode de Fachoda a douloureusement retenti dans les consciences françaises, et c'est l'humiliation dont l'amour-propre national a le plus souffert. Mais il y a d'autres phénomènes qui, pour avoir eu moins d'éclat, accusent avec une bien autre certitude notre débilité; tel notre effacement volontaire ou forcé dans les événements d'Orient et d'Extrême-Orient.

Naguère encore, de Constantinople à Aden, et de Saïgon à Pékin, la France était réputée la première nation du monde. Elle y exerçait une hégémonie morale qu'aucune puissance, même l'Angleterre, n'osait lui disputer. Cette prépondérance avait des causes lointaines et profondes que les gouvernements successifs entretenaient avec un soin jaloux. C'était, d'une part, le protectorat catholique dont elle était investie, à l'exclusion des autres, par les traités intervenus entre elle et le Saint-Siège, et, d'autre part, l'empressement généreux qu'elle savait mettre à

Digitized by Google

défendre les obligations dont elle avait la charge. Aussi la qualité de Français égalait-elle le titre de citoyen romain dans les temps antiques, et nul droit ne s'imposait plus fièrement au respect des autres que lorsqu'il s'abritait sous notre pavillon. Tout cela maintenant a péri; il n'en reste au dehors ni trace, ni souvenir.

A l'intérieur, la déchéance est plus sensible encore. La France a les formes d'un gouvernement; elle n'en a pas la réalité. Toute autorité est avilie ou morte. Les principes dont elle émane sont bafoués ou proscrits. La souveraineté réside dans une démocratie sans direction, sans conseil et sans frein, vouée par son infirmité à toutes les suggestions du mal. Comme elle ne confesse aucun principe et ne reconnaît aucune règle qui soit au-dessus d'elle, c'est d'elle-même et d'elle seule qu'elle tire toute sa destinée. Les pouvoirs qu'elle crée procèdent des éléments les plus grossiers et les plus malsains qui soient en elle. Car il faut lui plaire pour être élu, et on ne lui plaît généralement qu'en caressant ses vices. Il en résulte que le parlement qui la représente et les ministres qui la gouvernent concourent fraternellement à sa dépravation. La législation qu'on lui applique est une conspiration méthodique et suivie contre sa constitution économique et sa santé morale. Ses maîtres la corrompent, et ses intendants la ruinent. L'État miné par les abus se décompose à vue d'œil, et sur cette décomposition germent et se développent des vices

Digitized by Google

jusqu'à ce jour inconnus : le népotisme, la concussion, la vénalité, comme des plantes vénéneuses sur un sol empoisonné. L'administration n'est plus qu'un commerce de places entre le pouvoir et ses clients; l'armée se dissout et la justice se vend. Il n'est pire misère que celle qui s'accuse par la disparition progressive de ces deux grands services d'État. Ils contenaient toute la défense sociale. Lorsqu'une nation n'a plus ni soldats, ni juges, elle est vouée à l'anarchie prochaine. Nous touchons à ce lendemain, et comme dans le voisinage des volcans certains phénomènes sismiques annoncent l'éruption prochaine, on peut discerner à certaines éruptions du mal social la menace d'une Jacquerie.

On peut contester la gravité du mal et l'imminence du péril. Ceci est affaire de diagnostic, et chaque consultant a le sien. Mais personne ne saurait contester le mal lui-même, ni les conséquences qu'il comporte et qu'il doit fatalement produire, plus tôt ou plus tard, suivant la marche plus ou moins accélérée de l'affection. Or, ce mal a ses causes, comme il a ses remèdes. L'objet de ce livre est de reconnaître les unes et d'indiquer les autres.

La cause générale de notre déchéance est une dérogation chronique aux règles constitutives ou préservatrices de l'ordre. L'ordre est proprement l'hygiène des gouvernements et des sociétés. Il a, comme l'hygiène, des lois rigoureuses et sûres, consacrées par l'expérience des siècles, codifiées par les

Digitized by Google

hommes d'État de tous les pays et de tous les temps. Il a ses ennemis aussi, qui peuvent être classés en deux catégories : d'une part, les idéologues, comme les appelait Napoléon, c'est-à-dire les esprits purement spéculatifs qui se déterminent par des raisons abstraites et sacrifient à la chimère ; d'autre part, les charlatans démagogues qui exploitent les appétits de la bête démocratique.

Il est aussi dangereux de surfaire l'homme que de le dépraver. Le « sur-homme » annoncé par Nietzsche sera toujours un mythe. Il n'y a pas de mal, d'ailleurs, à rêver du perfectionnement indéfini de l'espèce et à concevoir des hommes qui seront bons et justes, beaux et purs comme des dieux. Cette philanthropie idéaliste est sans péril, tant qu'elle reste dans le domaine de la spéculation philosophique. Le mal commence à la part qu'on lui fait dans la politique proprement dite, c'est-à-dire dans les institutions, dans l'éducation, dans la législation, dans le gouvernement. C'est par le cerveau que les nations périssent. Le danger le plus redoutable aux civilisations raffinées est l'anarchie qui vient d'en haut, c'est-à-dire d'esprits chimériques qui prétendent substituer leur métaphysique aux vérités d'expérience, les seules, en somme, qui conviennent à la conduite des affaires humaines. Les cénacles littéraires ou scientifiques regorgent de ces métaphysiciens politiques qui se croient en avance sur le reste des hommes, parce qu'ils opposent superbement le culte de l'Idée pure aux vieilles servitudes

Digitized by Google

de l'empirisme. Mais que valent ces idées, si nobles et si hautes qu'elles soient, dans le gouvernement des sociétés et dans le conflit éternel des intérêts qui se disputent le monde?

Qui nous dira ce qu'il entre de chimère ou de mensonge dans les compliments que l'on fait à la civilisation? On la célèbre, par habitude, comme l'avènement progressif du droit, de la justice, de la paix et de la fraternité sur la terre. Elle n'est, en réalité, qu'une barbarie savante et raffinée. En matérialisant la destinée humaine par l'éviction des anciennes croyances, elle développe l'égoïsme des individus et des peuples jusqu'à la férocité, et rend leurs appétits d'autant plus redoutables aux faibles qu'elle leur met aux mains, pour les assouvir, des instruments perfectionnés. Les Boërs, qui vivent suivant la loi de l'Évangile et font leur prière en commun après la bataille, sont réputés barbares par les civilisés qui les massacrent. Ah! les lieux communs sur l'émancipation de la conscience humaine et le rayonnement des idées, sur la philanthropie, sur la justice, sur la paix éternelle et sur le désarmement général, sur le rôle privilégié de la France démocratique et républicaine dans la conquête de ces nobles destinées, en avons-nous assez entendus, depuis vingt-cinq ans? Pesez aujourd'hui ces balivernes sonores, et vous verrez qu'en regard des périls accumulés qui menacent les États et les sociétés, toute cette rhétorique ne vaut pas un sabre aux mains d'un illettré.

La conscience du monde, c'est le respect de la

Digitized by Google

force. Être fort, voilà l'essentielle vertu. Qui possède la force obtient le reste par surcroît. Or, la force d'un peuple ne doit pas s'entendre uniquement de ses instruments de guerre, mais aussi et surtout de sa vertu morale, de son éducation, de son patriotisme, de son ardeur martiale, de ses aptitudes au sacrifice. C'est peu de dire que le régime présent n'a jamais témoigné le moindre souci de tout cela : il n'a été, dans les principes dont il s'inspire et dans l'action qu'il exerce, que la dissolution systématique de la force. Et la faute initiale de ses aberrations est précisément cette anarchie intellectuelle qui prétend substituer les conceptions abstraites aux vérités d'expérience.

Demandez, par exemple, aux maîtres les plus qualifiés de l'Etat républicain par quel principe nouveau ils prétendent remplacer, dans la conscience populaire, la morale évangélique démodée ou proscrite? Ils vous répondront superbement : — Par la solidarité! C'est, à coup sûr, une très haute vertu que la solidarité, et rien n'est plus souhaitable que son acclimatation. Si tous les hommes se sentaient solidaires, ils réaliseraient le plus beau rêve de paix et d'amour qui soit jamais éclos dans l'imagination des philosophes ou des saints, et l'on pourrait alors abroger le Code pénal, parce qu'il serait sans objet. Malheureusement ce rêve est une folie. La solidarité est une vertu surhumaine, par conséquent, inaccessible à la collectivité des hommes. Car la nature a fait l'homme antisolidaire, c'est-à-dire individualiste forcené, foncièrement égoïste, jaloux de son propre bien ou du

Digitized by Google

bien des siens, et parfaitement indifférent au sort des autres. Ne dites pas que c'est calomnier l'humanité que de la peindre sous ces couleurs. Elle est faite ainsi, et ne sera jamais autrement. La loi suprême qui régit les êtres, depuis l'homme jusqu'au polype, est celle qu'a formulée Darwin avec tant d'éclat : c'est le combat pour la vie, c'est-à-dire une loi d'antagonisme et non de fraternité. C'est une loi de nature, par conséquent, immuable, et qui régnera aussi longtemps qu'il y aura des hommes.

Il y a de fort honnêtes gens qui se sont dit que les rapports de peuple à peuple deviendraient plus faciles, s'ils parlaient la même langue, et ils se sont ingéniés à fabriquer un idiome international dont ils réclament naïvement l'adoption. Il y a des hygiénistes qui, justement alarmés des ravages qu'exerce sur la santé publique une alimentation trop substantielle, préconisent le végétarisme. Ces entreprises sont licites et même louables, puisqu'elles visent un bienfait dans leurs fins. On peut louer, dans la même mesure et pour les mêmes raisons, la doctrine de la solidarité. Il y a seulement cette différence essentielle entre ces systèmes que les partisans d'une langue unique et les prosélytes de l'alimentation végétarienne sont d'inoffensifs rêveurs dont l'innocente manie ne fait de mal à personne, tandis que les doctrinaires de la solidarité ont conquis l'État et mis la puissance publique au service de leurs desseins. Pour faire prévaloir leur doctrine, ils ont dû combattre et démolir dans la conscience des foules la doctrine

Digitized by Google

évangélique, qui, non contente d'enseigner la charité, sanctionnait son enseignement par des miracles de dévouement, d'abnégation, de sacrifice et d'amour, et suscitait dans l'âme de ses croyants, par le bienfait et par l'exemple, ces sentiments d'aide mutuelle et de mutuelle affection que la solidarité philosophique ne fécondera jamais. On a condamné la doctrine, on a persécuté ses prosélytes, on a proscrit ses œuvres, bref, on a ruiné dans l'âme populaire un système de règles, de traditions et de croyances qui constituait la meilleure garantie de l'ordre et de la paix sociale, sans trouver, pour mettre à leur place, autre chose qu'une idée creuse.

C'est du même sophisme, sous une autre forme, que procède la substitution de la morale sans sanction, autrement dit, de la morale laïque à la morale religieuse. Il peut convenir au savant enfermé dans son laboratoire, à l'intellectuel figé dans ses spéculations, de forger eux-mêmes la loi morale qui les oblige, et d'accommoder leur vie à l'esthétique intime qu'ils portent en leur cerveau. Ils vivent honnêtement, parce que c'est une preuve de noblesse morale que de vivre ainsi, et aussi parce qu'ils ne sont pas tentés de vivre autrement. Mais à côté de ces dilettanti de l'esprit, ou plutôt au-dessous d'eux, au-dessous des délicats, des lettrés, des savants, de tous ceux qui n'ont pas l'âpre souci de l'existence et qu'une culture supérieure a pourvus de cette morale aimable et distinguée qui est le code des honnêtes

Digitized by Google

gens, il y a un innombrable troupeau d'êtres bornés, grossiers, brutaux, dévorés de besoins, assoiffés de désirs, impatients de jouissances, inquiets, envieux, avides, désespérés, malades, en un mot, misérables, et ce sont des hommes. On a pu, pendant de longs siècles, leur dire et les habituer à croire qu'il y a un Dieu qui les surveille et qui les jugera, un Dieu rémunérateur et vengeur, comme disait Voltaire, qui leur commande le bien et leur défend le mal, et qui donnera des sanctions éternelles à leur transgression ou à leur respect de la loi qu'il leur a signifiée. C'est de cette croyance que dérivait en leur âme l'obligation morale, et, tant que cette croyance est restée leur loi, elle a été un instrument de discipline sociale incomparable.

Mais la croyance une fois éteinte, que devient l'obligation? Est-il raisonnable de supposer que ces appétits déchaînés à travers le monde, et d'autant plus âpres dans leur poursuite qu'on leur a retiré l'espoir des compensations ultra-terrestres, vont s'arrêter domptés, respectueux et soumis devant cette obligation métaphysique qu'on appelle la morale sans sanction? Et si cette hypothèse est une folie, que faut-il penser de ceux qui en ont fait une loi et un enseignement d'État? Napoléon pensa faire enfermer comme fou le physicien Lalande, parce qu'il faisait étalage d'athéisme et que cette ostentation d'impiété lui paraissait préjudiciable à l'ordre public. La lettre qu'il adressait, à ce sujet, à son ministre de l'Intérieur est à citer tout entière, car c'est une forte leçon de morale politique : « Mon-

Digitized by Google

sieur de Champagny, c'est avec un sentiment de douleur que j'apprends qu'un membre de l'Institut, célèbre par ses connaissances, mais tombé aujourd'hui en enfance, n'a pas la sagesse de se taire, mais cherche à faire parler de lui, tantôt par des annonces indignes de son ancienne réputation, tantôt en professant hautement l'athéisme, principe destructeur de toute organisation sociale, qui ôte à l'homme toutes ses consolations et toutes ses espérances.

« Mon intention est que vous appeliez auprès de vous le président et le secrétaire de l'Institut, et que vous les chargiez de faire connaître à ce corps illustre, dont je m'honore de faire partie, qu'il ait à mander à M. Lalande et à lui enjoindre, au nom du Corps, de ne plus rien imprimer et de ne pas obscurcir, dans ses vieux jours, ce qu'il a fait dans ses jours de force pour obtenir l'estime des savants. Et si ces invitations fraternelles étaient insuffisantes, je serais obligé de me rappeler aussi que mon premier devoir est d'empêcher que l'on empoisonne la morale de mon peuple; car l'athéisme est destructeur de toute morale, sinon dans les individus, du moins dans les nations. » Le mode de sauvegarde est un peu tyrannique et paraîtrait intolérable aujourd'hui. Mais les vues sont vraiment d'un chef d'empire. Nous, nous élevons des statues aux gens qui ont érigé les opinions de Lalande en doctrines d'État. Cette différence d'esprit, à défaut d'autres causes, expliquerait la différence de notre condition.

Digitized by Google

A cette aberration intellectuelle qui dépravé à plaisir la conscience des jeunes générations, s'ajoute l'action du sophisme le plus redoutable à l'ordre social, je veux dire le sophisme égalitaire. C'est un phénomène digne d'observation que, de tous les principes proclamés avec tant de pompe et d'orgueil par la Révolution, la démocratie n'en ait retenu qu'un, l'égalité. Elle se moque outrageusement de la liberté et n'a pas le moindre souci de la justice. Quant à la fraternité, c'est presque une ironie que d'en parler. La politique dont on l'abreuve n'est qu'une école de haine. Mais elle a, par contre, un amour farouche de l'égalité. C'est sa passion, son idée fixe, sa folie, et la sauvage violence avec laquelle elle traduit sa manie égalitaire en revendications politiques et sociales est une conspiration chronique contre l'ordre universel. C'est une aberration funeste entre toutes, et dont le peuple lui-même est la première victime. L'ordre est une harmonie : harmonie de sons ou de couleurs, dans le domaine de l'art; harmonie de forces, dans la mécanique industrielle; harmonie de volontés, dans le gouvernement des sociétés et des États. Or, l'harmonie est exclusive de l'égalité. Elle met en œuvre des éléments dissemblables, inégaux et subordonnés, et l'accord parfait n'est que la résultante de cette subordination. On traiterait de fou le peintre qui poserait tous ses personnages sur le même plan, ou le musicien qui donnerait la même valeur à toutes ses notes; c'est une démence de même sorte, mais autrement redoutable en ses effets, que celle des sophistes égalitaires qui prétendent que

Digitized by Google

tous les hommes sont égaux et doivent être ramenés à la même condition. Ils méconnaissent ou violent à plaisir la loi primordiale d'inégalité que la nature édicte, et que les sociétés appliquent spontanément.

Car l'état de société, qui est la condition normale de l'espèce humaine, est précisément fondé sur la loi de hiérarchie. Dès que les hommes se sont réunis en société, ils ont fait le départ des qualités qui les distinguaient entre eux, et ils ont instinctivement choisi ou accepté pour chef le plus fort, le plus habile, le plus intelligent, en un mot, le meilleur. Il n'y a pas, dans l'histoire du monde, un seul exemple d'une société d'égaux. Ainsi, hiérarchisation spontanée et principe d'aristocratie par sélection, voilà le phénomène initial qu'on trouve à l'origine de toute collectivité. Partout et toujours l'association humaine, famille, tribu, nation, s'est constituée sur le principe de la subordination des valeurs, et l'ordre social n'a jamais été autre chose que le respect de cette hiérarchie. Que ce respect se soit parfois égaré sur des hommes qui n'avaient aucun titre personnel à occuper la première place dans l'association et faisaient un détestable usage d'une puissance désignée à d'autres fins, cela s'est vu partout, et c'est l'histoire de toutes les révolutions. Mais les révolutions accomplies contre des chefs incapables ou vicieux n'accusent que des erreurs de personnes. Elles témoignent si peu contre le principe lui-même que, dès le lendemain de leur triomphe, les révoltés instituent une hiérarchie nouvelle à la place de la hiérar-

Digitized by Google

chie dépossédée, et proclament jusque sur les ruines de la tyrannie la loi permanente et souveraine de l'inégalité.

Voilà la vérité essentielle qu'il faut apercevoir et retenir. Voilà l'enseignement qu'il faudrait répandre. L'ordre dans les démocraties, c'est le culte de l'inégalité par la sélection. C'est à ce prix qu'elles s'affinent et s'épurent et tirent incessamment de la gangue maternelle les métaux précieux qui deviendront par une mise en œuvre intelligente et suivie leur richesse, leur parure et leur beauté. Il faut une aristocratie aux sociétés, je veux dire une ascension continue et toujours renouvelée d'esprits supérieurs qui soient à la fois leur tutelle et leur exemple. L'aristocratie nobiliaire est morte avec les privilèges qui étaient le principe et l'aliment de l'institution. Mais il reste une élite sociale qui est la noblesse des temps nouveaux, et cette noblesse est aussi indispensable à l'honneur et au bien des démocraties que l'était la noblesse féodale à la société d'autrefois. Elle est ouverte impartialement à tous, au fils du prolétaire comme au fils du capitaliste, et chacun y prend ses degrés suivant l'échelle des mérites. Mais il faut mériter pour en être, mériter par le talent, par la vertu, par les services, par les œuvres, pour occuper les premières places ou siéger dans les conseils de la nation. Et il faut mériter encore pour susciter par l'exemple dans le cœur des autres les émulations fécondes et les généreuses ambitions.

Le malheur est que l'esprit révolutionnaire, qui est

Digitized by Google

l'âme de notre démocratie, se montre aussi brutalement hostile à l'aristocratie du mérite qu'il l'est resté, par atavisme, à l'aristocratie du sang. Il est égalitaire à la façon d'une faux. Il rase à fleur de sol toute supériorité. Car il a l'envie pour conseil, et le nivellement pour fin, et prend son niveau à la mesure des passions les plus brutales et des plus bas appétits. La France d'hier fut une nation grande et haute, parce qu'elle s'élevait d'instinct vers les sommets. La France de notre temps est une nation déchue, parce qu'elle ne regarde qu'en bas. C'est le pli démagogique qu'il faudrait redresser. Il lui suffirait de relever un peu la tête pour retrouver sa conscience et son génie.

Le livre que je présente au public est une contribution à cette œuvre de rénovation nationale. Je n'ai pas la prétention d'émettre des vérités nouvelles; je me suis simplement proposé de remettre en honneur des vérités méconnues ou honnies dont l'injurieux abandon est la cause première de notre déchéance. Dans un temps comme le nôtre où les nouveautés courent le monde, on me reprochera peut-être de ne dire à mes contemporains que des choses que savaient déjà nos pères. Mais je sais aussi ce que gagnaient nos pères à les connaître, et ce que nous perdons à les dédaigner. La science politique ne doit compter qu'avec les réalités. Elle a pour règle élémentaire de voir l'homme tel qu'il est et tel qu'il sera éternellement, parce que la nature, immuable en ses modes, continuera de faire les hommes tels qu'elle les a faits, toujours

Digitized by Google

pareils, dans tous les pays et dans tous les temps. La conséquence de cette constante identité de l'homme avec lui-même est qu'il faut accommoder les institutions et les lois aux instincts et aux besoins invariables de cette humanité toujours renaissante, et toujours semblable. C'est pourquoi La Bruyère avait si hautement raison d'écrire au frontispice de son livre : « Tout est dit, et l'on vient trop tard, depuis sept mille ans qu'il y a des hommes, et qui pensent. »

Le vice commun des novateurs est de prendre leurs imaginations pour des réalités. Ils voient ou conçoivent l'humanité, non telle qu'elle est, mais telle qu'ils voudraient qu'elle fût. De là cette abondance de sophismes, de paradoxes, de théories, de métaphysique et de chimères dont nous sommes inondés. Rien n'est si facile, en somme, que d'être original en opérant sur des abstractions. C'est le cas des réformateurs dont les systèmes défrayent la propagande révolutionnaire, et qui prétendent retourner en un tour de main la société et l'État. Ceux qui les produisent et ceux qui s'en réclament se flattent d'être les précurseurs du progrès, alors que leurs conceptions constituent une palingénésie purement barbare, et tendent à ramener l'humanité civilisée à la communauté primitive. Mais l'enseigne sauve le fonds. Il n'y a peut-être pas trois socialistes en France qui soient capables de comprendre la sociologie de Karl Marx. Cela n'empêche pas que tous les grévistes de France ne tiennent son système pour leur évangile. C'est un grand avantage, en pareille matière, que de paraître profond en restant

Digitized by Google

obscur. Ce que l'on n'entend pas prend aisément les apparences du génie.

J'estime, au contraire, qu'il est plus méritoire et plus rare de s'en tenir au culte des vérités éprouvées, parce qu'il n'y a que la vérité qui vaille. Celles-là mêmes qu'on appelle banales sont le patrimoine commun des honnêtes gens. Les banalités sont des vérités fatiguées et délustrées par un long commerce; mais ce sont des vérités tout de même. Or, s'il est une vérité d'expérience, générale, permanente, absolue, c'est que la fortune des nations dépend d'une élite. Le sophisme égalitaire dont nous sommes empoisonnés nous enseigne que la démocratie souveraine pourvoit et suffit à tout. Non seulement elle ne suffit à rien, mais sa souveraineté même, toujours aveugle et toujours dévoyée, est sa plus grande misère et la cause fatale de sa détresse. Le nombre abandonné à lui-même est aussi incapable qu'une troupe d'écoliers d'être l'instrument de son propre bien, à plus forte raison, l'ouvrier de son salut. C'est le génie, la raison, la volonté d'un homme ou de quelques hommes, qui font la grandeur, la puissance, la gloire des États et la prospérité des nations. Si la France d'aujourd'hui est en pleine décadence, alors que les pays rivaux grandissent et prospèrent à ses dépens, c'est parce qu'elle manque de cette élite. Ou bien, si l'élite existe, c'est que les institutions meurtrières auxquelles elle est soumise lui interdisent l'action. Aux siècles passés, le peuple était opprimé par la noblesse. Par un renversement d'équilibre aussi douloureux et non moins

Digitized by Google

funeste, ce sont les éléments nobles de notre nation qui sont étouffés par la vulgarité démocratique. J'ai fait ce livre pour susciter, dans la mesure de mon action, des idées et des vœux propices à leur affranchissement.

J. D.

Mars 1901.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

THÉORIE DE L'ORDRE

I

LA MONARCHIE

Lorsque retentit à Rome pour la première fois ce cri désolé : Les dieux s'en vont! il y avait longtemps déjà que l'Olympe était dépeuplé. Les divinités étaient mortes, et jamais pourtant elles n'avaient eu plus d'autels. Dans les temples chaque jour plus nombreux, où la conquête romaine associait aux dieux indigètes les dieux divers des peuples soumis, la foule mêlée des adorateurs se pressait encore, et sa piété vivace continuait d'apporter, comme aux siècles de foi, ses offrandes aux dieux sourds, ses invocations au ciel vide. L'âme humaine a besoin de culte. Elle déifiait alors ses souvenirs, ses regrets, ses espoirs, sa conscience du monde immatériel, ses aspirations incoercibles vers l'infini, en attendant que la religion nouvelle, encore ignorée, eût comblé le vide ouvert en elle par les superstitions disparues.

L'histoire du siècle qui s'achève nous fait assister à un spectacle analogue, sans que rien nous révèle encore par quels dogmes nouveaux peut être remplacée la religion qui s'en va. C'est dans l'ordre politique que le phénomène s'accomplit. Les monarchies se meurent. Les trônes, à vrai dire, sont encore debout, et sur ces trônes séculaires des rois, fils de rois, sont toujours assis. Ils règnent et gou-

Digitized by Google

vernent dans la pompe traditionnelle des royautés qu'ils prolongent. Le progrès des institutions et des mœurs a modifié la forme extérieure de leur domination, sans paraître en altérer la substance. Il n'y a pas trace de caducité dans l'appareil de puissance et de splendeur qui les entoure, et, à travers la mobilité des institutions humaines, leur fonction semble avoir reçu le glorieux privilège de la perpétuité. Tout cela n'est, hélas! que mirage et convention. Ils sont comme ces arbres centenaires dont les rameaux puissants et la frondaison superbe chantent sous le ciel la force et la beauté. Mais la foi dynastique, qui est leur sève, ne les nourrit plus. Leurs racines étreignent moins fortement la terre qui les supporte; les canaux se dessèchent par où leur montait la vie du sein des peuples; leurs fibres s'émiettent et s'en vont en poussière; le corps se creuse et le cœur est mort, alors que le front se couronne encore de feuilles. Ils sont, suivant la tradition vivante encore, l'emblème du droit, de la puissance et de la majesté. Mais vienne la tempête, et cette majesté ne les défendra plus contre les affronts populaires. Leur vertu déracinée ne résistera pas au choc de la révolution. Ils tomberont d'une grande chute, et, comme les peuples enclins à détruire sont incapables d'édifier, rien ne comblera jamais le trou béant et sombre ouvert par leur arrachement.

Il n'est plus qu'un pays en Europe où l'institution monarchique ait conservé tout son prestige et tout son culte : c'est la Russie. La monarchie reste investie d'une autorité patriarcale absolue, à la fois politique et religieuse, sans pouvoirs intermédiaires entre le peuple et le tsar; c'est le dernier type encore vivant et florissant de la royauté de droit divin. Le tsar règne et gouverne par la grâce de Dieu, non seulement parce que ses peuples reconnaissent à son pouvoir souverain l'institution mystique et surhumaine qui force leur respect et nourrit leur foi, mais

Digitized by Google

aussi parce que l'empereur, à son tour, se reconnaît lui-même l'élu et l'instrument de Dieu. C'est en témoignage de ce caractère en quelque sorte sacerdotal que les tsars donnent à leur couronnement tant d'éclat et tant de majesté. Dans la pompe extraordinaire qu'ils déploient s'interpose un acte autrement imposant que l'appareil monarchique qui lui sert de cadre et de décor, c'est le sacre lui-même, c'est-à-dire l'agenouillement de l'empereur devant la majesté de Dieu, recevant de lui son investiture et lui demandant à voix haute d'être son conseil et son appui. Écoutez en quels termes le tsar Nicolas II formulait naguère cette invocation :

O Seigneur, roi des rois et dieu de mes pères! Il t'a plu de m'élire souverain et juge de l'orthodoxe empire russe. Je confesse être toujours sous ton œil vigilant, quoique invisible. Aussi me voilà prosterné devant ta Suprême Majesté. Je t'implore, ô mon Seigneur et ô mon Maître! Daigne m'armer pour mon formidable ministère. Octroie-moi la sagesse qui émane de ton trône, afin que je conçoive toujours ce qui est agréable à tes yeux. Fais-moi suivre, ô Seigneur, la vérité de tes commandements. Prends mon cœur dans ta main, ô mon Dieu! Et que je règne pour le bonheur de mes peuples en te bénissant toujours! Que ton saint nom soit glorifié avec ton Fils miséricordieux et ton Esprit créateur en toute éternité. Amen!

Mettez en regard de cette invocation les manifestations officielles de la politique gouvernementale en France, et vous aurez mesuré toute la distance qu'il y a d'un peuple à l'autre. Quiconque détient chez nous une part quelconque de la puissance publique ne voit, dans les cérémonies qu'il préside, qu'une occasion de célébrer les vertus ou la gloire de son gouvernement. Toutes les manifestations de la politique républicaine sont marquées au coin de cet optimisme vaniteux et court qui est la marque commune des parvenus. Ses représentants et ses ministres croiraient déroger s'ils demandaient au ciel d'éclairer leurs

Digitized by Google

voies. La république leur suffit comme flambeau. C'est elle qu'ils invoquent et célèbrent, parce qu'elle est l'expression gouvernementale d'une politique rationnelle et démocratique, telle qu'il sied à un peuple émancipé et libre. Quant à la prière du tsar, elle n'est, à leurs yeux, qu'un sacrifice à la superstition monarchique qui remplit encore l'âme du peuple moscovite, mais dont l'esprit des citoyens français est depuis longtemps affranchi.

La démocratie, telle qu'ils la comprennent et nous l'ont façonnée, est à elle-même son principe et sa loi. Elle est créatrice du droit qui la gouverne, et ne prend conseil que d'elle seule. Les responsabilités qu'elle supporte sont purement positives, et ne dépassent pas les risques d'une société industrielle ou commerciale. En Russie, le tsar est le représentant de Dieu auprès de son peuple. Il est à la fois pape et roi. C'est de Dieu qu'il tient son autorité de maître; ce sont les ministres de Dieu qui le consacrent, et cette investiture lui confère le privilège de l'inviolabilité. Mais si le tsar tient de Dieu son pouvoir, c'est à Dieu qu'il demande conseil pour l'exercer suivant sa loi et sa volonté.

On disait de même autrefois chez nous : *Omnis auctoritas a Deo*, et si la monarchie traditionnelle a vu décliner de règne en règne son prestige et sa vertu, jusqu'à l'heure fatale où le droit révolutionnaire s'est violemment substitué au privilège qu'elle détenait, ce n'est pas parce que le droit dynastique avait fait faillite à sa mission gouvernementale, mais bien parce que les rois eux-mêmes avaient substitué le conseil de leur bon plaisir à la loi de Dieu.

Ceux qui regrettent cet ensemble d'institutions et de croyances évanouies sont facilement taxés d'archaïsme; ceux qui tenteraient de le faire revivre seraient taxés de démence. Et, de fait, rien ne serait plus vain qu'une telle prétention. Il n'est pas impossible que la monarchie revive un jour en France; mais si elle se relève, le

Digitized by Google

titre mystique qui l'accréditait de siècle en siècle restera forclos à jamais. Elle se relèvera, non parce qu'elle est le droit, mais parce qu'elle sera reconnue d'utilité publique. Le souverain, de quelque nom qu'il s'appelle, sera le chef d'état fonctionnaire des sociétés modernes, créature et sujet de la conquête révolutionnaire, mais non plus le roi de droit divin, investi d'une mission privilégiée, antérieure et supérieure à la volonté des hommes. La foi monarchique, si pleine et si vivante en Russie, est desséchée dans nos âmes; quoi que nous fassions, elle n'y refleurira plus. Nous cultivons des espérances et des regrets; nous ne pouvons ressusciter des morts.

Il en est des institutions politiques comme des monuments qui témoignent devant les temps nouveaux de la grandeur antique. Leurs murs effrités et disjoints s'en vont en ruines qui restent grandioses; mais ce ne sont que des ruines. On les regrette, on les admire; on ne les rebâtit pas. C'est que le monde qu'ils abritaient est à jamais détruit, et les générations nouvelles se sentiraient mal à l'aise à l'ombre de leurs donjons. De même l'institution monarchique correspondait à un état d'âme que le peuple ne connaît plus, et l'on ne pourrait la faire revivre qu'en restaurant en même temps l'esprit qui la vivifiait. Il n'est pas de propagande qui soit capable de ce miracle.

Lorsque Dieu distribuait les couronnes et que les peuples s'accordaient à croire qu'il avait marqué d'un signe la race destinée à régner sur eux, leur confiance conférait à la dynastie régnante un privilège qui avait tout le caractère et toute la portée d'un droit. C'est la foi des peuples idolâtres qui fait la sainteté de leurs idoles. Mais à mesure que leur foi décline, l'idole s'avilit, et il vient un jour où leurs âmes désenchantées ne voient plus qu'un bloc de pierre ou de bois dans le dieu qu'elles avaient adoré. L'institution monarchique a subi chez nous de fatalité

Digitized by Google

de ce déclin qui est la loi commune de toutes les superstitions. Après des siècles d'amour et de foi, elle a connu l'épreuve du scepticisme et de la désaffection. La royauté s'est abaissée à mesure que ses sujets s'élevaient à la liberté. Puis la Révolution est intervenue qui a violemment et d'un seul coup renversé les situations, en instituant la souveraineté du peuple sur les débris du trône abattu.

A ce point de vue, l'on peut dire que nous sommes en avance de plusieurs siècles sur la Russie. Mais il ne faudrait pas se presser d'en conclure que cet intervalle donne exactement la mesure des progrès qu'il lui reste à faire, et que nous avons déjà réalisés. S'il est inévitable que tout se modifie avec le temps, il n'est pas certain que tout progresse. Le vice commun des politiques de notre temps est de n'avoir jamais su distinguer l'innovation révolutionnaire du progrès réel, et de là vient qu'ils ont donné à ce mot de progrès des significations essentiellement contestables. C'est un progrès, par exemple, aux yeux de certaines gens, que la négation de toute foi monarchique ou religieuse; l'esprit qui nie est en avance sur celui qui croit. Par contre, les peuples qui continuent d'entourer de leur culte le trône et l'autel retardent sur ceux qui ont proscrit leurs rois et renié leurs dieux. L'évolution progressive des individus et des sociétés se mesure, suivant eux, à la somme des sentiments et des croyances qu'elles arrachent de leur conscience et piétinent en marchant. Lorsqu'il y a table rase, le progrès est achevé.

Soit! mais, à ce compte, le progrès ne serait qu'un accident de vieillesse. Le vieillard qui arrive au terme de la vie, riche d'expérience et d'amertume, mais vide de foi, d'espérance et d'amour, est plus près de la vérité peut-être que le jeune homme qui s'épanouit dans la grâce de ses illusions et la sève de son génie. Il reste seulement à savoir quel est l'état le plus enviable des deux.

Digitized by Google

Le progrès ne devrait s'entendre que de toute évolution qui rend meilleure la condition des citoyens et de l'État. Si l'on appliquait ce *criterium* à la condition comparative des deux peuples, il n'est pas certain que la France obtînt le prix. En quoi l'âme du moujik, encore toute pleine et toute vibrante d'enthousiasme monarchique et religieux, vaut-elle moins que celle du socialiste révolutionnaire qui touche au dernier terme du progrès, mais n'a plus que l'envie pour conseil et la destruction pour fin? En quoi l'esprit du tsar, qui demande à Dieu de le conduire, est-il inférieur à l'esprit de M. Loubet, qui s'en rapporte aux lumières de M. Waldeck-Rousseau?

Il est vrai que nous sommes un peuple de souverains et que nous nous gouvernons nous-mêmes, sous les espèces d'un parlement, tandis que le peuple russe reste assujetti à la volonté d'un maître. Mais, en dehors de la satisfaction d'amour-propre que notre civisme en éprouve, quels avantages effectifs avons-nous tirés de cette supériorité? Il n'est pas un des principes inscrits dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui n'ait fait faillite à ses promesses, et jamais la France n'a été si misérablement gouvernée que du jour où elle en a pris la charge. Ne voit-on pas, au contraire, que cette solidarité familiale qui fait que la Russie n'a qu'une âme, qu'une volonté, qu'une foi, est une incomparable garantie de respect au dedans et de grandeur au dehors? Et s'il est vrai que les peuples, non plus que les individus, ne vivent pas seulement de pain, mais d'honneur, de prestige, de puissance, de crédit et d'orgueil, qui pourrait contester que le tsar autocrate fasse aussi bonne figure devant le monde que la démocratie républicaine?

Ce phénomène passera, comme passent toutes les institutions humaines, et le jeune empereur, couronné d'hier, pourrait pleurer sur la ruine future de l'édifice impérial avec la même certitude que le vieux Priam sur les desti-

Digitized by Google

nées d'Ilion. Un jour viendra fatalement où ses peuples innocents goûteront aux fruits de l'arbre de la science, et ce jour-là la foi qui le supporte aura vécu. Ils lui doivent, du moins, dans le présent, et les générations futures lui devront, tant que vivra l'empire, des avantages matériels et des satisfactions morales que l'émancipation révolutionnaire ne connaît pas. Dans les autres pays d'Europe, où subsiste encore le gouvernement monarchique, la couronne n'est plus environnée du prestige religieux qu'elle possède encore en Russie. Mais la royauté, pour n'être plus un culte, n'en reste pas moins la plus haute et la plus auguste des fonctions. Elle conserve ce précieux et glorieux privilège, qu'aucun système électif ne saurait lui disputer, d'être la suprême garantie de l'ordre social et de l'unité nationale. La monarchie héréditaire est, sans contredit, le meilleur système de gouvernement, et bien loin d'être contradictoire au progrès des idées et des mœurs, c'est aux nations les plus civilisées qu'elle convient le mieux. Elle avait ses vices et ses dangers aux temps déjà lointains où l'exercice du pouvoir n'avait d'autre formule que la volonté du souverain. Car la pente est glissante du pouvoir sans contrôle à l'abus sans limite, et ce n'est pas miracle si les historiens de la Révolution ont relevé tant d'iniquités à la charge de l'ancien régime. Mais aujourd'hui tout souverain, si superbe qu'il soit, trouve un censeur et un maître dans le moindre de ses sujets. La publicité des actes et le jugement de l'opinion publique ne laissent plus aucune place à ces pernicieuses fantaisies qui ont valu une si fâcheuse renommée au régime du bon plaisir. En réalité, le souverain moderne est le moins libre des hommes. Il vit dans une maison de verre où chacun le regarde, où tout le monde le juge. Sa puissance est limitée par la loi commune, et par le respect de l'opinion, plus forte que les lois. Ses actes sont assujettis aux règles souveraines de l'honneur, de la jus-

Digitized by Google

tice, du respect et de l'intérêt public. Il a moins de droits aux fautes que le plus modeste des fonctionnaires. Car il est responsable, devant cette opinion toujours susceptible et facilement injuste, et de ses propres actes et des sottises d'autrui. Il est, en somme, le plus sincère des serviteurs de son pays, comme il en est le plus haut, parce qu'il y a toujours une solidarité intime entre le bien public et les intérêts de sa propre maison.

En somme, une nation n'est qu'une grande famille qui doit être administrée et gouvernée comme une famille. Il convient qu'elle ait une tête, non seulement afin d'assurer par l'unité de direction l'harmonie des forces et la fécondité de l'action, mais aussi et surtout pour empêcher le heurt des compétitions rivales et prévenir les conflits qui en dérivent. Un souverain peut être médiocre, incapable et même stupide. Comme ni la nature ni la providence ne l'ont mis en dehors ni au-dessus de l'humanité commune, il est sujet, au même titre que le reste des hommes, aux accidents variés qui éprouvent les individus. On a vu des fous occuper le trône. Mais ce sont ces accidents mêmes qui témoignent avec le plus d'éclat de l'excellence de la fonction. C'est en elle-même, en effet, qu'est toute sa vertu, et non dans la personnalité du souverain. Il y a pour les sociétés comme pour les individus un avantage immense à placer leurs destinées sous la garde d'une force qui ne change jamais, qui assure à l'existence nationale ce double bienfait sans lequel la vie des peuples n'est qu'une série d'accidents : la stabilité dans les institutions et la continuité dans l'action. C'est là précisément la fonction monarchique par excellence. Elle répond et suffit à tout. Il n'est pas une liberté, pas un droit, pas un progrès qui ne soit compatible avec elle, et sans elle il n'est rien qui demeure et qui dure. La place qu'elle occupe, le rôle qu'elle remplit, le respect qui l'entoure, sont une défense commune et permanante contre un

Digitized by Google

des pires fléaux qui puissent éprouver un peuple; je veux dire la brigue des politiciens. Lorsqu'elle a disparu, la politique n'est plus qu'un champ livré à l'aventure, à l'accident, aux sophismes, aux ambitions, aux appétits, et nous savons par notre propre histoire ce qu'il en résulte.

La France, en effet, est vouée à l'accident, depuis le violent divorce qu'elle a consommé, il y a un siècle, avec la monarchie héréditaire. Les états généraux convoqués en 1789 s'étaient proposé seulement de faire une réforme. Malheureusement, ils n'y mirent pas assez de précaution. Le mouvement de passions et d'idées qu'ils avaient déchaîné les entraîna, eux et leurs successeurs, plus loin qu'ils ne voulaient aller, et la réforme commencée aboutit à la Révolution. Ce phénomène énorme fut la fin d'un monde et le commencement d'un autre; seulement le monde nouveau n'a pu trouver encore ni sa forme ni sa loi définitives. La Révolution française a proclamé la déchéance du droit dynastique et substitué la souveraineté du peuple à la souveraineté du roi. Mais, en proclamant le peuple souverain, elle émancipait un mineur que rien n'avait préparé à se gouverner lui-même, et de là vient que, depuis un siècle, il est resté sans gouvernement, c'est-à-dire sans règle et sans mœurs. Cette incapacité foncière de la démocratie à formuler sa loi et à constituer le régime qui doit en être l'expression est une cause chronique d'instabilité. Nous lui devons les accidents variés qui ont empli l'histoire du siècle. Innovations, révolutions, restaurations, coups d'État, dictature, guerre civile, empire, royauté, république, tout cela ne représente ensemble qu'essais contradictoires et avortements identiques, et la faute en est à cette lacune initiale : pas de loi, pas de régime. Le peuple, force errante et pourtant souveraine, maître absolu, mais aveugle, inhabile à se gouverner et forcé par sa souveraineté même d'orienter ses destinées,

Digitized by Google

oscille incessamment d'un pôle à l'autre et, suivant le vent qui souffle, échoue dans l'anarchie ou dans la dictature.

Que ce sanglant divorce entre la France révolutionnaire et la dynastie de ses anciens rois ait été une faute immense, et que notre pays ait payé cette faute de malheurs sans nombre, on ne peut raisonnablement le contester. Il est toujours licite de s'en plaindre. Mais il serait absurde de substituer le regret du passé, si légitime qu'il apparaisse, aux nécessités nouvelles du présent. Le dévouement que l'on garde aux causes mortes ou caduques est une déperdition de forces incommensurable. Le devoir primordial du politique et de l'homme d'État est de bâtir sur la réalité. Or, la réalité, c'est la démocratie. L'évolution démocratique des peuples est une fatalité de leur devenir. Par cela même qu'ils marchent, ils vont au libre examen, à l'émancipation, à l'individualisme, à la révolution. L'effort des hommes peut interrompre ce mouvement, ou le précipiter; il ne peut le dévier, ni le conduire vers d'autres fins. La démocratie est instinctivement niveleuse. L'esprit qui l'anime procède des moins nobles aspirations de l'âme humaine. C'est l'impatience ou la haine de toute supériorité, l'envie, la rancune jalouse du passé, la manie égalitaire qui est la revanche des déshérités, le goût irréfléchi de l'innovation et tous les sophismes et toutes les chimères qui l'entretiennent. Joignez-y l'intrigue à outrance des ambitieux, des déclassés, des politiciens, des bacheliers, comme on dit au Brésil, des brouillons et des chercheurs de places, et vous comprendrez l'irrésistible poussée des sociétés démocratiques vers la révolution indéfinie.

S'il est inévitable que les sociétés subissent cette fatalité, mieux vaut, en somme, en tirer parti que de protester indéfiniment et stérilement contre elle. Il est possible, sinon probable, qu'avant un demi-siècle il n'y ait plus un trône debout en Europe, si ce n'est peut-être celui de Russie, protégé contre la propagande démocratique par

Digitized by Google

une couche de croyances et d'affections plus épaisse à traverser. C'est, à coup sûr, une déchéance, parce que la puissance publique perd en hauteur ce qu'elle gagne en étendue. Quoi que disent les novateurs qui se flattent d'être à l'avant-garde de la civilisation, tout pas en avant que fait l'humanité ne peut passer pour une conquête. Nous marchons, c'est incontestable; mais nous piétinons en marchant nombre de préjugés ou de principes, de superstitions ou de croyances qui firent la France d'hier sensiblement plus grande, plus prospère et plus fière que ne le sera jamais la France de demain. Malheureusement il ne dépend de personne de les retenir ou de les sauver. Je comprends qu'on s'en désole, mais comme on se désole des fatalités naturelles, contre lesquelles on ne peut rien. Il est dans la destinée de toutes les institutions humaines de vieillir et de tomber sous la poussée des nouveautés qui les remplacent. Ne voit-on pas dans les provinces les plus reculées et jusqu'ici les plus originales le paysan rejeter le costume traditionnel des aïeux, aux formes pittoresques, aux couleurs éclatantes, pour endosser le paletot uniforme et coiffer le chapeau noir? Il est plus laid sous cet accoutrement, lourd, emprunté, banal, sans physionomie et sans tournure. Mais il est l'égal des plus huppés de sa commune, et cette vaniteuse jouissance lui fait oublier ce qu'il perd en aisance et en grâce. Il semble que le costume national soit la livrée du passé, et il a hâte d'afficher son affranchissement.

C'est ainsi que nous dépouillons peu à peu l'esprit et les mœurs des vieilles générations pour nous conformer à la loi brutale du progrès. Nous sentons vieillir nos croyances à mesure que les temps s'écoulent, et nous changeons, quand tout change autour de nous

Tempora mutantur, nos et mutamur in illis.

Les institutions qui ont été pendant une série de siècles

Digitized by Google

l'honneur et la sauvegarde des peuples deviennent caduques et tombent en poussière, non parce qu'elles valent moins que l'empirisme qui leur succède, mais parce qu'on n'a plus au cœur l'affection et la foi qui les nourrissent. Et c'est pour cela que les trônes s'effondrent, que les rois s'en vont. Ce que gagneront les peuples à les remplacer par des forains, je l'ignore; mais l'expérience est fatale, et elle s'accomplira partout. Peut-être faut-il que les monarchies aient disparu de la surface de la terre pour que les sociétés commencent à reconnaître l'utilité et la grandeur de leur fonction.

Digitized by Google

II

LA DÉMOCRATIE

Au droit dynastique a succédé le droit populaire; à la tradition monarchique, la démocratie. C'est à la fois un fait et une loi. Il y a dans la vie des peuples, comme dans celle des individus, des nécessités de fait qu'il faut bien accepter, parce qu'elles s'imposent par leur fatalité même, et qu'il ne sert à rien de se révolter contre elles. Telle est la souveraineté du nombre. On peut penser et dire de lui tout le mal possible, sans excéder la mesure de son absurdité. Mais on ne peut faire qu'il ne soit pas souverain, et que sa souveraineté ne soit la source, désormais unique, de notre droit politique. Le nombre est roi. C'est une folie. Mais que pouvons-nous y faire? Il paraîtrait plus conforme aux lois de la raison et aux intérêts de la patrie que la souveraineté ne fût dévolue qu'à l'élite, comme on le faisait avant l'avènement du suffrage universel, ou bien qu'on recherchât dans une restauration du droit monarchique les conditions d'équilibre, de stabilité et de durée que la démocratie semble incapable de fournir toute seule.

Beaucoup d'honnêtes gens raisonnent ainsi, et leurs raisonnements peuvent être théoriquement irréprochables; mais cela ne leur sert à rien. La théorie ne prévaut jamais contre le fait, et le fait, c'est la souveraineté vivante, inéluctable, indéfectible, du peuple. Le peuple est souverain, non parce qu'il le mérite, mais parce qu'il lui plaît de l'être, et qu'il n'y a ni raison ni force au monde qui

Digitized by Google

le puisse empêcher d'être souverain. De tout temps et dans toute société, le peuple est souverain, sinon de droit, du moins par la vertu du nombre, qui fait la suprématie de la force. Il est maître des institutions et des couronnes, comme un troupeau quelconque est maître de l'enfant qui le conduit. Pour écraser qui le mène, il ne manque au troupeau comme au peuple que de le vouloir, ou peut-être d'y penser.

Qu'il y ait droit ou non, cela n'importe guère. Les principes abstraits sont de peu de poids dans la conduite des foules. En fait, la force prime le droit partout. Le seul recours des champions du droit, c'est que la raison prime la force. Aux époques normales et dans les sociétés bien ordonnées, cette souveraineté semble s'ignorer elle-même et reste docilement soumise aux traditions et aux lois qui la gouvernent. Aux époques révolutionnaires et dans les sociétés trop démocratisées, elle s'amuse à jeter bas tout ce qui s'élevait au-dessus d'elle, et, seul principe resté debout, elle apparaît, dans le champ qu'elle a nivelé, comme un rouleau formidable qui suit la pente, sans main qui le dirige et sans frein qui le contienne.

Nous en sommes là, et je comprends qu'on hésite à s'en réjouir. Je constate que cette souveraineté brutale est un fait : je ne prétends pas que ce soit un bien. J'aurais même quelque peine à contredire ceux qui préfèrent à cette démocratie nivelée et niveleuse le gouvernement aristocratique et les sociétés hiérarchisées. La foule est un mauvais conseil. Tout ce qui s'est accompli de grand dans le monde, même aux plus belles époques des républiques grecque et romaine, est l'œuvre de l'élite, œuvre ignorée du nombre, ou dont le nombre ne fut que l'instrument. La démocratie toute pure, c'est-à-dire sans maître, sans guide et sans loi, ne compte dans son passé que des œuvres sinistres, néfastes, barbares, ou simplement grotesques. C'est aussi pour cela que je ne suis pas républi-

Digitized by Google

cain. Je ne fais aucune difficulté de reconnaître que la restauration de la royauté légitime eût été, et serait encore un grand bien, s'il était possible de restaurer avec elle le milieu social où elle a vécu et prospéré, c'est-à-dire un état parfait d'harmonie de goûts, d'intérêts et d'idées entre le peuple et le roi.

Mais cette part faite à la théorie, quelle part ferons-nous à la réalité? Les trois révolutions qui ont renversé trois dynasties en moins d'un demi-siècle nous ont réduits à cet état de nudité parfaite où Descartes s'était mis, volontairement, lorsqu'il entreprit de reconstituer l'édifice de la philosophie. Rien ne reste du passé, et les fondements de l'avenir sont encore invisibles. Il y a table rase partout. Une seule chose est certaine et s'impose impérieusement à tous les partis, c'est que la démocratie est notre commune souveraine, qu'elle règne sans partage sur nous tous et qu'il n'y a désormais d'autre principe de gouvernement légitime que sa souveraineté même. Le malheur veut que cette souveraineté soit encore une force inorganisée, incohérente, inconsciente, sans justesse et sans mesure. Ses lacunes et ses vices, qui constituent un péril de tous les jours, appellent de sévères réformes, et le premier devoir du gouvernement réparateur que nous attendons sera de les accomplir. Car il n'y a d'ordre et de paix possibles pour la société française et de sécurité pour l'État que dans une organisation méthodique et raisonnée du suffrage universel. Mais, ce gouvernement, d'où sortira-t-il, si ce n'est d'une consultation préalable de la souveraineté nationale? En dehors de la procédure légale, il y a sans doute l'éventualité de l'accident, sous la forme de coup de main ou de coup d'État. Mais l'accident est le secret de Dieu; il échappe aux prévisions humaines, et il ne sied pas d'en tenir compte dans cette étude. Une seule chose est actuellement certaine, c'est que la France a besoin d'un gouvernement, et que ce gouvernement aura

Digitized by Google

besoin lui-même de l'assentiment universel pour répondre aux tâches urgentes et multiples qui lui seront déférées par notre détresse. Or, il n'existe qu'un principe, ou, si l'on veut, qu'un expédient qui puisse lui donner tout ensemble la vie et le baptême, c'est-à-dire la légitimité et l'autorité : c'est l'appel direct à la nation.

Ce serait avoir fait un grand pas vers l'ordre que d'ériger cet appel en règle commune, et se soumettre d'avance, en toute loyauté, à l'arbitrage qui en dérive. Malheureusement le respect que professent les partis pour la souveraineté nationale ne va jamais jusqu'à l'abandon volontaire de leurs espérances ou de leurs prédilections. Ils calculent leurs chances avant d'accepter l'épreuve, et prennent leurs précautions contre une réponse qu'ils pressentent défavorable. Ainsi les prosélytes du droit monarchique refusent d'incliner leur principe devant un expédient. Ils considèrent que le roi est investi d'un droit antérieur et supérieur à la volonté des générations présentes, et qu'il ne peut subordonner ce droit aux caprices d'une multitude moralement incapable de savoir ce qui convient à son bien, sans frapper son titre de déchéance. Mais il est plus facile de professer cette doctrine que de la justifier. Le principe dynastique n'a jamais constitué un droit, dans le sens rigoureux du mot, et l'on ne voit pas comment les sectateurs les plus intransigeants de la légitimité monarchique parviendraient à démontrer que Hugues Capet, qui fut un usurpateur, encore qu'il tînt sa couronne du choix de ses pairs, nous a liés envers sa race jusqu'à la fin des générations. Mais il constitue chez les peuples où l'hérédité s'est maintenue sans interruption et sans accroc une obligation patriotique et morale qui a la force et la majesté d'un droit ; car c'est attenter à la patrie que de le vouloir violer. Ce n'est pas le cas chez nous. Certes, il eût été meilleur pour la France que l'hérédité monarchique n'eût pas été rompue. Mais on ne

Digitized by Google

peut faire que ces deux phénomènes formidables qu'ont été la Révolution et l'Empire n'aient ouvert dans son histoire une brèche impossible à combler. Ni la Restauration ni le gouvernement de Juillet n'ont rattaché la France à la monarchie traditionnelle. Ce sont deux accidents, sans lien dans le passé, sans fruit dans l'avenir. Il y a cent ans et plus que dure le divorce, et même pour rétablir la royauté légitime, c'est au droit révolutionnaire qu'il faudrait recourir. Soit qu'elle sorte d'une délibération parlementaire, du vote d'une Assemblée constituante ou de l'acclamation populaire, c'est toujours à la source même du droit qu'il faudra remonter, c'est-à-dire au peuple, qui distribue les couronnes et dispose des trônes.

Si les dynasties avaient disparu sans laisser même un rejeton, il faudrait bien se résigner à demander au peuple d'enfanter un gouvernement, puisqu'il a seul qualité pour cela. C'est l'opinion qu'en avaient les royalistes d'autrefois. Saint-Simon considère la couronne comme un fidéicommis qui « retourne à la nation de qui les rois l'ont reçue solidairement avec tous les mâles de leur race ». C'est un fait digne de remarque que l'absolutisme abstrait qui gouverne la conscience politique des théoriciens du droit dynastique est de date assez récente, et que les serviteurs de la royauté morte tirent d'eux-mêmes, après une interruption d'un siècle, une intransigeance que ne connaissaient pas les serviteurs de la royauté vivante et incontestée. Ainsi Malesherbes, qui fut un royaliste de bonne marque, puisqu'il paya de sa tête son dévouement à sa foi, proposait l'appel au peuple en ces termes : « Ceux qui ne veulent pas de roi n'ont qu'à se déboutonner et présenter la question en termes exprès : Veut-on un roi? Ne veut-on pas un roi? Le peuple les entendra; la nation elle-même parlera. »

Malesherbes, notez-le bien, n'avait pas attendu que la monarchie fût dans une situation désespérée pour

Digitized by Google

lui offrir ce baptême revivifiant. Ce n'était pas un expédient extrême, imaginé sous la menace du couperet pour arracher la tête de Louis XVI au tribunal révolutionnaire. C'est en 1790 qu'il formulait cette idée, alors que la royauté était encore en possession d'état, mais qu'on sentait déjà poindre l'esprit de révolte qui devait l'emporter. Aujourd'hui la monarchie traditionnelle est morte; un siècle a passé sur ses ruines, marqué par une succession de révolutions qui ont consacré la déchéance de tout droit et de toutes prétentions contraires au principe de la souveraineté de la nation. Il n'est pas un royaliste qui ne sache que si la monarchie doit être restaurée un jour, elle le sera uniquement par une manifestation expresse de la volonté nationale, et non pas en vertu de titres irrémissiblement éteints. Pourquoi ne pas le reconnaître? Et puisqu'on se résigne à recevoir la couronne des mains d'une Assemblée constituante, pourquoi reculer devant le mode de consultation qui est l'expression la plus loyale et la plus certaine de la volonté du pays? Est-ce donc trop exiger que de réclamer, après un siècle de démocratie, ce que proposait Malesherbes spontanément aux royalistes de son temps, avant même que la démocratie eût commencé d'exister?

Les royalistes absolus ne sont pas les seuls adversaires de ce recours à l'arbitrage souverain du pays. Les républicains de parti le repoussent avec plus de violence encore, bien qu'il soit la manifestation la plus complète et la plus sûre de la souveraineté nationale. Les uns s'y refusent par intérêt de coterie, les autres par doctrine. Les doctrinaires ont substitué le droit divin de la république au droit divin des rois. Ils prétendent qu'elle est le cadre obligé de la démocratie et la forme nécessaire de son gouvernement. — « Vous reconnaissez, j'imagine, disais-je un jour à la gauche de la Chambre, vous reconnaissez au peuple souverain le droit de rétablir, si cela lui

Digitized by Google

plait, l'empire ou la royauté? » — Et M. Floquet de me répondre : — « Nous n'avons jamais reconnu cela (1) ! »

Dans une discussion analogue, un autre pontife de la république de droit divin, M. Cantagrel, traduisait d'une façon plus lyrique cette répugnance doctrinale aux consultations plébiscitaires. — « Demander au peuple s'il veut la république? s'exclamait-il, demande-t-on à l'oiseau s'il veut des ailes? au poisson s'il veut des nageoires? » — Dans l'esprit de ces doctrinaires, république et démocratie sont synonymes et solidaires, et l'on ne peut posséder ni concevoir l'une à l'exclusion de l'autre. Cette conception toute spéculative qu'ils professent et qu'ils imposent comme un dogme les dispense de raisonner. Cependant lorsqu'on les presse de donner des raisons, ils expliquent gravement qu'on ne peut permettre à un citoyen d'aliéner sa liberté propre, et encore moins la liberté des générations futures.

Ces objections de principe dont les doctrinaires du parti font grand état ne sont, en réalité, que de vaines chicanes, pour ne pas dire de simples calembredaines, et ne méritent pas qu'on y réponde. Il n'y a de formes obligatoires en démocratie que celles qu'il plaît au peuple d'avoir, parce qu'il est son propre maître. Je suis citoyen comme vous, j'ai mes idées comme vous, j'ai mes droits comme vous, et s'il me plaît de supprimer la république pour la remplacer par une monarchie quelconque ou par une dictature, et si cela plaît à six, sept, huit millions de citoyens comme moi, je vous défie de leur prouver qu'ils ont l'obligation de la garder, soit par des raisons spéculatives, d'ailleurs inaccessibles à l'entendement humain, soit pour faire plaisir à quelque illuminé politique qui est peut-être seul de son avis. Ne leur dites pas qu'ils aliènent ainsi leur liberté et celle des générations à venir; car le propre

(1) Séance du 1er février 1883.

Digitized by Google

de l'être libre est de faire ce qu'il lui plaît de faire. Et pour ce qui est des générations futures, il serait vraiment exorbitant de sacrifier aux volontés hypothétiques de citoyens qui ne sont pas encore, les volontés certaines des générations présentes. Que si, d'aventure, les fils doivent penser autrement que leurs pères, ils auront toujours la liberté et les moyens de faire triompher leurs droits et leurs goûts.

Les praticiens de la république ont des raisons moins hautes que les doctrinaires, mais beaucoup plus résistantes. Ils considèrent la république comme un fief de parti qu'ils exploitent en communauté, et ne veulent pas qu'on les supplante. Gambetta, qui fut le père de ces politiciens réalistes, avait jadis revendiqué avec éclat la consultation plébiscitaire et proclamé que ce baptême préalable pouvait seul désormais conférer au pouvoir, quel qu'il fût, le privilège de la légitimité. C'était aux derniers jours de l'Empire, alors qu'on discutait les conditions du plébiscite. Gambetta s'en expliquait en ces termes : « Je crois que le plébiscite est une sanction désormais nécessaire dans les sociétés qui reposent sur le droit démocratique, pour donner au pouvoir, quel qu'il soit, issu de la révolution ou d'une acceptation, la sanction que les anciennes monarchies trouvaient dans le droit divin. » Il n'en coûtait rien alors au chef de l'opposition démocratique et radicale de professer cette théorie, laquelle est, d'ailleurs, rigoureusement conforme au droit nouveau que la Révolution française a fondé. La république ne lui apparaissait alors qu'à l'état de rêve pour longtemps intangible, et ni lui ni personne n'eût osé prévoir que le rêve était si près de devenir une réalité. Lorsqu'il fut à son tour maître du pouvoir, il n'eut garde de faire légitimer le régime nouveau par le plébiscite. La possession lui parut si douce qu'il craignait sans doute de l'exposer aux hasards d'une consultation nationale. Ce fut un tort politique greffé sur un mau-

Digitized by Google

vais calcul. Si l'on eût consulté le pays, par voie plébiscitaire, au lendemain de la tentative avortée du 16 Mai, il n'est pas douteux qu'il eût répondu par une immense acclamation de la république.

Gambetta, dit-on, regretta plus tard de ne l'avoir point fait, et ses regrets étaient justes. Ce baptême, en légitimant la République, n'eût pas rallié sans doute les partis monarchiques; mais il les eût nécessairement désarmés, et Dieu sait ce que la république eût gagné à devenir un gouvernement national, ouvert au concours de toutes les bonnes volontés, au lieu de rester le gouvernement d'une secte et l'instrument d'une coterie. L'égoïste erreur de Gambetta est restée le vice de l'oligarchie qui a recueilli sa succession. On étonnerait beaucoup les républicains de notre temps en leur disant qu'ils constituent une caste aussi étroite et aussi fermée que l'était la noblesse dans l'ancienne monarchie. Et pourtant ils ne sont pas autre chose. Ils croient fermement que la république est bonne ainsi, parce qu'ils sont seuls à l'exploiter, et qu'elle n'a pas besoin de titres, parce qu'ils répondent pour elle. Ce phénomène d'isolement au milieu d'une société de quarante millions d'hommes ne leur est pas particulier. Il est le travers commun de tous les politiques qui ne regardent qu'en eux-mêmes, sans se préoccuper de ce qui se passe ou se prépare au dehors. Il fit l'aveuglement téméraire de M. de Polignac et la présomptueuse résistance de M. Guizot.

La légende raconte que le sultan Haroun-al-Raschid, qui n'avait pas à compter pourtant avec la démocratie, aimait à se promener seul sous un déguisement, par les rues de la ville, et à recueillir les libres propos de ses sujets, pour savoir quels étaient leurs griefs et leurs vœux. Cette pratique est d'un bon exemple sous tous les régimes, dans tous les temps. Il y a des différences infinies entre les modes de gouvernement; il n'y en a aucune sur le

Digitized by Google

fond. En quelque pays que ce soit, de quelque nom que le gouvernement s'appelle, sous quelque forme qu'il s'exerce, il s'inspire partout du même principe et tend à la même fin. C'est une institution d'utilité générale qui a pour objet, suivant l'heureuse définition de Bossuet, de rendre la vie commode et les peuples heureux. Il est permis de regretter les méthodes antiques, et Renan ne s'est pas fait faute d'opposer à l'imbécillité démocratique la théorie du « bon tyran ». C'est une opinion qui rallierait beaucoup de partisans, et non des moins qualifiés, si elle était réalisable. Mais ce ne sont pas des opinions de lettrés qui gouvernent le monde : c'est la puissance brutale du nombre. Il n'est pas défendu d'en médire, parce que c'est proprement une barbarie ; il est impossible de s'en passer, parce que c'est la fatalité des temps nouveaux. La démocratie est une loi que l'on subit et qu'on ne discute plus.

L'école parlementaire, qui comprend à peu près tout le parti républicain, tout en célébrant la vertu du suffrage universel, lui refuse néanmoins toute aptitude à se conduire tout seul. Il est bon pour les élire; mais cette opération une fois accomplie, il est forclos et dépossédé pour quatre ans. Il règne et gouverne par délégation, et comme cette délégation se compose de ceux-là mêmes qui le traitent en mineur incapable et confisquent sa souveraineté à leur profit, il en résulte une oligarchie d'esprit égoïste et de conscience étroite qui, rapportant tout à elle, ne pouvait manquer de faire de la république le gouvernement d'une secte. L'école plébiscitaire, au contraire, élargit l'action de la démocratie jusqu'à faire d'elle la maîtresse effective de ses destinées. Elle n'établit pas le gouvernement direct, parce qu'il est matériellement impossible de l'exercer. Mais elle croit et elle dit que le peuple a l'intuition des vérités essentielles, qu'il voit souvent plus juste

Digitized by Google

et plus loin que ceux qui ont la prétention de le conduire, que son jugement instinctif est plus sûr que la brigue intéressée des partis et des groupes, et qu'il est, à tous ces titres, plus capable que l'oligarchie parlementaire de savoir et de dire le régime qu'il lui faut. C'est pourquoi l'école plébiscitaire, en même temps qu'elle demande que le peuple directement consulté soit appelé à résoudre les grands conflits qui divisent les partis, veut aussi que ce soit lui qui désigne le gouvernement de son choix et en nomme le chef. Il est difficile de contester la légitimité de cette revendication : il est impossible d'en nier la portée. Le régime issu de cette consultation solennelle serait un gouvernement national, dans la plus large acception du mot, investi d'une autorité souveraine, non seulement inaccessible à la brigue des partis, mais seul capable de se les assimiler, par conséquent, d'utiliser au service du pays ces forces d'élite que la politique oligarchique stérilise ou dévie.

Digitized by Google

III

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

Le suffrage universel a des panégyristes et des détracteurs irréductibles, qui le louent ou le dénigrent de parti pris, suivant leur condition politique ou sociale, l'intérêt qu'ils y trouvent et les fins qu'ils visent. Les uns et les autres ont également tort. Le panégyrique est absurde, puisqu'il s'applique à une force visiblement inférieure à sa fonction, et que l'ignorance, l'aveuglement, la vulgarité, la bassesse, ne méritent pas qu'on les loue. Mais la diatribe est vaine, parce qu'elle disqualifie le suffrage universel, sans le remplacer. Il est certain qu'aux yeux de l'honnête homme, comme on disait au dix-septième siècle, le suffrage universel est une grossière insanité. Comme il n'est point d'homme parfait même parmi les meilleurs, il serait particulièrement absurde d'imaginer qu'une collectivité de dix millions d'hommes, dont les trois quarts au moins ont le cerveau fermé ou vide, doit exprimer, dans sa moyenne, une politique infaillible et des volontés irréprochables. Il est inévitable, au contraire, que les conceptions de l'élite sociale soient noyées dans la vulgarité du nombre, et que le régime issu de cet ensemble soit le gouvernement de la médiocrité. Le suffrage universel est donc un instrument imparfait, aussi redoutable au peuple lui-même qu'aux institutions qui émanent de lui. Tel qu'il est cependant, avec ses imperfections, ses vices et ses périls, il est cent

Digitized by Google

fois préférable au suffrage oligarchique ou restreint que ses détracteurs voudraient lui opposer.

En fait, il n'y a point de bon suffrage, et l'on peut dire que tout gouvernement qui relève uniquement du suffrage des hommes porte en lui une tare mortelle. L'idéal serait peut-être la tyrannie douce et juste d'un maître qui gouvernerait sans chambres et sans lois. Saint Louis rendant la justice à son peuple sous le chêne de Vincennes me paraît supérieur à tous les parlements de la terre. Mais saint Louis est mort, et son arbre est tombé. Sur ces ruines patriarcales s'est fondé un droit nouveau qui a le suffrage universel pour expression. Et le suffrage universel, en dépit de ses travers et de ses vices, vaut mieux que le suffrage oligarchique, parce qu'il finit toujours par obéir à la loi naturelle des sociétés, qui est une loi de conservation, tandis que le suffrage oligarchique — tel celui qui élit notre Sénat — n'obéit jamais qu'aux considérations égoïstes qui gouvernent les individus et les coteries. Les Chambres que fait le suffrage universel sont détestables, d'accord; mais le Sénat que nomme le suffrage à trois degrés ne vaut pas mieux que la Chambre des députés. Il y a seulement cette différence que le suffrage universel est capable d'obéir à des réactions salutaires, tandis que le suffrage sénatorial est, comme le Sénat qu'il nomme, inamendable. Plus un homme est près de la nature, plus il a de chances de garder son jugement droit et sain. J'aime mieux la conscience d'un pur ignorant que celle de ces bacheliers politiques qui se font des opinions à la mesure de leurs appétits ou de leur infatuation. Il n'est pas un paysan de France qui ne pût, en ne consultant que son instinctive honnêteté, donner à nos politiciens les plus renommés une leçon de liberté et de justice, d'économie et d'éducation. La brigue électorale le trompe aisément; c'est sa grande infirmité; mais il ne se trompe guère tout seul.

Digitized by Google

Il faut donc faire bon ménage avec le suffrage universel, puisque tout gouvernement, quels que soient désormais sa forme ou son nom, est forcé de le subir. Seulement, lorsqu'on a reconnu, en toute sincérité, qu'il y a disproportion choquante entre la puissance formidable qu'il représente et la conscience fuligineuse qui l'éclaire, il faut aviser à mettre un peu d'ordre et de lumière dans ce chaos. Il faut, en d'autres termes, organiser le suffrage universel, c'est-à-dire lui donner des règles et des mœurs qui, tout en respectant son principe et son droit, rendront sa fonction consciente, réfléchie, lumineuse et sûre. Il y a longtemps que cette organisation du suffrage universel est le principal souci des meilleurs esprits de notre époque. M. Charles Benoist, entre tous, s'est distingué par la solidité de ses études et la sagacité de sa critique. Personne n'a dénoncé d'un trait plus vif et plus sûr l'état d'anarchie chronique où vague le suffrage universel depuis son avènement à la souveraineté, les trous béants de son éducation, son inconscience d'ivrogne, sa bestialité impulsive, aussi redoutable dans ses faveurs que dans ses colères; et personne n'a démontré avec plus de justesse et de force l'urgente nécessité d'imposer à ce géant désordonné un judicieux et fécond emploi de ses forces. Le diagnostic du mal est facile et sûr; c'est à l'application des remèdes indiqués que la difficulté commence.

Ce serait excéder de beaucoup le cadre de cette étude que de faire ici la critique des différents systèmes proposés pour l'organisation du suffrage universel. Il ne faudrait pas moins d'un livre spécial pour en faire sérieusement l'examen. Mais on peut dire, d'une façon générale, que tout système tant soit peu complexe est voué d'avance à l'avortement. Le suffrage universel restera, quoi qu'on fasse, maître d'accepter ou de repousser la méthode disciplinaire à laquelle on veut le soumettre. Or, il n'acceptera jamais que les méthodes droites et simples. Les combinaisons

Digitized by Google

trop savantes, si intéressantes qu'elles soient, l'effaroucheront toujours. Il est indispensable, par exemple, que le vote reste direct et personnel, sans quoi la démocratie se sentirait frustrée. Mais il n'est pas indispensable que la fonction électorale s'exerce dans les conditions rudimentaires où nous la voyons opérer aujourd'hui. La loi a décidé que tout citoyen acquérait le droit de vote à vingt et un ans, et la loi a commis là une regrettable témérité. Plus le vote est grave en ses conséquences, puisque le sort de la patrie s'y trouve attaché, plus il importe qu'il soit conscient et sûr. Or, il est bien rare que l'électeur de vingt et un ans possède une opinion étudiée et réfléchie des questions qu'il tranche en déposant son bulletin dans l'urne. Il n'a ni le temps, ni le moyen, ni le goût d'y penser. Il vote, d'ordinaire, par caprice ou par entraînement, ce qui veut dire qu'il accomplit avec impertinence un acte qui. dès le lendemain, prendra dans sa collectivité une signification redoutable et sacrée. Sans doute, on n'obtiendra jamais des électeurs qu'ils mettent dans l'accomplissement de ce devoir civique la gravité recueillie que son importance comporte. Mais il est, du moins, permis de réduire la part imputable à l'âge dans cette légèreté, et c'est à bon droit que la plupart des réformateurs de notre droit électoral ont demandé que l'électorat fût reporté à vingt-cinq ans. On le reculerait jusqu'à trente, que je n'y verrais pour ma part aucun inconvénient. A trente ans le citoyen a pris le sentiment de la solidarité sociale. Il sent ce que pèse le bulletin de vote en sa main, et l'acte civique qu'il accomplit est l'expression réfléchie de sa volonté. Il l'accomplira avec d'autant plus de recueillement et de maturité qu'il l'aura plus longtemps attendu, et, jusque-là, il n'aura pas à se plaindre d'être lésé dans ses droits, puisque sa condition politique et sociale est semblable à celle des autres, et que la mesure s'applique indistinctement à tous.

Il est généralement admis, d'autre part, que l'attribution

Digitized by Google

d'un suffrage égal à des conditions sensiblement inégales constitue non seulement une injustice, mais encore un grave péril pour les institutions sociales et les grands intérêts de la patrie. Il est de droit commun que tout citoyen soit électeur, même s'il est notoirement incapable d'émettre un vote intelligent et personnel. C'est le principe essentiel de la démocratie, et aucun régime ne pourrait y porter atteinte sans provoquer une révolution. Mais si le suffrage individuel ne représente pas la même somme d'intérêts, il n'est pas juste qu'il ait même valeur et même poids dans tous les cas. Voici, par exemple, un citoyen nomade qui se promène d'une ville à l'autre. C'est un ouvrier, qui n'a ni femme ni enfants, ni feu ni lieu, et porte tout son fonds social avec lui. Que représente-t-il dans la communauté? Un individu. Il jouit, à ce titre, d'un suffrage civique; c'est la règle et c'est le droit. Mais il entre dans une usine, et le patron de cette usine occupe des centaines ou des milliers d'ouvriers comme lui; l'industrie qu'il exerce représente une somme d'intérêts considérables qui se répartissent sur lui, sur sa famille, sur les ouvriers qu'il fait vivre, sur la région qu'il enrichit et sur l'économie générale du pays lui-même. Il a donc plus de titres qu'un autre à se préoccuper des conséquences éventuelles d'une élection. Car l'état de ses affaires et la fortune de tous ceux qui s'y trouvent intéressés dépendent des garanties que l'État leur donne, et de la législation que la représentation nationale leur applique. Ne serait-il pas juste et rigoureusement conforme à l'intérêt bien entendu du pays qu'il disposât de deux ou trois suffrages, tandis que l'électeur qui ne représente que lui-même n'en aurait qu'un?

Il n'est pas besoin, d'ailleurs, d'une disproportion aussi forte dans les conditions respectives des citoyens pour justifier une attribution de suffrages plus conforme à la justice et à l'intérêt social. Il est incontestable, en effet,

Digitized by Google

que tout chef de famille chargé de pourvoir à l'existence et aux intérêts de plusieurs occupe dans la société une place plus large que le célibataire qui vit ou travaille pour lui seul. Il cumule en sa personne d'autres personnalités qui, n'étant pas sans droits, ne doivent pas rester sans organes. Il serait donc juste que l'électeur de cette catégorie fût investi d'un droit de suffrage proportionnel à la somme des intérêts qu'il représente. La Belgique nous a donné l'exemple de cette réforme en instituant le vote plural. On peut discuter les modes d'application; mais le principe est vraiment une loi de justice et une garantie d'ordre social.

On sait que l'argument le plus ordinaire, et le plus puissant aussi, dont se servaient les partis pour battre en brèche le régime électoral de la monarchie de Juillet était l'exclusion des « capacités ». Il fallait payer le cens pour être électeur, et aussi pour être éligible. Le mérite pauvre était ainsi frappé d'anathème. Il fallait avoir des rentes et payer une somme ronde au fisc pour être admis à revêtir la robe blanche de candidat, et la fortune électorale souriait principalement aux riches. Cependant, en criant, à bon droit d'ailleurs, contre cette condition inique, l'opinion s'en exagérait beaucoup les effets. Elle comparait, en imagination, les députés du cens aux « capacités » proscrites, et l'injurieux mépris qu'elle avait des uns s'accroissait de tout le bien qu'elle pensait des autres. On fit une révolution pour ouvrir toutes grandes les portes du Parlement aux talents émancipés, et les talents nouveaux que le suffrage universel fit éclore à la vie publique furent rares. Il y eut, à l'Assemblée nationale et à l'Assemblée législative, des orateurs au verbe éclatant, des philosophes, des poètes, des sociologues transcendants qui se flattaient de retourner en un tour de main la société et l'État; mais il n'y eut jamais moins de capacités proprement dites, c'est-à-dire de gens ayant l'aptitude profes-

Digitized by Google

sionnelle qui désigne et consacre les hommes d'État. C'est que le suffrage universel, comme tous les primitifs, n'est séduit que par ce qui sonne et brille. Le mérite solide ne l'attire pas. Il a le goût des nègres pour la verroterie, et croit aux charlatans qui le flagornent sur les tréteaux électoraux, comme les peuplades de la côte d'Afrique croient aux incantations de leurs sorciers.

Cette disette de représentants vraiment qualifiés des intérêts et des forces du pays est, de nos jours, plus sensible encore. Non seulement le suffrage universel n'écoute et n'élit plus que des politiciens subalternes qui n'ont ni qualité ni crédit; mais encore il les avilit et les débauche dans l'exercice de leur mandat. Le scrutin d'arrondissement, greffé sur le régime parlementaire, dont nous aurons à parler plus loin, a réduit le député au rôle de commissionnaire. C'est une manière de *factotum* aux gages de la circonscription qu'il représente. Il sollicite pour elle, et paie aussi largement qu'il peut, en faveurs administratives, la place qu'il obtient. Et cet avilissement du mandat représentatif non seulement éloigne du Parlement les « capacités » plus sûrement que le cens oligarchique de la monarchie de Juillet, mais il a ce vice plus grave et plus périlleux encore de laisser sans représentation, sans conseil, sans défense, les intérêts vitaux et les forces vives de la nation. Ce serait chimère d'attendre pour leur sauvegarde que le suffrage universel relève spontanément la qualité de ses choix. Il le fera peut-être un jour, sous l'impulsion d'une forte et bienfaisante tutelle; il est incapable de se corriger tout seul.

Il importe donc à l'intérêt le plus certain de la société et de l'État d'atténuer le mal par l'accession de nouveaux contingents électoraux superposés à la démocratie. On y parviendrait, dans une assez large mesure, en attribuant la personnalité électorale et le droit de représentation aux grandes catégories de l'intelligence et du travail. Ainsi le

Digitized by Google

clergé, l'armée, la magistrature, l'Université, l'Institut, la presse, les chambres de commerce, les syndicats agricoles, les conseils de prud'hommes pourraient être constitués en corps électoral et admis à nommer une représentation proportionnelle à leur importance. On ouvrirait ainsi l'accès du Parlement aux personnalités éminentes que le suffrage universel ignore ou méconnaît, et l'on assurerait à la défense des grands intérêts moraux et sociaux que ces institutions représentent une élite incomparable. Il faut, bien entendu, pour agréer ces accommodements, se départir de l'esprit géométrique qui est la manie délirante des doctrinaires de la démocratie. Mais le gouvernement des sociétés est une affaire où la métaphysique n'a point de part. On court moins de risques à manquer de principes qu'à manquer de sens commun.

Quelques réformateurs plus hardis ont proposé d'accorder le droit de vote aux femmes. La thèse, quoique d'apparence paradoxale, comme toutes les propositions qui choquent brusquement nos habitudes, est d'une justification facile, et l'on ne peut contester que les effets d'une pareille réforme ne dussent être favorables à la restauration et à la garantie de l'ordre. La femme est partout, mais plus spécialement en France, la cheville ouvrière de la famille, et c'est l'esprit de famille qui est le meilleur garant de la paix dans les sociétés. L'électorat des femmes est préconisé, en tous pays, par des sociologues éminents; il compte en Angleterre un nombre considérable d'adeptes, et la proposition, portée devant la Chambre des communes, y réunit plus de deux cents voix. Peut-être l'opinion publique en France serait-elle plus rétive à une proposition semblable. Car nous sommes un pays de loi salique, et tout notre droit civil est fondé sur la sujétion de la femme à l'autorité maritale. L'égalité politique du mari et de la femme conduirait fatalement, par voie de conséquence, au rema-

Digitized by Google

niement de nos codes, et cette perspective troublante opposera toujours une invincible objection aux raisons de justice et d'utilité sociale que pourraient faire valoir les réformateurs. Mais à tout le moins devrait-on accorder aux veuves ce que l'on refuse aux femmes mariées. La veuve remplit tous les devoirs et supporte toutes les charges d'un chef de famille. Il est donc logique et juste qu'elle en ait aussi les droits. On lui a conféré l'électorat dans les élections consulaires. La femme qui est devenue, par la mort du mari, chef d'une maison de commerce ou d'industrie vote pour l'élection des juges au tribunal de commerce, et personne ne trouve ce privilège abusif ou ridicule. Quelle raison probante pourrait-on invoquer pour lui refuser l'électorat politique?

Si respectueux que l'on soit du droit de suffrage, il est un cas néanmoins où le principe doit subir une restriction nécessaire et juste : c'est l'électorat municipal. Il importe essentiellement à la paix publique que les municipalités soient des administrations purement économiques, vouées à la gérance des intérêts spéciaux et locaux dont elles ont la charge, et ne soient pas des foyers d'agitation politique et sociale. C'est un point sur lequel tout le monde est à peu près d'accord. Il n'en est pas moins vrai que la politique envahit de plus en plus les conseils municipaux. Dans la plupart de nos communes, ils portent ouvertement l'étiquette d'un parti. Ils sont républicains, radicaux, socialistes. Il y a même des municipalités collectivistes qui arborent, à l'occasion, le drapeau rouge et manifestent ouvertement leur état d'insurrection contre les pouvoirs légaux. Ce spectacle n'est pas seulement un scandale, c'est aussi un danger. Pour peu que cette conquête révolutionnaire s'étende et s'organise, elle doit fatalement aboutir à une Jacquerie. La faute en est aux pouvoirs imprévoyants ou pusillanimes qui ont sacrifié au sophisme révolutionnaire les garanties légitimes que l'an-

Digitized by Google

cienne législation avait instituées. Ces conditions tutélaires ont disparu : il faut les rétablir.

Il est naturel et juste que le nomade n'ait pas qualité pour nommer le conseil municipal; c'est un droit qui ne s'acquiert que par la résidence. Il n'est pas moins juste, lorsqu'il s'agit de dépenses extraordinaires dont les contribuables communaux feront les frais, que les hauts cotisés soient appelés à donner leur avis conjointement avec le conseil municipal. Il est juste enfin que nul ne soit électeur municipal s'il n'est inscrit au rôle de l'une des quatre contributions directes, ou sur la liste des citoyens assujettis aux prestations.

Cette condition pourra paraître, à première vue, une tentative de rétablissement du cens dans l'électorat municipal, et avec la fièvre d'égalité qui nous dévore, il est aisé de prévoir avec quelle énergie la démocratie révolutionnaire s'insurgerait contre une telle prétention. Eh bien, la démocratie révolutionnaire aurait tort, comme elle a tort dans toutes les questions où sa passion politique opprime le bon sens, la justice et la vérité. Si elle avait assez de force d'âme pour bannir la politique d'une question qui ne la comporte pas, elle comprendrait très vite que, devant la loi municipale, la représentation des intérêts est le droit, et l'égalité l'abus, pour ne pas dire l'absurde.

L'assimilation de l'électorat municipal au suffrage universel est l'un des pires sophismes que la démocratie contemporaine ait inventés. C'est par lui que les assemblées communales sont devenues autant de petits parlements politiques qui font concurrence à l'État, et le plus souvent s'insurgent contre son autorité. Elles s'écartent systématiquement de leurs attributions, et les intérêts spéciaux qu'elles détiennent se trouvent fatalement sacrifiés aux passions politiques, sociales ou religieuses des partis dont elles relèvent. Que l'on consente à bannir la politique

Digitized by Google

des assemblées locales, et nous n'aurons plus que des municipalités sans couleur, sans passions, sans partis, qui feront sérieusement les affaires de la commune, sans souci de savoir à quelle faction profitent leur sagesse et leur impartialité.

Or, si l'on bannit, d'un commun accord, la politique des questions municipales — et elle en est formellement bannie par la loi — quel fondement reste-t-il aux revendications de l'égalité? L'égalité est de droit dans l'électorat politique, parce que tous les citoyens, sans exception de condition, ont des devoirs égaux envers l'État, alors même que tous n'ont pas les mêmes charges. Le pauvre, comme le riche, paie son droit de suffrage de l'obligation de donner à la patrie une part de sa jeunesse et parfois même sa vie. Il a sa part égale dans la politique générale de son pays, parce que cette politique pèse sur sa destinée. C'est contre cette objection redoutable que viendront toujours échouer les adversaires du suffrage universel. Si désirable que soit, en principe, la représentation des intérêts, elle sera toujours, de quelque façon qu'on l'établisse, une atteinte à l'égalité, et toute réforme de ce genre porte avec elle plus de périls que de bienfaits.

Mais il en est tout autrement dans la commune. Où sont les droits du non-contribuable à l'électorat et à l'éligibilité? Quel titre peut-il bien avoir à nommer le conseil chargé de gérer des intérêts dont il n'a pas sa part? Quel titre à les gérer lui-même? Il ne paie rien à la commune; la commune ne lui doit rien. Ce n'est pas seulement de la justice, c'est aussi de l'égalité. Il convient de remarquer qu'aucun droit ne lui est définitivement fermé. Qu'il travaille, qu'il étende le champ de son activité, et le jour où il paiera une contribution quelconque, il sera de droit inscrit sur la liste de ceux qui peuvent élire et être élus. Sa personnalité de citoyen, d'ailleurs, reste intacte. Il est devant l'État l'égal de tous; devant la commune, il n'est

Digitized by Google

qu'un étranger. De même que l'État rétribue les obligations envers lui par le droit de suffrage, de même la commune frappe d'une interdiction municipale son absence d'obligations envers elle. C'est une équation, et les radicaux eux-mêmes, s'ils voulaient n'entendre que les bonnes raisons, ne la résoudraient pas autrement.

Digitized by Google

IV

LA RÉPUBLIQUE

Assurément la procédure plébiscitaire n'est pas d'une pratique irréprochable, et la critique a beau jeu contre elle. Tout ce qu'on improvise est nécessairement fragile, et par cela même qu'on reconnaît au peuple le droit de créer, on lui abandonne le droit de détruire. C'est le vice des gouvernements artificiels, et c'est aussi leur péril. Il n'est pas douteux que les meilleures institutions sont celles qui ont le bénéfice de la tradition et sont l'œuvre du temps, que le peuple s'est identifiées par une longue solidarité de sentiments et d'intérêts, au point de se confondre avec elles. Ce fut pendant de longs siècles la condition de l'ancienne monarchie. Le peuple ne distinguait pas la France du roi. Leur fortune était solidaire, et leurs intérêts indivisibles. Jusqu'à la Révolution, il n'était pas un Français qui ne considérât le roi comme l'incarnation vivante et tangible de la patrie, et l'idée de les dissocier eût été taxée de démence. Le peuple anglais sent et raisonne encore ainsi. Le loyalisme dont il est pénétré constitue une sorte de culte national. Il aime et vénère la couronne, sans regarder qui la porte, parce qu'elle est l'emblème de la tradition et la garantie de son unité. Il en serait de même aujourd'hui chez nous si les rhéteurs de la Gironde, plus criminels et plus haïssables que les sanglants sectaires de la Terreur, n'avaient rompu le charme séculaire en décapitant la Royauté. Le crime qui fut commis ce jour-là est l'attentat le plus funeste que la France ait

Digitized by Google

jamais subi. Il a fait un malheur qui dure, et dont les conséquences sont irréparables.

Mais, quelque regret qu'on en témoigne, on ne peut faire qu'il n'y ait pas eu rupture entre la monarchie traditionnelle et la démocratie issue de la Révolution, et que cette rupture, progressivement élargie par un siècle d'accidents révolutionnaires, n'ait créé entre les deux principes un fossé immense qu'on ne peut ni combler ni franchir. Sans doute, le peuple de France peut toujours, si cela lui convient, rétablir la monarchie, en plaçant à sa tête l'héritier légitime de ses anciens rois. C'est la solution qui nous est offerte par les monarchistes restés fidèles au principe de la légitimité. Mais il ne dépend ni d'eux ni de personne de renouer la chaîne brisée de la tradition. La monarchie restaurée ne serait pas la royauté continuée. Pour renouer la chaîne, il faudrait effacer cent ans d'histoire et rétablir, avec le trône des anciens rois, le culte populaire qui lui assurait l'amour et la foi de ses sujets. Mais le temps n'est guère aux miracles et le droit divin n'a plus d'autels. La royauté restaurée, s'il est dans sa destinée de revivre un jour, ne sera jamais qu'une délégation de la souveraineté nationale, investie par le suffrage universel et toujours révocable par lui. Il peut également rétablir le gouvernement monarchique sous une forme concurrente qui est l'Empire. Il peut s'accommoder d'une tyrannie élective et viagère, qui est le césarisme. Il peut enfin conserver la république, laquelle est, suivant l'opinion des doctrinaires du parti, le régime nécessaire de la démocratie.

Comme ce livre n'est pas une œuvre de parti, on ne s'étonnera pas que je m'abstienne de choisir entre ces formes concurrentes, et d'indiquer les raisons qui détermineraient mes préférences. Si la question doit être un jour posée au suffrage universel, il ne manquera ni de leçons ni de conseils pour éclairer son choix. Mais jusque-

Digitized by Google

là il n'est pas sans intérêt de confondre certains sophismes, de dissiper certains préjugés qui troublent sa conscience et faussent ses verdicts.

La république tempérée par un césarisme intermittent est, suivant toute apparence, la fin naturelle des démocraties. La faveur alternative que le peuple accorde tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces deux formes de gouvernement n'ajoute rien à leur vertu. Ce sont, à proprement parler, deux phénomènes décadents. Le césarisme est un pis-aller. Les accidents qui l'accompagnent lui font un triste cortège. Il se produit, d'ordinaire, aux heures les plus sombres de l'histoire des peuples, et ne s'impose qu'aux sociétés en désarroi, comme une halte dans la chute. Il est le refuge des démocraties incapables de se gouverner toutes seules, et le châtiment des partis égoïstes qui prétendent se substituer au pays lui-même. Il n'est pas mauvais qu'on l'accuse et qu'on le craigne. Mais encore faut-il le comparer à quelque chose qui vaille mieux que lui. On peut affirmer, sans désobliger aucun esprit juste, qu'il n'a ni l'honneur ni la vertu de l'hérédité monarchique, ni les avantages d'un gouvernement électif qui serait libéralement et honnêtement pratiqué. Mais on aurait mauvaise grâce, en vérité, à contester qu'il soit infiniment préférable à l'anarchie parlementaire qui l'engendre, et dont il est le correctif accoutumé. On ne peut imaginer rien de pire que le parlementarisme aux mains d'une coalition de sectes ou de coteries. Régime d'oppression populacière, de politique haineuse, d'égoïsme féroce, d'avidité bestiale, d'ignorance bouffonne, d'incommensurable imbécillité : régime sans honneur, sans vertu, sans talent, sans horizon et sans clarté. Quel que soit le changement qu'apporte le césarisme au peuple exaspéré, il vaut toujours mieux que cette cour des miracles qui est le rendez-vous de toutes les infirmités sociales, et s'il ne constitue pas par lui-même un asile durable pour ce peuple

Digitized by Google

errant et dévoyé, on peut espérer toujours qu'il ouvrira les voies de la terre promise. C'est le secret de sa fortune intermittente.

Les républicains de parti considèrent la république comme la forme nécessaire de la démocratie. Ils disent une sottise, lorsqu'ils prétendent qu'elle est de droit divin, et que le peuple, fût-il unanime, n'a pas le droit de l'échanger contre un autre système de gouvernement. Mais ils seraient dans la vérité, s'ils se contentaient de dire que la république leur apparaît comme une nécessité de fait, parce qu'elle plaît au plus grand nombre. C'est, en effet, une conception conforme aux fatalités de l'évolution démocratique que de voir les États s'acheminer vers la république, à mesure que se démocratiseront leurs institutions. Mais il serait hasardeux d'en conclure que le *processus* démocratique est la loi même du progrès. S'il était possible de faire l'analyse chimique des éléments divers qui composent la faveur dont la république est l'objet auprès des multitudes, et fait d'elle l'aspiration suprême, la fin dernière des démocraties, on y trouverait des rêves, des chimères, des appétits, des haines de classe, des rancunes ataviques, des préjugés égalitaires et surtout beaucoup d'envie, bref, une effroyable mixture de suggestions insociables et particulièrement redoutables à l'ordre; mais on n'y trouverait pas une opinion raisonnée et réfléchie, fondée sur une certitude et, par conséquent, adéquate à la vérité.

Le prestige initial de la république fut une réaction idéaliste contre les abus et les vices de la monarchie. Tout gouvernement paie tribut à l'infirmité humaine, parce que les meilleurs parmi les hommes sont toujours des êtres imparfaits. Il a donc ses vices et ses verrues, même lorsqu'il est en de bonnes mains. Lorsqu'il tombe aux mains de gouvernants incapables ou vicieux, il devient une plaie et une honte. La monarchie a plus d'une fois infligé cette

Digitized by Google

douloureuse épreuve à ses peuples, et, par un vice de raisonnement trop facile à comprendre, les âmes généreuses et hautaines que révoltait ce spectacle ont fait porter à l'institution elle-même la faute d'un mal qui n'était imputable qu'aux hommes. Jusqu'à la Révolution française, leur révolte avait été purement spéculative. Elle prit corps avec la rhétorique révolutionnaire qui se grisait de réformes et faisait surtout des ruines, et la république proclamée le 21 septembre 1792 fut leur premier essai de réalisation. L'essai ne fut pas heureux, non plus que ceux qui lui ont succédé. Mais ni l'insuccès, ni les déboires, ni les humiliations, ni les atrocités, ni les crimes même de la république réalisée n'ont éteint la flamme idéaliste qui brûlait dans le cœur de ses fidèles. Ils ont continué de poursuivre cet idéal de désintéressement et de simplicité, de vertu et d'honneur, de liberté et de justice, qu'ils opposaient à l'égoïsme oppressif ou vicieux des monarchies, et cet idéal, ils l'incarnèrent dans la république. D'autre part, l'esprit révolutionnaire déchaîné par la Convention avait surexcité jusqu'au délire les éléments malsains de la société, et toute l'écume sociale donnait aussi le nom de république aux revendications concurrentes de ses ambitions et de ses appétits. Mais ni l'idéalisme utopique des uns, ni la brigue populacière des autres, ne sont des éléments de gouvernement. Ce sont, au contraire, des éléments réfractaires à l'ordre, parce qu'ils sont en conflit chronique avec la vérité. C'est pourquoi les applications successives qu'on a faites de la république n'ont été jusqu'ici qu'un lamentable avortement.

Cette expérience malheureuse opposée aux rêves magnifiques qu'on avait fondés sur elle induit quantité d'honnêtes gens à célébrer la république dans sa théorie, et à la déclarer impossible dans sa pratique. On ne mesurera jamais ce qu'il entre de lieux communs et de rêvasseries d'emprunt dans les intelligences en apparence les plus honnêtes

Digitized by Google

et les plus saines. Cette facilité d'accueil que rencontre presque partout la banalité, cette absence de précision dans l'esprit, ce défaut de rigueur dans l'examen des opinions reçues, sont le grand mal de notre temps. C'est de là que viennent les tâtonnements, les vacillations, les utopies qui embarrassent les voies de la politique. Le classement se ferait mieux et, par suite, les solutions apparaîtraient plus nettes, deviendraient plus faciles, si chacun prenait la peine de réfléchir à ce qu'il dit, et de définir son opinion avant de l'enseigner aux autres.

Voici, par exemple, le jugement que j'ai rencontré sous la plume d'un homme politique que son genre d'esprit et sa condition sociale ont classé dans ce parti composite et nuageux qu'on appelle le parti libéral et modéré : — « Certes, à n'envisager que la théorie, l'idée républicaine est non seulement très défendable, mais indiscutable, et il n'est aucun esprit indépendant, aucune nature douée de quelque élévation, qui n'en doive regretter profondément les impossibilités. » — Voilà un esprit qui se pique de noblesse. Il croit visiblement faire preuve d'indépendance et d'élévation morale en sacrifiant à l'idéalisme républicain. La république pratique ne lui va pas, puisqu'il la condamne; mais la théorie lui agrée, puisqu'il la juge indiscutable; sans y prendre garde, il encadre au milieu d'une étude sérieuse cette merveilleuse ânerie: — Ah! la république! c'est le plus beau des gouvernements; seulement, elle est impossible!

Regardez autour de vous, et vous serez stupéfait de voir combien ce paradoxe incroyable a de clients. Il n'est pas jusqu'aux monarchistes les plus fervents qui ne lui sacrifient une part de leur foi. Ils réservent, à vrai dire, leur dévouement; mais ils sacrifient, au moins en paroles, à la chimère, et cette défaillance de la raison répercutée dans le peuple par des milliers et des milliers de bouches a eu des conséquences incalculables. La logique populaire est

Digitized by Google

plus droite que le dilettantisme de ces beaux esprits. Elle a trouvé tout de suite que si la république est, en théorie, le meilleur des gouvernements, il n'y a pas de raison avouable de la repousser dans la pratique. Après un pareil aveu tombé des lèvres d'hommes que leur culture intellectuelle et leur condition sociale portaient à reconnaître autrefois comme les directeurs et les maîtres de l'esprit public, l'électeur, convaincu de l'excellence de la théorie, ne pouvait manquer de se joindre aux hommes d'imagination qui essaieraient de le réaliser. Il ne fallait pas plus que cette concession initiale faite à la théorie républicaine pour ouvrir, dans les défenses de l'ordre, la brèche incessamment élargie par où l'opportunisme, le jacobinisme, le radicalisme, le socialisme, le collectivisme et l'anarchie finale ont passé, passent ou passeront. Les idéalistes qui s'abstiennent font les idéalistes qui veulent pratiquer. Nous aussi, nous condamnons la république; mais nous ne séparons pas la théorie de la pratique. Tout se tient dans les systèmes politiques, et la pratique vaut ce que valent les principes d'où elle découle. Si la république est telle que l'histoire nous la montre, précaire, stérile, impuissante, tumultueuse, sanglante et débraillée, c'est-à-dire un régime non pas impossible, mais certainement détestable, c'est que sa théorie précisément est vicieuse et que le vice en est irrémédiable.

Qu'est-ce que la république? Peu de républicains le savent et nul de ceux qui l'ignorent ne se met en peine de l'apprendre. Pour l'immense majorité, la république est plutôt une aspiration qu'une doctrine. Ils aiment ce nom qui couvre indifféremment les rêves des uns et les appétits des autres; mais la république ne garderait pas un dixième de ses adeptes, si chacun d'eux était tenu de l'expliquer. Toutefois, en dépit de ses faces changeantes et des factions rivales qui s'en disputent la propriété, la république peut se définir en termes exacts : un gouver-

Digitized by Google

nement électif dont les pouvoirs sont renouvelables périodiquement. Elle peut être conventionnelle, suivant le système des jacobins, c'est-à-dire sans président, et concentrant toute la puissance publique dans une assemblée unique; elle peut avoir, suivant la conception des modérés, deux assemblées et un président élu par elles ou par le pays; elle peut être socialiste et gouvernée par de grandes commissions; les pouvoirs peuvent se renouveler à des intervalles plus ou moins rapprochés; ce sont questions à débattre entre républicains, et l'accord ne se fera jamais sans peine. Mais l'économie de l'institution républicaine, quelle que soit la forme qui prévale, ne peut rien changer au caractère distinctif de la république. C'est, de toute façon, un gouvernement électif et renouvable.

Eh bien! c'est là le vice incorrigible du système républicain, et c'est en cela précisément qu'éclate son infériorité théorique en regard de la monarchie. La permanence de la couronne, quelle que soit, d'ailleurs, la dynastie régnante, empire ou royauté, est une garantie indéfinie de stabilité dans le pouvoir et de continuité dans l'action. Par elle, tout se tient, s'enchaîne, s'achève et dure. Les idées, les desseins, les œuvres se transmettent d'un règne à l'autre; la politique nationale se poursuit sans interruption et sans secousse; chaque génération nouvelle apporte à l'œuvre entreprise son contingent d'idées ou d'énergie, sans prétendre en briser le cours. Les hommes se succèdent; le principe reste et maintient à lui seul l'identité du peuple et l'unité de son histoire. La monarchie est le pivot fixe sur lequel se meut la nation. Et ce qu'on ne saurait assez dire, c'est que la monarchie règne sans faire payer d'aucune manière la stabilité qu'elle en retire. Il n'est pas une fonction individuelle ou sociale qu'elle opprime, pas un droit qu'elle mutile, pas une liberté qu'elle étouffe, et l'on peut défier les sectateurs de la république de citer un seul avantage politique, économique ou mo-

Digitized by Google

ral que la monarchie ne puisse réaliser mieux qu'elle.

Sans la couronne, au contraire, tout change ou craque à des intervalles périodiques; tout se fait ou se défait par secousses répétées, et la politique recommence incessamment une œuvre qu'elle n'achève jamais. Tout n'est, dans la vie nationale, qu'un échelonnement de crises. Les lois mêmes de la politique sont, par ce fait, annulées ou renversées. Pas de diplomatie féconde; car la diplomatie est surtout affaire de tradition et de continuité. Pas de programme vraiment national; car le temps, qui limite à quatre ou cinq ans l'exercice du pouvoir, en limite aussi les conceptions. Pas de grandes entreprises, pas de réformes, pas de progrès; car le bien ne se produit le plus souvent qu'après une longue gestation. Les grandes œuvres ont besoin de temps pour se produire et s'acclimater, et nul n'a de cœur à commencer ce qu'un autre pourrait ne pas comprendre ou refuserait d'achever. Au demeurant, régime de qui-vive, d'égoïsme et de misère où le pouvoir élu jouit de l'heure qui lui est mesurée, sans profit pour le pays et sans honneur pour lui.

Et ce ne sont là, qu'on le remarque bien, que les conséquences afférentes à la république purement théorique, et pour les réduire à ce *minimum* d'inconvénients, il faut ajouter un rêve à la théorie. Le rêve est de croire que chacune des fonctions électorales d'où la république émane s'accomplira régulièrement et pacifiquement, et que, les élections faites, le pays n'y pensera plus jusqu'aux élections nouvelles. La théorie le veut sans doute; mais l'expérience défend d'y croire. Avec un tempérament aussi facilement excitable que le nôtre, la périodicité des élections détermine et entretient fatalement une fièvre continue dont l'intensité est une menace chronique pour la paix publique. Sous la monarchie, aucun citoyen n'ambitionne le rôle de souverain; sous la république, chaque parti a ou aura son prétendant, chaque prétendant son

Digitized by Google

personnel, et toute élection est sujette à prendre les proportions d'une révolution. Les factions qui se disputent l'avenir ne désarmeront jamais. Sous l'invocation même de la république, chacune d'elles combat pour son propre compte; car le propre de la république, gouvernement ouvert autant qu'illimité, est de laisser à tous l'espérance. Les oppositions coalisées donnent incessamment l'assaut au pouvoir, et le parti maître du pouvoir doit fatalement incliner à l'abus pour le perpétuer en lui. Il fera donc au centuple ce qu'on reproche aux monarchies de faire, c'est-à-dire qu'il prodiguera cyniquement les emplois, les dignités et les honneurs, qu'il peuplera les administrations de créatures qui s'attacheront à sa fortune, s'élevant et tombant avec lui. En cas de succès, ce sera pour le pays une servitude; en cas de revers, une immense débâcle dans l'État; dans l'un et l'autre cas, un malheur public.

Et l'esprit public, incessamment fouetté par ces chocs d'opinion et d'intérêts, ne se reposera plus. On ne sortira d'un combat que pour se préparer à l'autre; la politique fera descendre ses querelles jusqu'aux derniers villages; l'énergie nationale, déshabituée du travail, s'épuisera en luttes intestines, et nous irons ainsi, de crises en crises, à l'agonie finale et à la mort. Certes, on peut aimer la république après cela, et peut-être à cause de cela. Derrière les théoriciens radicaux ou modérés, il y a toujours une masse énorme de républicains innomés et sans doute innomables, pour qui le nihilisme est un principe et qui rêvent de refaire une société pour eux sur les ruines du vieux monde. Mais ce qui est vraiment excessif, c'est qu'un honnête homme, libéral et modéré, suivant la formule traditionnelle, croie faire preuve d'indépendance et d'élévation d'esprit en louant la théorie républicaine, et déclare indiscutable en son principe un système de gouvernement dont le principe même conduit logiquement au chaos. Car c'est la théorie même qui fait de la république

Digitized by Google

ce qu'elle a toujours été et ce qu'elle sera toujours dans l'application; c'est la théorie qui rend le pouvoir vacant à dates fixes, qui laisse la porte systématiquement ouverte à toutes les ambitions, à toutes les utopies, à toutes les fureurs, qui provoque les tentatives des factions et légitime leurs assauts; c'est la théorie enfin qui condamne le gouvernement de fait à une périodicité révolutionnaire. Assez de rêveurs et de sectaires s'obstinent, malgré tout, à chercher en elle leur idéal. Laissons-les à leur chimère, et surtout prenons garde de pousser personne sur leurs traces. C'est bien le moins qu'on refuse cet encouragement aux sots.

A ces vices constitutionnels qui feraient de la république, même si elle était bien gouvernée, un système de gouvernement inférieur à la monarchie, s'ajoute un vice de fait plus pernicieux encore : c'est l'effroyable confusion de partis et d'idées qu'elle abrite sous son invocation. C'est une vérité d'apparence paradoxale, mais c'est une vérité tout de même, que le plus grand mal de la république lui vient de son nom. Notre état politique serait constitué comme il l'est aujourd'hui, sans porter la même enseigne, que nous aurions la république encore; mais cette république comporterait un tout autre classement des partis, et ce classement nouveau rendrait la politique plus claire et le gouvernement plus facile.

Il y a généralement sur les bancs du centre, au Palais-Bourbon, deux cents républicains qui ont, en matière de gouvernement, les mêmes sentiments et les mêmes vues que les conservateurs de droite, et sur les bancs de droite une centaine de conservateurs qui ne croient guère à une restauration prochaine et n'y travaillent pas du tout. Il semble, à première vue, que ces honnêtes gens devraient spontanément s'unir pour le service ou la défense des intérêts communs qu'ils représentent. Ils sont adversaires acharnés, et l'effet de cette division violente n'est pas seulement d'armer les uns contre les autres des hommes

Digitized by Google

qui devraient, en réalité, servir la même cause; il va beaucoup plus loin. D'une part, il annule toute la force de conservation et de résistance que représente la droite, et d'autre part, il subordonne, à gauche, la personnalité de l'individu à la solidarité de parti, et fait du républicain libéral et modéré l'ami, l'allié, le frère, le complice de ses ennemis déclarés, les radicaux et les socialistes.

Et cette monstrueuse antinomie n'est pas particulière au Parlement; elle sévit sur le pays avec la même intensité et y produit les mêmes ravages. Je suis certain, par exemple, que les républicains de mon arrondissement pensent absolument comme moi sur les questions fondamentales qui touchent à la religion, à la morale publique, à l'enseignement, aux finances, à l'armée, etc., qu'ils n'ont, par contre, aucune idée commune avec M. Jules Guesde. Cependant, s'ils devaient choisir entre M. Jules Guesde et moi, c'est pour lui qu'ils voteraient. Il est républicain et je ne le suis pas.

Être républicain, c'est être partisan de la république, par opposition à toute idée de restauration monarchique. Mais qu'est-ce encore que la république? C'est simplement un mot sous lequel il n'y a qu'une anarchie d'idées, de doctrines, de programmes, de passions et d'appétits qui se déchirent réciproquement. C'est une chaîne ininterrompue de conceptions hétéroclites qui va du centre gauche aux geôles de Nouméa. Tel républicain du centre qui a l'humeur d'un mouton confesse sa foi politique en criant : Vive la république! Mais c'est par le même cri que Ravachol confessait aussi la sienne, jusque sous le couteau de la guillotine. Et d'un pôle à l'autre, la république est pleine d'espèces hétérogènes qui s'excluent, se haïssent et s'exterminent, tout en poussant le même cri de ralliement. Elles sont toutes républicaines, et pas une ne l'est de la même façon que l'autre.

Cette variété infinie dans les conceptions est l'avantage

Digitized by Google

de la république, considérée comme parti, sur les formes concurrentes. Elle admet les groupes les plus disparates et les sectes les plus ennemies à l'adorer sous la même invocation, et chacun peut l'habiller à sa guise sans jamais la travestir; mais c'est aussi son danger. Elle n'a pas d'assiette, parce qu'elle n'a pas de programme. C'est un terrain vague, illimité, banal, ouvert à toutes les aventures, destiné à toutes les expériences, sillonné par tous les routiers de la politique, et peut-être la définition la plus vraie qu'on en pût donner consisterait-elle à dire que la république, dans son sens générique c'est proprement l'absence de gouvernement.

Il y a deux républiques au monde qui font bonne et grande figure d'État : ce sont les États-Unis et la Suisse. Mais ni les États-Unis ni la Suisse ne portent le nom de république, et le nom de républicain y est inconnu, du moins au sens que nous lui donnons en France. On dit : États-Unis d'Amérique, Confédération helvétique, et comme il n'y a dans ces appellations ni magie ni mystère, les partis se constituent sur des programmes précis, et leur action politique s'exerce distinctement eu vue de fins déterminées. Nous ne pouvons ni dire, ni faire comme eux, parce que la France centralisée et fondue en bloc homogène ne comporte pas la fédération. Mais si l'on s'était contenté de préférer le grand et noble nom de France à celui de république, aucun des grands événements qui nous divisent ne se serait accompli, et, comme dit Pascal, la face du monde était changée.

Je reconnais, d'ailleurs, que ce serait folie d'y penser; car il est bien certain qu'aucun républicain ne consentirait à débaptiser l'objet de son culte. Ce qu'ils aiment précisément en elle, c'est ce nom qui ne veut rien dire et qui les affole. On leur offrirait, sous un régime anonyme, toutes les satisfactions politiques et sociales dont ils rêvent qu'ils n'en voudraient plus! Mais on peut, par contre, leur

Digitized by Google

imposer indifféremment un régime d'anarchie débraillée et sanglante comme la Terreur, ou une dictature aussi sévère que le régime du Deux-Décembre, pourvu que cela s'appelle république, peu leur importe le reste, ils l'adoreront toujours! Ce genre d'idolâtrie est l'un des cas les plus curieux que l'on puisse relever dans l'histoire des aberrations humaines. Les hommes ont adoré le soleil, la lune, l'eau, le vent, le feu, les animaux, le bois, la pierre et les légumes. Les Égygtiens adoraient un bœuf, ils ont même adoré l'oignon. C'était un pauvre dieu que celui-là; encore était-ce une réalité. Un oignon, c'est quelque chose. Mais adorer un mot vide de sens, par conséquent, quelque chose qui est moins qu'une ombre, c'est, à coup sûr, le dernier degré du fétichisme, et il n'est pas de Namaquois ou de Hottentot dont la conscience soit descendue si bas.

Il fut un temps où la république était simplement la formule de la conspiration révolutionnaire. C'était l'aspiration commune de tous ceux qui, trouvant la société mal faite, prétendaient la refaire à leur image et à leur profit. Les déceptions, les amertumes, le découragement, l'envie, le besoin, la haine, l'indigeste et sauvage amour de l'égalité, toutes ces aspirations confuses, indéfinies, redoutables, qui hantent indistinctement l'esprit de l'idéaliste et du révolté, tout cela n'avait qu'un nom : la république. C'était, en quelque sorte, la synthèse du mal social. A ce point de vue, l'on peut dire que la république est vieille comme la misère humaine, et si Caïn définit jamais le sentiment qui le poussait à tuer son frère, il dut l'appeler de ce nom : la république est née ce jour-là.

Le mal révolutionnaire dont la république émane tient à l'essence même des sociétés, et durera nécessairement autant qu'elles. Mais il était bon que ce mal eût son enseigne exclusive. Il était utile que les aspirations chimériques et brutales dont se compose le socialisme pussent être rangées sous une dénomination qui n'appartînt

Digitized by Google

qu'à lui. Le nom de république traçait à lui seul une ligne de démarcation nette et profonde entre la société et ses ennemis; mieux valait la maintenir, et plutôt creuser le fossé que le combler. La république était le drapeau de la révolution sociale, il fallait le lui laisser. Ainsi comprise, l'opinion républicaine pouvait être flétrie sans injustice par tous les honnêtes gens, et légitimement combattue par les gouvernements. Les bons citoyens auraient continué à ne voir en elle qu'une conjuration permanente contre l'ordre social, et pas un d'eux ne se fût avisé d'y chercher un système de gouvernement.

Mais tel ne fut point l'avis des bourgeois importants qui, en 1871, se détachèrent du faisceau monarchique, à la suite de M. Thiers, pour courir les mauvais chemins. Ils crurent faire une conquête en s'appropriant la république. Ils l'habillèrent à leurs couleurs, lui firent un régime à leurs goûts et la produisirent dans le monde. Comme ils comptaient rester les ministres ou les principaux actionnaires de la société nouvelle qu'ils fondaient sous son nom, ils jugeaient leur entreprise excellente. Une république en tutelle bourgeoise, éduquée et nourrie par le centre gauche, cela n'a rien de redoutable. Les républicains laissaient faire; ils avaient besoin pour quelques années encore de ces honnêtes parrains. Mais une heure devait sonner vite où, devenus, grâce au déclassement progressif des contingents électoraux, les plus forts à leur tour, ils reprendraient avidement leur bien et rejetteraient d'un pied brutal dans le fossé les malheureux qui leur avaient servi de garants. C'est chose faite depuis longtemps. La filleule de M. Thiers, maintenant émancipée, traite couramment de réactionnaires, quelquefois même de ganaches, ses anciens tuteurs, et court la pretentaine en compagnie socialiste, et les pauvres gens, stupéfaits et déconfits, se désolent de ce libertinage.

C'est pitié de voir le peu de place que tient le sens exact

Digitized by Google

et précis des réalités dans la conduite de nos destinées. Nous raillons les idolâtres, nous parlons avec mépris des fétichistes, nous confessons complaisamment notre supériorité de citoyens affranchis et civilisés, parce que nous avons substitué aux superstitions de l'humanité primitive le culte de la raison pure. Et voilà pourtant ce que nous faisons! Des hommes qui appartiennent à l'élite intellectuelle et morale de notre pays, et qui pensent de même sur le fond des choses, se font une guerre exterminatrice, parce qu'ils ne sont pas d'accord sur les noms dont ces choses doivent s'appeler. Combien Bacon avait raison de donner le nom d'*idoles* aux différentes causes d'erreur qui faussent les jugements humains! Idoles, en effet, c'est-à-dire images vaines et formes creuses sous lesquelles il n'y a rien.

Swift nous a conté comment une guerre effroyable éclata dans le royaume de Lilliput, parce que les uns voulaient casser les œufs par le petit bout, et que les autres tenaient pour le gros bout. Beaucoup de gens savent tirer la moralité de cet immortel monument d'ironie, lorsqu'il s'agit des autres, qui ne savent pas l'appliquer à leur propre histoire. Que de fois il m'est arrivé de causer dans les couloirs de la Chambre avec des républicains de sens rassis et d'esprit clair qui envisageaient de la même façon que moi les questions de surface ou de forme qui nous divisent, et aboutissaient aux mêmes solutions. Une fois rentrés dans la salle des séances, ils parlaient et votaient contre les vérités qu'ils venaient de reconnaître. C'est que là règne l'idole, et l'idole fermait leurs yeux, bouchait leurs oreilles, obscurcissait leur entendement, paralysait leur volonté.

Lorsque j'étais enfant et que ma mère m'emmenait aux vêpres, je chantais, sans les comprendre alors, les versets de cet admirable cantique de l'exil où Israël maudit les idoles du vainqueur et demande que ceux qui les fabri-

Digitized by Google

quent et ceux qui les adorent deviennent semblables à elles : *Similes illis fiant qui faciunt ea, et omnes qui confidunt in eis.* Nos républicains sont devenus pareils aux statues d'Égypte et la malédiction d'Israël s'est réalisée sur eux.

Mais ce serait une erreur de croire que ces infirmités peuvent nuire à la faveur dont la république est l'objet, et compromettre ses chances d'avenir. Elles éloignent, à vrai dire, les âmes d'élite; mais l'élite est l'aversion du nombre, et le nombre est souverain. C'est donc par ses infirmités mêmes que la république plaît aux multitudes. Elles mettent l'État et les fonctions d'État au niveau des appétits brutaux et des ambitions vulgaires, et c'est en cela vraiment que ses partisans ont raison de dire qu'elle est le système de gouvernement le plus adéquat à la démocratie. Il est donc vraisemblable que la république durera, puisqu'elle est l'épanouissement de la médiocrité. Elle réunirait même toutes les chances de vitalité et de durée, si elle n'était sujette aux accidents révolutionnaires. Les appétits et les passions qu'elle développe sont des forces en révolte chronique, et, par conséquent, antisociales au premier chef. Il en peut résulter des crises mortelles, de même que dans l'économie humaine les accidents physiologiques sont la conséquence la plus ordinaire de l'intempérance. Viennent les grèves, les chômages, les ruines, les collisions et la guerre civile, et l'idole croulera soudainement sous les pierres du nombre épouvanté. Mais ceci est le secret de l'avenir. L'accident échappe, par sa nature, aux prévisions humaines. S'il se produit, il tirera de lui-même les institutions qui lui conviennent. Mais c'est un point sur lequel il n'est pas permis de le devancer.

Il n'en est pas de même de la république, régime existant et qui paraît durable. Quelle que soit son infirmité constitutionnelle, elle n'en remplit pas moins l'office de gouvernement. Elle a, de ce chef, des obligations vitales

Digitized by Google

envers la société, comme envers l'État, et elle tient en ses mains les destinées de la patrie. Nous avons dit les fatalités révolutionnaires qui pèsent sur elle et la poussent dans les mauvais chemins ; personne n'a le droit d'en conclure qu'un citoyen quelconque ait le droit de se désintéresser de sa conduite. Car sa conduite, c'est la nôtre ; si elle fait le mal et nous mène aux catastrophes, c'est nous qui en porterons la peine. Il convient donc d'opposer aux vices constitutifs du régime, et à la déliquescence habituelle des mœurs, les réformes appropriées que comporte le mal invétéré dont il souffre. C'est l'objet des études qui vont suivre.

Digitized by Google

V

LE PARLEMENTARISME

La Constitution de 1875, qui régit la république depuis un quart de siècle, est proprement un monstre. Elle est aussi difforme en son principe que malfaisante en ses effets. Née d'une coalition parlementaire sans précédent et sans lendemain, et fondée sur des calculs ennemis, elle a gardé la trace et porté la peine de son origine. Le péril, que l'on croyait alors imminent, d'une restauration de l'Empire avait déterminé les républicains et les monarchistes de l'Assemblée nationale à s'unir pour lui barrer la route, et ces alliés d'un jour ne trouvèrent rien de mieux à lui opposer qu'une Constitution. C'est de cette entreprise commune que sortit le statut du 25 février 1875. L'œuvre émanée d'une semblable collaboration n'était pas sincère et ne semblait pas durable. Elle se composait, en effet, de renonciations apparentes, de sacrifices provisoires et de calculs ennemis, dont chacune des parties se réservait de toucher le prix à l'heure opportune, au détriment de l'autre. Les constituants monarchistes renonçaient à une restauration immédiate de la monarchie; mais ils imposaient aux républicains une constitution d'essence et de fins monarchiques. Maîtres alors de la présidence de la république, ils instituaient un sénat oligarchique nommé par l'élite de ce qu'on appelait encore les classes dirigeantes, et armé du droit souverain de dissolution. Ils avaient quelque raison de croire alors que le suffrage à trois degrés n'était

Digitized by Google

qu'une sélection bourgeoise et nommerait un sénat à leur image et à leur dévotion; ils se réservaient de choisir l'heure propice où ils useraient du droit de dissolution pour peser sur les volontés du suffrage universel et l'amener adroitement à leurs fins.

De leur côté, les républicains reconnaissaient à l'Assemblée nationale le pouvoir constituant qu'ils lui avaient jusque-là dénié avec éclat. Ils faisaient plus : ils reniaient leurs doctrines, leurs traditions et leurs serments; ils sacrifiaient la souveraineté directe de la nation; ils acceptaient des mains du parti monarchique un sénat dont l'origine et les pouvoirs étaient la négation la plus manifeste et la plus insolente du droit démocratique. Mais ils recevaient, en échange, la reconnaissance définitive de la république; ils lui donnaient cette consécration légale sans laquelle elle était incessamment menacée de sombrer dans l'intrigue ou dans le coup d'État, et bien sûrs qu'en France la forme emporte le fond, ils se contentaient du nom, en attendant l'heure, prochaine sans doute, où, devenus maîtres du pouvoir à leur tour, ils pourraient reprendre les sacrifices consentis et doter la république émancipée des institutions démocratiques qui lui conviennent.

De part et d'autre, ces calculs ont été déçus. Dès la première épreuve, les constituants monarchistes perdirent du même coup le pouvoir et tout espoir de le ressaisir. Le pays, voué par eux à la république, prit au sérieux la destinée qu'ils lui avaient préparée : il ne nomma plus que des républicains. La tentative de résistance du 16 Mai n'eut d'autre effet que d'affermir le régime nouveau et d'infliger aux conservateurs de toute nuance et de toute condition l'impopularité que le temps seul, aidé des méfaits, des fautes de leurs vainqueurs, pouvait dissiper.

Plus avisés et plus heureux, les républicains recueillirent immédiatement le fruit de leur manœuvre. La France qu'ils recevaient des mains des conservateurs était riche,

Digitized by Google

prospère, confiante, heureuse, en plein épanouissement de travail, de crédit, de force et de vie. Les conservateurs de l'Assemblée nationale, maîtres du gouvernement, avaient pansé ses plaies, refait son moral, réparé ses pertes, payé ses dettes, organisé ses finances, relevé son crédit, reconstruit de toutes pièces son armée, restauré l'ordre à tous les degrés de la société et de l'État, rendu à l'activité matérielle et morale du pays toute sa force de production, tout sa puissance de rayonnement. Mais ils avaient fait cela au nom de la république, par conséquent pour elle, et le peuple, dans sa logique instinctive, en attribuait tous les mérites au parti sous l'invocation duquel ces bienfaits s'étaient accomplis. Jamais le *Sic vos non vobis* ne reçut plus cruelle application. Aux élections de 1876, les conservateurs de l'Assemblée nationale, qui venaient de rendre à la France cet immense service, restèrent à peu près tous sur le carreau. Les républicains arrivèrent en majorité compacte et souveraine. Ils touchèrent ainsi le prix de services auxquels ils n'avaient pas participé.

Cependant il dépendait d'eux de maintenir cette situation, d'en développer les avantages, de mettre à profit cette fortune imméritée pour opérer les réformes promises, de mettre enfin les institutions d'accord avec les doctrines et les longues revendications de leur parti. C'était l'heure de reviser et d'unifier cette constitution à deux fins, par conséquent disparate, contradictoire, équivoque; de corriger ses défauts, de combler ses lacunes, d'élargir son cadre, d'assurer ses bases, de démontrer enfin par le vote d'une constitution nouvelle ou renouvelée, c'est-à-dire franchement démocratique, que la république était le gouvernement de tout le monde, et non la tyrannie d'un parti. Malheureusement l'esprit de coterie fit tort à l'esprit de réforme. Les républicains étaient plus enclins à exploiter le pouvoir qu'à reviser la Constitution. Du jour où il a pu occuper la république en maître, la politique du parti n'a guère été

Digitized by Google

qu'une politique de jouissance pour lui, et d'agression ou de représailles contre ses rivaux. Les réformes, dès longtemps promises, n'ont plus trouvé place que dans les programmes électoraux ; on ne les a jamais vues figurer à l'ordre du jour du parlement. Et voilà comment cette Constitution, difforme et malfaisante, inflige à notre pays le régime le mieux fait pour le dépraver et le dissoudre. Car il n'est pire fléau au monde que le parlementarisme combiné avec le suffrage universel.

On conçoit aisément que le régime parlementaire ait eu, chez nous, avant l'épreuve, des partisans fervents et des admirateurs passionnés. Sa théorie est séduisante et simple ; elle paraît être la loi même de la justice et de la raison. Le corps électoral est appelé, par intervalles périodiques, à nommer la représentation parlementaire, et, naturellement, il choisit les meilleurs. Tous ne pensent pas de même. Les uns sont des novateurs et demandent des réformes ; les autres, plus timorés ou plus circonspects, restent fermement attachés aux vieilles institutions et aux vieilles méthodes. Ce sont des *tories*, ou des conservateurs. Les uns et les autres servent, par des voies différentes, mais avec une égale efficacité, le bien public. Les libéraux, en poussant l'État vers le progrès, l'empêchent de s'endormir dans la routine ; les conservateurs, en le retenant, le défendent contre les innovations téméraires et les expériences périlleuses. Un équilibre fécond s'établit entre ces deux forces qui se succèdent alternativement au pouvoir. Chacun des deux partis a ses *leaders*, c'est-à-dire une élite d'hommes de gouvernement que le chef de l'État, suivant les indications qui lui sont données par la représentation nationale, appelle tour à tour à constituer son ministère. Ainsi le corps électoral, toujours sûr de conformer son choix à ses besoins, donne la majorité tantôt à l'un, tantôt à l'autre parti, et la couronne, impartialement docile à ces indications, donne le pouvoir à ceux que le vœu du pays

Digitized by Google

lui a désignés. C'est le *self government* dans toute sa plénitude et toute sa sincérité.

C'est ainsi, du moins, que les Anglais l'ont pratiqué longtemps, et l'Angleterre doit à ce régime une gloire incomparable. Elle lui devait encore, à l'époque où nos constituants se modelaient sur elle, d'être le peuple le mieux équilibré, le plus méthodique et le plus libre qui fût au monde. Elle lui devait aussi les succès politiques qui ne manquent jamais aux peuples conscients de leur force et sûrs de leur action. La beauté et l'honneur de tels spectacles devaient naturellement faire école en France. Sous l'Empire notamment, il y eut une magnifique éclosion de doctrinaires du parlementarisme, et leur doctrine était d'autant plus impérieuse que le contraste était plus choquant entre le régime des deux pays. Ici le despotisme brutal et muet, là-bas la liberté rayonnante et féconde. Il leur fallait, à tout prix, acclimater chez nous le *self government*, et ils y réussirent. Seulement, les importateurs ne prenaient pas garde aux différences essentielles d'esprit, de tempérament, de mœurs, qui distinguent un peuple de l'autre et réservaient à leur expérience de si cruels déboires.

Chaque pays a sa faune et sa flore, et chacune des espèces porte la marque des lois climatériques auxquelles elle est soumise. *Non omnis fert omnia tellus.* Les naturalistes ont observé que lorsqu'on transplante une espèce d'un pays dans un autre, elle s'étiole et meurt, ou bien se transforme graduellement à la ressemblance des espèces indigènes, jusqu'à l'identité complète et définitive. Il en est de même des systèmes politiques, qui font fortune ou faillite, suivant la vertu native des peuples auxquels on les applique. Le régime parlementaire va bien aux races pondérées, réfléchies, disciplinées, lentes à s'émouvoir, qui ont plus de tête que de nerfs, et moins d'imagination que de jugement. C'est le régime le plus contraire aux

Digitized by Google

nations nerveuses, excitables, imaginatives, qui vibrent avant d'avoir pensé, se déterminent subitement par des raisons extérieures ou superficielles, s'emballent sur un mot, sur un geste qui les caresse ou les irrite, et, comme un cheval sans bouche, courent éperdument sans savoir où. Cette différence de génie entre les deux races expliquerait à elle seule la différence des résultats obtenus par le gouvernement parlementaire, en Angleterre et chez nous. Mais encore convient-il d'ajouter que l'expérience s'est faite, de part et d'autre, dans des conditions tellement inégales et tellement dissemblables qu'elles défient toute assimilation. En Angleterre, c'est une élite sociale qui nomme la représentation parlementaire, tandis qu'en France, c'est tout le monde. Puis cette élite électorale, qui ne comptait jusqu'en ces derniers temps que 2,500,000 électeurs, qui n'en compte encore aujourd'hui que cinq millions, après l'extension du droit de suffrage réalisée par M. Gladstone, est habituée par une longue éducation politique à la pratique de la liberté, tandis que le suffrage universel de France, rompu à la sujétion par la tutelle séculaire des gouvernements monarchiques, puis brusquement émancipée par la Révolution, se trouve avoir ensemble des devoirs d'homme et l'humeur d'un écolier.

La conséquence, c'est que le gouvernement parlementaire, au lieu d'être le régime idéal que les doctrinaires nous avaient enseigné, n'a été chez nous qu'incohérence, gâchis, corruption et stérilité. Il est devenu le « parlementarisme », nom barbare et décrié qui signifie l'exploitation de toutes les impuretés que la brigue politique peut amener des bas-fonds sociaux à la surface de la vie publique. Régime de la brigue, de l'intrigue, de la conspiration, du compromis, du brocantage et du marchandage sous toutes les formes, qui fait de la Chambre toujours un théâtre, souvent un marché; qui sacrifie les principes aux personnes et le pays aux coteries, qui subordonne les

Digitized by Google

intérêts généraux aux appétits individuels; régime de politique misérable et d'agitation vaine dont Shakespeare avait trouvé la devise : Beaucoup de bruit pour rien!

On sait ce qu'est la pourriture d'hôpital. Des microbes infectieux pénètrent dans la plaie du patient, gangrènent sa chair, corrompent son sang, et le malheureux, au bout de quelques heures, meurt empoisonné. C'est un mal analogue, plus lent, mais aussi redoutable, qui sévit au Palais-Bourbon. L'atmosphère parlementaire a aussi son microbe qui peu à peu s'infiltre dans l'organisme du député, obscurcit son esprit, fausse sa conscience, paralyse sa volonté, et tel qui vint de sa province, fort, confiant et hardi, le cœur débordant de foi et d'espérance, et tout prêt à se vouer corps et âme aux plus nobles entreprises, se décrépit et s'éteint avant d'avoir un seul instant vécu, sans même s'apercevoir que sa vertu s'en va bribe à bribe, comme un arbre perd ses feuilles. C'est bientôt une ruine toute sèche sur laquelle aucune activité généreuse et féconde ne germera plus.

Et ce qu'il y a de particulièrement navrant dans cette destinée, c'est que ces victimes de l'asphyxie parlementaire s'imaginent toujours penser, parler et vivre pour le pays lui-même. Le pays, de son côté, regarde, écoute et ne comprend pas. Il cherche, en sa stupeur profonde, dans quel milieu factice et pour quel monde inconnu conspirent ou pérorent ces prétendus représentants du peuple qui s'adonnent à cet ignominieux ou stérile passe-temps. L'arrondissement connaît son député, qu'il traite le plus souvent en commissionnaire : le pays ne connaît pas sa représentation. Si profond et si large est le malentendu entre elle et lui que si, le lendemain même d'élections générales, il apprenait qu'on a jeté la Chambre toute neuve à la Seine, il battrait des mains.

A ces vices constitutionnels qui proviennent de la nature humaine, et produiront toujours les mêmes effets,

Digitized by Google

tant qu'ils trouveront un régime propice pour les nourrir, s'ajoute un des pires fléaux dont puisse être affligé un peuple : c'est l'abus de la parole. Il n'est pas un pays au monde où l'on parle autant qu'en France, et pas un non plus où l'on fasse moins de besogne. On parle dans les bureaux, on parle dans les commissions, on parle dans les réunions de groupes, on parle dans les banquets politiques, on parle dans les comices, on parle sur les balcons et sur les bornes, on parle surtout à la tribune, qui n'est faite que pour cela, et lorsqu'on arrive à la fin de l'année, que l'on récapitule l'œuvre accomplie, il faut constater qu'on a parlé non seulement pour ne rien dire, mais aussi pour ne rien faire, car la parole fait obstacle à l'action. Il faut lire le *Journal officiel* pendant la discussion du budget pour savoir au juste ce que l'on fait de la parole dans le parlement. C'est une surenchère indéfinie, dont le principe est une réclame insolente, et la fin, le pillage des finances publiques.

Ce serait risquer un hardi paradoxe que de demander à nos parlementaires de bien vouloir n'être pas éloquents, de discuter honnêtement, pratiquement, sobrement, les questions pour elles-mêmes, sans y mêler les artifices de la réclame oratoire, ou les calculs d'une ambition particulière. Et pourtant c'est par là que toute réforme devrait commencer. Les discussions ne sont si longues et si vives en France que parce que chacun parle pour lui-même, pour son plaisir, pour sa vanité, pour sa renommée, pour son élévation. On parle par la fenêtre, pour que le pays entende, et que le nom de l'orateur, répercuté par les mille voix de la presse, s'impose à l'attention et à la mémoire du pays tout entier. C'est une excellente semence pour les ambitions pressées. Nous aimons naturellement la parole en France : le génie de notre race est essentiellement oratoire; il parle et aime entendre parler.

Ce goût, qui est très noble en soi, est le pire de nos

Digitized by Google

vices politiques. C'est par lui que nous sommes habitués à mesurer la qualité de nos hommes d'État à l'abondance de leur parole, et ce travers nous est doublement funeste. Car, d'une part, il écarte de la vie publique ou réduit à l'inaction des hommes éminents, supérieurs, préparés par l'étude et la méditation aux grandes choses, aussi capables de les réaliser que de les concevoir, mais incapables de les faire valoir par la parole, et forcés par impuissance oratoire de céder la place aux bavards. D'autre part, il produit une éclosion continue, spontanée de hâbleurs sans étude et sans vergogne, qui parlent pour masquer leur ignorance sous l'éclat des phrases, et qui dédaignent d'apprendre, parce qu'ils savent que chez nous il suffit de parler pour suffire à tout.

Je ne suis pas de ceux qui demandent qu'on ramène l'éloquence politique au *carcere duro* de 1852. Il est à craindre que l'opinion publique, tout assassinée qu'elle est par les bavards, ne s'accommodât pas longtemps d'un pareil régime. Mais il y a certainement urgence à se défendre contre ce débordement. Autrefois les députés parlants étaient rares dans les chambres, et cette rareté tenait à une honnête et patriotique pudeur. Un député ne se hasardait à la tribune que lorsqu'il avait conscience d'y traiter en bons termes une question sérieuse et sérieusement étudiée. Un turlupin quelconque, déguisé par la misère du temps en député, s'en empare et s'y pavane aujourd'hui. Il traite les questions les plus graves sans les connaître, ou, tout au moins, sans les avoir approfondies. La tribune a parfois des airs de tréteaux, et le public porte à ces jeux dégénérés la même curiosité familière, les mêmes appétits de plaisir qu'aux exercices des acrobates en plein air. La considération publique pour le parlement ne va pas plus loin !

Dans la plupart des pays d'Europe, le parlement est vénéré à l'égal de la couronne elle-même : le peuple se

Digitized by Google

reconnaît et se respecte en lui. En Angleterre l'homme qui peut faire suivre son nom de ces deux lettres : M. P., jouit d'un prestige qui confine à la majesté. Et, de fait, c'est une majesté vraiment que la qualité dont il est investi. Il est le tuteur d'un peuple, le maître de sa fortune, de son honneur, de sa puissance, de sa destinée ; c'est en lui que vit et veille la patrie. En France, au contraire, il n'est guère de qualité plus dépréciée que celle de député, si ce n'est celle de sénateur. Le sénateur est ridicule ; le député est odieux : et c'est cette association de misères qui constitue notre parlement !

En fait, le régime parlementaire, tel qu'on le pratique, constitue une oligarchie de huit à neuf cents familles qui exploitent l'État, comme une société industrielle exploite un monopole. Ce monopole a ses cases qui sont les circonscriptions électorales dont chaque bénéficiaire travaille à faire un fief. Il le cultive avec les faveurs administratives que le ministre lui dispense, en retour de sa confiance. On devine ce que peuvent être les rapports entre cette majorité de prébendiers façonnés sur ce patron, et un ministère voué par son origine, par sa dépendance chronique et par le souci de sa conservation à une pure domesticité. *Do ut des* ou *Da ut accipias :* voilà tout ensemble la doctrine, la pratique et la philosophie de ce régime. Quant au chef de l'État, l'on sait, de reste, qu'il n'a ni droit ni volonté. Il est là pour signer sans lire ou sans comprendre : il signe. Ces feudataires du régime, liés entre eux par la solidarité des privilèges, sont les défenseurs-nés de la Constitution dont ils vivent, et ne permettent pas qu'on y touche. On appelle ce brigandage collectif le régime parlementaire !

On a jadis brûlé vifs ou rompu sur la roue des gens qui avaient de moindres méfaits à se reprocher. Ceux qui nous imposèrent une Constitution entachée de tels vices, et si féconde en scandales, commirent un crime de lèse-patrie, et ceux qui la défendent le renouvellent tous les jours.

Digitized by Google

Le pis est qu'en infligeant au pays cette peste dévastatrice, ils lui ont refusé les moyens de s'en délivrer. Il le pourrait assurément, si le suffrage universel était une conscience éclairée et volontaire. Mais ce n'est, hélas! qu'une conscience embryonnaire, enfantine, crédule et bornée, aveuglément acquise à qui la flatte pour l'exploiter. Les hommes politiques qui parlent de la démocratie à la tribune du parlement ou dans les banquets ne manquent jamais à célébrer son intelligence et ses vertus. S'ils avaient le respect de la vérité et le souci du bien public, ils diraient, au contraire, que le peuple est un mineur éternel, hébété par l'ignorance, dévoyé par le sophisme, abruti par l'adulation, quelque chose comme un enfant gâté qui jouirait de la puissance illimitée d'un roi. Cette puissance redoutable, et malfaisante en ses mains, peut devenir bienfaisante et féconde lorsqu'elle est disciplinée et soumise à la tutelle d'un maître. Mais comme elle n'a présentement ni frein ni conseil, la souveraineté du peuple, claustrée dans le champ clos où s'agite et bourdonne le parlement, est à elle-même son propre fléau. Elle élève ceux qui la perdent, et repousse ceux qui la pourraient sauver.

A cette disqualification des mœurs parlementaires s'ajoute le vice le plus contraire à la bonne conduite des affaires publiques, le plus redoutable même à la sécurité de l'État, l'irresponsabilité du pouvoir. Dans l'ordre moral, la liberté d'agir a pour contrepoids la responsabilité. La théorie parlementaire proclame les ministres responsables. Elle a même attaché des sanctions effectives à la responsabilité ministérielle. Mais la pratique n'a jamais confirmé la théorie. Il n'est pas d'exemple qu'un ministre ou un ministère ait été appelé à rendre compte de ses actes, même quand ses actes étaient des malversations ou constituaient des crimes. On sait comment se forme un ministère. Un cabinet qui a vécu six ou huit mois trébuche et tombe à l'improviste, le plus souvent sans qu'on sache

Digitized by Google

pourquoi. Le lendemain, le président de la République, après avoir consulté, suivant la coutume, le président de la Chambre et le président du Sénat, fait appeler un parlementaire de marque et le charge de constituer le ministère nouveau. Ce parlementaire n'a ni parti ni doctrine. Il appartient simplement à la réserve ministérielle, et cela suffit à son personnage. Il a été déjà deux ou trois fois ministre dans des cabinets composites où il représentait un groupe. Il choisit ses collaborateurs, comme on l'avait choisi lui-même, en sorte que la combinaison ministérielle à laquelle il s'arrête n'est qu'une mosaïque, plus ou moins ingénieusement arrangée, où chaque pièce figure l'un des groupes qui représentent la majorité parlementaire. Comme il s'agit de vivre le plus longtemps possible, et qu'aucun des ministres nouveaux ne regarde ni plus haut ni plus loin, on accumule les chances de durée en faisant une équipe bigarrée où chaque coterie retrouve ses couleurs. On vivote ainsi, à la petite semaine, et cela dure en moyenne de six à huit mois. On s'étudie surtout à ne rien faire, parce que toute action peut provoquer des interpellations désobligeantes.

Seulement le monde s'agite autour de nous, et les événements qui surgissent à l'improviste entraînent, bon gré mal gré, dans leur remous, les cabinets les plus décidés à l'inertie. Insuffisants dans le conseil comme dans l'action, ils commettent, soit qu'ils s'abstiennent, soit qu'ils agissent à contretemps, de lourdes fautes dont le pays supporte les conséquences. Par inertie ou par timidité, ils perdent l'Égypte, laissent prendre à d'autres la place prépondérante que la France occupait en Orient. Par témérité, ils l'engagent à propos du Tonkin dans une guerre contre la Chine, qui fut sans cause, comme elle est restée sans profit. Par peur de complications, ils se laissent pendant quinze années évincer de Madagascar, puis, lorsque la mesure est comble et qu'une expédition est devenue nécessaire

Digitized by Google

pour reconquérir le terrain perdu, ils l'organisent avec une si lamentable imprévoyance qu'elle coûte au corps expéditionnaire sept mille cadavres, et que le succès final est un pur miracle. Ce sont là de très grosses fautes que la France a dû payer non seulement de lourds sacrifices, mais encore d'une notable diminution de sa puissance et de son crédit dans le monde. Tous les ministres qui les ont commises ou laissé commettre sont restés indemnes. Une culbute dans la fosse commune où dorment les ministères oubliés, voilà tout leur châtiment. Et voilà aussi toute la mesure de leur responsabilité!

Il y a pis encore. C'est l'impunité cyniquement acquise aux pratiques les plus condamnables et les plus déshonorantes, à la prévarication, à la concussion, à la simonie, à la haute et basse vénalité. D'effroyables scandales ont, en ces dernières années, éclaboussé le parlement, et non seulement les coupables n'ont pas été punis, mais ce sont les ministres investis du mandat de poursuive les crimes qui ont fait échec à la justice! Et le trait le plus extraordinaire de cet étonnant régime est qu'aucun de ceux qui le remplissent et l'incarnent, pendant leur passage au pouvoir, n'a ni conscience ni souci de ces tares! Écoutez-les, lorsqu'ils parlent de la république et du régime parlementaire. C'est par des dithyrambes qu'ils les célèbrent. Ils prennent même le monde à témoin de la gloire de l'une et de la vertu de l'autre. C'est aussi pour cela que certains républicains vous disent avec orgueil : — Voyez quelle est la puissance de la république! Avec le dixième des scandales qui l'éclaboussent, depuis quelques années, le peuple eût déjà renversé dix trônes. La république supporte tout cela sans en être ébranlée. — Les républicains qui raisonnent ainsi sont strictement dans le vrai. Ni la royauté ni l'empire n'eussent résisté une heure au scandale du Panama, et bien moins encore au cauchemar de l'affaire Dreyfus : la révolte populaire eût fait prompte-

Digitized by Google

ment justice de ces horreurs et du régime qui en eût été l'auteur ou le complice. C'est sans révolte et même sans surprise que le peuple a supporté ces choses, et la république parlementaire, qui, en bonne justice, devait en porter la peine, puisqu'elle en avait la faute, a témoigné, en ces circonstances, d'une insensibilité qui confine à l'anesthésie. Mais c'est une conclusion dont il ne faut pas se presser de lui faire honneur. S'il est vrai que la république est moins sensible au scandale que la monarchie, et que son gouvernement peut être criminel ou déshonoré sans en pâtir elle-même, la seule conséquence légitime qu'en devraient tirer les bons citoyens, c'est qu'elle est irresponsable, et qu'il n'y a aucune garantie là où il n'y a aucune responsabilité.

Sous la monarchie, le souverain est le bouc émissaire des péchés de tous. S'il pleut à contretemps, c'est à lui qu'on s'en prend; à plus forte raison, si l'on peut relever contre les pouvoirs publics le crime de prévarication. Le régime s'incarne en sa personne, et sa personne est la cible vivante de toutes les oppositions. C'est le plus souvent une injustice, mais cette injustice n'est pas sans fruit. Ce sentiment de la responsabilité personnelle et permanente, que ne masque aucune fiction constitutionnelle, a pour effet d'obliger le souverain à contrôler de près la gestion des affaires et à surveiller la main de ses fondés de pouvoir, qui sont les fonctionnaires et les ministres. La république parlementaire est impersonnelle, et par cela même qu'elle est impersonnelle, elle est irresponsable. Le président est une entité métaphysique qui vit dans une tour d'ivoire et n'en descend jamais, et les ministères sont des troupes foraines qui disparaissent lorsqu'elles ont cessé de plaire. Ils peuvent avoir accumulé, dans leur passage au pouvoir, les sottises, les fautes, les iniquités, les abus, les scandales et tous les crimes imaginables; personne ne leur en demandera compte. Ils en seront quittes pour

Digitized by Google

passer la main à des successeurs qui feront comme eux. La république, ce n'est personne; le gouvernement, ce n'est personne; le parlement, ce n'est personne. Tout cela n'est qu'une collectivité vague, intangible et toujours irresponsable, parce qu'il n'y a personne à qui s'en prendre.

Et pas plus qu'on ne voit les gens s'insurger contre le ciel, lorsque des phénomènes météorologiques bouleversent la terre, personne ne prend la peine de se fâcher contre ces abstractions anonymes qni sont les pouvoirs publics. On supporte leurs sottises ou leurs méfaits, comme on subit la grêle ou la gelée. L'irresponsabilité par en haut fait l'insensibilité par en bas. La conscience nationale s'oblitère et meurt de ces injures, et nul ne saurait dire quels déchets en a soufferts l'âme de notre nation. Ce peuple de France, jadis si prompt aux indignations généreuses et aux saintes colères, regarde maintenant passer les scandales comme un bœuf regarde passer un train. Il a l'œil atone et la conscience inerte. Rien ne frémit et rien ne gronde en lui. Il achète un journal pour savoir ce qu'on raconte des hommes du jour. Il en cause avec son voisin, et tous deux concluent par quelque ignominieuse injure à l'adresse du parlement. C'est tout. Après cet anathème, sa justice est close. Dans six mois ou deux ans, il nommera les mêmes représentants, ou des politiciens qui leur ressemblent, et le parlementarisme continuera de l'abêtir ou de le déshonorer. Et c'est le phénomène le plus attristant de l'heure présente. Qu'un peuple soit volé, pillé, bafoué, sali, trahi, par ceux qui ont mandat de le représenter ou de le conduire, cela s'est vu dans tous les pays et dans tous les temps, encore qu'il n'y ait rien de comparable dans l'histoire du monde à ce que nous avons vu chez nous en ces dernières années. Mais qu'il ne se révolte pas, qu'il ne se reprenne pas, qu'il ne s'instruise pas, voilà ce qui ne s'est jamais vu, et voilà vraiment aussi le dernier degré de la misère humaine!

Digitized by Google

L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

La plupart des abus et des vices inhérents au parlementarisme tiennent à l'insuffisance des institutions. Je dirai plus loin, dans les chapitres consacrés à l'organisation des pouvoirs, les modifications et les remèdes que ce vice organique me paraît appeler. Mais il n'est pas inutile de noter ici même que si le régime parlementaire est frappé chez nous d'une pareille déchéance, c'est peut-être, en grande partie, parce qu'il subventionne les maux dont il périt. On sait que dans les maladies infectieuses, le mal cède ou triomphe, suivant que les microbes agissent dans un milieu propice ou contraire à sa propagation. Il en est de même de la politique. Elle est solidaire en ses mœurs, en ses pratiques et en ses fins de la valeur morale du personnel qu'elle emploie. Or, le personnel parlementaire n'est rien moins que l'élite sociale qu'il devrait être. On voudrait qu'il fût une aristocratie, dans le sens étymologique du mot, c'est-à-dire une sélection. Il n'est, au contraire, que l'émanation d'une brigue électorale sans scrupule et sans choix, plus encline à flatter les mauvaises passions et les bas appétits du suffrage universel que sa conscience et sa raison, et la cause première de cette dépravation, c'est l'indemnité parlementaire.

Il s'est rencontré, dans la Chambre présente, un député assez dénué de respect humain pour trouver insuffisante l'indemnité qui lui est allouée et demander qu'on la porte de neuf à quinze mille francs. Ce serviteur du peuple estime à très haut prix les services qu'il lui rend. Peut-être le peuple, à son tour, trouverait-il que les députés sont trop payés pour le travail qu'ils accomplissent. Mais c'est

Digitized by Google

un point sur lequel on n'a garde de prendre son avis. Dans la théorie républicaine, le peuple n'est bon qu'à nommer des députés. Pendant la courte période où le souverain jouit effectivement de sa souveraineté — vingt jours tous les quatre ans — on le flagorne comme un roi de féerie. Mais dès que le tour est joué, personne ne pense plus à lui, si ce n'est pour lui demander de vider ses poches.

Est-il vrai que ce soit trop peu de neuf mille francs pour indemniser le député du temps qu'il perd au Palais-Bourbon? Si l'indemnité devait être mesurée à la qualité du labeur accompli, elle serait tout bonnement à supprimer. Car de l'avis de tout le monde, sans excepter les députés eux-mêmes, il n'est rien de plus vain, de plus stérile et de plus niais que l'œuvre parlementaire, et c'est l'estimer à son prix que de l'estimer à rien. J'ai passé un peu plus de vingt ans dans cette usine à paroles, et j'atteste que l'œuvre entière de ces vingt ans ne mérite pas même un remerciement. Si les députés étaient payés à la pièce, comme en certaines industries, ils n'auraient jamais un sou vaillant, et tout parlementaire de bonne foi en fera l'aveu. Mais ce n'est pas ainsi qu'on raisonne. Bien ou mal employé, le temps qu'on passe au Palais-Bourbon constitue un sacrifice, puisque le député pourrait le consacrer au service de ses propres affaires. Par conséquent, il est juste qu'il en soit indemnisé. Il faut considérer, d'autre part, que les députés sont des gens éminents dans leur profession, et que leur indemnité doit être calculée sur le dommage qu'ils subissent, par cela seul que leur mandat les empêche de l'exercer. Enfin la vie est chère à Paris, et tel qui vivrait à l'aise, en sa province, avec un viatique médiocre, se trouve ici gêné avec les neuf mille francs que lui alloue le Palais-Bourbon.

Ainsi raisonnent les partisans de l'augmentation, et leurs raisons ont une apparence honnête. Mais ce n'est qu'une apparence. Il n'est pas exact de dire que le temps dépensé

Digitized by Google

par les députés à la Chambre serait plus avantageusement employé par eux, s'ils le consacraient à l'exercice de leur profession. Sauf de très rares exceptions, ils trouvent un avantage assez sensible à échanger les bénéfices de leur métier contre l'indemnité parlementaire. Ce sont, pour les deux tiers, des avocats, des médecins, des journalistes, des professeurs ou des fonctionnaires en rupture de ban. Or, l'avocat et le médecin qui ont une bonne clientèle en province n'ont garde de l'abandonner pour venir muser ou déclamer au Palais-Bourbon. Ceux qui se font élire ont peu ou point de clients : par conséquent, ils gagnent au change, aucun n'y perd. Les journalistes n'en continuent que de plus belle leur métier ; les professeurs y gagnent, et pour ce qui est des fonctionnaires, ils font un bond énorme dans la hiérarchie. D'agents obscurs et subordonnés qu'ils étaient la veille, ils deviennent subitement des maîtres. S'ils joignent à leur heureuse fortune un peu de bagout, il leur suffira de trois ou quatre discours pour devenir ministres.

Mais tout ceci est le côté secondaire de la question. Que les députés touchent neuf ou quinze mille francs, cela n'intéresse que la Chambre, et la question, dans cette limite, ne mérite pas qu'on s'en occupe. Ce qui est d'intérêt général, c'est la question de l'indemnité parlementaire elle-même, quel qu'en soit le chiffre. Convient-il à l'utilité générale de la nation que les députés soient payés? J'invoque l'utilité générale, et non les principes ; car la question change d'aspect et la solution varie suivant que l'on fait de la politique de principe ou de la politique purement utilitaire. Il est de principe en démocratie que l'État doit rétribuer les fonctions législatives ; la raison que l'on donne de ce principe, c'est que l'éligibilité doit être, comme l'électorat, le droit commun de l'universalité des citoyens. Or, l'éligibilité ne serait qu'une promesse irréalisable, un droit platonique, un leurre, si l'État n'assurait au pauvre le moyen

Digitized by Google

de devenir législateur à son tour. Du moment qu'il est admis que le tondeur de chiens du pont des Arts a même qualité que le membre de l'Institut pour nous confectionner des lois, il faut qu'en devenant législateur il soit assuré de ne pas perdre au service du peuple le bénéfice de l'industrie qui le fait vivre. On ne veut pas, d'autre part, que les fonctions législatives soient le privilège des riches. L'indemnité parlementaire est la sauvegarde de l'égalité.

A proprement parler, c'est là beaucoup moins un principe qu'un argument de parti. Les gens à principes purs, c'est-à-dire ceux qui se déterminent par la raison abstraite, n'en feraient qu'une bouchée. Et voici ce qu'ils diraient : — « L'État ne connaît ni riches ni pauvres ; il ne connaît que des citoyens. L'État ne doit rien à personne. Il épuise tout son droit en assurant à tous l'égalité de leurs titres devant lui ; il fait tout son devoir en maintenant à tous, aux prolétaires comme aux millionnaires, le droit d'élire et d'être élus. Le peuple élit qui lui plaît ; l'État n'y fait pas obstacle. Mais s'il lui plaît, d'aventure, de nommer le tondeur de chiens, cette fantaisie populaire ne saurait obliger l'État à lui faire des rentes. Pourquoi le fonds commun paierait-il le caprice de quelques-uns ? Il ne se passe pas d'année sans qu'un libre penseur vienne combattre à la tribune le budget des cultes, en disant qu'il est abusif de faire payer aux citoyens de son espèce les frais d'un culte qu'ils ne pratiquent pas. A plus forte raison, les électeurs d'un arrondissement conservateur et modéré sont-ils fondés à dire aux bourgs pourris du socialisme révolutionnaire : — « Il vous plaît de vous faire représenter par un anarchiste ? A votre aise ! Mais si c'est votre goût, faites-en les frais, et ne nous obligez pas à payer de nos propres deniers celui qui veut et prépare notre extermination ! »

Voilà ce que le principe abstrait répondrait au principe

Digitized by Google

démocratique. Mais cet échange de raisons *a priori* n'a qu'un intérêt spéculatif, et ce n'est pas la peine de s'y amuser. Ce qui est vraiment intéressant, c'est de savoir si l'indemnité parlementaire est utile ou nuisible à l'hygiène de la nation. Or, si l'on veut bien considérer que la France d'aujourd'hui est une nation déchue, décomposée, émiettée, désorientée, avilie, sans volonté, sans conscience et sans direction, et que la cause essentielle de cette décadence est la multiplication du politicien, on ne laissera pas de trouver qu'il y a une corrélation étroite entre l'indemnité parlementaire et notre infirmité. Le politicien, c'est-à-dire l'homme qui, sans études préalables, sans expérience acquise, sans autorité professionnelle, sans titres d'aucune sorte, s'est donné pour carrière de régenter le pouvoir et de réformer l'État, ne foisonne ainsi parmi nous que parce qu'il voit dans la timbale parlementaire le prix désigné de ses exercices.

En fait, l'indemnité parlementaire n'est qu'une prime offerte à la sophistique, au charlatanisme et à l'agitation. En France, la révolution est devenue une carrière le jour où l'on a pu l'escompter en gros sous. On s'adonne à la politique criarde, parce qu'elle est lucrative; on se prépare des rentes en s'époumonant à crier contre Dieu, la famille et la propriété. Il n'y a d'énergumènes au barreau, de déclamateurs dans la presse, que parce que les uns et les autres entrevoient au delà de leurs violences ce précieux canonicat qui s'appelle le mandat de député. Bien peu l'atteignent, il est vrai, mais tous y courent, et la société tremble parfois sous le galop de cette course effrénée. Croit-on, par hasard, que les voies de la politique seraient encombrées, comme elles le sont depuis si longtemps, de talents tapageurs et d'effrontés sophistes, si on leur interdisait l'espoir de placer leur rhétorique et leurs violences en rentes sur l'État? Non pas! La modération du langage, la pacifique élaboration des idées, devien-

Digitized by Google

draient la loi commune, le jour où le sophisme cesserait d'être un placement.

C'est chose aisée de constater le mal; il est plus difficile de le guérir. On ne peut raisonnablement demander à la république d'appliquer le remède que ce diagnostic indique, parce que ce serait la mort des industries variées qui la font vivre elle-même. Je ne suis pas sûr qu'un gouvernement monarchique osât lui-même faire l'épreuve de cette innovation, par crainte de soulever contre lui les préjugés et les rancunes de la démocratie. Nous subissons, bon gré mal gré, la tyrannie de prétendus principes qui sont l'antithèse de l'utilité publique.

L'utilité voudrait que le parlement français fût aussi bien composé que le parlement d'Angleterre, qui est la fleur de la nation. Or, le mandat parlementaire est gratuit en Angleterre, et ce parlement qui sert son pays pour rien est peut-être le seul que la vénalité n'ait pas même effleuré. Mais cet exemple n'est pas de ceux qu'on puisse recommander à la démocratie française. Le principe s'y oppose. En des temps sensiblement pareils aux nôtres, Robespierre avait poussé ce cri de démence : — « Périssent les colonies plutôt qu'un principe! » — Sa doctrine a fait école, et c'est elle encore qui nous gouverne. Les principes sont toujours florissants, et c'est nous qui périssons!

Digitized by Google

VI

LE POUVOIR EXÉCUTIF

Les médecins se plaisent à dire qu'une maladie bien diagnostiquée est à moitié guérie. Nous savons à merveille de quel mal souffre l'État français, dans la forme politique qui le régit actuellement, et la nature du mal, sûrement reconnue, indique le remède avec la même sûreté. Ce remède peut être défini d'un mot : c'est la restauration de l'autorité. Mais l'autorité ne doit pas s'entendre de l'exercice plus rigoureux, plus étroit, du pouvoir. C'est la tyrannie que l'on confondrait alors avec elle, et l'on sait, Dieu merci, qu'un gouvernement peut être despotique, oppressif et sectaire, sans avoir pour cela l'autorité. L'autorité n'est pas une méthode de gouvernement, c'est une vertu. Cette vertu dérive des institutions dont le pouvoir est l'organe, et des principes généraux qui inspirent sa politique. Qu'on soit monarchiste ou républicain, on ne peut contester que le régime actuel de la France soit totalement dénué d'autorité. Le *criterium* de l'autorité, c'est le respect, et ce titre est assurément celui qui lui manque le plus. C'est un point sur lequel tout le monde est d'accord. Ce régime s'appelle république, parce qu'il est couramment admis que la république commence où la monarchie finit. Mais c'est une appellation que tout républicain de doctrine doit trouver abusive. Car un régime sans autorité n'est point, à proprement parler, un gouvernement. Il est, au contraire, « l'anarchie » au sens où l'entendait Proudhon, c'est-à-dire l'absence de gouvernement.

Digitized by Google

D'où vient cela? De causes multiples qui peuvent se résumer en ces deux vices essentiels : l'infirmité des institutions et l'infirmité plus malfaisante encore de la politique qui les remplit. Les institutions sont précaires, inharmoniques, artificielles, sans efficacité et sans durée; la politique gouvernementale, au lieu d'être préservatrice et conservatrice de l'ordre universel, est uniquement fondée sur l'exploitation des passions et des sophismes les mieux faits pour perdre un peuple.

Le vice commun des institutions dont nous avons fait l'épreuve depuis un siècle est d'avoir été improvisées. Elles furent des œuvres de circonstance, et ne furent pas le fruit d'une longue collaboration du peuple et du temps. Or, il n'y a d'institutions vraiment adéquates aux besoins d'un peuple que celles qui sont une création continue de son propre génie, et, en quelque sorte, une sécrétion de son être; qui sont nées progressivement de ses coutumes et de ses goûts, se sont développées et modifiées concurremment à sa fortune, et si fortement incorporées à lui qu'elles apparaissent à travers les âges comme les formes vivantes de son histoire, et restent les garantes de son unité. Il n'appartenait pas aux constituants de 1875 d'imprimer cette marque aux institutions qu'ils allaient créer. Ils supportaient, comme le pays lui-même, les fatalités héréditaires de la Révolution française. Mais il leur appartenait, du moins, de faire une constitution adéquate au génie de la race et conforme à ses besoins. Malheureusement, ils étaient pour la plupart encore imbus de l'opposition toute doctrinale qu'ils avaient faite à l'Empire. Comme ils avaient détesté le gouvernement autoritaire issu de la Constitution de 1852, ils s'étaient épris du parlementarisme anglais. Le *self government*, tel que le pratiquent nos voisins d'outre-Manche, était resté leur idéal, et ils ne crurent pouvoir mieux faire que de modeler leur Constitution sur ce patron.

Digitized by Google

La Constitution qu'ils nous ont faite n'est donc qu'une œuvre d'imitation, mais d'imitation superficielle et creuse qui réalise tant bien que mal l'identité des formes, sans y joindre l'équivalence des forces. Qu'y a-t-il de commun, par exemple, entre la couronne d'Angleterre et la présidence de la République ? La distance est si grande que le rapprochement paraît choquant, et que l'on est tenté de s'en excuser comme d'une inconvenance. Cependant les constituants de 1875 n'ont imaginé leur président irresponsable, intangible et neutre, que pour l'assimiler à la fonction que remplit le roi ou la reine chez nos voisins. Malheureusement l'assimilation tourne à la caricature. En Angleterre, la couronne est la plus auguste et la plus nationale des fonctions. Ce « hochet » ne nous dit rien, à nous, parce que l'éducation révolutionnaire nous a fait une âme sceptique, grossière et révoltée. L'Anglais, au contraire, lui a voué son culte. Il a même créé, pour qualifier cette religion de la couronne, un mot qui n'a pas d'équivalent dans notre langue, parce que dans une démocratie sans respect, sans amour et sans foi, on ne saurait vraiment à quoi l'appliquer. Cela s'appelle le « loyalisme ». Le citoyen anglais, qui est le plus libre du monde, en est aussi le plus respectueux ; il sait ce que valent les institutions, et s'il aime et révère la couronne, c'est qu'il voit, à bon droit, en elle l'emblème de la continuité, la garantie de l'ordre à travers les âges, le vivant symbole de la patrie.

C'est peu de dire que la présidence de la République chez nous n'implique rien de tout cela. Au lieu de représenter ce qui dure, comme la couronne d'Angleterre, elle est seulement l'emblème d'un régime d'accident, sans passé comme sans lendemain. Elle est par elle-même à peine une fonction. Elle n'apparaît au sommet de l'édifice gouvernemental que comme une girouette sur un toit. Cela orne et cela tourne, mais cela ne pense pas. A cette infir-

Digitized by Google

mité originelle qu'elle tient de la Constitution s'est ajoutée une tradition désastreuse et déshonorante qui a réduit les présidents de la République à l'impersonnalité absolue. On leur a fait une vertu professionnelle de l'insensibilité. Ils n'ont ni conscience ni volonté. Quoi qu'il arrive, ils ne manifestent d'opinion sur rien. Depuis vingt-cinq ans que la république est constituée, nous avons vu passer cinq présidents, et tous se sont montrés pareils aux statues d'Égypte qui avaient les organes de la vie, et ne vivaient pas. La république s'est fait un genre de présidents automates dont M. Carnot fut le type le plus accompli. M. Carnot passe dans le monde républicain pour un chef d'État idéal, parce que sa correction ne se dégela jamais, et que, pas une fois dans sa vie, il ne dit un mot personnel et ne fit un geste utile. C'est pourquoi les prosélytes de ce genre politique lui ont élevé des statues et donné son nom aux plus belles avenues de nos villes.

Anacharsis Clootz, qui fut un fou de la plus malfaisante espèce, a laissé en héritage un aphorisme que les générations républicaines se transmettent comme un verbe sacré, et qu'elles observent religieusement. Sur le plancher de la guillotine où l'avait envoyé Robespierre, qui lui trouvait trop de zèle, il se retourna vers la foule et lui cria : — « Peuple, guéris-toi des individus ! »

Il voulait dire que les principes seuls ont une vertu de gouvernement, et que les hommes doivent être comptés pour rien. N'eût-il commis que cette sottise, Anacharsis Clootz méritait pour cela qu'on le guillotinât. Car sa doctrine, qui répond merveilleusement, d'ailleurs, aux instincts jaloux et bas de la démocratie, a voué la république au régime de la médiocrité plate, et réduit le gouvernement à la condition la plus misérable et la plus humiliante qui soit au monde.

Si les prophètes de la démocratie française avaient vraiment le sens de ce qu'il faut lui dire, c'est le contraire de

Digitized by Google

la doctrine d'Anacharsis Clootz qu'ils lui auraient prêché. Foin des principes, et place aux individus! Car il n'est pas de principe qui vaille, s'il n'est mis en œuvre par un homme supérieur. L'histoire témoigne abondamment que les principes ne sont rien dans la fortune des peuples, et que les hommes y sont tout. Tout ce qui s'est fait de grand et de beau dans le monde est l'œuvre d'un homme ou de quelques hommes. L'œuvre grandiose qu'ils ont laissée ne s'est pas toujours accomplie sans quelque violation des règles ou des lois. Mais l'admiration qu'on leur garde mesure la distance qu'il y a des hommes corrects aux hommes d'action. La correction est une vertu négative, et le seul honneur des niais.

A vrai dire, cette morale d'occasion ne s'applique qu'aux grands hommes, et les grands hommes sont des êtres d'exception. Pour le commun de ceux qui occupent la scène du monde, il faut des règles communes qui assurent la paix du peuple contre les dérèglements de l'ambition ou les caprices désordonnés du bon plaisir. Cela s'appelle des institutions. Il convient qu'on les respecte, à la condition toutefois qu'elles soient l'expression certaine de la volonté de la nation et répondent à leur objet. Mais comme les institutions ne sontpa s de pures abstractions, qu'elles se composent de fonctions ou de mandats auxquels il faut des hommes pour les remplir, c'est gravement pécher contre la patrie que de choisir pour l'y mettre un personnage sans pensée et sans volonté, par méfiance de ceux qui ont l'esprit vaste et le cœur haut.

Ainsi, bien que la tradition républicaine ait fait de la présidence de la République un pur accessoire, il n'en est pas moins vrai qu'elle pourrait avoir, si on l'entendait mieux, une influence décisive aux mains d'un homme qu saurait la remplir; car l'autorité publique, la valeur intellectuelle du chef de l'État, importent essentiellement à la sûreté de notre politique intérieure et extérieure, au pres-

Digitized by Google

tige du gouvernement devant les nations, à la sécurité des intérêts, à la confiance des esprits, à tous les besoins de l'ordre. Il conviendrait donc qu'au lieu de faire de la présidence une fonction purement décorative, on en fît une haute et puissante tutelle et qu'on appelât à la remplir le meilleur ou le plus illustre des citoyens. C'est malheureusement le contraire que nous voyons, et la doctrine d'Anacharsis Clootz est triomphalement obéie. Le parlement qui, par une usurpation choquante, est investi du droit de nommer le chef de l'État, reproduit dans son choix les sottes et basses inspirations dont il est lui-même sorti. Car ce régime, qui est électif de la base au sommet, ne connaît pas la sélection. D'esprit médiocre et de cœur plus médiocre encore, l'électeur à tous les degrés accommode son choix aux plus basses suggestions de l'égoïsme humain. Il nomme qui lui ressemble, et de là vient la déchéance de la première magistrature de l'État.

Il faut changer cela. Puisqu'il est reconnu que l'élection parlementaire, au lieu de conférer au chef de l'État l'autorité nécessaire, ne fait qu'avilir le titre et stériliser la fonction, il convient que le parlement soit déchu d'un privilège aussi abusif en son principe que funeste en ses effets. Il est conforme à la nature, à la logique, aux lois éternelles de l'ordre, que celui qui est à la tête de l'État possède et puisse exercer une autorité supérieure aux pouvoirs qui se meuvent au-dessous de lui. Or, la souveraineté nationale, principe et source de toute autorité politique, a seule qualité pour lui donner cette délégation. Par conséquent, il faut que le chef de l'État soit nommé par le suffrage universel. Ainsi font les États-Unis, et ils s'en trouvent bien ; c'est à la qualité de leurs présidents et à l'indépendance du pouvoir exécutif qu'ils doivent la marche conquérante de leurs affaires dans le monde.

Il est vrai qu'aux États-Unis le président est nommé par le suffrage universel au second degré. Chaque Etat nomme

Digitized by Google

des délégués à l'élection présidentielle en nombre égal à sa représentation dans les deux chambres, et ce sont ces délégués qui nomment le président. Seulement les délégués ne votent que sur des engagements préalables qui les obligent, et leur mandat est, en quelque sorte, impératif, si bien que l'élection présidentielle est virtuellement acquise et connue dès que l'on connaît le choix des délégués. Le vote au second degré n'est donc qu'une cérémonie de pure forme, que l'on pourrait supprimer sans inconvénient, et que nous ne conseillons pas d'imiter. Car elle a ses vices et ses périls. Outre que les délégués, mandataires de circonscriptions déterminées, ne représentent pas un chiffre égal d'électeurs et violent ainsi la loi de proportion, il peut arriver qu'ils soient infidèles, par révolte ou par corruption, et trahissent le mandat dont ils étaient chargés. Cette félonie est encore sans exemple aux États-Unis, mais il suffit qu'elle soit possible pour en écarter le risque. Le moyen le plus simple et le plus droit est d'appeler l'universalité des citoyens à nommer le chef de l'État.

Que ce soit le moyen le plus simple, cela ne fait aucun doute; mais est-ce aussi le moyen le plus sûr? Il peut paraître imprudent de l'affirmer, car les objections abondent. Elles invoquent les vices de caractère et d'esprit que nous avons déjà relevés contre le suffrage universel. Il est ignorant, crédule, imprévoyant, superficiel, enthousiaste, aussi facile à l'emballement qu'à la duperie. Il peut aisément s'éprendre d'un charlatan populaire, d'un déséquilibré, et ce favori d'un jour, investi par son élection d'un pouvoir redoutable, le jettera, sans qu'il s'en doute, dans les pires aventures. Ces objections sont fortes : elles ne sont pas nouvelles. On les invoquait déjà en 1848, lorsque l'Assemblée constituante, pressentant l'élection du prince Louis-Napoléon Bonaparte, cherchait les moyens d'éluder cette fatalité. La plupart de ses membres étaient

Digitized by Google

enclins à se réserver l'élection du président de la République, pour conjurer les risques de l'aberration populaire. Tocqueville et Lamartine ne le permirent pas; tous deux, quoique également hostiles à la candidature du prince, combattirent cette usurpation avec une triomphante éloquence. Leurs discours sont des monuments durables. Ils valent autant par la qualité des raisons qu'ils opposent à l'égoïsme parlementaire que par la personnalité des orateurs. Tocqueville, aristocrate d'origine, devenu démocrate par soumission aux lois incoercibles de la fatalité, est l'homme de France qui a le mieux parlé de la démocratie. Son témoignage, en un pareil sujet, est d'un prix incomparable et mérite qu'on le recueille. Écoutez-le ! — « Croyez-vous, dit-il à l'Assemblée, écarter les périls de la république en proclamant, pour ainsi dire officiellement, que vous doutez des sentiments républicains du peuple ? Croyez-vous que vous ferez croire à sa stabilité en donnant à penser que vous essayez cette chose impossible, de constituer une république sans républicains, une démocratie moins le peuple ? Au milieu de l'ébranlement universel dont nous sommes témoins, qui est-ce qui maintient la société dans son assiette ? Sont-ce les lois ? Elles sont abrogées ou ébranlées. Sont-ce les croyances ? Elles sont chancelantes ou obscurcies. Sont-ce les mœurs ? Soixante ans de révolution ont détruit les hiérarchies, troublé les souvenirs, énervé les âmes, plié et replié les esprits en tous sens. Qui est-ce qui maintient donc la société sur son centre ? Un seul pouvoir : le vôtre. Et d'où tirez-vous votre force ? Du peuple. Eh bien, quand vous aurez prononcé officiellement ce mot fatal : Nous avons plus de confiance en nous-mêmes que dans la nation, nous nous croyons plus républicains qu'elle, nous voulons autre chose que ce qu'elle voudrait, — croyez-vous que vous n'aurez pas diminué votre force ? Au lieu de clore la révolution, vous la continueriez. »

Digitized by Google

L'intervention de Lamartine fut plus décisive encore. Il avait le *mens divinior* des prophètes, et lorsqu'il donnait l'essor à son génie, il atteignait les cimes. Il ne fut jamais plus éloquent que ce jour-là. Après avoir dénoncé les suggestions égoïstes auxquelles succombent les individus et les groupes dans un parlement, il s'écria : — « On peut corrompre les hommes par petits groupes; on ne peut les corrompre en masse. On empoisonne un verre d'eau; on n'empoisonne pas un fleuve. Une assemblée est suspecte; une nation est incorruptible comme l'Océan ! Et puis, ajouta-t-il, dans un mouvement d'éloquence qui est resté célèbre, quand même le peuple choisirait celui qu'une prévoyance mal éclairée peut-être redouterait de lui voir choisir, n'importe ! *Alea jacta est !* Que Dieu et le peuple prononcent ! Il faut laisser quelque chose à la Providence. Elle est la lumière de ceux qui, comme nous, ne peuvent pas lire dans les ténèbres de l'avenir. Invoquons-la; prions-la d'éclairer le peuple, et soumettons-nous à son décret ! »

L'Assemblée subjuguée cessa de résister. Elle bannit ou sacrifia ses craintes, et décida que le président serait nommé par le peuple directement consulté. Mais c'est ici qu'intervient un autre argument contre l'élection populaire, et c'est précisément cet épisode de notre histoire qui lui a donné naissance. Les adversaires de l'élection par le peuple prétendent, en effet, que ce triomphe de l'éloquence ne fut pas le triomphe de la raison; car le parlement fut la première victime de son abnégation. A peine Louis-Napoléon Bonaparte était-il nommé à la présidence de la République qu'un conflit s'élevait entre les députés et l'élu de la nation. Ce conflit dura trois années, et l'on sait comment il se dénoua. Le président populaire mit le parlement à la porte, et sur les ruines du parlementarisme effondré il institua la dictature impériale; d'où cette leçon de choses qu'il est souverainement dangereux d'opposer un chef d'État élu par le peuple à

Digitized by Google

une Assemblée. Il n'y a pas d'accord possible entre ces deux pouvoirs, parcequ'il n'y a pas équilibre. Le duel est inévitable, et son issue fatale. L'élu du peuple, fort de son origine, inclinera toujours à faire prévaloir sa politique propre contre celle du parlement. Si le parlement laisse faire, il abdique. S'il résiste, le président le brise. Dans l'un et l'autre cas, c'est la substitution de la tyrannie au régime de la liberté.

L'argument fondé sur cet exemple ne laisse pas de produire une forte impression, mais il est plus spécieux que probant. S'il y eut conflit entre la représentation parlementaire et le président élu par le pays, c'est l'Assemblée, et non le président, qui en eut toute la faute. C'est elle qui le souleva, l'entretint, l'irrita et le poussa témérairement jusqu'à la crise violente qui devait et pouvait seule le dénouer. Sa politique était égoïste, provocatrice et brouillonne, imprégnée du plus méchant esprit de coterie et violemment contradictoire aux sentiments et aux vœux du pays. Celle du président était, au contraire, purement nationale. L'accord était facile et durable, si l'Assemblée eût voulu s'inspirer aux mêmes sources et tendre aux mêmes fins. C'est faute de le vouloir ou de le comprendre qu'elle aboutit au coup de force qui termina leur malentendu.

Il y a aussi le cas du général Boulanger qui est également un notable exemple de l'affolement populaire. On peut aisément admettre que le boulangisme fut un véritable accès de folie, si on l'oppose à la valeur propre de l'homme qui le personnifiait. Mais cet accident, tout extravagant qu'il parût, avait pourtant sa cause. Et quelle cause, si ce n'est encore un état de conflit aigu et d'incompatibilité violente entre la conscience nationale et la politique du parlement? Qu'on prenne la peine d'étudier impartialement ce régime dans son personnel, dans son esprit, dans ses mœurs, dans ses œuvres, et non seulement on compren-

Digitized by Google

dra cet accès de révolte, mais encore on s'étonnera que cette longue accumulation de griefs, de rancunes et d'indignations eût tardé si longtemps à faire explosion. Il n'est pas certain, d'ailleurs, que le peuple eût porté ses suffrages sur le général Boulanger, s'il avait été appelé, en des circonstances normales, à nommer le chef de l'État. Il l'acclamait alors, parce qu'il était le seul instrument de délivrance qui s'offrît à lui.

C'est un noble souci que de vouloir défendre les libertés publiques contre les dictateurs d'occasion, et l'on comprend aisément la répugnance des âmes d'élite à subir les tyrannies abjectes que peuvent leur réserver les popularités de caserne et les ivresses de la rue. Mais l'objection n'est pas moins forte contre la tyrannie parlementaire et la dépravation qui l'accompagne. On peut se défendre contre les égarements populaires en édictant certaines conditions à l'éligibilité. L'histoire que nous avons vécue depuis vingt-cinq ans témoigne qu'il n'y a ni garanties ni défenses contre l'omnipotence parlementaire. Elle absorbe l'État tout entier, et comme l'État centralisé à l'excès a la main sur tout ce qui nous touche, aussi bien dans nos sentiments que dans nos intérêts, il n'y a rien dans la vie individuelle ou familiale qui reste indemne. Il est douteux que l'élection populaire nous inflige jamais de pareilles épreuves. Le caprice de l'élu, quel qu'il soit, sera toujours contenu par la solidarité des intérêts sociaux; son ambition, quelque déréglée qu'on la suppose, sera toujours endiguée et ramenée dans le droit chemin par le contrôle incessant et souverain de l'opinion publique. Il y a telles républiques, comme aux Antilles, par exemple, et dans l'Amérique du Sud, où les présidents sont encore des monstres. Cela tient à ce que leur tyrannie fantasque ou sanguinaire s'exerce sur des populations qui sont restées encore barbares. Elle serait impossible dans nos pays d'Europe, même dans l'autocratique Russie. C'est un

Digitized by Google

phénomène que la civilisation de notre ciel et de notre temps ne comporte plus.

Le chef de l'État sera donc élu par le pays lui-même, parce que l'élection populaire est la seule investiture qui puisse lui conférer une autorité adéquate à sa fonction. Il sera doté de toutes les prérogatives que la Constitution de 1875 confère au président de la République. Ces prérogatives, qui sont, à peu de chose près, les attributs de la monarchie dans un gouvernement constitutionnel, sont restées lettre morte dans la main des présidents qui les détenaient, ou du moins elles ont été si pauvrement exercées qu'on n'y a jamais senti l'esprit et la volonté d'un chef d'État. Pourquoi? C'est que le président élu par le parlement est le prisonnier du parlement et des ministères émanés du parlement. La chambre omnipotente, maîtresse du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif et du pouvoir judiciaire, exerce une tyrannie collective qui fait de l'État tout entier une dépendance du Palais-Bourbon. Si l'on veut remettre chaque chose en sa place, et faire prévaloir le principe tutélaire de la séparation des pouvoirs qui est une des bonnes choses qu'ait proclamées la Révolution française, sans la réaliser, il faut nécessairement affranchir le pouvoir exécutif de ce bas et funeste assujettissement. Or, il y a deux conditions essentielles de cette émancipation : la première est, comme nous l'avons dit, que le chef de l'État soit l'élu du pays et non plus du parlement; la seconde, que le chef de l'État puisse choisir ses ministres en dehors du parlement, et que ces ministres, irresponsables devant les chambres, soient uniquement responsables devant lui.

L'expérience que nous avons faite de la responsabilité ministérielle devant le parlement témoigne avec assez d'éclat qu'elle est exclusive de tout gouvernement. Le ministre dont le portefeuille relève d'un vote de la Chambre n'est plus un ministre : c'est à peine un commis, ou

Digitized by Google

même un domestique corvéable et révocable à merci. Il n'a aucune initiative, parce qu'il n'a aucune liberté. Il ne peut réaliser aucune réforme, parce qu'il n'est pas de réforme qui ne lèse quelque député dans ses intérêts électoraux, et le seul moyen qu'il ait de vivre est de ne jamais léser personne. Il n'est même pas le maître de son personnel administratif, parce que le fonctionnaire est avant tout un agent électoral. Comme l'influence qu'il exerce dans la circonscription représente un certain nombre de suffrages, il faut qu'il soit à la dévotion du député. C'est lui qui le surveille, le protège ou le brise, suivant sa conduite, et précisément parce qu'il est à la merci du député, c'est au député et non point au ministre qu'il obéit. Tel est l'état d'ignominieuse abjection où le pouvoir en France est tombé. Il n'est pas rare qu'en face de cette scandaleuse anarchie quantité d'honnêtes gens se lamentent et s'écrient : — Il n'y a plus de gouvernement ! — Rien n'est plus vrai. Mais ils constatent l'effet, sans remonter à la cause. La cause, c'est le parlementarisme, c'est-à-dire l'institution des cabinets choisis dans le parlement et responsables devant le parlement.

Qu'on suppose, au contraire, le pouvoir exécutif émancipé de cette paralysante et déshonorante servitude, et tout notre État politique est immédiatement transfiguré. Le gouvernement reparaît. Il retrouve l'action, la vie, l'honneur, en retrouvant la liberté. Au lieu du *leader* ministériel, soucieux avant tout de complaire aux groupes parlementaires, parce que sa fortune en dépend, nous avons un chef d'État qui ne choisit ses ministres qu'en raison de leurs aptitudes professionnelles et en vue des services qu'ils sont appelés à rendre. Il les prend en dehors du Parlement, non seulement pour qu'ils soient libres de toute sujétion parlementaire, mais aussi pour qu'aucune camaraderie ne les opprime. Il ne met pas un médecin à la Marine, un pharmacien aux Finances, un avocat aux

Digitized by Google

Colonies, un chimiste aux Affaires étrangères, comme cela se fait couramment dans les combinaisons parlementaires. Il cherche dans le pays tout entier les hommes d'un mérite supérieur et d'une expérience éprouvée, et les appelle au poste ministériel que désigne leur spécialité. Il n'est pas ainsi de citoyen de haut mérite qui ne puisse trouver dans un portefeuille ministériel la juste récompense d'une carrière utilement ou glorieusement remplie. Comme il est responsable devant le pays, dont il est le mandataire, ces ministres sont responsables devant lui. Mais leur responsabilité est individuelle et non plus collective; chacun d'eux répond de ce qu'il fait, et ne répond pas de ce que font les autres. S'il est utile et juste que le cabinet soit homogène, c'est-à-dire que tous ceux qui le composent servent la même politique et professent les mêmes vues, il est profondément absurde qu'ils soient solidaires, et qu'un excellent ministre des Affaires étrangères ou de la Guerre porte la peine des sottises qu'aura pu commettre son collègue du Commerce ou de l'Instruction publique.

Ces ministres choisis en dehors du parlement auront seuls l'initiative des lois. Ils ne permettront plus qu'un député avide de réclame bouleverse à plaisir l'économie du budget pour le service de ses intérêts électoraux ou de sa popularité. Ils débarrasseront ainsi les parlementaires honnêtes mais timorés de ce cauchemar de la surenchère qui oblige tant de députés à signer ou à voter des propositions qu'ils détestent, par crainte de s'aliéner la faveur de leur collège électoral. Les réformes qu'ils présenteront n'auront rien à démêler avec cette brigue avilissante. Elles seront déterminées par les besoins réels ou les vœux légitimes du pays lui-même, et le désintéressement visible du ministre qui les aura proposées sera la marque la plus certaine de leur utilité. A ce prix, nous aurons vraiment un gouvernement qui comprendra son devoir, et le pourra remplir. Maître de ses conceptions et libre de son action,

Digitized by Google

soumis aux seuls conseils de son patriotisme, égal, par le recrutement de ses membres, aux tâches les plus hautes, il sera la tutelle bienfaisante et féconde qui est la loi même de sa fonction, et dont le régime parlementaire n'a amais été que la caricature.

Digitized by Google

VII

LE POUVOIR LÉGISLATIF

La dualité des chambres est un principe universellement reconnu. Il prévaut, du moins, chez tous les peuples qui possèdent des institutions. Les partis révolutionnaires seuls se montrent partisans d'une chambre unique. Ils sont hypnotisés par le souvenir de la Convention et voudraient la faire revivre. Ils rêvent d'une assemblée unique et souveraine en qui se résument et se confondent tous les pouvoirs. Ils savent à merveille comment une minorité turbulente, audacieuse et résolue s'impose à une majorité timorée. Mais ce calcul est précisément la leçon de ceux qui veulent assurer aux sociétés l'ordre et la paix. L'histoire leur a démontré, par des exemples éclatants, que les assemblées uniques, même celles où domine une majorité d'honnêtes gens, manquent essentiellement de pondération. Elles sont enclines aux entraînements téméraires, et l'absence de tout recours rend leurs erreurs irréparables. Il est indispensable que toute Assemblée ait son contrepoids. Elle le trouve dans l'institution d'une autre chambre d'origine différente et de pouvoir égal, qui contrôle son action, revise, s'il y a lieu, ses œuvres, protège le pays contre le danger des mesures irréfléchies et confère aux lois la garantie d'un double examen.

C'est en vertu de ce principe que la Constitution de 1875 a institué deux chambres qui collaborent à l'œuvre législative, et dont l'une ne peut rien si elle n'obtient la sanction de l'autre. Mais cette Constitution fut bâclée si

Digitized by Google

vite qu'elle décida la création et le mode d'élection de ces deux chambres sans assurer l'équilibre de leurs rapports. Il est résulté de cette lacune que la collaboration théorique de la Chambre des députés et du Sénat s'est réduite dans la pratique à n'être qu'un conflit chronique qui s'aigrit ou s'apaise suivant les circonstances, mais se perpétue indéfiniment, sans qu'il existe aucun moyen de le résoudre. En fait, il y a vingt-cinq ans que la Chambre des députés est en guerre avec le Sénat. Cette guerre fratricide est sans éclat, parce que le Sénat se soumet, d'ordinaire, à la tyrannie insolente et brutale de l'autre chambre; mais l'abdication de la Chambre haute n'est pas sans inconvénients. Elle abandonne aux députés une omnipotence dont ils font le plus détestable usage. Elle a réduit le Sénat, qui l'a bien voulu, à n'être qu'une chambre d'enregistrement. Quant à la Chambre basse, elle s'est rendue maîtresse absolue du budget, et par là même maîtresse du gouvernement. Elle a ainsi retrouvé à son profit la tyrannie sectaire et brouillonne des assemblées uniques, et c'est à ces usurpations successives que nous devons l'anarchie tumultueuse et stérile où la république est tombée.

Il convient d'ajouter que si le Sénat manque d'autorité, c'est simplement justice. Son effacement forcé devant la représentation du suffrage universel et l'injurieux dédain que lui témoigne la conscience publique sont les conséquences naturelles de ses vices d'origine et de ses vices de conduite.

Il y a dans Shakespeare un petit bout de dialogue qui n'ajoutera rien sans doute aux arguments de ceux qui veulent réformer le Sénat, mais qu'il serait dommage pourtant de laisser perdre. Le voici :

BRABANTIO. — *Thou art a villain!...*
IAGO. — *You are... a senator!...*

A vrai dire, c'est Iago qui parle, et Iago ne peut expri-

Digitized by Google

mer que l'opinion d'un effronté coquin. Cependant l'idée qu'a Shakespeare de lui prêter une pareille riposte témoigne que, dès ce temps-là, le Sénat payait tribut à l'ironie publique, et que la qualité de sénateur n'empêchait pas de passer pour un pauvre homme. Chambre des pairs de la royauté, Sénat de l'empire, Sénat de la république, cette institution a toujours été la cible des quolibets de la rue. Le public ne l'aime guère et l'estime peu. Elle est généralement supérieure par la qualité de ses membres à la chambre élue par le suffrage direct ou restreint. Mais elle porte la peine de l'infériorité de ses origines et de l'obséquiosité de son tempérament. Chambre des pairs ou Sénat, la Chambre haute, comme on l'appelle encore, n'est le plus souvent qu'un instrument de règne dans la main du pouvoir dont elle est la créature. Sous la monarchie, c'est le souverain qui la nomme; sous la république, ce sont les préfets. Le Sénat actuel, avec la loi électorale dont il émane, ne peut être qu'un corps domestique, et les élections sénatoriales, au lieu d'être des manifestations d'opinion publique, sont de simples opérations administratives.

Considérez la manière dont on fait un sénateur. Quelques semaines avant l'élection, on appelle les conseils municipaux à désigner celui ou ceux d'entre eux qui devront aller au chef-lieu du département faire office d'électeurs sénatoriaux. Il n'est pas inutile de faire observer que les conseils municipaux n'ont pas été nommés pour cela, et que la politique étant légalement exclue de leur fonction ils ne peuvent, sans usurpation, déléguer à d'autres une autorité politique qui ne leur appartient pas. On peut admettre cependant qu'ils sont l'expression la plus directe et la plus certaine des sentiments de la commune et que les intérêts collectifs qu'ils représentent fournissent par eux-mêmes une assise assez solide et assez large pour qu'une assemblée politique puisse reposer sur eux. Mais encore faudrait-il que le mandat qu'ils délèguent, de ce chef, fût

Digitized by Google

librement débattu et clairement spécifié. Point! La loi électorale du Sénat n'a eu garde de laisser filtrer la moindre lumière dans cette opération. Elle exige que la désignation des délégués se fasse sans débat!

C'est chose grave pourtant que de nommer un sénateur, puisque le Sénat exerce de concert avec la Chambre des députés un contrôle à peu près souverain sur la marche des affaires publiques; et le choix du délégué est d'autant plus important que le nombre des électeurs est plus restreint. Vous avez vos vues, vos idées, vos sentiments, vos convictions, et vous voudriez vous concerter avec vos collègues, précisément afin d'en déléguer la défense à celui qui s'en sera révélé dans une discussion préliminaire le représentant le plus intelligent et le plus ferme. Eh bien, c'est cela précisément que la loi ne permet pas. Vous choisirez sans concert préalable, sans discussion, bouche close et les yeux fermés. C'est le jeu de colin-maillard appliqué à la politique. On tirerait au sort qu'on obtiendrait, d'ailleurs, des résultats de même qualité. Que représente un délégué nommé dans de pareilles conditions? Rien, que son bon plaisir. Et s'il ne représente rien, quel pouvoir légitime peut-il bien conférer au sénateur qu'il va faire?

Il y a, dans les centaines de délégués nommés de cette façon, un lot de républicains avérés et de conservateurs inflexibles qui votent au gré de leur passion politique, sans se préoccuper jamais des sentiments de la commune qu'ils sont censés représenter. Mais la majorité se compose de délégués incertains ou calculateurs qui vont être soumis, jusqu'à l'heure du scrutin, aux suggestions variées que peut fournir la brigue électorale. L'embauchage s'exerce sur eux par tous les moyens, par l'intimidation et par la flatterie, par la promesse et par la menace, par le mensonge, par l'intérêt, et surtout par la candidature officielle qui est le résumé de tout cela. Le choix du délégué étant

Digitized by Google

plutôt un honneur qu'on décerne qu'un mandat qu'on délègue, il arrive presque toujours que le maire est choisi, par cette seule raison qu'il est le premier dans la commune, sans qu'on ait égard aux opinions qu'il professe. Évincer le maire pour nommer un délégué politique à sa place, c'est lui faire un affront dont peu de conseillers municipaux sont capables. On nomme donc le maire, et lorsqu'il faut deux délégués, on nomme le maire et l'adjoint, même s'ils ont des opinions contraires ! Il n'est pas rare de compter quarante et cinquante communes dans le même département qui nomment deux délégués, dont l'un est conservateur et l'autre républicain, sans se douter de la contradiction !

Or, le maire délégué n'est pas un électeur qui se sente indépendant devant son préfet. Les uns en ont besoin ; les autres en ont peur. Il faudrait que le préfet fût le dernier des maladroits pour ne pas tirer parti de ces dispositions égoïstes, soufflées et presque excusées par le patriotisme de clocher. On vote pour le bien de sa commune, dont l'intérêt immédiat prévaut aisément contre les causes lointaines et parfois obscures de la politique, et voilà comment, huit fois sur dix, le sénateur est simplement la créature de son préfet.

Jamais on ne s'est si effrontément moqué de la démocratie que le jour où les constituants de 1875 imaginèrent le Sénat de la république. Gambetta le savait mieux que personne. Mais ce Sénat domestique lui paraissait commode et sûr. Et comme il excellait à sauver par la pompe des mots les accrocs qu'il faisait aux principes, il le baptisa du nom de « Grand conseil des communes de France » ! et les naïfs applaudirent de confiance une mascarade qu'ils auraient outrageusement sifflée si elle leur avait été présentée sous son vrai nom. Néanmoins ce vice de naissance ne laissa pas de nuire à l'autorité du Sénat, et pendant longtemps les républicains de doctrine menèrent contre

Digitized by Google

lui des charges épiques. Ils détestaient le Sénat parce qu'il leur semblait être, par son principe et par son esprit, par l'antinomie de son origine et le pouvoir abusif dont il était investi, le principal obstacle à la liberté de leur culte. Ils ignoraient encore le genre de services qu'il pouvait leur rendre. Mais le jour où le Sénat s'est constitué en haute cour de justice et s'est donné mission de proscrire quiconque menaçait le monopole du parti, les doctrinaires les plus intraitables ont fait amende honorable à l'objet de leurs huées, et leurs anathèmes se sont brusquement changés en actions de grâces.

Rien ne disqualifie plus fortement le Sénat, tel que la Constitution l'a fait, que ces manifestations contradictoires. Si les républicains qui furent ses premiers adversaires avaient raison de le condamner au nom de la doctrine, on ne peut raisonnablement prétendre qu'il ait racheté ses vices d'origine par l'usage qu'il a fait de ses pouvoirs, dans son rôle de haute cour. Sans vouloir évoquer dans une étude purement spéculative les furieuses polémiques que l'œuvre judiciaire de la haute cour a deux fois déchaînées, on peut dire que le Sénat, en cette double occurrence, a gravement manqué à sa fonction pondératrice. On eût voulu que, pour l'honneur de la république et pour son propre renom, il déclinât la fonction judiciaire qui lui était déférée par un gouvernement violateur du droit et des lois, et visiblement en quête de complices. Car la république, suivant la légende, est fondée sur la haine de l'iniquité et l'horreur de l'oppression. C'est même, on peut dire, de cette culture classique du droit, de la justice et de la liberté qu'est sorti l'idéalisme républicain. La république, avant l'épreuve, n'inspirait tant d'amour et tant de foi aux consciences enthousiastes que parce qu'elle apparaissait à ses élus comme l'épanouissement suprême de la beauté morale sur la terre. Elle y devait descendre, en sa pureté rédemptrice et sereine, pour sauver l'humanité

Digitized by Google

de toutes les tyrannies. Opposez à cet idéalisme juvénile les pratiques de la haute cour : le démenti est vraiment épouvantable. Car le Sénat, non seulement a consenti à jouer ce rôle de juge, mais il s'en est saisi avec une sorte de frénésie sauvage. Et de tous les tyrans dont l'œuvre ténébreuse ou sanglante fait frissonner l'histoire, il n'en est pas un seul qui se soit montré plus volontaire et plus méthodique en ses atrocités. Il y a, certes, des scandales et des crimes qui provoquent autrement l'horreur : il n'est pas de phénomène anormal qui inquiète autant la conscience humaine. Car le scandale des scandales et le crime des crimes, c'est cette sacrilège parodie de la justice qui déguise des partisans en juges et prête à l'iniquité consciente et préméditée les formes du droit.

Ce triste épisode de nos luttes politiques a ruiné complètement et à jamais l'autorité du Sénat. Il ne pouvait racheter le vice de son origine et l'illégitimité de ses pouvoirs que par sa supériorité morale et la grandeur de ses services. Il a pris malheureusement le contre-pied de cette réhabilitation. Il s'est fait une politique étroite, égoïste et sectaire qui a pour principe la haine de toute réforme, et pour fin la conservation indéfinie du bénéfice dont il jouit. Il n'y a pas lieu de s'en étonner; le Sénat se compose, aux trois quarts, d'anciens députés qui ont déserté le Palais-Bourbon pour mener au Luxembourg une existence plus tranquille et mieux garantie contre les accidents. Mais ces députés d'hier furent en leurs plus beaux jours les collaborateurs et les séides qui avaient constitué la république en tyrannie de parti. Ils conservent intacts l'esprit et le culte de leur œuvre, et si, d'aventure, la république devenait un gouvernement qui fût subitement illuminé par l'esprit de lumière et de vérité, ils se sentiraient dépossédés. Ce sont eux qu'ils défendent en proscrivant les réformateurs. Le Sénat apparaît ainsi comme une nouvelle Bastille qu'il faut préalablement démolir, si l'on veut réfor-

Digitized by Google

mer le régime lui-même; car il est l'étouffoir de toute justice et de toute liberté.

Il y aurait donc non seulement un intérêt politique, mais un intérêt social considérable, à réformer le Sénat, et la réforme doit s'entendre de statuts nouveaux qui modifieraient sa composition, et non simplement son assiette électorale. Il faut, à vrai dire, pour aboutir par les voies légales, que le Sénat y consente, et même qu'il y collabore, et l'on sait que son humeur présente est furieusement hostile aux réformes. Mais sa résistance céderait vite devant un mouvement significatif de l'opinion; car le Sénat est plein de gens qui savent l'histoire, et ont appris par elle où mènent les résistances inconsidérées. La difficulté pour un gouvernement réformateur n'est pas d'amener le Sénat à subir une réforme désormais indéclinable, mais de bien comprendre ce que doit être le Sénat, et de déterminer par l'idée qu'on se fait de lui les conditions qui doivent présider à sa composition. Jusqu'ici les réformateurs n'ont trouvé à proposer que deux procédés également insuffisants ou vicieux : ou bien l'élection directe, au scrutin de liste, ou l'élection au second degré, par délégués spécialement désignés à cet effet. Ce sont là des changements; ce ne sont pas des réformes. L'élection par le suffrage universel assurerait la conquête du Sénat aux éléments radicaux et socialistes qui dominent aujourd'hui la Chambre des députés, et le suffrage à deux degrés élargirait simplement le champ électoral, sans améliorer sensiblement la qualité des choix. Que gagnerait le pays à une réforme qui ne ferait, en somme, qu'aggraver ou maintenir cette oppression jacobine et socialiste qui a fait de ce peuple, jadis rayonnant et fécond, une nation sans morale et sans essor?

Le besoin d'une logique rectiligne, qui est le grand sophisme révolutionnaire auquel nous avons tout sacrifié, ne nous permettra jamais d'adopter une réforme qui permît

Digitized by Google

de substituer la sélection à l'élection. Et pourtant, c'est la sélection qui est la vérité. Il n'y avait dans la loi électorale du Sénat qu'une disposition louable : c'était l'élection des soixante-quinze inamovibles par voie de cooptation. Ce privilège, sans doute, était contraire aux principes de notre droit public. Mais il compensait, du moins, ce qu'il avait d'antidémocratique par la qualité de ses élus ; grâce à lui, des hommes d'un mérite supérieur, qui ont été l'honneur du Sénat et de grands serviteurs de la France, ont pu trouver place au parlement, alors que le respect des principes les en aurait vraisemblablement et pour toujours écartés. Ni M. Jules Simon, ni M. Buffet, pour n'en citer que deux, n'eussent jamais trouvé un collège pour les élire. Qui oserait cependant prétendre que l'intérêt national, l'autorité du Sénat, l'honneur même du parlement, ont souffert de cette infraction à la loi démocratique? C'est là une disposition qu'il faudrait réserver dans toutes les constitutions, monarchiques ou républicaines, comme le recours du gouvernement et la revanche de l'élite contre l'injustice et l'ignorance de la démocratie. Mais l'esprit jaloux et niveleur qui prévaut dans le régime actuel ne l'a pu supporter. Le quart inamovible a disparu, et l'on peut dire à bon droit maintenant qu'il ne reste plus rien dans la constitution du Sénat qui mérite d'être sauvé.

La vérité, c'est qu'il y a contradiction entre notre droit public, tel que la Révolution française l'a formulé, et l'intérêt bien entendu de l'État. L'intérêt bien entendu voudrait qu'on choisît les meilleurs ; mais le suffrage public, perverti par la brigue électorale, ne regarde plus vers les sommets. Il incline à nommer qui le flatte, en sorte que la conquête du mandat parlementaire tend de plus en plus à n'être qu'une question de surenchère démagogique. C'est son droit, à coup sûr, et c'est aussi notre loi commune. La démocratie souveraine fait ce qu'elle veut de sa souveraineté, comme un viveur fait ce qu'il veut de son argent.

Digitized by Google

Mais cette souveraineté débridée ne reste pas sans sanction; elle mène l'un à la ruine et l'autre à la mort.

Il faudrait, pour qu'il y eût une réforme effective, que le Sénat devînt une délégation de toutes les catégories qui, dans la diversité de leurs fonctions, constituent ensemble les forces essentielles de la nation. Croit-on, par exemple, que si le clergé, la magistrature, l'Université, le Conseil supérieur de la guerre, le Conseil supérieur de la marine, le corps diplomatique, le conseil général, les chambres de commerce, les syndicats industriels, les syndicats agricoles, les conseils de prud'hommes et autres collectivités étaient constitués en corps électoraux il ne sortirait pas de leur choix une représentation à la fois plus brillante et plus vraie de la société française que celle dont le suffrage universel ou le suffrage restreint nous ont dotés jusqu'ici? Et tiendrait-on pour une déchéance le système électoral qui permettrait de faire entrer au Sénat des hommes d'État comme le duc de Broglie, des diplomates comme M. de Chaudordy, des ecclésiastiques comme le cardinal Perraud ou le Père Didon, des militaires comme le général Jamont, des marins comme l'amiral Gervais, des maîtres de la jeunesse comme M. Gréard, M. Brunetière ou M. Lavisse, des criminalistes comme M. Guillot, des armateurs, des agriculteurs, des industriels, des commerçants, des ouvriers qui sont l'honneur et l'incarnation du travail sous toutes ses formes et à tous ses degrés?

On peut contester l'autorité politique d'une assemblée qui tient ses pouvoirs d'un privilège de naissance, comme la Chambre des pairs, ou de la faveur du souverain, comme le Sénat de l'Empire. Mais qui contesterait la supériorité d'aptitude d'une chambre ainsi composée? Et la supériorité d'aptitude ne ferait-elle pas sa légitimité? Ces considérations sont plus hautes et plus sûres que les principes trop vantés de la Révolution française. La politique que nous avons tirée de la Déclaration des droits de l'homme n'a fait

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

jusqu'ici que vicier nos institutions et dépraver nos mœurs. Il serait grand temps de substituer à la métaphysique révolutionnaire et aux pratiques barbares qui en dérivent le système de la sélection. On obtiendrait par elle un Sénat qui réunirait à la variété des aptitudes la supériorité de l'intelligence, tandis que le culte irraisonné des principes ne donnera jamais que la médiocrité dans le nivellement.

La Chambre des députés, trop puissante, est aussi trop nombreuse. Son recrutement correspond à la division administrative du pays. Chaque arrondissement, quelle que soit sa population, nomme un député. Au-dessus de cent mille habitants, le collège électoral se subdivise en circonscriptions distinctes. On obtient ainsi, pour l'ensemble des circonscriptions électorales, le chiffre de cinq cent quatre-vingts députés. A ce contingent déjà trop nombreux, s'ajoute celui des colonies qui, par un privilège incompréhensible, ont été admises à se faire représenter dans le parlement métropolitain.

Le système électoral qui produit ce résultat est une extravagance. Il viole de la façon la plus choquante la loi de proportion, qui, sans être absolue, mérite cependant d'être respectée, parce qu'elle est une des formes de la justice. D'un arrondissement à l'autre, la différence de population est parfois énorme. Tel arrondissement du Nord, par exemple, compte cent mille habitants, tandis que tel autre des Basses-Alpes, de l'Ariège ou de la Corse n'en compte que dix mille. Ils ont néanmoins part égale dans la représentation parlementaire. La députation des colonies fait ressortir jusqu'à l'absurde cette choquante disproportion. Le député de Cochinchine représente cinq cents électeurs; celui du Sénégal en représente trois cents. Ils ont cependant l'un et l'autre le même titre et le même poids que le député dont le collège compte cent mille habitants et trente-cinq mille électeurs. Un régime électoral qui repose

Digitized by Google

sur de semblables énormités ne se défend pas. Il faut qu'il soit remanié de fond en comble.

L'arrondissement, qui est, comme le département lui-même, une division factice et surannée, ne peut constituer par lui-même une circonscription électorale. Il n'a rien qui lui soit propre. On est d'un commune, parce que la commune constitue une petite patrie dans la grande. On est d'une province, bien que la province ait officiellement disparu, parce qu'il y a des affinités de race et des traditions qui vous y rattachent. Mais on n'est pas d'un arrondissement, parce que l'arrondissement n'a pas de personnalité. Il est donc inévitable qu'il disparaisse, lorsqu'on voudra remanier les circonscriptions administratives, conformément aux lois du progrès. Il est inadmissible, en tout cas, pour des raisons de proportion, qui sont aussi des raisons de justice que l'on vient d'indiquer, qu'il reste le cadre d'une circonscription électorale. La seule mesure équitable est le chiffre de la population. Il a le double mérite d'accorder à chacun la part qui lui revient et de réduire notablement le nombre des députés.

On peut admettre, par exemple, qu'il y aura un député par cent mille habitants environ. Le chiffre doit être approximatif, et non absolu, parce qu'il convient qu'on tienne compte, pour la délimitation des collèges électoraux, des affinités, des traditions et des vœux de la population. En supprimant la députation des colonies, qui doivent avoir un conseil colonial, mais non pas une représentation au parlement de France, parce qu'elles ne participent pas aux charges de la métropole, cette proportion donnerait une chambre de trois cent cinquante à trois cent soixante députés. C'est tout ce qu'il faut, et plus même peut-être qu'il ne faudrait. L'expérience a démontré que les chambres trop nombreuses sont aussi celles qui produisent le moins de travail utile. Et cela s'explique aisément. Plus il y a d'avis, plus il est difficile de les accorder. Les consulta-

Digitized by Google

tions, les objections, les intrigues se multiplient ou se prolongent en proportion du nombre des délibérants, et le temps se dépense plutôt en bavardages qu'en œuvres. Ce vice est devenu particulièrement sensible, à mesure que les compétences sont devenues plus rares dans nos assemblées, et la rhétorique plus abondante. L'accession de plus en plus forte des politiciens dans le parlement, c'est-à-dire de gens qui font de la politique une carrière et cultivent plus volontiers leur propre gloire que l'intérêt public, a diminué progressivement le rendement législatif, jusqu'à le réduire à peu près à rien. On ne fait rien qui vaille là où les orateurs foisonnent, et ce serait déjà mériter beaucoup du pays que de diminuer cette part faite au théâtre, en diminuant le nombre des acteurs.

Mais cette réforme ne pourrait qu'atténuer, sans le guérir, le mal d'anarchie dont nous souffrons, si elle n'était accompagnée d'une autre réforme plus nécessaire et plus efficace encore : c'est la limitation des droits de la Chambre, et, par suite, la restriction des prérogatives qu'elle s'est abusivement adjugées. La Constitution de 1875, en négligeant de définir les pouvoirs de la Chambre des députés, lui donnait licence de les prendre tous, et, de fait, elle les a tous pris. Ce n'est pas seulement le gouvernement qu'elle tient à sa merci par le privilège qu'elle s'est arrogé de faire, à son gré, vivre ou mourir les cabinets; elle a, de par son droit d'initiative, en matière législative et fiscale, le privilège autrement exorbitant de tenir en ses mains, toujours incertaines et souvent téméraires, la fortune et le crédit de l'État, la fortune privée des citoyens, la liberté du travail, la sécurité du commerce, le bien et le repos des familles, bref, les conditions d'existence du pays tout entier, et jamais le bon plaisir de nos anciens rois n'a fait courir de plus terribles risques à la fortune et à la tranquillité de leur peuple que les fantaisies extravagantes ou pernicieuses que nos députés tournent en projets de loi.

Digitized by Google

Savez-vous pourquoi la discussion du budget dure de six à huit mois à la Chambre, alors que le Sénat, toujours pressé par le temps, l'expédie en huit jours? C'est qu'il est hérissé d'amendements qui sont tous le fruit de l'initiative parlementaire, et chacun de ces amendements est une réclame individuelle ou une réclame de parti. Il y en a sur tous les chapitres, et, à l'exception du budget des cultes, tous aboutissent à une augmentation de dépenses. Il n'est guère de chapitre qui n'intéresse une catégorie de fonctionnaires ou d'électeurs, et la brigue électorale s'intéresse aux plus nombreux. Un député sait qu'il ferait merveilleusement ses affaires s'il réclamait une augmentation de traitement pour les instituteurs, lesquels sont de puissants agents d'élection. Un autre en ferait autant pour les facteurs de la poste. Celui-ci demande pour les cantonniers; celui-là, pour les anciens combattants de 1870. L'auteur de cette ingénieuse idée rédige son amendement et, pour lui donner plus de poids, le présente à la signature de ses voisins et amis. Ils haussent les épaules, mais signent tout de même, afin d'avoir leur part de réclame. L'amendement vient en discussion. La majorité le trouve abusif, extravagant, ruineux, mais elle le vote pourtant. C'est que le spectre de la réélection la terrorise. Comment affronter les instituteurs, les cantonniers, les facteurs, les anciens militaires, frustrés de la manne espérée, si l'on a voté contre? On vote pour; l'amendement passe, et le budget indéfiniment grossi compte une dépense de plus.

Ces réclames effrontées, qui défient la résistance, se produisent selon les formes les plus diverses, et triomphent toujours pour les mêmes raisons. Il ne tombe pas un grêlon en province, sans que le député intéressé réclame un million pour les sinistrés! Pas un chômage ne se produit, pas une industrie ne périclite, sans que le gouvernement soit sommé de suppléer au travail absent. A ce degré et sous cet aspect, la mendicité ressemble fort à une

Digitized by Google

industrie de grand chemin. Elle détrousse le budget, comme les malandrins d'autrefois détroussaient les diligences. Encore ceux qui l'exercent se contentent-ils de prélever quelques millions sur le commun des contribuables pour gorger leurs agents électoraux. Plus redoutable est l'industrie de ceux qui spéculent sur la crédule ignorance et les instincts pervers de la démocratie. Tous ces projets de mine suspecte, qui, sous couleur de réformes fiscales, visent à l'abolition progressive du revenu et à la spoliation des fortunes privées au profit de l'État, devenu seul propriétaire, sont le fruit de ces sinistres calculs. Toutes ces lois d'inspiration philanthropique et de fins révolutionnaires, qui ont si profondément atteint notre situation économique, loi sur les syndicats, loi sur la limitation des heures de travail, loi sur les accidents, loi sur l'assurance obligatoire, et tant d'autres lois analogues, procèdent également de cette initiative sans équilibre et sans frein qui spécule effrontément sur la faveur ou la peur du nombre. Les ouvriers en souffrent et les patrons s'y ruinent. L'industrie française succombe sous les risques ou les charges qu'elle lui impose, tandis que la concurrence étrangère, libre de ses mouvements, s'empresse à occuper nos débouchés ou à cueillir notre clientèle.

Comment se défendre contre ces sophismes? Et comment prévenir les catastrophes qu'ils nous préparent? Ce devrait être la besogne du gouvernement. Mais il n'y a pas de gouvernement! Les ministres, pris dans la Chambre et responsables devant elle, ne sont pas et ne peuvent être des gouvernants. Ce sont simplement des commis d'exécution qui reçoivent les instructions de la collectivité parlementaire et se contentent de les remplir. Que leur servirait-il de résister aux propositions qu'ils jugent absurdes ou dangereuses? S'il plaît à la Chambre de les voter, leur résistance leur coûterait la vie. Ils subissent donc le mal qu'ils ne peuvent empêcher. La politique passe ainsi du ministère

Digitized by Google

au parlement, et elle s'y avilit. La surenchère devient le jeu favori des individus et des groupes. On rivalise à qui fera les propositions les plus populacières, sans avoir le moindre égard à leurs effets économiques ou financiers, et la société française, cyniquement pillée par ses mandataires, se meurt de ce bas charlatanisme.

C'est au pouvoir exécutif seul qu'appartient l'initiative des lois ; il convient de la lui restituer. L'Empire, dont on peut s'inspirer utilement, même quand on l'injurie, avait su prendre d'efficaces précautions contre les vices et les dangers du parlementarisme. Non seulement il avait réduit à trois cents membres environ le nombre des députés, afin de faire la part moins large aux bavardages inutiles, mais comme il savait que les aptitudes et les connaissances des hommes sont nécessairement bornées, si bien qu'on les choisisse, il avait refusé le droit d'initiative au Corps législatif. C'est lui qui proposait les lois; le Conseil d'État les élaborait; la Chambre n'exerçait sur elles qu'un droit d'examen avant de les voter. Le véritable législateur sous l'Empire fut le Conseil d'État, et jamais, en vérité, corps d'État ne fut plus propre à fabriquer des lois. Le Conseil d'État de l'Empire fut le plus admirable foyer de législation qui se soit jamais vu. On peut oublier les noms des hommes qui le composaient ; on ne méconnaîtra jamais la qualité de l'œuvre qu'ils ont laissée. Les lois que nous faisons, nous autres, sont si mal ébauchées, si gauches dans leur texte, si flottantes dans leur sens, que les tribunaux ne peuvent les interpréter. Les lois de l'Empire, forgées par le Conseil d'État, sont d'un métal si plein et si pur que l'équivoque ne peut y mordre.

Il est aisé de comprendre la supériorité de cette méthode sur la méthode parlementaire. A la Chambre, les députés font des lois sur toutes les matières, alors que les trois quarts, au moins, de ceux qui les font ne savent pas le premier mot des questions sur lesquelles ils légifèrent.

Digitized by Google

Au Conseil d'État d'autrefois, les projets de loi étaient renvoyés d'abord à la section compétente, composée de jurisconsultes et d'administrateurs choisis à cet effet. Là chacun d'eux était, pour ainsi dire, passé au laminoir d'une discussion technique et savante, puis soumis au Conseil tout entier, et l'on conçoit qu'après une semblable préparation, il pût affronter la discussion du Corps législatif. C'est à cette pratique législative, qui s'appliquait aux décrets comme aux lois, que l'Empire, dont la politique fut, par d'autres côtés, si malheureuse, doit d'avoir laissé le souvenir d'une administration incomparable.

Il faut revenir à cette méthode féconde et sûre qui est la loi même de l'ordre. Avec elle, chacun reste à sa place et fait ce qu'il doit. Le pouvoir exécutif propose les lois; le Conseil d'État les élabore et les rédige en projets; le parlement les discute et les vote. Il ne faut pas dire qu'un parlement réduit à ce rôle n'est plus qu'une apparence, parce qu'il n'a plus ni crédit ni vertu. La vérité, c'est qu'il reste, non seulement en titre, mais en fait, l'un des grands pouvoirs de l'État. Une assemblée qui est libre de voter ou de rejeter les lois, qui est maîtresse du budget et peut, en le refusant, ou faire capituler le gouvernement, ou l'obliger à consulter le pays, pour qu'il soit l'arbitre entre elle et lui; qui, enfin, sans avoir une part directe dans l'action gouvernementale, conserve le droit et le moyen de donner, par voie d'adresse ou d'interpellation, sur la politique et les actes du gouvernement, des consultations retentissantes, et nécessairement obéies, lorsqu'elles s'inspirent vraiment du sentiment public, une assemblée, dis-je, investie de pareils pouvoirs est une puissance effective et considérable, et son autorité sera d'autant plus forte qu'elle s'exercera dans la légitimité de son droit et la mesure de ses attributions.

Il est bon, néanmoins, de prévoir l'éventualité d'un conflit entre les deux pouvoirs et de pourvoir aux moyens

Digitized by Google

de le résoudre. C'est là une des grosses lacunes de la Constitution de 1875. Dans les monarchies constitutionnelles, lorsqu'un conflit s'élève entre le ministère et le parlement, la couronne est le premier arbitre. Si elle estime que le parlement a raison, elle reçoit la démission du cabinet et en choisit un autre. Si elle juge, au contraire, que le parlement a tort, elle dissout la Chambre et appelle le pays à nommer une représentation nouvelle. C'est une procédure logique et sûre qu'il faut conserver. Mais une dissolution de la Chambre, suivie d'élections générales, c'est toujours un gros événement. Tout conflit entre les pouvoirs publics a sa répercussion dans le pays, et il n'est conforme aux intérêts de personne de renouveler fréquemment ces causes d'agitation. Il convient donc de n'y recourir que dans les cas extrêmes, et lorsqu'on a reconnu à des signes certains que l'antagonisme est irréductible. Dans les cas les plus ordinaires, il y aurait avantage à lui substituer une consultation directe du pays lui-même par voie de *referendum*. Le *referendum* est la traduction la plus exacte et la plus droite de la souveraineté populaire, et l'on a peine à s'expliquer les résistances invincibles qu'il a rencontrées dans les assemblées républicaines. Il est certain que le peuple n'est pas apte à trancher les thèses contraires que soulève la discussion des lois. Il serait extrêmement téméraire de lui soumettre notamment certaines questions où l'intérêt général de la patrie se trouve en conflit apparent avec l'intérêt personnel des individus; car non seulement il n'a ni le sens ni la mesure des intérêts généraux de l'État, mais il est encore affecté d'un égoïsme grossier et court qui l'incline instinctivement à se décharger des obligations qui lui incombent. Mais, en dehors de ces réserves, il a le jugement juste et sain, et l'on peut utilement s'en rapporter à lui. Beaucoup des irritants et funestes conflits qui ont divisé jusqu'à la guerre intestine la société française,

Digitized by Google

depuis vingt-cinq ans, et les maux qui s'en sont suivis nous auraient été épargnés si le peuple en eût été l'arbitre. Il va de soi, d'ailleurs, que le *referendum*, dans la pratique, devrait être subordonné à de sérieuses garanties. C'est une procédure qu'il reste à fixer Mais le principe n'est pas contestable. Il est juste et bon qu'il soit introduit dans nos institutions.

Digitized by Google

VIII

L'ADMINISTRATION

La France est trop administrée : je veux dire que l'activité des individus et des groupes se heurte en trop de points à l'intervention de l'État. Il y a chez nous beaucoup plus de fonctions publiques qu'en aucun autre pays du monde, et ces fonctions elles-mêmes contiennent beaucoup plus d'agents que ne l'exigent les besoins auxquels ils sont censés répondre. Ce mal est ancien déjà, et, bien loin de s'atténuer avec le temps, il s'aggrave d'année en année ; car tout régime nouveau croit affermir sa puissance en multipliant ces onéreuses servitudes. Lorsque Napoléon prit le pouvoir après le 18 Brumaire, il succédait à une période d'anarchie qui n'avait rien laissé debout. Tout était à refaire dans la société et dans l'État, et Napoléon refit, en effet, l'une et l'autre. Mais il les refit selon ses goûts et à la mesure de son génie. Il voulut être le maître absolu de la puissance publique, dans toutes ses manifestations et à tous les degrés. Et comme il était à lui seul le conseil et la vie de l'État despotiquement absorbé, il le dota d'un organisme merveilleusement approprié à cette prodigieuse autocratie.

Avant lui, la Révolution française, opérant sur une table rase, avait ébauché le nouveau système d'administration qui devait remplacer les institutions écroulées de l'ancien régime. Napoléon les perfectionna en les complétant. Il institua ce merveilleux mécanisme qui ressemble à un mouvement d'horlogerie monté pour l'éternité. L'œuvre

Digitized by Google

était, en effet, si harmonieusement combinée qu'après avoir reçu l'impulsion du maître, elle n'a pas cessé de fonctionner automatiquement jusqu'à nous, sans que les changements de gouvernement, révolutions ou coups d'État, l'aient un seul instant troublée.

L'organisation napoléonienne était trop commode aux gouvernements pour qu'aucun de ses successeurs songeât à la répudier. Aussi les régimes les plus disparates : Restauration, monarchie de Juillet, république, second Empire, l'ont-ils recueillie avec un égal empressement. Pour mieux dire, ils ont laissé fonctionner à côté d'eux, sans autre modification qu'un changement d'enseigne, cette machine à la fois précise et complexe qui remplissait son office avec autant de régularité et d'indifférence que l'horloge des Tuileries sonnait l'heure aux hôtes successifs qui passaient là. Seulement chacun d'eux en était le maître à son tour, et chacun l'accommodait à ses caprices ou à ses besoins. Il en est résulté que, tout en respectant le mécanisme administratif institué par Napoléon, tous les gouvernements en ont surchargé les cadres et multiplié les rouages. Cette progression se mesure à la marche toujours ascendante du budget qui l'entretient. Le budget des fonctions publiques était des plus modestes sous le premier Empire, il est écrasant aujourd'hui. Sous le régime de la Constitution de l'an VIII, il n'atteignait pas 100 millions, il dépasse actuellement 500 millions. Cette différence ne donne pas seulement la mesure des sacrifices imposés aux contribuables par le « fonctionnarisme ». Comme chacun de ces fonctionnaires intervient, par l'exercice même de sa fonction, dans la vie de chaque citoyen, je laisse à penser de quel poids cette monstrueuse machine pèse sur l'activité individuelle ou collective de la société française, et quelles entraves elle oppose à son essor.

Ce système a deux vices également contraires à une

Digitized by Google

économie bien entendue de la société et de l'État : c'est, d'une part, l'excès de concentration dans les mains du pouvoir qui dispose des fonctions publiques, et, d'autre part, l'intervention abusive de ces fonctions elles-mêmes en des domaines qui devraient échapper à leur action.

On peut se représenter assez exactement le pouvoir central sous la figure d'un ministre assis devant un bureau qui serait un immense clavier. Chaque touche figure un service public. Il la presse du doigt : instantanément, l'impulsion court à travers l'immense réseau du service et se communique à tous ceux qui relèvent de lui. On a souvent cité comme exemple de cette centralisation outrée ce mot mémorable d'un ministre de l'instruction publique du second Empire : « A cette heure, disait-il, tous les professeurs des collèges ou lycées de France dictent une version latine à leurs élèves. » Chacun de ses collègues eût pu tenir le même propos avec le même orgueil; car le cas était à peu près le même dans tous les départements ministériels. Assurément une telle organisation est un beau modèle de précision et d'ordre. On comprend que les partisans de la concentration, uniquement sensibles à ses avantages, l'admirent et veuillent la garder. C'est aussi le goût de la plupart de ceux qui occupent le pouvoir, non seulement parce qu'ils sont jaloux de leur autorité, mais aussi parce qu'ils se sentiraient diminués si telle ou telle des opérations qui relèvent de leur département échappait à leur action. Ni les uns ni les autres ne prennent garde aux inconvénients du système et au dommage général qui en résulte.

On sait que tout organe qu'on n'exerce pas s'affaiblit progressivement jusqu'à l'atrophie. La loi est la même dans l'ordre moral. L'absorption par le pouvoir central de toute l'activité administrative ou politique a réduit littéralement à rien les groupes provinciaux. La commune n'a pas de vie qui lui soit propre. On n'y peut remuer un

Digitized by Google

pavé sans être dûment autorisé. Le canton est une pure appellation sous laquelle n'existe aucune réalité. Les sous-préfectures, d'ailleurs inutiles, ne sont que de simples bureaux de transmission. « Qu'est-ce qu'un sous-préfet? s'écriait un jour Raoul Duval : une boîte aux lettres ! » Les préfectures elles-mêmes ne sont guère que des bureaux d'études. Elles élaborent les affaires qui leur sont déférées, mais ne les résolvent pas. Elles envoient les dossiers au pouvoir central, qui donne la solution. Or, il la donne après des délais interminables qui laissent en souffrance des intérêts graves et souvent pressants, et sans avoir la moindre notion pratique de la question. Je me souviens d'avoir fait, comme conseiller général, plusieurs démarches au ministère de l'intérieur, afin qu'on nous rendît enfin le dossier d'un chemin vicinal, avec l'approbation réglementaire. Les conseils municipaux et les maires des communes intéressées, l'agent voyer cantonal et l'agent voyer en chef étaient d'accord sur le tracé et sur les conditions. Aucune objection locale ne s'était produite, et le conseil général avait sanctionné le projet. Mais, au ministère de l'intérieur, il s'était rencontré un chef de bureau ou un chef de division à qui la chose ne plaisait pas. Il trouvait le tracé mal établi et les pentes exagérées. C'est pourquoi le dossier ne sortait pas! Combien de fois ne suis-je pas allé, comme député, à la direction des cultes, demander pourquoi l'on ne rendait pas le dossier d'un projet de réparation d'un presbytère ou d'une église! C'est qu'on soulevait des objections analogues. Le plan adopté par les autorités locales n'avait pas obtenu l'agrément d'un chef de bureau qui n'y connaissait rien, et le projet dormait indéfiniment dans les armoires funéraires qui sont l'*in pace* des bureaux.

Je cite ces exemples, parce qu'ils me semblent particulièrement démonstratifs de l'absurdité du système. Mais la mine est inépuisable et les cas infinis. Pourquoi, par

Digitized by Google

exemple, est-ce le ministre de l'intérieur qui décrète l'ouverture de la chasse dans les départements, alors que les conseils généraux ont seuls compétence pour connaître les zones dans lesquelles la chasse doit être avancée ou retardée? Une ville a besoin de contracter un emprunt. De quelle autorité relève logiquement une semblable opération? Du conseil municipal d'abord; du conseil général ensuite. Ces deux juridictions devraient suffire à l'État, et lui donner toute garantie, parce qu'il n'y a plus de compétence au delà. Mais ce n'est pas ainsi qu'on en juge. Du conseil général le préfet transmet le dossier de l'affaire au ministre, qui en fait l'objet d'un projet de loi et le soumet à la Chambre des députés. A quoi rime cette procédure? Et quelle compétence ont les députés pour autoriser Dunkerque ou Perpignan à contracter un emprunt de cent mille francs pour réparer un hôpital ou construire un lavoir public?

C'est à ces pratiques extravagantes, grossies jusqu'à la monstruosité, qu'est dû cet abus essentiellement français qu'on appelle la paperasserie. On emploie des milliers et des milliers de jeunes gens à noircir du papier administratif dont le moindre défaut est de ne servir à rien. On fait subir des retards injustifiables à des affaires souvent urgentes que les autorités locales, seules compétentes, résoudraient vite et bien. On atrophie, par défaut d'exercice et d'aliment, les organes de la vie provinciale; car les assemblées électives, qui sont censées représenter la commune, le canton, l'arrondissement, le département, sont beaucoup plus une apparence représentative qu'une représentation. On serait fort embarrassé de dire quelles sont les attributions du conseil d'arrondissement. Quant aux conseils municipaux et aux conseils généraux, leurs pouvoirs sont tellement réduits et subordonnés qu'ils semblent, en réalité, plutôt des mineurs assujettis à la tutelle du pouvoir central que les tuteurs réels de la com-

Digitized by Google

mune ou du département. Le pouvoir central absorbe tout et ne laisse rien à faire aux pouvoirs locaux qui s'étiolent. Et le pis est que le même phénomène se reproduit avec la même intensité dans l'ordre intellectuel. Paris n'est pas seulement une capitale administrative et politique; c'est aussi la capitale de l'esprit, des lettres, des arts, de la science, du goût et de la mode, en un mot, de tout ce qui fait l'éclat et le renom du génie français. Ce prodigieux afflux de vie fait à la France un cerveau énorme et toujours congestionné. Or, les congestions prédisposent aux accidents. Les révolutions qui ont si terriblement bouleversé le cours de notre vie nationale en sont bien la preuve. Elles ont été des coups de tête de Paris. La France les a subies, parce que Paris lui commande. Elle n'en eût pas fait une seule, si Paris l'eût laissée maîtresse de ses destinées, et Dieu sait ce que cette sagesse nous eût épargné d'épreuves!

Rien n'est, en somme, plus immérité et plus absurde que la longue adulation qui a fait de Paris le tyran de la France; rien de plus choquant que le sophisme, si soigneusement entretenu par les politiciens révolutionnaires, qui consistait à faire de Paris la ville d'élection de l'esprit humain, et du peuple de Paris le premier peuple du monde. Ce fut notamment une des plus lyriques turlutaines de Victor Hugo de célébrer en strophes échevelées la Ville-Lumière, de prêter à Paris son propre cerveau, et d'enseigner au peuple qu'à Paris était réservé l'honneur de purger la terre de toutes les tyrannies, parce qu'il était l'autel universel d'où venait toute lumière et toute vérité. Et les écornifleurs politiques traduisaient en prose électorale cette apocalypse parisienne. Car tous rêvaient d'être conseillers municipaux, députés et ministres, et il leur fallait conquérir la faveur de Paris pour donner vent à leurs ambitions. Ce que Paris a fait éclore de ces dentistes est incalculable. Mais ce fut toujours au détriment de la raison, de la justice et de la vérité. S'il y avait une

Digitized by Google

échelle pour mesurer l'esprit et le caractère d'un peuple, la population parisienne, prise dans sa collectivité, occuperait le plus bas échelon.

Ce qui est vrai, c'est que Paris est un centre intellectuel, un foyer rayonnant, comme le furent autrefois Athènes et Rome. Mais ce n'est pas à sa population qu'il doit faire hommage de cette gloire. Elle en serait plutôt l'étouffoir, si l'esprit pouvait être étouffé. Il y a quelques centaines d'hommes d'élite, qui constituent, en se rapprochant, et alimentent mutuellement ce foyer lumineux qui fait que Paris s'élève et brille comme un phare au-dessus des sociétés. Ils sont venus de tous les points de la France : Paris est le creuset magique où leur esprit a pris sa forme définitive et sa splendeur. Leur action rayonne sur les deux millions d'hommes qui les entourent; mais elle ne les pénètre pas. Il n'est pas d'ignorant ou d'imbécile que le voisinage d'un homme de génie ait guéri de son ignorance ou de son imbécillité. Paris est la Ville-Lumière, si l'on tient à cette appellation; seulement cette lumière n'a jamais éclairé d'une lueur particulière l'esprit de sa population.

A parler net, le Parisien, dans son ensemble, est l'être le plus absurde qu'il y ait en France. Sa bêtise n'est pas simple, elle est superposée. Elle se complique de toutes les incongruités politiques, philosophiques, scientifiques et banales qui hantent les esprits mal équilibrés. Le cerveau du Parisien est largement ouvert à toutes les folies; il n'est pas d'idée fausse qui ne trouve à s'y accrocher et n'y fructifie. Il n'a pas l'ignorance simple et naïve de l'homme de la campagne; il a le faux savoir, il a le sophisme, il a la présomption, il a la vanité des gens qui prétendent enseigner ce qu'ils n'ont jamais appris. Paris est l'exutoire de la province. Pour un homme d'esprit solide et de valeur réelle qui vient y prendre place, il y entre des milliers d'esprits insuffisants, brouillons, difformes, extravagants,

Digitized by Google

incapables de s'accommoder de la vie étroite et simple de leur foyer, plus incapables encore de réaliser les vagues ambitions qui les agitent. Tout cela pullule et grouille dans la grande cité, et c'est ainsi que le frottement continu de ces ignorances fanfaronnes, de ces incapacités aigries, fait du peuple de Paris un peuple à part, crédule, badaud, superficiel et vain, aussi redoutable dans ses engouements que dans ses colères, au demeurant, le plus sot peuple du monde.

Il n'est donc ni bon ni juste de conserver à Paris une tyrannie d'autant plus redoutable à l'ordre qu'elle est à la merci des turbulences d'une population facilement excitable et toujours déséquilibrée, instinctivement rebelle à l'autorité régulière et toujours prête à l'assaillir, sur l'appel des meneurs. Les minorités en France n'ont que trop de tendances à substituer leurs caprices au vœu de l'universalité. C'est une tradition funeste qu'il faut rompre. En somme, ce sont des minorités généralement composées de l'écume sociale qui nous font la loi depuis un siècle. Si l'on savait par combien de gens ont été faites nos révolutions et de quelle qualité sociale étaient ces vainqueurs, dont la gloire anonyme a fait délirer les historiens et les poètes qui les célèbrent, on serait épouvanté de voir à quoi tiennent le sort des gouvernements et la paix des peuples !

Mais cette fragilité même, attestée par de pareils exemples, est une raison décisive et pressante d'y remédier. Et le remède est relativement facile, puisqu'on en connaît les causes. Lorsqu'on va de Naples à Pompéi, on aperçoit aux pieds du Vésuve de nombreux villages bâtis, ou plutôt rebâtis, sur l'emplacement même d'autres villages que les rouges coulées de la lave ont plusieurs fois détruits. Et l'on s'étonne de l'imprudence routinière de ces villageois qui s'exposent sciemment aux atteintes d'un fléau qui dévora leurs ancêtres et doit, selon la loi des probabilités,

Digitized by Google

les dévorer à leur tour : ces pauvres gens sont pourtant excusables. Ils sont forcés de bâtir sur la terre qui les nourrit; pour le reste, il s'en remettent à la merci de Dieu. Les gouvernements qui se sont succédé depuis la Révolution ont commis, à l'envi, la même témérité, sans avoir la même excuse. Ils savaient, par un mémorable exemple, que Paris était le moins sûr des asiles pour un gouvernement. Faire de Paris une capitale, la résidence du chef de l'État, et concentrer autour de lui tous les pouvoirs publics, ce n'est pas seulement camper en pays ennemi, c'est provoquer de gaieté de cœur la révolution. Comment les factions ennemies résisteraient-elles à la tentation, lorsqu'elles se sentent maîtresses de l'assaut et tiennent la victoire dans leur main? Il suffit de surprendre le Palais et d'envahir la Chambre pour être le maître de Paris, et qui tient Paris tient la France. Quelques bandes soulevées à propos consomment l'attentat, et la besogne une fois accomplie, on télégraphie aux départements subjugués que le peuple, dans un bel élan d'héroïsme, vient de renverser la tyrannie. La farce est jouée!

Les États-Unis, peuple prévoyant et pratique, n'ont eu garde de faire de New-York leur capitale politique. Ils ont fixé le siège des pouvoirs publics à Washington, ville obscure et paisible, sans commerce, sans industrie, sans populace, en un mot, faite à souhait pour être la résidence du président, des ministres et du Congrès. Cette précaution élémentaire, moins justifiée pourtant chez eux que chez nous, les tient à l'abri des révolutions. Est-ce en souvenir de la Fronde que Louis XIV avait transporté la cour à Versailles? Peut-être. En tout cas, l'éloignement était légitime. Malheureusement pour la fortune de sa race, il ne le poussa pas assez loin. Versailles est trop près de Paris pour rebuter l'émeute. On le vit bien au 6 octobre, lorsque la canaille conduite par Théroigne de Méricourt alla y relancer Louis XVI et le ramena prisonnier dans Paris, dont

Digitized by Google

il ne devait plus sortir. Si Louis XVI avait préféré Fontainebleau à Versailles, la royauté, défendue par son éloignement même, n'eût pas sombré dans la Révolution. Eh bien, ce que ni la royauté ni les gouvernements qui lui succédèrent n'ont su faire pour leur propre défense, il faut que la France elle-même le fasse pour la sauvegarde de l'ordre. Il faut qu'elle retire à Paris le privilège, peu précieux, d'ailleurs, de capitale politique et qu'elle transporte à Fontainebleau ou ailleurs le siège des pouvoirs publics. Comme Washington ne tire ni profit ni gloire de sa condition de capitale, Paris ne perdra guère à voir le gouvernement fixer sa résidence à vingt ou trente lieues de Belleville et de Ménilmontant. Sa gloire et sa vogue lui viennent, Dieu merci, d'ailleurs, et les sources qui les alimentent n'en seront aucunement appauvries; mais la France, garantie contre des accidents aussi préjudiciables, en somme, à Paris lui-même qu'au reste du pays, connaîtra enfin, à l'exemple des autres peuples, ce bienfait encore inconnu qui est la condition primordiale de l'ordre : le sentiment et la jouissance de la stabilité.

Ce transfert du gouvernement et de ses organes essentiels dans une ville paisible et sûre comme Washington est une précaution, ce n'est pas une réforme. La précaution serait même illusoire, si elle n'avait d'autre effet que de changer le siège des pouvoirs publics, en leur conservant cette autorité pléthorique et jalouse qui tire tout à elle et ne laisse rien à faire aux autres. Car l'État continuerait d'avoir une tête monstrueuse et un corps étique. La réforme consisterait donc à dégonfler le pouvoir central pour rendre aux pouvoirs locaux le mouvement, la force et la santé. Cela s'appelle décentralisation. Le mot est à la mode, et l'idée qu'il exprime compte maintenant de nombreux prosélytes. On a publié force livres et brochures sur la matière et on a fait dans la plupart des villes nombre de conférences ardemment applaudies; il s'est même cons-

Digitized by Google

titué une ligue pour propager et défendre la politique de décentralisation.

Il ne peut entrer dans le cadre d'une étude purement théorique de discuter les différents projets que l'idée a fait éclore. Il suffit d'en connaître et d'en faire adopter le principe, sauf à examiner, en temps opportun, les moyens d'exécution. Il est hors de doute que notre organisation administrative est à la fois surannée et trop lourde, qu'elle impose à la société française des sacrifices sans réciprocité, et qu'il y aurait d'immenses avantages politiques et sociaux à la remanier de fond en comble. Lorsque l'Assemblée constituante supprima les anciennes provinces et leur substitua la division par départements, elle fit une œuvre utile et juste en son temps. Il y avait, avant elle, des Bretons et des Provençaux, des Gascons et des Normands, des Lorrains et des Auvergnats, des Vendéens et des Bourguignons qui constituaient autant de nationalités distinctes et restaient, par esprit de race et de province, réfractaires à la solidarité. Elle jeta tous ces éléments disparates dans le creuset national, et de la fusion sortit un métal homogène et pur qui fut l'unité française. Les grandes guerres de la Révolution et de l'Empire, qui sanctionnèrent avec tant de force et d'éclat cette fraternité du sang; le service militaire, qui, pendant tant d'années, mêla dans les régiments les conscrits venus de tous les coins du pays; les fréquents changements de garnison, qui firent connaître à chacun d'eux les régions et les villes les plus éloignées de leur village natal, imprégnèrent les générations successives de cette unité et la firent indestructible. C'est pour cela que la France est aujourd'hui la nation la plus homogène qui soit au monde.

Mais, l'œuvre une fois accomplie, on s'est aperçu des inconvénients du système qui l'avait réalisée. Le département, institué pour supplanter la province, a perdu sa raison d'être, depuis que la province a cessé d'exister. Il n'a

Digitized by Google

ni caractère ni physionomie qui lui soit propre. Depuis cent ans et plus qu'il existe, il n'a pu conquérir une personnalité. C'est un cadre purement artificiel dans lequel fonctionne une section du service général de l'État. Or, le cadre est infiniment trop étroit pour chacune des fonctions qu'il contient, et l'œuvre initiale d'une réforme décentralisatrice devrait être d'élargir le cadre départemental, et chacune des circonscriptions administratives qui en dépendent, dans la proportion du simple au triple.

Vous êtes-vous quelquefois amusé à feuilleter l'annuaire d'un département? Faites-le, et vous serez émerveillé de voir combien la France est administrée. Tout annuaire est un microcosme. Le tableau qu'il présente de l'organisation administrative dans tel ou tel département se reproduit rigoureusement dans tous les autres. C'est la même division et la même hiérarchie partout. Il n'est pas un chef-lieu de département, d'arrondissement ou de canton où l'on ne retrouve la même répartition des fonctions sous les mêmes rubriques. Napoléon avait imaginé ce prodigieux mécanisme dont il était l'unique régulateur. Les gouvernements successifs y ont ajouté quelques cases. La république les a multipliées, afin de récompenser ses clients faméliques. C'est sa sportule, à elle, et si abondante qu'elle l'ait faite, elle ne parvient pas à satisfaire les appétits qu'elle a déchaînés.

Ce réseau de services publics subdivisés à l'infini, qui s'étend de Paris à nos derniers villages, en multipliant ses mailles, est vraiment formidable, et l'on ne peut s'étonner que la vie d'un peuple étouffe sous cette étreinte. Il n'est pas une fonction sociale qui ne se heurte à la tyrannie oppressive et paralysante de la fonction publique. La fonction se substitue partout à la libre activité de la commune ou de l'individu; le fonctionnaire, transformé le plus souvent en agent politique, emploie le peu d'autorité qu'il détient à tyranniser le pauvre monde. Il n'est jamais entré

Digitized by Google

dans la tête d'un fonctionnaire français qu'il n'est et ne doit être que le serviteur des autres. Chacun d'eux est pénétré de cette idée, d'ailleurs endémique en France, que l'État règne souverainement sur tout et sur tous, et comme il est lui-même, si chétif qu'il soit, partie intégrante de l'État, il prend l'air et l'allure d'un roi nègre devant ses administrés. Le public, habitué à tous les esclavages, supporte l'insolence de ces nouveaux maîtres avec la même résignation qu'il supportait le bon plaisir des seigneurs d'autrefois. Il a changé de livrée, sans changer de servitude, et c'est pitié de voir comment un galopin de vingt ans éconduit ou rabroue les gens qu'il devrait servir.

Cette tyrannie est fort onéreuse, et c'est encore le moindre de ses vices. L'administration générale de l'État coûte annuellement, pour les services civils seuls, à l'exclusion de la Marine et de la Guerre, cinq cents millions de plus qu'elle ne coûtait sous l'Empire. Ces cinq cents millions de dépenses purement civiles proviennent de créations de services, d'emplois nouveaux et d'augmentations de traitements. Il y a eu, de ce chef, principalement dans les administrations centrales, de monstrueuses dilapidations. Non seulement on a créé des ministères nouveaux et, pour fortifier et consolider ces créations, accumulé autour d'elles, comme autant de contreforts, les directions, les divisions et les bureaux; mais les vieux ministères ont cédé à la contagion et multiplié leurs services. Tout sénateur et tout député ministériel traîne après lui une bande de clients électoraux et de fruits secs dont on paie les services ou la parenté en grugeant le budget. On a élargi les cadres pour leur donner des places, et tout cela mange au râtelier de l'État.

Cependant, lorsque l'opposition réclame des économies, on lui répond que c'est impossible, parce que le budget est incompressible. Il est incompressible, assurément, si

Digitized by Google

l'on entend conserver ce luxe de fonctions nouvelles et le personnel qui les remplit. Mais on ne fera croire à personne qu'il soit plus difficile d'administrer la France qu'il y a trente ans, pas plus qu'on n'oserait dire qu'il faut à la république deux ou trois employés pour faire la besogne d'un seul autrefois. La vérité, c'est qu'on paye tous ces gens-là pour ne rien faire, et qu'on n'ose troubler leur opime paresse, parce qu'on révolterait, en y touchant, toutes les influences électorales ou parlementaires, et qu'aucun ministère ne survivrait une heure à ce coup d'État. Là pourtant est la réforme indispensable. Entrez dans une administration quelconque, et tâchez d'évaluer le travail accompli; vous trouverez que la besogne d'une journée représente rarement deux heures d'assiduité. En obligeant le fonctionnaire à huit heures de travail réel, vous pourriez en supprimer trois sur quatre. Et si, d'autre part, on appliquait la même réforme aux fonctions, en simplifiant les services et en réduisant l'énorme paperasserie qui les encombre, l'État se trouverait déchargé de la plus onéreuse et de la plus lourde des servitudes.

On y trouverait, d'abord, une forte économie d'argent et une économie beaucoup plus précieuse encore, une économie d'hommes. La bureaucratie dévore plus d'existences humaines qu'une guerre permanente, et la perte qui en résulte pour la société est incalculable. L'homme qui entre à vingt ans dans une fonction publique est une force à jamais perdue, par conséquent, une existence détruite. Sa jeunesse, son activité, sa puissance créatrice, ses facultés physiques et morales sont, à l'heure même, frappées d'une paralysie professionnelle qui les rend à jamais stériles. Il passe à l'état de parasite, vivant de la substance des autres et ne produisant jamais. L'infirme qui ramasse du fumier sur les routes, le goitreux qui fait pousser un chou, apportent quelque chose au fonds social. Leur contribution est misérable, mais elle

Digitized by Google

est utile pourtant. Le fonctionnaire n'apporte rien. Il consomme et ne produit pas. Après trente ou quarante années de cette existence à la fois onéreuse et stérile, la société, dont il a vécu, lui assure une pension de retraite pour qu'il l'achève de la même façon. La mort, qui l'efface du grand-livre, n'est même pas un accident. Au fond, c'était un bois mort à vingt ans, qui n'a porté ni feuilles ni fruits.

« Mais il faut bien, dira-t-on, des fonctionnaires! » Sans doute; il n'y aurait ni État ni société sans cela. Toute nation étant un organisme, il faut des rouages qui en assurent le fonctionnement, et ces rouages, ce sont les fonctionnaires. Seulement, s'il faut des fonctions, il en faut le moins possible. Il faut qu'elles soient assez rares pour ne pas appauvrir la sève et la force expansive d'un peuple, et assez effacées pour ne pas être la seule aspiration de sa jeunesse. Il y a trois ou quatre fois plus de fonctionnaires en France qu'en Angleterre, dix fois plus qu'aux États-Unis. La différence ne se résout pas uniquement par une économie d'appointements. Les conséquences sociales qui en résultent ont une bien autre portée. En France, les jeunes gens ne visent qu'à la fonction, et leur existence est faite, réglée, achevée, dès qu'ils l'ont obtenue. En Angleterre comme aux États-Unis, ils préfèrent les chances de l'initiative individuelle, du travail libre, de l'entreprise hasardeuse, mais presque toujours féconde, à l'assurance de cette plate médiocrité. Allez donc proposer à un Yankee qui sort du collège une place de commis expéditionnaire, de percepteur ou de receveur de l'enregistrement; vous verrez avec quel superbe mépris il accueillera votre proposition! S'il a des muscles, de la tête et du cœur, c'est pour violenter la fortune, et non pas se dessécher dans un bureau. Cette différence de goût dans l'une et l'autre nation se traduit par la différence de leur destinée : l'une est en pleine acti-

Digitized by Google

vité et déborde sur le monde, tandis que l'autre se ratatine et s'éteint.

On ne dira jamais assez aux pouvoirs publics que la cause première de l'appauvrissement de notre pays n'est pas la dépopulation, dont on s'inquiète, à bon droit, d'ailleurs, mais l'abus des fonctions. Ce vice d'État est devenu une maladie sociale. Elle absorbe et dévore les jeunes générations et retire au travail ses éléments fécondateurs. Interrogez les enfants de nos lycées sur les carrières auxquelles ils se destinent, et huit sur dix vous répondront qu'ils aspirent à un emploi public. Leurs parents ne leur ont pas soufflé d'ambition plus haute. Ils sont sans horizon, comme ils sont sans essor. Ils ont vu que tout le monde est fonctionnaire en France; comme leurs devanciers à leurs voisins, ils cherchent à saisir une place vide dans ce casier. Et ce n'est pas seulement sur la jeunesse de nos écoles que sévit ce fléau, il est aujourd'hui partout. Le service militaire obligatoire et cette ingénieuse machine à faire des déclassés qu'on appelle le certificat d'études l'ont développé dans des proportions formidables. Il n'est point de lauréat de l'école primaire qui ne demande une place à la ville; il n'est pas de sous-officier qui consente à rentrer dans son village. Il faut à tous des places. On serait moins prompt peut-être à les distribuer, si l'on réfléchissait que chaque emploi qu'on donne équivaut à la perte d'un homme pour la société.

Le remède à ce mal effroyable, qui fait plus de ravages que la peste ou la guerre, est dans une refonte intégrale de l'organisation administrative. Ce serait l'alléger sensiblement déjà que de supprimer les fonctions inutiles, et la plupart de celles qu'on a créées depuis vingt ans appartiennent à cette catégorie; mais la réforme essentielle consisterait à élargir les circonscriptions administratives, de telle sorte que chacune d'elles fût égale à deux ou trois

Digitized by Google

départements. On élargirait dans la même proportion chacun des services publics que le département contient actuellement. A l'exception des fonctionnaires subalternes, dont le service est proportionné à la mesure des forces humaines, tels que les facteurs et les cantonniers, et des instituteurs, dont la fonction est naturellement circonscrite par la commune, il n'est pas de fonctionnaire qui ne puisse donner deux ou trois fois plus de travail qu'il ne fait. La suppression des emplois inutiles et l'élargissement des cadres subsistants permettraient de payer un peu plus cher les fonctionnaires maintenus en service, et ce sera justice puisqu'ils auront à travailler davantage. Mais cette augmentation de traitement n'en produira pas moins une économie notable des dépenses administratives. Et cette économie d'argent sera le moindre bienfait de l'organisation nouvelle. Elle réalisera surtout une économie d'hommes, en ce sens qu'elle rendra au commerce, à l'industrie, au travail sous toutes ses formes, des forces actives et désormais fécondes que la vie de bureau rendait onéreuses et stériles, et qui dès lors, obligées de produire pour vivre, enrichiront d'autant le patrimoine de la nation.

A ces circonscriptions nouvelles qui prendraient le nom de Gouvernements ou d'États, on accordera une représentation propre dont les attributions seront également accrues, en proportion de leur importance nouvelle. Définir ces attributions est une tâche délicate et qui mérite réflexion; car la limite n'est pas toujours précise entre un intérêt local et un intérêt d'État. Mais on peut décider en principe que tout ce que les assemblées provinciales peuvent faire sans léser un intérêt national et sans compromettre l'unité gouvernementale doit leur être conféré. Dans le domaine économique, par exemple, on pourrait sans le moindre inconvénient leur déférer la plupart des prérogatives qui sont actuellement dévolues aux direc-

Digitized by Google

tions ministérielles. Il y aurait grand avantage encore à leur reconnaître une part prépondérante dans la distribution de l'enseignement; car le monopole universitaire est un sophisme, et l'enseignement uniforme qu'il donne à tous les degrés de l'instruction publique est un malheur général. Notre santé intellectuelle et morale serait meilleure si chaque région avait la liberté de choisir les modes et la qualité de l'enseignement distribué à sa jeunesse, mais cette question, grave entre toutes, aura son tour. Il suffit aujourd'hui, pour s'en tenir au sujet qui nous occupe, de décider que les circonscriptions administratives seront sensiblement élargies, qu'elles recevront, par allégement, du pouvoir central une vie plus active, plus puissante et plus large, et que les assemblées représentatives de ces groupes nouveaux posséderont des prérogatives proportionnelles à leur accroissement.

Les partis politiques restés fidèles aux traditions centralisatrices de la Convention et de l'Empire combattront cette réforme en l'accusant de désarmer le pouvoir et de compromettre l'unité nationale. Ce n'est pas désarmer le pouvoir que de le décharger d'un trop-plein d'attributions usurpées, étrangères ou nuisibles à son action; ce n'est pas mettre en péril l'unité française que de rendre aux parties inactives, et par cela même atrophiées, du corps social la possession et la conscience de leur vitalité. Le péril est illusoire et l'objection injurieuse; car elle équivaut à dire que le peuple français est un mineur éternel voué pour jamais à la tutelle de l'État, et à jamais incapable de s'élever à la dignité active de citoyen, comme le font avec succès et sans effort les peuples de Suisse et des États-Unis. Il faut avoir meilleure opinion de notre race, et ne pas prendre sa condition chronique de mineure pour une déchéance constitutionnelle et définitive.

Digitized by Google

IX

L'ESPRIT DE GOUVERNEMENT

Qu'il y ait nécessité de réformer les modes et les mœurs du suffrage universel, et nécessité non moins pressante de réformer les institutions au sein desquelles il se meut, cela ne fait plus doute pour personne. Mais ces réformes elles-mêmes ne sont qu'un moyen; elles ne sont pas une fin. Elles ne serviraient à rien si l'on ne réformait aussi l'âme du pays lui-même. La personnalité d'un homme dépend uniquement de ses qualités morales. C'est son caractère qui la mesure; le corps n'y ajoute rien. De même les institutions d'un peuple ne sont, comme le corps humain, qu'un organisme par lui-même inerte et sans prix. Elles tirent toute leur vertu de l'esprit qui les anime. L'instrument le plus parfait aux mains d'un mauvais ouvrier ne fera jamais qu'une mauvaise besogne, tandis que l'instrument le plus médiocre aux mains d'un artiste produit encore des merveilles. Ce serait donc n'avoir rien fait de décisif que de doter la France des institutions les plus adéquates à l'ordre et, en même temps, les plus conformes à son génie. On aurait simplement substitué à un organisme vicieux un organisme excellent. Mais il reste à voir quelle est l'âme qui doit le remplir. En d'autres termes, il s'agit de savoir ce que doit être le gouvernement, de quels principes il doit s'inspirer, vers quelles fins il doit tendre.

Lorsqu'on observe le mouvement des idées d'un peuple, on le trouve aussi confus que le bourdonnement d'une

Digitized by Google

foule. Et, de fait, ce n'est pas autre chose. Chacun parle et crie pour son propre compte et suivant son humeur. Cela fait une rumeur puissante et sourde que les partis comparent volontiers au bruit de l'océan. Mais, monotone ou grandiose, ce n'est jamais qu'un bruit. Il y a des gens qui se piquent d'y reconnaître la voix de l'opinion publique. Ce sont ceux qui s'en font accroire ou veulent en faire accroire aux autres. Il est, en effet, conforme à la rhétorique des partis que chacun se réclame de l'opinion publique, comme s'il en était le mandataire exprès. Écoutez ce qui se dit à la tribune du parlement, lisez ce qui s'écrit dans les journaux : il n'est si ridicule grimaud ou bavard impertinent qui n'émette la prétention de parler ou d'écrire au nom du pays. Le procédé est d'autant plus commode que le pays n'a jamais protesté contre les opinions qu'on lui prête ni contre les sottises qu'on lui fait dire. Il faut de très gros événements pour susciter dans la conscience populaire la manifestation d'une pensée collective et certaine. Dans le cours ordinaire de sa vie, le peuple est inerte, passif, indifférent. Il subit sans murmure, et même sans critique, les lois qu'on lui signifie, pourvu qu'elles ne heurtent pas trop vivement ses préjugés et ses habitudes. L'effroyable régime qu'il subit depuis tant d'années, non seulement sans un cri de révolte, mais sans même un signe d'impatience, témoigne assez crûment de son insensibilité ou de sa soumission. Bien que ce témoignage ne soit pas à son honneur, il est utile de constater cette plasticité chez le souverain. Elle donne la mesure de la liberté d'action qu'auront les réformateurs intelligents et résolus pour le délivrer de la sophistique révolutionnaire et le faire entrer délibérément dans les voies de l'ordre.

On peut discerner dans ce tumulte confus de passions et d'idées, qui sont l'aliment de la politique et le pain quotidien des partis, deux tendances générales, perma-

Digitized by Google

nentes, propres aux sociétés de tous les pays et de tous les temps : l'une est l'esprit de progrès; l'autre, l'esprit de conservation. Ces deux tendances sont opposées, sans être contradictoires. Elles sont même indispensables l'une à l'autre; car c'est de l'équilibre de ces deux forces que naît l'ordre dans le mouvement. Sans l'esprit de progrès, l'homme ne serait qu'un animal d'habitude, et l'humanité, vouée à l'immobilité, serait restée indéfiniment barbare. C'est lui qui souffle au génie de l'homme la recherche des innovations civilisatrices et stimule sa jouissance des biens conquis par le désir incessant du mieux. La plupart des commodités qui nous sont maintenant familières furent, à l'origine, des aspirations révolutionnaires, et Dieu sait ce qu'il fallut, d'âge en âge, d'efforts, de luttes et même de sang pour les conquérir. Mais, d'autre part, cette faculté conquérante, qui est l'âme des civilisations, a ses écueils : c'est la chimère, l'aventure et la révolution. Pour être bienfaisante et féconde, il faut qu'elle soit disciplinée, contenue dans les limites du possible et assujettie à la mesure. C'est l'esprit de conservation qui lui sert de frein.

La politique serait toute simple et le gouvernement facile, s'il n'y avait en présence que des conservateurs et des progressistes. Chacune de ces tendances rivales serait le cadre d'un grand parti, ayant sa tradition, sa doctrine, son programme, son personnel et ses *leaders*. Chacun d'eux occuperait tour à tour le pouvoir, tantôt pour presser le mouvement des idées, tantôt pour en modérer la marche. L'Angleterre a connu longtemps ce régime, et elle lui doit ses plus belles années. Ses *whigs* et ses *tories* encadraient rigoureusement les aspirations rivales de l'opinion publique, et leur alternance au pouvoir était citée comme le plus beau modèle de pondération parlementaire. Mais ce mécanisme gouvernemental était rendu facile par la qualité du corps électoral dont il était l'instrument. Il

Digitized by Google

n'y avait guère alors que deux millions d'électeurs triés par un cens exigeant. Chez les plus hardis, l'esprit de progrès n'allait jamais jusqu'aux innovations téméraires. Le libéralisme des *whigs* n'offrait pas moins de garanties à l'ordre que le conservatisme de leurs rivaux du parti *tory*, et si les luttes étaient vives d'une école à l'autre, les questions qui les mettaient aux prises, soit dans les *hustings*, soit au parlement, n'évoquaient aucun des redoutables conflits qu'agite aujourd'hui la démocratie française. Aussi bien ce gouvernement alternatif, qui ressemblait au mouvement régulier du pendule, et faisait les délices des théoriciens parlementaires, ne convenait-il qu'à une oligarchie, et il devait disparaître avec elle. Il a suffi que M. Gladstone augmentât de moitié le nombre des électeurs anglais et rapprochât le corps électoral de la démocratie pour que les vieux partis se soient confondus. L'unionisme qui les remplace n'est lui-même qu'un régime de transition, et lorsque l'Angleterre sera pourvue comme nous du suffrage universel, elle connaîtra comme nous les conflits et les périls qu'il porte en ses flancs.

Il y a chez nous conflit et péril, parce que des sophismes aussi redoutables à la paix sociale qu'à la paix morale ont bouleversé les principes et les fins de la politique. L'histoire que nous avons vécue, depuis l'émancipation révolutionnaire, témoigne d'une altération croissante de la conscience publique. Il semble qu'elle ait perdu le sens de la mesure et de la proportion. Elle méconnaît de plus en plus les lois naturelles qui régissent tyranniquement la destinée des hommes, et demande à l'État, à la société, à la vie, plus qu'ils ne peuvent donner. Le génie clair et doux de la race s'est faussé sous l'influence obsédante d'aspirations et de revendications que la raison réprouve et que la réalité déçoit. Mais les malheureux qui s'y abandonnent n'ont pas toute la faute de leur erreur. Elle leur vient des sophistications auxquelles la politique est incessamment

Digitized by Google

soumise et qui ont substitué peu à peu dans l'âme des simples le mirage à la vérité.

Le grand malheur de la démocratie française est l'abondance des principes dont elle est affligée. Ces principes sont, pour la plupart, de pures abstractions écloses en des cerveaux déformés ou chimériques, et qui ne correspondent à aucune utilité. Or, le sens de l'utile est la loi essentielle de la politique, qui est le plus réaliste des métiers et ne devrait, à ce titre, ne connaître et ne retenir que des vérités d'expérience. Malheureusement il nous est né de la Révolution française une école de théoriciens qui ont érigé le métier en doctrine, et leur doctrine est toute spéculative, ce qui revient à dire qu'elle ne tient aucun compte de la réalité. Et c'est là le sophisme initial qui a donné naissance aux sottises régnantes. A la méthode expérimentale, qui prend uniquement conseil de l'observation et de la prévoyance, qui s'accommode prosaïquement aux circonstances et se détermine par l'intérêt bien entendu de la société et de l'État, il a substitué les conceptions métaphysiques et l'idéologie de l'absolu. Il a fait ainsi à la démocratie française une âme dogmatique et logicienne qui ne connaît que des principes, et les pousse à leurs extrêmes conséquences, sans jamais prendre garde aux pernicieux effets qui en dérivent. Et voilà comment le suffrage universel est devenu la proie d'élection que catéchisent les sophistes et qu'exploitent les charlatans.

De tous les sophismes révolutionnaires qui ont si profondément bouleversé la société française, faussé son génie et altéré ses mœurs, le plus absurde et le plus pernicieux est le dogme de l'égalité. L'égalité en elle-même est irréalisable, parce que la société et la nature y répugnent également. Non seulement la nature ne fait pas d'égaux, mais elle ne reproduit jamais le même type, et telle est sa diversité qu'aucune de ses créatures ne ressemble à l'autre. Elle répartit entre les hommes, de la façon la

Digitized by Google

plus inique, ses faveurs et ses disgrâces. Elle fait des faibles et des forts, des paresseux et des travailleurs, des intelligents et des imbéciles, des économes et des prodigues, et ces inégalités originelles sont le principe des inégalités plus choquantes encore qui les distingueront plus tard dans leur condition sociale. Aucun de ces hommes n'est l'égal de l'autre, ni devant la nature, ni devant la société, et l'égalité n'est le vœu d'aucun d'eux. Les uns sont en bas, les autres sont en haut; mais en quelque condition qu'il se trouve, chacun n'aspire qu'à se distinguer, et pas un d'eux, s'il était le maître de sa destinée, ne se contenterait d'être le pair d'autrui. Voilà ce que l'expérience nous apprend et ce que l'observation nous montre. Par quel extravagant mépris de la loi naturelle, immuable comme l'humanité elle-même, prétend-on assujettir l'homme à ce dogme de l'égalité qu'il ne peut pas comprendre, et qu'il ne voudra jamais subir?

Il y a une leçon de grave conséquence à tirer de cette constatation : c'est que, si la nature répugne à l'égalité, il est absurde à la politique de vouloir contraindre ou violer sa loi; car il n'y a de politique raisonnable, ordonnée et féconde, que celle qui accommode ses institutions, ses lois et ses mœurs aux fatalités incoercibles qui régissent l'humanité. On n'imagine pas une assemblée politique décidant par une loi que tous les hommes seront désormais grands, forts et beaux comme l'Apollon du Belvédère. Il serait aussi extravagant de vouloir qu'ils apportent tous en venant au monde un contingent égal de santé, d'intelligence et d'énergie. Ce sont des *desiderata* dont la nature se rira toujours. Tout ce que peuvent faire les sociétés humaines constituées en États, c'est de corriger les inégalités naturelles par des garanties qui protègent le faible contre le fort et reconnaissent indistinctement à tous les citoyens même titre et même qualité devant elles.

Digitized by Google

Lorsque l'Assemblée constituante, en formulant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proclama l'égalité civique de tous devant la loi et devant l'État, elle émit une vérité incontestable. L'égalité civique était la sanction naturelle et nécessaire de l'abolition des privilèges de la noblesse. Tous les citoyens devenaient nécessairement égaux en droits à l'heure même où disparaissaient les privilégiés. L'égalité des droits est simplement un principe de justice politique et sociale, et les grands réformateurs de 1789, en l'inscrivant en tête de la révolution qu'ils accomplissaient, émancipaient l'humanité de l'une des plus lourdes servitudes qui aient pesé sur elle. Où le sophisme commence, c'est à la confusion que l'école révolutionnaire a voulu établir entre l'égalité des droits et l'égalité des hommes eux-mêmes, et à la doctrine du nivellement qui en dérive. Dire que tous les citoyens ont des droits égaux, c'est ne léser personne. Mais inférer de cette égalité civique que tous ont des aptitudes égales, c'est vouer l'État aux entreprises de la médiocrité. Au lieu d'ennoblir et de fortifier le pouvoir par l'aristocratie du mérite, c'est-à-dire par la sélection, qui est la loi même du progrès, on le stérilise et on l'avilit en l'abaissant au niveau des ambitions populacières et des plus basses concurrences. On écarte ainsi de la vie publique et des fonctions d'État l'élite sociale, et sous prétexte d'égalité, on se fait un gouvernement à la mesure de Cléon, ou du charcutier qui le supplanta.

Le sophisme égalitaire apparaît plus grossier encore lorsqu'on passe du domaine politique dans le domaine social. Ici la lutte prend un caractère d'animosité sauvage, presque bestiale, parce qu'elle déchaîne, au lieu d'idées, des convoitises furieuses et des appétits exaspérés. Les meneurs leur promettent le monde à dépecer, parce que tous, à les entendre, ont des droits égaux à la jouissance des biens de la terre. C'est au nom du

Digitized by Google

droit naturel qu'ils enseignent cette barbarie, et c'est la nature qui les condamne. Rien n'est plus vain que de proclamer l'égalité des titres, si vous ne pouvez, en même temps, la sanctionner par l'égalité des dons et l'égalité des chances. Dans la course au bonheur qui est l'aspiration commune des hommes, les inégalités naturelles reprendront tout leur empire et produiront toutes leurs conséquences, sans que le droit soit lésé. Le droit égal pour tous ouvre impartialement à tous la carrière; mais il ne donne ni des pieds ni des ailes à personne. Il assure entre tous la lutte loyale, le *fair play*, comme disent les Anglais. C'est aux lutteurs de montrer ce qu'ils peuvent. Or, il est inévitable que les favoris de la nature et les favoris du sort, c'est-à-dire les forts, les agiles, les volontaires, les heureux, prennent la tête et laissent s'égrener derrière eux les faibles, les essoufflés, les perclus, les indolents ou les malchanceux. Tous, au départ, avaient un droit égal à la fortune, au pouvoir, aux honneurs, à la gloire. Mais ils n'avaient pas des facultés égales pour les conquérir. Les premiers, seuls, pourront y atteindre; les autres se partageront les conditions intermédiaires et subalternes, suivant l'échelle des aptitudes et des chances, tandis que les malheureux et les plus mal pourvus n'auront que le labeur pour viatique et la misère pour fin.

C'est une injustice à faire crier contre le ciel et contre la terre, s'il y avait une utilité quelconque dans ces blasphèmes. Mais il n'est pas de contrainte légale qui puisse corriger ces fatalités inhérentes à la nature des choses, et dont l'ordre surhumain dépasse aussi bien notre pouvoir que notre entendement. Il nous faut prendre les hommes tels que la nature les fait, et régler nos institutions, nos mœurs et nos lois sur les inégalités d'origine qui déterminent leur classement ultérieur dans la hiérarchie sociale, et décident le plus souvent de leur destinée. Il ne dépend

Digitized by Google

de personne de rendre la nature bienfaisante et juste envers tous; mais il dépend de nous de faire servir ses injustices à l'ordre universel, au lieu de les tourner en révoltes et d'en faire des semences de destruction. Il est plus facile, en somme, de discipliner et de gouverner une société d'hommes inégaux en force et en mérite qu'une collectivité dont tous les membres seraient semblables et également parfaits, car chacun prétendrait, au même titre, à la première place, et les emplois subalternes ne trouveraient pas de clients. Par la loi d'inégalité, la nature nous a préservés de ces compétitions qui entretiendraient la guerre entre les hommes à l'état chronique. Par les effets individuels et sociaux qui en découlent, elle a institué la loi d'hiérarchie. C'est une loi corollaire qu'il faut établir pour le gouvernement des sociétés.

Cette nécessité esthétique et sociale de l'inégalité a été clairement aperçue et très noblement défendue par Renan, bien longtemps avant qu'il eût fait l'expérience de la barbarie démocratique : — « Le but de l'humanité, dit-il, n'est pas que les individus vivent à l'aise, mais que les formes belles et caractérisées soient représentées et que la perfection se fasse chair... Mieux vaut quelque brillante personnification de l'humanité qu'une médiocrité générale. Louis XIV eût-il bâti Versailles, s'il eût eu des députés grincheux pour lui rogner son budget!... Il vaudrait mieux, sans doute, que tous fussent nobles et grands. Mais les petits seraient-ils plus grands, parce que les grands seraient de leur taille?... L'humanité n'existerait pas comme unité, si elle était formée d'unités parfaitement égales et sans rapport de subordination entre elles. L'unité n'existe qu'à condition que des fonctions diverses concourent à une même fin; elle suppose la hiérarchie des parties (1). » En réalité, le seul régime qui soit adéquat à l'ordre politique

(1) E. Renan, *l'Avenir de la science*, 386-387.

Digitized by Google

et social est l'aristocratie, dans le sens étymologique du mot, c'est-à-dire le gouvernement par la sélection.

Ce mot d'aristocratie est terriblement démodé. Il a disparu du vocabulaire des partis, et il y aurait quelque péril à vouloir le reprendre. Il sonne mal aux oreilles de la clientèle électorale des démocrates de profession, qui exploitent ses plus mauvais instincts. L'ignorance populaire lui conserve le sens homicide que lui donnaient les pourvoyeurs de la guillotine, au temps de la Convention, et il ne serait guère plus difficile aujourd'hui qu'il y a cent ans de faire crier à la rue : « Les aristocrates à la lanterne ! » C'est la grande infirmité de notre démocratie que cette indigeste et sauvage mixture de préjugés et d'ignorance, de rancunes ataviques et de brutalité niveleuse dont ses éducateurs lui ont fait une âme. Cent ans après la Révolution française, le peuple s'obstine à croire qu'il y a toujours des nobles, et les candidats les plus assurés de ses faveurs sont ceux qui s'offrent généreusement à le défendre contre le retour de la dime et de la corvée ! A quoi sert l'histoire ? Et à qui profitent les révolutions ? Comment faire entendre à cette démocratie ignorante, ombrageuse et jalouse, que l'aristocratie n'est pas une caste, mais seulement un choix, et que cette élite, sortie de ses entrailles, désignée par ses seuls mérites au gouvernement de la communauté, est la seule puissance légitime qui soit désormais capable de discipliner ses forces, de féconder son activité, de lui assurer l'ordre, et par cela même la vie ?

Il est relativement aisé de comprendre que tout ce qui est grand et beau dans le monde, tout ce qui s'élève au-dessus des fonctions vulgaires, constitue une aristocratie. Il y a des titres, des dignités, des honneurs, des renommées, des situations qui sont autant de sommets émergeant du niveau commun et désignés, par leur élévation même, à l'attention publique. L'art, la science, la gloire, l'illus-

Digitized by Google

tration politique fondée sur l'éclat des services ou la grandeur des œuvres, les grands commandements, les hautes charges civiles, le haut commerce, la grande industrie, la richesse elle-même honnêtement acquise et noblement employée, ne confèrent aucun privilège à ceux qui jouissent de ces avantages. Ils sont devant l'État et devant la loi les égaux du plus obscur et du plus obtus de leurs concitoyens. Mais ils n'en sont pas moins meilleurs que lui, c'est-à-dire plus aptes et mieux désignés par leurs mérites, par leur autorité, par leur condition, à représenter la famille sociale et à la conduire. Ce sont des aristocrates, ce qui signifie simplement des citoyens d'élite. Joignez à ces catégories illustres les citoyens de moindre renommée, mais non de moindre vertu, hommes de haute culture, de raison supérieure, de moralité exemplaire, d'expérience éprouvée, ayant témoigné dans le gouvernement de leur vie et dans la conduite de leurs propres affaires des qualités essentielles qui conviennent aux conseils de la nation, vous aurez déterminé les catégories sociales au sein desquelles la démocratie doit aller chercher ses mandataires et ses gouvernants.

Pourquoi ne le fait-elle pas? Pourquoi regarde-t-elle en bas et non point en haut? Pourquoi préfère-t-elle le nivellement démagogique à la sélection? Pourquoi le niveau moral de la représentation parlementaire va-t-il s'abaissant de quelques degrés à chaque législature? Et pourquoi voit-on s'approcher l'heure où l'on ne verra plus ni à la Chambre ni au gouvernement un honnête homme?

Pour des causes diverses dont le suffrage universel n'a pas toute la faute. L'humeur hargneuse et misanthropique de J.-J. Rousseau l'avait induit à dire que l'homme naît avec l'instinct du bien, et que l'humanité serait immuablement bonne, si elle n'avait été pervertie par la civilisation. Ce fut le plus absurde de ses sophismes. L'homme de la nature est un animal enclin au mal, parce qu'il n'y a

Digitized by Google

que le mal qui le tente. Il n'est que l'éducation, c'est-à-dire l'éveil et le perfectionnement de la conscience, qui puisse l'incliner au bien. Or, la démocratie, à l'état de nature, n'est que la somme de ces infirmités originelles, de ces appétits immoraux et déréglés en quête de jouissance, comme la bête est en quête de proie. Il est donc inévitable qu'elle soit à l'origine, et suivant la loi fatale de l'instinct, égoïste, brutale, jalouse, envieuse, bassement servile à qui la caresse, révoltée contre qui la contient. C'est la marque commune de toutes les démocraties. Il faut faire son éducation, si l'on veut qu'elle s'élève à la connaissance et à l'amour du bien, qui n'est lui-même que la réalisation de l'ordre. C'est l'obligation primordiale, essentielle, qui incombe à ses maîtres, et le malheur de la démocratie précisément est que cela ne se soit jamais vu.

Ce qui se voit, au contraire, c'est qu'au lieu d'élever son âme, d'affiner sa conscience et de moraliser ses instincts, on ne s'emploie généralement qu'à les dépraver. La brigue politique qui se dépense chez nous n'est, dans la plupart des cas, qu'une exploitation raisonnée et méthodique de ses appétits les plus grossiers et de ses plus basses passions. On exploite son ignorance, en lui servant sous le nom d'histoire les plus sottes fadaises; on exploite sa crédulité, en la comblant de promesses extravagantes qu'elle avale avec une gloutonnerie béate; on exploite son envie, en lui inspirant la méfiance et la haine de toute supériorité. Il faut lire le recueil des programmes qui se publient au début de chaque législature, pour se faire une idée de cette impudente exploitation. Comités et candidats font rage, et les promesses extravagantes alternent avec les anathèmes inexprimables. Ce déballage de fioles électorales dans le tumulte des trompettes et des tambours qui rallient le client ahuri donnent une sensation de folie. J'ai sous les yeux le programme du comité républicain-radical-socialiste-antiopportuniste des Bouches-du-Rhône.

Digitized by Google

Il occupe trois pages in-quarto ! Il y a là l'œuvre de dix législatures et le bonheur de plusieurs siècles. En d'autres départements, certains candidats s'essoufflent à promettre, et craignant d'avoir l'invention trop courte, ils terminent leur boniment par cette adjonction qui le prolonge à l'infini : Etc., etc. ! D'autres poussent des cris d'un comique féroce. — Plus d'officiers sortant des jésuitières ! crie un candidat du Cher, et un comité de la Haute-Garonne lui répond en réclamant l'abaissement du prix des denrées alimentaires !

Si ce bas charlatanisme ne sévissait qu'en temps de période électorale, il y aurait, au moins, quelque chance d'en corriger les effets dans l'intervalle d'une crise à l'autre. Mais il n'y a ni relâche ni répit dans cette intoxication de sophismes et de bassesses. Quand on fut un candidat sans vergogne il est malaisé de devenir un député scrupuleux et moralisant. Ces miracles de la grâce se sont parfois rencontrés chez des inamovibles; mais l'inamovibilité est un état particulièrement commode à la vertu. En général, les faveurs de la démocratie sont toujours renouvelables, et quiconque commence par dépraver la bête électorale pour s'en faire aimer continue de caresser ses vices pour conserver ses grâces. Ainsi vont les choses dans notre démocratie. Et lorsqu'il apparaît que ce système de perversion multiple et continue s'applique à tous les degrés de la brigue électorale dans un pays où tous les pouvoirs, tous les mandats, toutes les magistratures, toutes les situations politiques ou administratives dépendent directement ou par ricochet de l'élection, on reste frappé d'épouvante, et on se demande comment il reste encore un honnête homme en France !

Il en reste, Dieu merci, beaucoup encore. Mais quel qu'en soit le nombre, il n'est qu'une minorité qui doit fatalement s'éclaircir de jour en jour sous l'influence délétère de cet enseignement et de ces mœurs. Le pis est que

Digitized by Google

les pouvoirs publics concourent à cette démoralisation. Le gouvernement, de quelque nom qu'il s'appelât, impliquait autrefois une tutelle analogue à celle que les parents exercent sur leurs enfants. Car le peuple, même investi de la souveraineté, est un mineur qui ne sait se conduire tout seul : il a besoin qu'on le préserve des chutes. Malheureusement pour elle et pour nous, ce n'est pas ainsi que la démocratie régnante a compris sa fonction. Le parti qui la mène n'était autrefois qu'une faction révolutionnaire, dont le programme d'opposition était simplement la contre-partie de l'ordre. Il professait, en toutes matières, un corps de sophismes purement destructeurs et systématiquement contraires aux principes de gouvernement des monarchies qu'il battait en brèche. Cette sophistique était à peu près sans péril, tant qu'elle restait une arme d'opposition. Elle était ignorée ou honnie du plus grand nombre, et notamment, dans les campagnes, celui qui s'en réclamait passait pour un épouvantail. Il en fut tout autrement, lorsque la faction devint, à son tour, maîtresse du pouvoir. Elle y fit monter avec elle son programme de destruction, et la sophistique révolutionnaire qu'elle avait professée devint son catéchisme de gouvernement.

Si l'on résiste, par esprit de parti, à comparer l'état présent de la France à son passé, il suffit de jeter un coup d'œil au dehors, puis de le reporter chez nous, pour s'apercevoir que toutes choses y sont à l'envers. Il y avait, autrefois, à Rome, une sorte de carnaval pendant lequel les valets prenaient la place des maîtres et se livraient à toutes les extravagances que leur humeur impunément débridée pouvait inspirer. Mais ces folies étaient conventionnelles et ne duraient que trois jours. Chez nous les saturnales sont le régime ordinaire. La démocratie régnante a renversé les situations, en même temps qu'elle bouleversait de fond en comble les lois et les mœurs. Elle a fait surgir des bas-fonds sociaux des espèces inconnues, grimaçantes,

Digitized by Google

horrifiques ou falotes qui jouent au naturel parmi nous des rôles qui, dans une société bien ordonnée, n'appartiendraient qu'aux masques. Le gouvernement est une gageure, la rue une obscénité, la politique parlementaire une hystérie, et dans ce détraquement universel, ce sont naturellement les sages qu'on accuse de conspirer contre le droit et la raison.

Parlons sans métaphores. Le gouvernement est, depuis vingt ans, la tyrannie d'une faction qui, restée révolutionnaire au pouvoir, a transformé ses sophismes en lois et bouleversé de fond en comble les garanties de l'ordre. L'œuvre législative de cette faction porte, en chacun de ses articles, la marque d'une dévastation systématique. Il y avait avant elle des institutions, des règles, des principes, des traditions, des croyances que l'on considérait, en tous lieux et sous tous les régimes, comme les assises séculaires des États et des sociétés. Elle en a fait des ruines. Et pour empêcher que la conscience nationale se reprît à vouloir restaurer ce qu'elle avait détruit, elle s'est appliquée à faire un peuple semblable à elle. Sa méthode de destruction révèle une merveilleuse intelligence du mal. Elle s'est attaquée à tout ce qui pouvait représenter ou défendre l'ancien ordre politique et social. Mais elle a su se garder des assauts trop brusques et des solutions précipitées. Gambetta, qui fut l'initiateur de la méthode conquérante, avait dit qu'il fallait « sérier » les questions. Le mot était barbare, mais le conseil était bon. Elle a procédé par voie d'expropriation progressive, et si l'on veut prendre mesure des conquêtes réalisées par l'esprit révolutionnaire, il suffit de comparer les programmes des cabinets d'une législature à l'autre.

Supposez que nous sommes revenus de vingt ans en arrière et qu'un cabinet nouveau-né nous apporte dans son programme ministériel la loi scolaire, la loi militaire, la loi sur les syndicats ouvriers et toutes les lois d'esprit

Digitized by Google

analogue qui, sous couleur d'émanciper la démocratie, ont simplement irrité ses passions, déchaîné ses appétits et dépravé ses mœurs, vous n'auriez pas assez d'imprécations contre le gouvernement capable de tant de témérité. Mais ces lois datent déjà de quinze ou vingt ans, et vous avez épuisé contre leurs auteurs votre provision d'anathèmes. Que demain survienne un cabinet modéré, son premier soin sera de déclarer ces lois intangibles et de protester de son énergie à les faire respecter! Et parce que ce cabinet sera modéré, relativement à l'autre, vous tiendrez, en dépit de son programme, son avènement pour un bienfait. Quelle est cette aberration qui fait envisager la même politique sous des aspects à ce point divergents? C'est que le mal social, qui est, en quelque sorte, une sécrétion de ces lois, est entré dans notre économie, et que nous ne le sentons plus, parce que nous nous y sommes accoutumés. Nous ressemblons à ces malades qui vivent amicalement avec le mal organique dont ils sont affligés et ne s'irritent que contre les accidents nouveaux qui pourraient le compliquer. C'est ainsi qu'il n'a fallu que vingt ans pour renverser l'édifice laborieusement construit par les siècles, et faire du socialisme un parti de gouvernement.

Rien n'est si facile que de pervertir un peuple. Il suffit de lui dire qu'il est son propre maître, qu'il est libre, à ce titre, de faire ce qui lui plaît, que les seules lois qui l'obligent sont celles qu'il se fait à lui-même, que les principes et les sanctions dont on lui faisait peur autrefois sont de vieilles sornettes, bonnes à effrayer les enfants comme les contes de Croque-mitaine, et que les derniers représentants de l'ancienne morale, aujourd'hui proscrite ou honnie, sont de perfides suppôts de l'ancien régime, qui conspirent dans l'ombre contre ses libertés et veulent lui reprendre son bien. Il y a vingt ans que la tribune du Palais-Bourbon ne sert qu'à répandre ces leçons. C'est la

Digitized by Google

thèse unique des discours qu'on y prononce, et nul républicain de parti, même le plus modéré, n'est indemne de cet empoisonnement. La législation qu'on y fabrique n'est que la mise en œuvre de cette provocation méthodique au libertinage politique et social. Elle est essentiellement matérialiste. L'individu, affranchi par elle de toute superstition spiritualiste, est un animal qui a des besoins à satisfaire ; elle s'applique uniquement à lui en rendre la satisfaction aussi libre et aussi large que possible. Relisez les discours et pressez les œuvres de ces vingt dernières années : à l'exception d'une protestation magnifique et solitaire de M. Challemel-Lacour, vous n'y trouverez pas trace d'un souci plus relevé que cette prédication bestiale. J'ai siégé pendant plus de vingt ans sur les bancs du Palais-Bourbon ; j'ai écouté avec une curiosité souvent choquée, mais toujours attentive, la parole de ceux que l'on pouvait tenir pour les prophètes les plus qualifiés de la doctrine, je les ai toujours entendus célébrer les instincts et les droits de la démocratie. Il n'est pas d'exemple qu'un seul d'entre eux, même parmi les meilleurs, lui ait enseigné un devoir.

De son côté, la presse, libre jusqu'à la démence, propage avec un cynisme allègre cette morale d'État. Elle pourrait, à vrai dire, en prendre le contre-pied et défendre les causes augustes que les pouvoirs publics oppriment ou bafouent. Quelques journaux se sont généreusement dévoués à cette besogne honnête et désespérée ; mais elle leur vaut plus d'honneur que de profits. La presse est devenue, en trop de cas, une industrie qui n'a plus guère que des fins révolutionnaires, et, comme les candidats démagogues, c'est en exploitant les plus sales curiosités du peuple, en irritant ses envies, en flagornant ses vices, qu'elle se fait le plus de clients.

Il serait extraordinaire qu'une nation soumise à un pareil traitement conservât sa santé morale. La France a

Digitized by Google

perdu la sienne. Il s'est produit en elle une atrophie progressive de la conscience et un hébétement de l'esprit sensiblement pareil à celui de l'alcoolique, à mesure que s'épaississent en lui les fumées de l'ivresse. Le génie clair et riant de la race, si prompt à l'enthousiasme et toujours épris de ce qui est grand et beau, s'est peu à peu alourdi, déprimé et flétri. Il se survit encore en quelques intelligences très hautes et très pures qui perpétuent parmi nous le culte de l'esprit, et, comme les Vestales antiques, entretiennent la flamme sainte dans le foyer désert; mais c'est une aristocratie, c'est-à-dire une classe de proscrits. La démocratie n'a pour eux que méfiance haineuse ou injurieux dédain. Pour les connaître, pour les choisir, pour les aimer, il faudrait qu'on lui eût appris le culte du beau, le respect du vrai, la recherche du bien. Malheureusement elle n'a pour temple qu'un individualisme avide et grossier. Comme ces fakirs de l'Inde qui vivent dans la contemplation de leur nombril, elle ne regarde qu'en bas, parce que c'est d'en bas que lui doivent venir les satisfactions promises à ses appétits. C'est en bas aussi que s'agitent et pérorent ses meneurs. Ils avilissent leurs prix et s'abaissent eux-mêmes à mesure qu'elle descend; le nivellement s'opère ainsi par en bas, toujours plus bas, et pour peu que dure ce concert abject, il doit fatalement aboutir au libre épanouissement de la bestialité.

Ceux qui ont présentement charge de peuple et vivent des maladies du présent auraient tort de croire que ces pronostics ne sont que des épouvantails. Ils inclinent à croire que l'humanité s'améliore toujours en se civilisant, et que les conquêtes indéfinies de la science préservent les sociétés d'un retour à la barbarie. C'est une pure et pernicieuse illusion : le progrès est un faux dieu. Au moins le culte inconsidéré qu'on lui rend peut-il être le principe d'erreurs irréparables. Ce n'est pas réaliser un progrès certain que de raffiner sa vie. Il y a vraiment et seulement

Digitized by Google

progrès lorsque à l'amélioration des moyens de vivre correspond un perfectionnement de l'être moral, sans quoi le progrès purement matériel ajoute simplement une force à la puissance du mal. Ainsi l'homme peut très bien retourner, par la seule force de l'instinct, à l'animalité primitive d'où il vient, sans que le progrès l'en défende. Si le civilisé du vingtième siècle n'a ni plus de conscience, ni plus de retenue, ni plus de loi que l'homme des cavernes, il est inévitable que la bête humaine qui est en lui se déchaîne et s'empresse à jouir avec la même frénésie. Elle prendra donc ses ébats dans une immense Jacquerie, et le progrès concourant à ces fêtes ne fera qu'ajouter ses raffinements à l'orgie barbare.

On ne sauverait rien en disant que cet accès de démagogie triomphante serait forcément très court, en supposant qu'il puisse se produire ; car il est inadmissible qu'un peuple puisse rester longtemps dans cet état de bouleversement furieux. Personne n'en sait rien. Personne ne peut dire quel serait le lendemain d'un peuple sans foi ni loi, sans Dieu ni maître, redevenu barbare en pleine civilisation, incapable par l'excès même de son émancipation morale de tirer de lui-même le dieu nouveau ou la loi nouvelle qui pourraient le reformer en société.

Lorsque les invasions couvrirent de leur épais limon les civilisations grecque et romaine, elles enfouirent en même temps l'esprit qui pouvait ressusciter leurs œuvres, et ramenèrent l'humanité à une simplicité barbare. Le cataclysme eut ce caractère unique qu'il fut complet et définitif. Il ne laissa survivre rien. On sauve presque toujours quelque chose d'un naufrage ou d'un tremblement de terre, et ce qu'on a pu sauver sert à reconstituer ce qu'on a perdu. Mais qu'une montagne s'éboule sur une ville, tout périt à la fois, et rien n'indique à la surface qu'une vie intense et brillante ait palpité là. C'est par un phénomène analogue que l'invasion barbare s'écroula sur l'empire, sans laisser

Digitized by Google

ni souvenir ni semence des civilisations ensevelies. Une vie nouvelle germa sur ces couches informes. Des sociétés et des États en sortirent peu à peu, et l'esprit humain recommença de gravir les sommets d'où il avait été précipité. L'ordre politique et social refleurit, parce que les sociétés primitives sont naturellement dociles à l'autorité qui leur commande. Le progrès reprit sa marche victorieuse, et, de siècle en siècle, la civilisation refit la conquête du monde. Mais, encore une fois, ce phénomène est unique. Pour qu'il pût se reproduire, il ne faudrait pas moins qu'une invasion de nègres suivie de l'extermination totale du monde civilisé. Ce n'est pas la fin que nous redoutons pour la société française. Si elle doit périr, elle périra par les mains d'une barbarie restée savante et raffinée en ses fureurs de destruction, et par cela même, à jamais peut-être incapable de reconstituer en elle les éléments et les conditions de l'ordre.

Ce sont là les fins prévues d'une démocratie sans conseil et sans frein. Il y a des lois égales qui régissent avec la même rigueur la destinée des individus et des sociétés. On sait que tout jeune fou qui dépense le double ou le triple de son revenu mourra sur le pavé, à moins que sa santé surmenée ne succombe plus tôt aux abus du plaisir. On sait de même qu'une nation sans discipline, sans conscience et sans devoirs, déshabituée de toute obligation morale, ennemie de tout ce qui la gêne, jalouse de qui la domine, n'ayant que ses instincts pour règle et ses appétits pour fin, ne peut que se dissoudre dans la corruption, ou s'exterminer dans la fureur. Ce sont les sanctions communes dont la nature frappe impartialement tous ceux qui dérogent à ses lois. Mais ce ne sont pas des fatalités. La fatalité n'intervient que là où la volonté humaine abdique, et elle n'est alors que le châtiment de ses défaillances. Il suffira toujours aux nations comme aux individus de se mieux conduire pour aboutir à d'autres fins.

Digitized by Google

Eh bien, c'est cette vérité grossièrement méconnue chez nous par les gouvernants et les gouvernés qu'il faut remettre en honneur. Ce n'est pas par la prédication qu'on y parviendra. L'esprit d'initiative a fait parfois de ces miracles, mais ailleurs qu'en France. Une ligue, par exemple, a pu vaincre l'alcoolisme en Norvège, et sauver ce peuple de la dégradation. En Angleterre, les sociétés de tempérance, qui feraient rire chez nous, opèrent de nombreuses conversions et atténuent dans une large mesure les ravages de ce fléau. Chez un peuple en miettes comme le nôtre, les associations et les ligues resteront sans efficacité, tant que nous n'aurons pas amélioré nos mœurs, et il serait tout à fait chimérique de compter sur cet instrument de délivrance. Aussi bien les affections et les vices qui ont empoisonné le sang du suffrage universel sont, pour une large part, imputables aux pouvoirs publics. C'est donc aux pouvoirs publics qu'il faut demander tout d'abord de s'employer à les guérir.

Ainsi le premier devoir du gouvernement de la république serait de commencer par être un gouvernement, je veux dire une tutelle prévoyante et saine, instituée pour préserver son peuple du mal qui le tente, comme un chef de famille sait, à force de vigilance et d'autorité, préserver ses enfants des chutes. Il est tout le contraire. L'esprit qui souffle en lui, et qui le mène, est purement révolutionnaire. Il est, par essence et par système, négatif et destructeur. Il nie ce qu'il devrait affirmer; il détruit ce qu'il devrait défendre. C'est moins sa faute peut-être que celle de ses auteurs : il subit les fatalités du péché originel. Lorsque Jules Ferry se présentait aux élections de 1869, il publia, sous le nom de « destructions nécessaires », un programme de démolition universelle. Il démolissait l'armée, la justice, la religion, la morale, l'autorité familiale, la sécurité des fortunes, parce qu'il avait une envie frénétique de démolir l'Empire, qui

Digitized by Google

reposait sur tout cela. Devenu chef de gouvernement à son tour, il ne sut pas changer d'esprit en changeant de condition. Il fut le principal initiateur des lois destructives qui ont fait de la politique républicaine une entreprise de démolition frénétique et continue. Le parti dont il fut, après Gambetta, le plus puissant ouvrier n'a fait que continuer son œuvre en l'aggravant, et voilà pourquoi la république, si malheureusement incarnée dans cette secte et dans cette coterie, n'apparaît par ses inspirations, par ses modes, par ses lois, par ses œuvres, par son action, qu'une immense et désastreuse hérésie. Car elle prend, en toutes choses, le gouvernement à rebours. Or, il n'y a pas deux manières de gouverner un peuple. L'ordre a des lois fixes, immuables, inflexibles, dont on ne peut s'écarter une heure, sans verser dans la démagogie. Il existe, en politique comme en morale, des principes, des règles, des traditions, des croyances, des intérêts même qui sont l'armature éternelle des gouvernements et des sociétés. Dès qu'ils cèdent, tout croule avec eux. Il y a, d'autre part, des sophismes, des préjugés, des passions, des chimères, des appétits qui sont le ferment vivace des révolutions. Dès que l'on compose avec eux, l'anarchie commence. C'est entre ces forces rivales, entre ces causes ennemies, qu'il faut choisir, et le choix est, en vérité, de conséquence, car c'est de là que dépend notre résurrection nationale ou notre déchéance définitive.

Quelques-uns des grands saints que l'Église honore avaient commencé par être de grands pécheurs. Une heure vint où ils furent touchés de la grâce, et ils devinrent des modèles de vertu, comme ils avaient été des causes de scandale. Il ne faudrait pas moins qu'un miracle de cette sorte pour transfigurer la démocratie et faire souffler sur ceux qui la représentent ou la conduisent l' « esprit nouveau » qui est le vœu et l'espoir de ces républicains trop rares qu'on appelle des républicains de gouvernement.

Digitized by Google

Que ce miracle soit possible ou impossible, c'est un problème de psychologie que ceux-là seuls pourraient résoudre qui ont l'âme républicaine. Il leur appartient de savoir, et peut-être de nous dire, de quelles résipiscences leur conscience politique est capable. Ils savent comme nous de quel mal infectieux et mortel souffre la démocratie qu'ils enseignent ou dirigent; ils en connaissent aussi les causes. C'est à eux d'aviser, puisqu'ils sont les maîtres. S'ils aiment plus leur péché que leur pays, ils périront par lui, et nous subirons avec eux les sanctions expiatrices que la vérité réserve toujours à ceux qui violent trop longtemps ses lois.

Digitized by Google

X

MORALE D'ÉTAT

I

Le vice initial qui a déformé l'âme française est dans l'atrocité de son éducation. Il n'est qu'un pays au monde où toutes les influences directrices de l'esprit public : l'école, le collège, les chaires publiques, le parlement, le gouvernement et la presse, concourent fraternellement à la dépravation du peuple, et ce pays est le nôtre. Partout ailleurs, les pouvoirs publics regardent vers le ciel, confessent sa toute-puissance, invoquent sa protection et s'efforcent de rattacher leurs fonctions terrestres aux voies providentielles. C'est par une invocation religieuse que le Congrès, aux États-Unis, ouvre sa session ; c'est en délégué de Dieu que l'empereur allemand parle à ses peuples, et nul souverain n'est plus pénétré du droit divin des rois ; le tsar des Russes, comme le sultan des Turcs, est, en même temps que chef d'empire, chef de religion, et le chant national des Anglais est une prière. On ferait le tour du monde sans rencontrer une nation, petite ou grande, sauvage ou civilisée, qui ne confesse une foi religieuse, et ne confie ses destinées au dieu que sa foi lui enseigne. Et les gouvernements qui commandent à ces nations, diverses de culte comme de race, n'ont pas de souci plus pressant et plus haut que de fortifier et répandre dans

Digitized by Google

l'âme de leurs peuples ces croyances spiritualistes, parce qu'il n'y a point d'ordre là où périt la foi.

Jusqu'en ces derniers temps, la France était restée soumise à la tradition universelle. Elle était spiritualiste et chrétienne. Sa foi religieuse s'était même montrée si active qu'elle lui avait mérité dans l'histoire le titre de soldat de Dieu. *Gesta Dei per Francos*. Il était réservé à la république d'inaugurer chez nous un autre système de gouvernement. Elle a donné naissance à une école de réformateurs qui ont prétendu fonder l'autorité sur la négation et même sur la suppression des principes qui l'alimentent ailleurs. Comme ils n'avaient ni tradition, ni doctrine, ni croyance, ni respect, rien, en un mot, qui les rattachât au passé, ils avaient la présomption de prendre le dénuement de leur âme pour un affranchissement, et, dans leur enflure de citoyens émancipés, ils entreprirent d'affranchir, à leur exemple, la conscience des autres des superstitions archaïques qui survivaient à l'écroulement de leur culte. Ils promurent la libre pensée, dans son acception étroite et sectaire, à la hauteur d'une doctrine d'État, et se firent les initiateurs fervents de la morale indépendante. Il y eut là, dès l'origine, une supercherie formidable qui dure toujours. C'est au nom de l'État que s'accomplit cet attentat méthodique contre la conscience religieuse. Mais l'État, dont ils faisaient sonner si haut les droits, et dont ils revendiquaient pompeusement les privilèges éternels, imprescriptibles, inaliénables, l'État n'était ici que le masque d'une faction. Et comme cette faction était, par accident, maîtresse du pouvoir, elle disait, à l'exemple de Louis XIV : « L'État, c'est nous ! » Elle lui prêtait bénévolement sa politique, son programme, sa méthode de gouvernement, sa passion antireligieuse, sa frénésie de laïcité, et transformait ces sophismes en doctrines d'État.

C'est la plus audacieuse des usurpations. En principe,

Digitized by Google

on ne saurait confondre l'État et le gouvernement. L'État est une synthèse sociale qui dure toujours; les parlements et les ministères sont de simples accidents qui passent. En fait, l'État se trouve incessamment sous la tutelle du pouvoir qui se confond avec lui, le subordonne à ses propres vues, parle, agit, stipule souverainement en son nom, sans que l'universalité des citoyens, qui constitue vraiment l'État, ait seulement le moyen de protester. Il y a là une facilité d'abus contre laquelle des démocrates sincères et vraiment respectueux de la neutralité de l'État voudraient se défendre. Mais c'est un scrupule que ne pouvait connaître la secte qui mettait l'État au service de ses passions. Il lui convenait de dire que l'État est et doit être rigoureusement laïque, parce que la guerre au sentiment religieux était le fond de sa politique et l'idée maîtresse de son gouvernement. Mais elle ne prenait pas assez garde aux revanches de l'avenir. Si, demain, par un caprice ou par une réaction réfléchie de l'opinion publique, le pouvoir passait des mains des sectaires de la libre pensée au parti catholique, l'État deviendrait spontanément une puissance religieuse, et le gouvernement transfiguré n'aurait qu'à retourner les arguments de ses adversaires pour démontrer que l'État ne peut se désintéresser de la direction des consciences et du salut des âmes.

La république a donc fait de l'État une puissance militante à laquelle elle prête sans droit, mais non sans effet, son esprit, ses idées et ses desseins. C'est par l'école que son prosélytisme anticlérical inaugura sa propagande. Il y avait un grand fonds de logique dans cette entreprise. Car il n'est pas de moyen plus sûr de s'assurer la possession de l'avenir que de conquérir l'esprit des jeunes générations ; c'est par là qu'elle devait s'assimiler la jeunesse et façonner pour jamais à ses maximes cette semence d'hommes qui devait être la moisson de demain. Maître de l'enseignement, l'État républicain devenait le maître

Digitized by Google

de l'enfance; il la formait à son image et la conduisait dans ses voies. Il la voulait athée, non seulement parce que l'athéisme est son inclination naturelle, mais parce qu'il est avant tout une garantie de durée et une précaution certaine contre toute chance de réaction. L'irréligion est le meilleur levain de la politique révolutionnaire. Il n'y a que le matérialisme qui fasse des républicains irréductibles.

Comme il faut de nobles enseignes aux entreprises les plus condamnables, on a donné pour principe et pour justification à cette œuvre d'oppression maçonnique et jacobine le respect de la liberté de conscience. Le raisonnement est des plus simples, comme on va voir. L'État, qui a la direction de l'école, est, par essence et par devoir, neutre. Comme la loi, il n'est ni catholique, ni protestant, ni israélite, ni musulman, ni bouddhiste, ni athée. Il est seulement le protecteur de la liberté de chacun, et toutes les confessions, comme toutes les opinions, sont égales devant lui. Or, l'école manquerait gravement à la loi d'impartialité, si l'instituteur, qui distribue l'enseignement au nom de l'État neutre, confessait ou révélait seulement, par ses paroles ou par ses actes, un culte quelconque. Les enfants qui reçoivent ses leçons n'ont encore de croyance ou d'opinion sur rien. Mais leurs parents en ont pour eux, et nul n'a le droit de violer leur liberté de conscience en la personne de leurs enfants. Que dira le père athée, s'il apprend qu'on a fait faire la prière à son fils? Que dira le père libre penseur, lorsqu'il saura que l'instituteur enseigne à son enfant que Dieu est le principe de toute morale, la source de tout bien, et qu'il y a des peines extra-terrestres pour punir ceux qui auront fait le mal? Que dira le protestant, si son enfant entend réciter le catéchisme, ou s'il apprend seulement l'histoire suivant l'esprit de Bossuet? Ces honnêtes gens souffriront autant de tortures morales qu'il y aura de jours d'école, et l'État n'a

Digitized by Google

pas le droit d'infliger ce supplice à leur conscience !

Quelques bonnes gens répondent à ce rigorisme en disant : « Mais la grande majorité des Français est catholique ! Mais toutes nos écoles de campagne, sauf de très rares exceptions, ne comptent que des écoliers catholiques ! Mais tous les pères de ces enfants demandent ou désirent qu'on leur fasse faire la prière et qu'on leur enseigne la morale religieuse ! Quelle raison peut-on bien opposer, dans une commune unanimement catholique, à la satisfaction d'un tel vœu ? » La raison, répondent les protagonistes de la libre pensée, c'est que s'il n'y a pas de protestant, de juif ou d'athée dans ces communes, il pourrait y en avoir, et l'on doit, en prévision d'un cas pareil, réserver l'avenir. Il ne faut pas qu'un citoyen français soit jamais exposé à voir la liberté de conscience outragée dans la personne de son enfant. Neutralité envers tous et neutralité partout, telle est la justice, et telle doit être la loi. Si l'on discutait avec des adversaires de bonne foi, on pourrait leur demander quelle est cette conception singulière de la justice et de la liberté qui opprime la volonté certaine de tous les pères de famille, sous prétexte de respecter la protestation hypothétique d'un dissident qui ne paraîtra peut-être jamais. Mais l'état qu'on fait de la liberté de conscience en l'espèce est une pure hypocrisie. C'est sciemment et de parti pris qu'on opprime la conscience religieuse de ces millions d'honnêtes gens, sous couleur de respecter leur liberté, et l'invocation qu'on adresse à ce noble principe est simplement le masque d'un attentat.

Il n'est pas inutile, toutefois, de démasquer le sophisme qui se cache sous ce nom de neutralité. La laïcisation des écoles publiques, disent les réformateurs, n'est qu'un moyen d'assurer la neutralité de l'enseignement. Il ne lèse aucune religion, puisqu'il les ignore toutes, et laisse à chaque enfant, sans préjugé d'aucune sorte, la liberté de choisir plus tard entre les opinions et les croyances qui lui

Digitized by Google

seront offertes. Quoi de plus simple, en apparence, et de plus conforme à la liberté de conscience? On n'enseigne pas à l'enfant qu'il y a un Dieu ; mais on se garde de lui dire qu'il n'y en a pas. On s'abstient d'en parler. L'enseignement sera neutre par prétérition, et de cette façon libres penseurs et croyants seront traités avec la même impartialité.

Pardon! mais c'est précisément dans cette apparence d'impartialité que se cache le privilège accordé par la loi de laïcisation à la libre pensée, et ce privilège est une énormité! N'est-ce pas lui donner cause gagnée tout de suite, et sans réserver l'avenir, que d'interdire dans l'école la notion même de Dieu? Une pareille défense n'est pas autre chose qu'une déclaration officielle d'athéisme. Ne pas enseigner Dieu, c'est laisser entendre qu'il n'existe pas. L'omission sur un pareil sujet est pire que la négation; car la négation suppose, au moins, une contradiction, tandis que l'ignorance absolue ne suppose que le néant. Est-ce que l'enfant qui sort de l'école primaire à l'âge de douze ou treize ans s'occupe de Brahma ou de Vichnou? Il en sera de même de la religion chrétienne, que nos laïcisateurs mettent sur le même pied que la mythologie hindoue; l'enfant n'en aura pas la plus simple notion. On aura systématiquement omis d'ouvrir cette jeune âme à ses doctrines et à sa morale, précisément à l'âge où elle est le mieux disposée pour les recevoir, et, plus tard, si l'occasion se présente de réparer les omissions de l'enfance, il ne sera plus temps. La semence tombera sur un sol desséché et durci; elle n'y germera plus. Il est plus facile, en somme, de secouer plus tard les enseignements qui vous sont à charge que de remonter le cours du passé. Si la raison vous conseille l'athéisme à l'âge d'homme, ce n'est pas l'éducation religieuse de l'école qui vous empêchera d'être athée. Mais si vous avez appris l'athéisme dès l'école, il n'y a plus de remède; l'âme reste à jamais fermée

Digitized by Google

aux enseignements de la religion comme à ses consolations. Il y a donc privilège, et privilège de la pire espèce, puisqu'il pèse sur l'existence entière de l'homme. Et qui oserait dire que beaucoup n'en pâtiront pas?

C'est, à vrai dire, le moindre souci de la libre pensée. Le propre des factions et des sectes est d'être hermétiquement et cyniquement fermées à toutes les raisons qui font obstacle à leur système. Il s'est rencontré dans le parti un homme qui a défini avec une sorte de naïf cynisme l'esprit et le but de l'entreprise. — « Nous voulons, s'écriait un jour M. Spuller, que l'école nous fabrique des cerveaux républicains! ». — Si quelques années plus tôt, alors que le pouvoir était aux mains des monarchistes, un ministre du 24 Mai s'était permis de dire : Nous voulons que l'école nous fabrique des cerveaux royalistes! les républicains n'auraient pas eu assez d'anathèmes pour l'écraser. Et leur révolte eût été légitime. Lorsque la royauté passait pour être d'institution divine, de pareils principes d'enseignement se pouvaient défendre. Mais depuis la Révolution française, ce sont de pures monstruosités. Seulement, ce qui est un attentat à droite, devient, à gauche, une liberté. Dans une commune où il n'y a que des monarchistes et des catholiques, on fabriquera par l'école des républicains et des athées, et cette brutale extorsion des âmes ne soulève pas un scrupule, n'éveille même pas un doute dans l'esprit de ceux qui la commandent. Ah! nous avons fait du chemin depuis le temps où Ledru-Rollin, l'un des pères de la république, proclamait que le plus grand crime que l'on pût commettre contre la conscience humaine, c'était de voler à un père l'âme de son enfant!

Proudhon, qui déjà traitait de « blagueurs » les républicains de son temps, et n'eût pas trouvé de mot pour qualifier les républicains du nôtre, a dit : — « L'État, c'est toute la nation. » En effet, ce n'est pas autre chose que cette communauté de sentiments, de droits et d'intérêts que se trans-

Digitized by Google

mettent les générations, à laquelle participent tous les citoyens et qui se résume dans la patrie commune. C'est pour cela que l'État reste, tandis que les ministères passent, que les partis se disloquent et que les gouvernements périssent. Si l'on voulait définir l'État d'une façon plus étroite, on pourrait dire qu'il est l'organisme politique de la nation, et comme la nation se compose de citoyens ayant tous même qualité, il s'ensuit rigoureusement que l'État ne peut être l'instrument d'un parti. Il n'est que le tuteur impartial des intérêts et des droits qui constituent le fonds commun, et toute faction qui prétend l'absorber en elle ou régner en lui attente à l'intégrité de la patrie elle-même.

Puis, à côté de l'État, il est une autre puissance plus auguste encore et plus étroitement fermée à la tyrannie des partis : c'est la conscience. Avant que les ministres de la république eussent enseigné que le droit n'est autre chose que le bon plaisir des majorités, tous les philosophes, tous les moralistes, tous les honnêtes gens l'avaient considérée comme le plus inviolable des domaines et s'accordaient à dire que la volonté de tous n'avait ni droit ni titre contre la conscience d'un seul. Quel est donc ce sacré privilège de la conscience qui a suscité tant d'apôtres et fait tant de martyrs? N'est-ce pas, au premier chef, la liberté de croire et de publier sa foi, de l'enseigner par la parole, par la pratique, par l'exemple? Et à qui le père voudra-t-il enseigner ce qu'il croit, si ce n'est à son enfant? Il est son tuteur légal, à plus forte raison son tuteur moral. Et vous prétendez le déposséder d'un pareil privilège? Vous faites plus : vous commettez ce crime innomable et encore inconnu d'arracher l'enfant à l'éducation du père, et de verser dans cette âme toute neuve une éducation faite pour établir la guerre intestine à son foyer, et heurter, dans toutes ses manifestations, les principes, les idées et les affections des siens!

C'est le progrès! disent nos oppresseurs. Oui, vous avez

Digitized by Google

le droit de le croire et de le dire. Si vous êtes esprit fort, vous avez le droit de tenir les croyances du catholique pour des superstitions, et si vous êtes mal élevé, vous avez toute liberté de traiter de momeries les pratiques du culte auquel il sacrifie. Vous avez le droit de hausser les épaules devant lui, comme il a le droit lui-même de vous prendre en pitié. Mais vous n'avez pas le droit de vous prévaloir de votre supériorité intellectuelle et de votre affranchissement civique pour obliger les autres à devenir semblables à vous. Entre le plus crédule des pêcheurs bretons et l'intellectuel le plus raffiné de l'université laïque, ce n'est ni l'esprit ni la force qui décide. Il n'y a qu'un arbitre acceptable, c'est la liberté.

Ce problème est, en réalité, le champ clos où se heurtent deux mondes. Il est supérieur aux autres querelles qui nous divisent, parce que, en réalité, il les contient toutes, et de la solution qu'il allait recevoir devaient dépendre nos destinées. On sait avec quel éclat la lutte fut engagée et soutenue devant le parlement. M. Jules Ferry, qui menait le chœur des sectes maçonniques et des factions révolutionnaires, y conquit une renommée d'homme d'État! C'est un compliment qu'il est malaisé de sanctionner. Il paraîtra toujours inconcevable aux esprits prévoyants et réfléchis qu'un ministre, fût-il athée, ait aussi grossièrement méconnu le concours de l'éducation religieuse dans le gouvernement des hommes, et lorsque la France aura reconquis son équilibre intellectuel, personne ne voudra reconnaître pour un homme d'État, ni même pour un homme de gouvernement, le politique étroit et borné qui a brisé d'un cœur léger cet admirable instrument de discipline sociale, pour le seul honneur ou le seul plaisir d'émanciper la démocratie en démuselant ses vices.

Contre M. Jules Ferry et sa sombre bande d'iconoclastes nouveaux, se levèrent les plus nobles intelligences de notre temps. Leur résistance fut opiniâtre et magnifique.

Digitized by Google

Jamais le droit, la vérité, la justice, la liberté, le haut et généreux souci de la destinée des peuples, n'inspirèrent accents plus beaux et discours plus vaillants. Cette joute oratoire, qui s'est prolongée pendant des années, est le plus grand honneur des annales parlementaires de notre époque. Les orateurs dressés contre l'oppression jacobine ont inscrit là des protestations immortelles, et quelques-uns surgirent des bancs mêmes où l'oppression recrutait ses étrangleurs. Il en est un notamment qui fut héroïque entre tous et dont l'indépendance superbe en son isolement mérite qu'on lui rende hommage en passant : ce fut M. Jules Simon. C'était un spectacle vraiment rare que celui de ce nouveau prophète du désert qui s'obstinait à prêcher son évangile de justice et de liberté à un peuple qui ne le connaissait plus. Il le prêchait, du moins, avec une telle vigueur, une telle hauteur d'esprit, un tel éclat d'éloquence, que ses accents resteront seuls des incidents qui passent, et que l'histoire recueillera ses protestations comme un témoignage immortel contre les imbécillités mortes. Mais cette dépense de talent et de courage fut vaine. Contre le nombre obstiné dans son sophisme, il était inutile d'avoir magnifiquement raison. Comme les carrés de la garde à Waterloo, une élite de héros pouvait sauver l'honneur et même gagner la gloire, mais elle ne pouvait sauver la cause. Elle fut vaincue, et la conscience française, solidaire de ceux qui délibéraient pour elle, ne descendit jamais si bas que ce jour-là!

II

La loi fut votée. Il fut stipulé qu'aucun jeune Français n'entendrait jamais parler de Dieu ni de morale religieuse,

Digitized by Google

depuis son entrée à l'école primaire jusqu'à sa sortie du lycée. Lorsqu'on parle de cette loi dans les assemblées parlementaires, c'est pour la déclarer « intangible », au même titre et pour les mêmes raisons que la loi militaire qui la complète. Tous les ministères s'accordent à proclamer que ces deux lois jumelles sont l'œuvre fondamentale de la république et son plus grand honneur. Il y a vingt ans déjà que la jeunesse française est soumise au régime de la laïcisation. S'il fut inutile de la combattre dans son principe, il est peut-être expédient de la juger dans ses effets. L'application a été sévère et suivie, et l'on peut rendre au personnel enseignant la justice de reconnaître qu'il n'a rien épargné pour faire produire à la réforme plus de fruits même qu'il n'en osait espérer. Les instituteurs, glorifiés et comblés, ont merveilleusement compris à quoi les obligeaient ces faveurs. Non seulement leur enseignement a été « neutre » suivant la lettre et l'esprit de la loi, c'est-à-dire rigoureusement matérialiste; mais leur zèle n'a pu se renfermer dans l'école; il a fait irruption sur la place publique; il s'est exercé sur les pères comme sur les enfants, et la libre pensée a connu par eux des triomphes inespérés.

La république a fait beaucoup pour les instituteurs, qui sont ses grands favoris; sa sollicitude envers eux s'est appliquée non seulement à relever leur condition sociale en augmentant progressivement leur traitement, mais encore en magnifiant leur profession. Il n'y aurait pas grand mal à cela, si cette exagération de zèle pour l'école républicaine et le personnel qui la remplit n'avait développé chez les instituteurs que des vertus professionnelles. Elle a eu malheureusement d'autres effets dont les républicains de gouvernement commencent à s'inquiéter, après y avoir tout d'abord applaudi : c'est que ces complaisances et ces flagorneries ont déclassé l'instituteur. Elles l'ont fait sortir de l'école pour entrer dans la politique. Il a commencé par

Digitized by Google

être l'instrument électoral des cabinets qui le gâtaient; puis, à mesure que se gonflait son importance sous les caresses parlementaires dont il était l'objet, d'instrument qu'il était, il est devenu partisan. Comme tous les gens qui n'ont qu'un demi-savoir et des prétentions démesurées, il affiche des opinions extrêmes. Après avoir commencé par être républicain modéré, il s'est fait radical, et la moitié d'entre eux sont déjà socialistes. Or, l'instituteur politicien, radical ou socialiste, est un des gros périls de demain, parce que les générations nouvelles élevées à son école, imprégnées de l'esprit envieux, chimérique et subversif dont il est lui-même animé, seront des forces préventivement acquises à la révolution démocratique et sociale.

Il y a encore, Dieu merci, bon nombre de communes où l'instituteur, surtout s'il est un vétéran de l'enseignement primaire, imbu des principes et de la morale qu'il professait autrefois, et fidèle quand même à sa mission éducatrice, supplée par sa bonne volonté aux interdictions de la loi nouvelle. Là, du moins, l'âme de l'enfant échappe aux brutalités officielles, parce que l'enseignement du maître côtoie le bourbier sans y tremper. Mais il est d'autres communes, et le nombre en va croissant tous les jours, où l'instituteur acquis à l'enseignement et à la morale matérialiste dont M. Paul Bert fut le grand prêtre, met tout son zèle à les faire valoir. Il ne se contente pas d'être laïque et de tenir une école laïque; il se pose en antagoniste de la religion. Il rit grossièrement de la prière qu'il était tenu de faire autrefois; il plaisante, comme un plaisantin de cette espèce le peut faire, les cérémonies du culte; il raille la messe et bafoue son ancien collaborateur dans l'éducation de l'enfance, le curé de la paroisse; bref, il fait le libertin, comme on disait au grand siècle. Ce personnage, gonflé de toute l'importance qu'on lui donne, jointe à la présomption naturelle qui est en lui, est le plus déplaisant et

Digitized by Google

le plus outré des cuistres. Chez les chefs de secte, on rencontre encore un jargon scientifique qui sauve ou dissimule par ses formules la brutalité des doctrines. Mais avec ce sectaire de village, il n'y a aucune atténuation. C'est le triomphe épais, insolent et bête de la matière, et Paul Bert lui-même ferait amende honorable à l'esprit, s'il voyait de quel bétail il est le pasteur!

Et maintenant considérez la jeunesse que la laïcisation nous a faite. Elle est sans foi religieuse, comme la loi l'a voulu; mais elle est aussi sans idéal. En abaissant ses horizons, l'éducation purement positiviste à laquelle on l'a soumise a déprimé son âme. En haut, elle est pessimiste et morose; elle ne croit à rien, mais elle n'aspire non plus à rien. Ce n'est pas seulement avec les croyances spiritualistes de ses pères qu'on l'a brouillée, mais avec toutes les généreuses ferveurs qui sont l'apanage ordinaire des jeunes générations. Elle est totalement exempte d'enthousiasme, et, par cela même, incapable de sacrifice. Comme elle n'aime rien, elle ne déteste rien. C'est à peine si elle connaît la patrie! Elle est, en tout cas, insensible à ses épreuves, et ne sait de son histoire que tout juste ce qu'il en faut pour passer son baccalauréat. Étant sans croyance, elle est aussi sans parti. Toutes les opinions sont égales devant elle, et vraiment elle serait naïve de s'échauffer pour l'une plutôt que pour l'autre, puisqu'il n'y a de vérité nulle part. C'est l'idéal de la neutralité.

En bas, c'est pis encore. A certains degrés de la société, un sens plus affiné de l'honneur corrige dans une certaine mesure les lacunes ou l'absence d'une éducation morale. C'est un correctif que les couches inférieures de la démocratie ne connaissent pas. La jeunesse qui sort de nos écoles primaires est purement animale. Ce n'est pas que l'instituteur ne l'ait comblée des leçons de la morale civique. Cet enseignement fut le grand souci des laïcisateurs. Comme il leur apparaissait qu'une jeunesse

Digitized by Google

sans morale était une monstruosité, ils mirent tous leurs soins à remplacer l'éducation religieuse par des cours de morale laïque savamment appropriés à l'esprit de l'enfance. Les maîtres les plus experts en pédagogie s'ingénièrent à résumer les leçons dans une forme élémentaire, et c'est dans ces manuels variés que nos écoliers apprennent le devoir. A l'exception des devoirs envers Dieu, que l'école ignore, toutes les catégories de l'obligation morale y sont doctement exposées, et si l'enfant de la ville ou du village, après s'être imprégné jusqu'à treize ans d'un pareil enseignement, ne sait pas se conduire, c'est qu'en vérité il y met de la mauvaise volonté.

Hélas! ce n'est pas la volonté qui lui manque, c'est l'assimilation. Il est humainement impossible que ce dogmatisme froid et nu le pénètre. Ce sont des mots qui glissent à la surface de son esprit, sans y laisser de trace. Il n'y a qu'une croyance surnaturelle qui puisse façonner une morale à l'homme primitif. Il faut qu'il croie, il faut qu'il espère, il faut qu'il craigne, pour comprendre l'obligation abstraite et sacrifier l'instinct au devoir. Dès qu'il a cessé de croire à une justice supérieure qui surveille sa vie, et qui le récompense s'il fait le bien, qui le punit s'il fait le mal, rien ne l'oblige plus, que la peur du gendarme. La discipline sociale était autrefois fondée sur un corps de doctrines et de croyances qui opposaient victorieusement au mal physique l'espoir des compensations éternelles. On enseigne aujourd'hui que c'est folie de croire et duperie d'espérer. Il n'y a de certain que les fonctions diverses de l'organisme, et l'homme qui remplit le mieux sa destinée est celui qui joint à la diversité des appétits le talent de leur donner les plus larges satisfactions. Tel est, au juste, l'état d'âme de la jeunesse sortie de nos écoles primaires. Elle est cyniquement individualiste. Elle fait ce qui lui plaît, et s'affranchit de ce qui la gêne, sans qu'aucune notion morale intervienne dans ses

Digitized by Google

déterminations. Elle vendrait la patrie pour s'exonérer de l'obligation militaire. Le sentiment du bien et du mal est tellement émoussé en elle que le scandale lui-même ne la touche plus. Qui s'enrichit par le dol ou la concussion a chez elle plus d'envieux que de censeurs.

Ceux qui malgré tout restent honnêtes sont encore, Dieu merci, l'immense majorité; mais ceux qui ne le sont pas croissent toujours en nombre, et cette incessante progression du mal ne laisse pas d'inquiéter l'optimisme de ceux qui avaient affirmé l'équivalence de l'instruction et de la moralité. Les maîtres les plus renommés de la jeunesse se sont émus de ces graphiques de la perversité juvénile offerts par la statistique criminelle à leurs méditations. Puis, les magistrats chargés de réprimer ce déchaînement de la bestialité ont fait entendre, de leur côté, des avertissements sinistres. Si j'avais qualité pour diriger les lectures de nos ministres, de nos sénateurs, de nos députés, de tous ceux, en un mot, qui ont chez nous charge de peuple, je leur conseillerais de méditer ces témoignages solitairement chez eux, en tête à tête avec leur patriotisme et leur conscience, parce qu'ils ne trouveront jamais dans le fatras des déclamations foraines dont ils se délectent rien qui soit aussi propre à leur édification.

Entre tous ces témoignages, il en est un que je me fais un devoir d'invoquer, parce que l'auteur réunit en sa personne toutes les garanties et tous les titres qui commandent l'attention et inspirent la confiance. C'est une étude de M. A. Fouillée sur la criminalité, sa progression et ses causes. Voici les faits : depuis 1881, dit M. A. Fouillée, année qui précède l'instruction obligatoire, le nombre des prévenus jugés par les tribunaux correctionnels s'est élevé de 210,000 à 240,000 environ. Depuis 1889, les meurtres ont passé de 156 à 189; les assassinats, de 195 à 218; les viols et attentats sur les enfants, de 539 à 651. La moyenne de ces crimes est en France de 700 par

Digitized by Google

année, tandis qu'en Italie, pays de la plus forte criminalité, elle oscille entre 250 et 300. La moyenne des infanticides en France est de 180 par année; en Italie, de 80. Le côté le plus lamentable de la statistique criminelle est celui qui concerne les enfants et les jeunes gens. De 1880 à 1893, la criminalité dans le jeune âge grandit si rapidement qu'en dix ans on voit le nombre des enfants criminels s'accroître du quart, tandis que celui des criminels adultes s'accroît seulement d'un neuvième. Aujourd'hui la criminalité de l'enfance dépasse presque du double celle des adultes. A Paris, plus de la moitié des individus arrêtés ont moins de vingt et un ans, et presque tous ont commis des fautes graves : en une seule année 30 assassinats, 39 homicides, 3 parricides, 2 empoisonnements, 114 infanticides, 4,212 coups et blessures, 25 incendies, 80 attentats à la pudeur, 458 vols qualifiés, 11,862 vols simples, voilà le bilan de cette belle jeunesse.

Ce sont là des faits que chacun peut expliquer à sa guise, mais sur la réalité desquels il n'est pas de contestation possible. On ne saurait contester davantage qu'une société infectée d'une pareille purulence est singulièrement malade, et tout citoyen, pour peu qu'il ait l'âme saine et l'esprit prévoyant, a les meilleures raisons de s'en inquiéter. Quelles en sont les causes? M. A. Fouillée en aperçoit trois, et il les dénonce avec une généreuse franchise : d'abord, l'insuffisance de notre enseignement primaire, d'où toute éducation morale est absente; ensuite, la licence d'une presse qui caresse, irrite, déchaîne à plaisir les curiosités obscènes et les appétits démagogiques du peuple, détraque à la fois l'esprit et le cœur des jeunes générations, si mal préparées par l'école à résister à cette perversion; enfin les progrès toujours croissants de l'alcoolisme, qui dévaste aussi sûrement aujourd'hui la société française qu'il a dévasté jadis la race des Peaux-Rouges, morte, comme on sait, de cette intoxication.

Digitized by Google

Jusqu'à ce jour les conservateurs avaient été seuls à dénoncer la législation matérialiste, dont la république s'est fait un programme et un dogme, comme une cause de dévastation plus meurtrière que la guerre et plus sinistre que la peste. Mais précisément parce qu'ils étaient seuls, on ne voulait voir dans leur hostilité que la manifestation étroite et tenace d'une politique de parti. Mais voici un témoin qui n'est pas suspect de réaction monarchique et cléricale. M. A. Fouillée appartient à l'Université, dont il est l'un des membres les plus éminents. C'est un libre esprit, je dirais un libre penseur, si le mot n'impliquait une signification maçonnique et, par conséquent, désobligeante. Or c'est cet universitaire de marque qui fait aujourd'hui le procès à notre système d'enseignement, et il le fait avec une franchise admirable. Écoutez : — « Le défaut général de notre système d'enseignement a été la prédominance de la conception intellectualiste et rationaliste héritée du dernier siècle, et qui attribue à la connaissance surtout scientifique un rôle exagéré dans la conduite morale. Si l'instruction, disait déjà Socrate, ne donne pas un esprit juste et sain, elle ne fait que rendre les hommes plus mauvais, en leur fournissant plus de moyens de faire le mal... Remplir la mémoire de faits, de dates et de noms, ce n'est pas fournir à l'esprit les idées génératrices de grands sentiments et répressives du vice. Le développement anormal des facultés purement intellectuelles, la demi-instruction superficielle, sont funestes pour la jeunesse d'un peuple... Quelque opinion que l'on ait sur les dogmes religieux, encore faut-il reconnaître cette vérité élémentaire de sociologie que les religions sont un frein moral de premier ordre, et plus encore, un ressort moral. Le christianisme, en particulier, a été défini un système complet de répression pour toutes les tendances mauvaises. Par le malheur des circonstances et par la maladresse des hommes, la politique a dominé dans les questions d'ensei-

Digitized by Google

gnement, et les intérêts moraux des enfants ont été trop sacrifiés aux intérêts de parti... Ce n'est pas avec des négations qu'on moralise un peuple. L'humble croyant qui mêle même des fables à son sentiment de la vie universelle est moins éloigné du vrai, et surtout du bien, que le matérialiste égoïste et orgueilleux qui ne croit qu'à l'heure présente. »

Tel est le témoignage d'un homme qui occupe l'une des premières places, non seulement dans l'Université, mais aussi dans la hiérarchie des esprits. D'autre part, un magistrat d'élite, qui joint à la plus haute culture morale une expérience incomparable de la criminalité, M. A. Guillot, écrit ce qui suit : « Il ne peut échapper à aucun homme sincère, quelles que soient ses opinions, que l'effrayante augmentation de la criminalité chez les jeunes gens a concordé avec le changement apporté dans l'organisation de l'enseignement. Ce doit être pour ceux qui ont cru trouver le progrès dans cette voie nouvelle un lourd souci que de voir les jeunes générations se distinguer par la perversité brutale. » C'est encore M. A. Guillot qui constata chez les jeunes accusés « une exagération de férocité, une recherche de lubricité, une forfanterie de vice, qui ne se rencontrent pas au même degré à un âge plus avancé ».

Ce n'est pas tout. Il y a corrélation étroite entre la progression des délits et des crimes commis contre les personnes ou la propriété, et l'essor des passions révolutionnaires. L'anarchiste fait pendant au cambrioleur et à l'assassin. Il y aurait injustice à les confondre. Une opinion, même scélérate en ses fins, n'est pas équivalente au crime. On connaît certains dilettanti de l'anarchisme qui professent la doctrine du sac universel et sont fort honnêtes gens en leur privé. Mais pour les victimes, c'est-à-dire pour la société vouée au cambriolage ou à l'égorgement, ces distinctions sont insignifiantes. Que la dépossession s'opère à l'aide d'une pince-monseigneur ou par

Digitized by Google

la vertu d'une doctrine, le propriétaire dévalisé n'y fait aucune différence. C'est qu'en fait l'état d'âme d'où procèdent ces violences, diverses en leurs modes et communes en leurs fins, est exactement le même. Vol, pillage, assassinat, communisme, anarchisme, ce sont des variétés du même mal, le mal révolutionnaire. C'est la lèpre commune des jeunes générations sorties d'écoles ou de milieux où le principe de la loi morale est obligatoirement inconnu, où l'on n'enseigne jamais à l'enfant à regarder plus haut que lui.

Qu'est-ce, au fond, qu'un anarchiste? C'est un matérialiste impatient et forcené qui trouve que la société lui vole sa part dans la distribution et dans la jouissance des biens de ce monde, et qui, trop pressé pour attendre la réalisation des promesses socialistes, opère en personne et traduit ses revendications par l'assassinat de la société elle-même. La science psychologique, qui a eu à examiner l'état cérébral de criminels anarchistes comme Vaillant, Henry, Caserio, n'est pas éloignée de les considérer comme des fous. Ce sont des fous si l'on veut, mais des fous qui raisonnent, et qui mettent autant de logique dans leurs attentats que les pouvoirs publics en mettent eux-mêmes dans la répression.

Lorsque vous voyez des animaux se disputer la même proie, vous ne vous étonnez pas, parce qu'ils n'obéissent qu'à la loi de nature. Mais lorsque vous voyez le même phénomène se produire dans l'humanité, lorsque vous voyez des hommes, que la nature a faits semblables à vous, qui ont les mêmes appétits et les mêmes désirs, et à qui manque le moyen de les satisfaire, s'exaspérer à l'envi contre l'inégalité de leur condition et contre l'iniquité sociale qui la consacre et la perpétue, vous vous indignez, vous vous révoltez, vous demandez aux pouvoirs publics de vous défendre, et la répression, au lendemain de leur assaut, ne vous semble jamais trop sévère. Vous avez

Digitized by Google

raison à vos propres yeux; mais vous ne pourriez prouver à ces misérables qu'ils ont tort. Car, si vous leur avez enseigné, dès l'école, que leur destinée s'accomplit tout entière ici-bas, qu'il n'y a rien au-dessus d'eux et rien après eux, que la vraie fin de l'homme est de jouir le plus et le mieux possible de la vie, quel moyen vous reste-t-il de leur démontrer qu'ils ont tort de réclamer leur part, et de se fâcher lorsqu'on la leur refuse?

Et c'est en cela précisément qu'éclate l'inconcevable aveuglement de ceux qui ont ainsi matérialisé l'enseignement de la jeunesse française. Il n'y avait qu'une vérité peut-être dans l'éclatant et mémorable discours où M. Jaurès célébrait « la vieille chanson qui berçait la misère humaine »; mais il y en avait une : c'est lorsqu'il disait que le socialisme était la conséquence logique et la filiation directe de la laïcisation. Ce n'est pas le socialisme seulement qu'il fallait dire, mais toutes les aspirations révolutionnaires qui tendent au bouleversement de la société et de l'État. Et, en effet, le jour où vous avez chassé de l'âme des petits, des humbles, des malheureux, des déshérités, les croyances spiritualistes et l'espoir des compensations ultra-terrestres, vous en avez chassé de même coup la résignation, la patience, la soumission, et c'est le socialisme, c'est l'anarchisme, c'est la frénésie révolutionnaire, qui ont pris leur place. Il est profondément absurde, il est même profondément inhumain d'exiger des misérables qui ont, en somme, les mêmes appétits que nous, et tiennent de la nature les mêmes droits à les satisfaire, le respect de conventions sociales auxquelles ils n'ont point participé, et qui n'ont d'autre fin que de sanctionner leur misère et leurs privations. Et l'interdiction qu'on leur signifie est surtout extravagante lorsque vous ajoutez que, s'ils sont malheureux en ce monde, ils auraient grand tort de compter sur l'autre, puisqu'il est démontré qu'il n'existe pas!

Digitized by Google

Un ministre de l'instruction publique, et non des moindres, M. Poincaré, eut un jour l'ambition de définir la morale civique, et voici les termes de sa définition : « Vous demandez quel est le point d'appui de la morale enseignée dans nos écoles? Le voilà : c'est la conscience intime, c'est la conscience humaine, avec les notions naturelles du bien et du mal. C'est dans le développement intégral, dans la culture méthodique de la conscience que nous faisons consister l'enseignement de la morale laïque et civique; c'est dans l'épreuve de la volonté, dans le dégagement de la personnalité humaine, dans l'affirmation du devoir et de la responsabilité, etc. » M. le ministre de l'instruction publique répondait ainsi, ou croyait répondre, à M. Jaurès, qui réclamait de l'État un enseignement socialiste, et à M. de Lanjuinais, qui s'était permis de dire qu'il n'y a pas de morale sans Dieu.

Ces pauvretés sont quelque chose comme la vaine pâture du régime actuel, le lot commun des ministres de hasard qui n'ont pas plus d'essor dans les idées que de personnalité dans l'esprit. On les passe à un inspecteur d'Académie. Elles détonnent dans la bouche de M. Poincaré, qui est jeune, intelligent et personnel, et l'on s'étonne qu'un homme qui a qualité pour penser tout seul fasse état de cette friperie. C'est un orateur de beaucoup de talent que M. Poincaré, et j'imagine qu'il pourrait être quelque chose de mieux. Il est à la république ce que M. Thiers, à son début, était à la monarchie de Juillet. Il en a la compréhension facile, l'esprit alerte, la parole claire, aisée et parfois brillante. Mais sa fortune a été si rapide qu'il semble n'avoir pas eu le temps de penser.

Qu'est-ce que c'est que « le développement intégral » et la « culture méthodique » de la conscience? Si je disais à M. Poincaré d'essayer sa morale laïque et civique sur un loup, il croirait que je me moque de lui. Il n'en est rien. Je tiendrais l'épreuve pour concluante, et l'effet produit

Digitized by Google

nous dirait exactement ce que vaut sa doctrine. Dites que les loups ne sont point des êtres moraux, que votre enseignement s'adresse à des hommes qui ont la « notion naturelle du bien et du mal », et non pas à des bêtes qui n'ont pas de conscience du tout, personne n'y contredira. Mais l'objection n'existe que dans les termes ; elle ne vaut pas dans les faits. La morale laïque ne comporte ni principe supérieur et antérieur de l'homme, ni sanction ultérieure. Elle admet que la destinée de l'individu est rigoureusement limitée à son existence terrestre, et que, vivant, il n'a pas plus de lois à recevoir du ciel vide que de comptes à lui rendre après avoir vécu. Avec un pareil système, on peut cultiver la morale indépendante dans les académies, dans les parlements, dans les cénacles savants et dans les salons. Tous ceux dont l'existence est suffisamment ouatée pour ne pas souffrir des cahots de la vie peuvent poursuivre sur eux-mêmes ce perfectionnement indéfini de la conscience et devenir des raffinés du bien. Le nombre est grand, en effet, de ceux qui ne confessent aucune croyance religieuse et vivent tout de même en honnêtes gens. Mais ce raffinement est le privilège des beaux esprits et des heureux. Quelle action impérative et vraiment efficace voulez-vous que cette morale sans principe et sans sanction exerce sur la brute humaine qui n'a que des appétits pour règle et de la jouissance pour fin?

Pour un savant comme M. Berthelot, qui nous assure que la science répond et suffit à tout, il y a des milliers et des millions de misérables dont elle n'étanchera jamais la soif et n'apaisera jamais la faim. Et c'est à ce peuple d'affamés, d'envieux, de révoltés, en qui couvent des appétits et des désirs dévorants comme un incendie, que vous prétendez donner pour viatique la « culture méthodique de la conscience » ! On pardonne de pareilles fadaises au philosophe et au savant, parce qu'ils opèrent sur des abstractions et n'ont pas de commerce avec la réalité. Mais lors-

Digitized by Google

qu'on a charge de peuple, on doit savoir qu'à de certaines profondeurs sociales la morale laïque n'oblige plus personne, qu'à tout affaiblissement de l'obligation morale correspond une émancipation fatale de l'animalité, et qu'enfin tout individu qui ne voit plus dans la vie que des appétits à satisfaire n'est plus une conscience : c'est simplement un loup qui chasse à travers la société. Et voilà pourquoi le ministre avait tort contre les deux thèses auxquelles il pensait répondre. Il avait tort contre M. de Lanjuinais, qui prétendait, suivant la doctrine spiritualiste, que la loi morale n'est qu'une dépendance de la justice de Dieu. Il avait tort contre M. Jaurès, qui soutenait que du moment où le peuple se trouvait affranchi par l'enseignement officiel des superstitions religieuses, on devait lui enseigner aussi, dès l'école, à s'affranchir des préjugés sociaux qui entretiennent encore l'inégalité parmi les hommes, et privent une notable quantité de citoyens de la part à laquelle ils ont droit au banquet de la vie. Si cet idéal socialiste est un mauvais rêve, on n'en fait point justice en disant, comme le fit ce jour-là le ministre de l'instruction publique, que c'est un paradis terrestre inaccessible. Qu'il soit inaccessible, nous en sommes persuadés. Mais si les multitudes conquises au socialisme sont incapables d'en forcer l'accès, leur effort n'en sera pas moins une cause formidable de trouble social, et le péril social sera toujours la conséquence directe, logique, inéluctable, de l'enseignement matérialiste qu'on leur a donné.

III

Ainsi la réforme scolaire a misérablement trompé les espérances que ses auteurs avaient fondées sur elle. A

Digitized by Google

l'exception des politiciens de qualité subalterne qui trouvent que ce système d'enseignement façonne exactement les électeurs qu'il faut pour les élire, il n'est personne qui ne constate cette faillite et ne s'inquiète, à bon droit, de ses effets. L'expérience coûte cher, mais elle est probante. Elle a montré que l'instruction toute seule n'a pas de vertu éducative, et que la neutralité de l'école n'est qu'une préparation latente au scepticisme universel. Or, le scepticisme, à n'envisager que ses effets sociaux, est un très mauvais conseil. L'hébétement des consciences, l'affaissement des caractères, la défaillance des volontés, toutes les maladies de l'esprit, qui constituent ensemble une sorte de déliquescence de l'être moral, et le rendent incapable de sacrifice ou d'effort, sont le propre des sociétés sceptiques, et c'est là le trait commun des mœurs publiques de l'époque où nous vivons. Nous nous sommes déshabitués des fortes croyances et des obligations étroites qui leur servaient de sanction. Au fanatisme des grandes causes, qui faisait autrefois des héros et des martyrs, s'est substitué un parti pris d'indifférence qui ne fait plus que des charlatans. On ne tient à rien, parce qu'on ne croit à rien. On se dit que tout arrive, parce qu'on a pris l'habitude de tout laisser passer. C'est pourquoi la foule démoralisée par l'exemple déserte les autels et court vers les tréteaux.

Nous venons de voir à quels effets redoutables, soit pour l'individu, soit pour la collectivité, pouvait conduire cette moralité incertaine et précaire qui est toute d'habitude et ne repose sur aucun principe impératif, principalement dans les milieux sociaux qu'enseigne l'école primaire. On n'en juge pas autrement en regardant plus haut. Certes, on peut concéder aux savants, aux philosophes et aux sages que la science, à certains degrés, est moralisatrice et qu'elle confère à ceux qui la possèdent la jouissance d'un idéal de justice et de bonté qui constitue pour eux une

Digitized by Google

loi morale aussi pure et aussi haute que celle que les croyants font remonter à Dieu. Mais outre que cette culture ne sera jamais que le privilège d'une élite, elle n'est point faite pour remplir le cœur humain. C'est assez que le savant souffre ou désire, pleure ou rêve, pour sentir que la science, qui prétend répondre à tout, ne suffit à rien. Et c'est précisément pour cela qu'un écrivain sincère et libre entre tous a pu dire que la science a fait banqueroute. On s'est récrié, parce que la proposition n'est pas exacte en ses termes. La science, confinée dans son domaine propre, a donné tout ce qu'on pouvait attendre d'elle, et même au delà. Il y a banqueroute pourtant ; mais cette banqueroute n'est pas celle de la science proprement dite : c'est celle des savants qui avaient promis, au nom de la science, ce que la science ne peut donner. C'est courir à la banqueroute et vouer l'humanité aux plus cuisants mécomptes, que d'affirmer, comme l'a fait un jour M. Berthelot, le plus éminent et le plus échauffé des protagonistes de la morale indépendante, que la science est le seul fondement de la morale, la source unique du vrai, du beau, du bien, et que c'est d'elle seule, enfin, qu'adviendra quelque jour le règne de la vertu sur la terre. La morale n'a rien à voir avec la science ; leurs domaines respectifs ne se touchent pas. Pasteur était spiritualiste et chrétien ; M. Berthelot est libre penseur et même athée. Ce sont deux grands savants que la pente naturelle de leur esprit a conduits à des opinions contraires. Mais la morale n'est pas plus intéressée aux découvertes de l'un qu'aux découvertes de l'autre. Les phénomènes qu'ils ont constatés ne sont ni bons ni mauvais en soi. Ils sont ce qu'ils sont, et ne peuvent être autrement. On peut, à vrai dire, tirer de l'observation et de l'expérience une sorte d'hygiène morale qui enseigne aux hommes qu'il est plus avantageux de faire le bien que le mal, avec la même certitude que l'hygiène physique leur apprend qu'on s'enrhume en se

Digitized by Google

mouillant les pieds. Mais nous défions la science de tirer d'elle-même une règle de vie qui ait le caractère nécessaire de la morale, c'est-à-dire l'obligation intime, impérative, absolue ; et là où l'obligation fait défaut, c'est la morale elle-même qui fait banqueroute.

Et puis, fût-il vrai que la science et la morale sont identiques, et qu'il est devenu désormais inutile d'aller chercher ailleurs la règle du devoir, quel bien l'humanité retirerait-elle de cette innovation ? En quoi la condition terrestre de l'homme en serait-elle devenue meilleure ? Quelle somme de peine en moins et de bien en plus y trouverait-il ? Il restera toujours dans son âme des vides que la science ne comblera pas. La certitude du devoir et la possession de la vérité ne suffiront jamais à remplir la destinée humaine. Ce sont des moyens, ce ne sont pas des fins. Car la vraie fin de l'homme, ce n'est ni la vérité, ni la vertu, c'est le bonheur. Et c'est bien pour cela qu'il y aspire de toutes les énergies de son être, avec une force incoercible qui dépasse la mort et embrasse l'éternité. Que fait et que vaut la science pour la conduire à cette fin surnaturelle qu'elle ne peut ni toucher ni concevoir ? Rien !

Lorsque le Dieu des chrétiens disait sur la montagne : « Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ! Heureux ceux qui souffrent, parce qu'ils auront la vie éternelle ! » il ouvrait aux malheureux des perspectives que la science n'a pu mesurer et qu'elle ne saurait jamais remplir. Et c'est là précisément où finit son domaine que commence le rôle de la religion. La religion, comme son nom l'indique, est le lien qui rattache l'homme au ciel, et ce mot même de ciel, qui est vide pour les savants, puisqu'il ne leur fournit aucun élément qu'ils puissent seulement saisir, est pour le commun des hommes le foyer des consolations éternelles et des espoirs infinis. Il y a, pendant que M. Berthelot parle, et il y aura toujours, pendant la série des siècles, des millions et des millions de créa-

Digitized by Google

tures que le malheur accable, que la misère épuise, que la maladie torture, que des deuils, plus déchirants que le mal physique, ont séparés de tout ce qu'ils aimaient ici-bas, et qui ne supportent le reste de leur vie dévastée que parce qu'ils croient à l'autre. Quel secours la science apporte-t-elle à leur épreuve? Elle leur dit, avec M. Berthelot et les penseurs de son école, que leur foi, leur consolation, leur espérance, sont des impostures de prêtres ou des superstitions d'ignorants. Elle les raille de croire et leur défend d'espérer! Faire cela, ce n'est pas, comme on s'en vante, dans les cénacles intellectuels, émanciper l'esprit, c'est assassiner des âmes, et jamais crime plus grand ne fut commis contre l'humanité!

L'excuse des assassins est qu'ils n'en savent rien. Ce sont gens qui vivent trop cloîtrés dans leurs laboratoires pour connaître les mystérieuses profondeurs de la vie morale. La nature de l'homme leur échappe par ce qu'elle a d'impondérable et de divin. Ils nient ce que d'autres croient, et de là vient que le vieux conflit entre l'esprit et la matière ne sera jamais fermé. Il y a des intelligences qui ont des ailes, d'autres qui n'ont que des pattes, et voilà tout! Les uns marchent sur la terre, les autres volent d'instinct vers le ciel. Ainsi chacun de nous envisage le problème de la destinée humaine suivant ses aptitudes particulières, c'est-à-dire suivant qu'il les voit d'en haut ou d'en bas; c'est bien pourquoi les hommes l'agiteront toujours et ne le résoudront jamais.

Tous ceux dont c'est le métier de conduire les hommes et de faciliter l'accomplissement de leur tâche en ce monde, ceux qui ont charge de peuple : gouvernants, mandataires, éducateurs, n'ont pas le droit de rester neutres entre ces doctrines contraires qui influent si diversement sur le sort individuel des citoyens et sur l'état général de la collectivité. S'il leur est permis de laisser le champ des controverses librement ouvert à la science spéculative, ils n'ont

Digitized by Google

pas la liberté du choix entre les systèmes qui font ou défont les sociétés. L'enseignement de l'État a des fins utilitaires qui les obligent. Comme ils ont la garde de l'ordre, ils ont le devoir de faire la différence entre ce qui le mine et ce qui l'affermit. La seule attitude qui leur soit moralement interdite est précisément celle qu'ils ont hypocritement choisie : c'est la neutralité.

Ils savent aujourd'hui les résultats qu'elle leur a valus. Des esprits plus ouverts ou moins prévenus n'auraient pas eu besoin d'attendre l'expérience pour la deviner. Mais enfin l'expérience est faite, et on peut la tenir pour décisive. En se prolongeant, elle ne fait qu'accroître et rendre plus aigu le mal que la neutralité scolaire a causé à la conscience française, et ce mal est si profond déjà qu'il n'est pas certain qu'elle puisse guérir. On ne fait pas refleurir à volonté sur les terres dévastées les fleurs d'antan, et Dieu sait la mesure de la dévastation ! Mais il est certain qu'il ne faut pas permettre au mal de s'étendre encore, si l'on veut tenter la guérison. Or, la guérison, c'est le renversement à pied d'œuvre de tout ce qu'on a fait depuis vingt ans dans le domaine de l'instruction publique. M. Jules Simon, qui fut un esprit libre entre tous et montra cette vertu fort rare d'être aussi libéral en politique qu'en philosophie, a donné la formule des démolitions et des reconstructions nécessaires. « Il « y a, dit-il, trois auxiliaires dont la morale ne peut se « passer : le maître, le prêtre et la mère. Le neutralité « du maître est la négation de la morale ; l'impuissance « du prêtre est l'expulsion de la religion. Il faut revenir « à Dieu. »

Il y a quelques années, sir John Lubbock, chancelier de l'Université de Londres et membre de la Chambre des communes, présidait le Congrès international de sociologie réuni à Paris. Il prononça, dans son discours, qui fit sensation, l'éloge de l'éducation, et voici le témoignage

Digitized by Google

qu'il put rendre de ses bienfaits en Angleterre : « La « moyenne du personnel ordinaire de nos prisons est des- « cendue de 12,000 à 5,000. La moyenne annuelle des con- « damnés à la prison pour délits graves est tombée de « 3,000 à 800. Sous le rapport des crimes commis par la « jeunesse, le nombre des jeunes gens condamnés est « tombé de 14,000 à 5,000. Je ne veux pas vous fatiguer « par des statistiques; mais vous me permettrez d'ajouter « que le nombre des pauvres a baissé de 47 à 22 par « mille. » C'est exactement le contraire de ce qui se passe chez nous. La criminalité décroît en Angleterre, tandis qu'elle augmente en France. Il y a, j'imagine, une cause à cette différence dans le mouvement de la moralité entre les deux pays. Et cette cause, quelle est-elle? C'est le concours puissant et durable que la religion prête à l'enseignement de la jeunesse. En Angleterre, on n'emploie pas le mot d'instruction, on n'y connaît que l'éducation, et l'éducation s'entend de cet effort d'ensemble qui développe, façonne, fortifie concurremment toutes les facultés du jeune homme : l'esprit, le cœur, la conscience, la volonté, le corps même, de telle façon qu'en sortant de l'école il puisse pleinement remplir le rôle intellectuel et moral qui lui est dévolu dans l'humanité.

En France, l'éducation et l'instruction ne sont pas seulement distinctes, elles sont devenues ennemies. Il n'y a pas une école, petite ou grande, humble ou haute, où l'on enseigne le sacrifice. Cette étrange aberration date de vingt-cinq ans. Au lendemain de la guerre, le parti républicain s'était donné pour mission de nous régénérer. Il s'était laissé dire par un pédagogue échauffé que c'était le maître d'école allemand qui avait gagné la bataille de Sadowa. C'était une sottise qui avait un air de profondeur. Une observation plus sûre eût découvert que les Allemands devaient leurs victoires contre l'Autriche et contre nous à leur discipline et à leur direction, c'est-à-dire à des

Digitized by Google

qualités morales que l'instruction ne procure pas. Mais les régénérateurs n'y prenaient pas garde. Ils avaient fondé le succès de leur entreprise sur la culture intensive de la nation. De là cette débauche de pédagogie qui a si profondément bouleversé les programmes et les méthodes de l'enseignement d'État. Cette méprise initiale est la cause directe des terribles et criants déboires que dénoncent les statistiques criminelles. Les prosélytes de la régénération par l'école neutre n'avaient pas vu que l'instruction toute seule n'apprend pas aux gens à se conduire. Elle n'a de valeur directrice que lorsqu'elle s'accompagne d'une éducation parallèle à la conscience. Sans cette tutelle, elle multiplie simplement les moyens de faire le mal.

C'est chose surprenante déjà qu'on ait pu commettre une semblable erreur ; mais il est tout à fait inconcevable que ceux qui l'ont commise y persévèrent, après en avoir fait l'épreuve. L'expérience accuse une lamentable faillite de leur entreprise pédagogique ; nous en voyons les effets, nous en mesurons l'étendue et nous en savons les causes. Seuls, les auteurs responsables de ce désordre moral ne veulent ni voir ni entendre. Ils s'obstinent à considérer leur système d'enseignement comme l'œuvre fondamentale de la république et ne permettent pas qu'on y touche. Par les voix de tous ses ministères, par l'applaudissement de toutes les majorités, la république déclare ses lois scolaires intangibles et sacrées. Elle confère, d'ailleurs, la même immunité à tout ce qui, dans sa législation, procède du même esprit et porte plus spécialement sa marque de parti. Intangible aussi, la loi militaire ! Intangible, la liberté du cabaret ! Intangible, l'obscénité de la rue ! Intangible, tout cet ensemble d'institutions et de lois, de mœurs et de pratiques avilissantes ou corruptrices qui déforment ou dépravent à l'envi l'âme de la nation et liquéfient sa vertu ! Devant ce prodigieux phénomène d'inconscience, on reste

Digitized by Google

frappé de stupeur et d'épouvante. Refuser de voir ce qui crève les yeux, refuser d'entendre ce qui crie, c'est là une infirmité surnaturelle qui ne s'expliquerait que par les desseins cachés de Dieu sur nous. S'il est vrai, comme le disait le poète antique, que Jupiter affole ceux qu'il veut perdre, notre perte est écrite dans cet aveuglement.

Digitized by Google

XI

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

L'enseignement primaire.

Le gouvernement de la république se glorifie volontiers d'avoir fait plus pour l'enseignement public que tous les gouvernements monarchiques auxquels il succède. Il a tort de se glorifier, car il n'y a aucune trace de gloire dans son œuvre, mais il y a une incontestable vérité dans sa prétention. L'enseignement public a été le principal objet de sa sollicitude et de ses largesses. Il a multiplié les créations nouvelles, augmenté le personnel, amélioré sa condition, transformé les services, réformé les méthodes et poussé le progrès d'une façon si particulière que le progrès, en pareil cas, peut être taxé de révolution. Pour réaliser ces réformes, la république a augmenté de plus de cent cinquante millions le budget de l'Instruction publique. Ses partisans mesurent à cette progression des dépenses scolaires le progrès des lumières, et se font grand honneur de cette diffusion. L'orgueil exubérant, et mal entendu, qu'ils en tirent ne va sans un fort contingent de récriminations et même d'injures à l'adresse des gouvernements passés. C'est une thèse aujourd'hui banale et docilement acceptée par tous les républicains militants, que l'instruction du peuple était le moindre souci du régime monarchique, parce que l'ignorance des petits était le meilleur support de la tyrannie des grands : d'où cette conclusion ardemment propagée par l'école maçonnique,

Digitized by Google

que la monarchie n'est fondée que sur l'abêtissement du peuple.

L'Église, fraternellement associée à la monarchie dans cette œuvre d'abêtissement systématique, partage les anathèmes de la libre pensée. La plupart de ceux qui les lancent ignorent l'histoire, et s'en trouvent bien. Leur thèse accusatrice est ainsi plus commode : elle n'a pas à compter avec les embarras de l'objection. S'il s'en rencontre, d'aventure, pour qui l'histoire ne fut pas un livre fermé, ils n'en sont pas pour cela des témoins plus fidèles. Ils oublient ou méconnaissent les textes écrits, pour n'entendre que l'esprit de parti. On perdra toujours sa peine à les vouloir convaincre que pendant douze siècles, au moins, c'est l'Église toute seule qui fut dépositaire et gardienne de la science; qu'après l'avoir sauvée de l'invasion des barbares, elle l'a entretenue dans ses cloîtres, propagée dans ses écoles, et que c'est à sa veilleuse que le progrès alluma son flambeau. La postérité de Jules Ferry peut méconnaître, par infirmité ou par système, cette filiation de la lumière à travers les âges : il n'en est pas moins vrai que si ces pontifes de la science portent au front une auréole, c'est à l'Église qu'ils en doivent le premier rayon. Mais, si leur critique historique perd pied à ces profondeurs, ils sont plus à l'aise pour juger l'œuvre des gouvernements contemporains. Comment se fait-il qu'ils aient l'esprit assez fermé pour méconnaître ce qu'ont fait seulement M. Guizot sous la monarchie de Juillet et M. Duruy sous le second Empire? Par quel phénomène d'obstruction intellectuelle en viennent-ils à porter jusqu'à la tribune les incongruités de M. Homais, et à raisonner sur les monarchies comme un politicien de barrière devant un saladier?

Chaque monarchie a fait son œuvre, et, en faisant son œuvre, elle a fait son devoir. Elle l'a fait dans la mesure de ses moyens et des besoins mêmes du temps. La diffusion de l'instruction publique ne pouvait être une impro-

Digitized by Google

visation; il suffit à l'honneur des régimes passés de l'avoir activée, poursuivie sans relâche, avec dévouement et sincérité, et d'avoir laissé derrière eux plus d'écoles qu'ils n'en avaient reçu. On célèbre aujourd'hui la gloire de la république, parce qu'elle a dépensé plusieurs milliards en quelques anmées pour l'enseignement. Il est certain qu'aucun régime n'entassa jamais autant de moellons. Mais ce prodigieux amoncellement de bâtisses n'a qu'un rapport indirect avec l'instruction elle-même : il faudrait savoir s'il y a sensiblement plus d'enfants à l'école aujourd'hui qu'avant l'apparition de cette fureur scolaire. Les statistiques n'attribuent qu'un avantage assez médiocre à la république. Le seul résultat certain, c'est que l'enfant étudie dans des palais, au lieu d'étudier dans des chaumières. Il en est mieux assurément. Mais il n'était pas indispensable de dépenser 50,000 francs là où avec 20,000 on pouvait avoir une école saine, aérée et commode. Ce gaspillage insensé ne peut être compté comme une gloire, encore moins comme un titre à la gratitude des contribuables.

La république a simplement accommodé l'enseignement public à ses goûts et à ses desseins. Elle l'a fait gratuit, obligatoire et laïque. Les hommes de parti l'en glorifient; les esprits impartiaux et réfléchis en jugent autrement. L'obligation est une chimère, parce qu'elle n'est pas et ne peut être appliquée; la gratuité est une duperie, parce que tout le monde paye aujourd'hui ce que payaient autrefois les intéressés, et que le pauvre même paye pour le riche; la laïcité ne sera jamais qu'un fléau, parce qu'elle prépare des générations redoutables à l'ordre public. Un gouvernement qui a conscience de sa fonction ne doit pas uniquement regarder à la diffusion de l'enseignement, mais aussi et surtout à sa qualité. C'est par là qu'il mérite, et si nos républicains avaient l'esprit assez libre pour comparer l'œuvre accomplie par les uns et par les autres,

Digitized by Google

ils s'apercevaient que le régime qui a le plus fait pour l'abêtissement du peuple n'est pas celui qu'on pense.

« J'ayme mieulx forger mon âme que la meubler, » disait l'aimable et judicieux Montaigne. Si les maîtres de l'instruction publique en France étaient de l'avis de Montaigne, notre système scolaire croulerait tout entier, et l'on verrait s'édifier sur ses ruines un mode nouveau d'enseignement qui façonnerait le caractère, ouvrirait le cœur des jeunes générations aux obligations ultérieures de la vie sociale, au lieu de meubler leur cerveau de notions indigestes ou nuisibles dont elles ne trouvent que rarement l'emploi. Mais c'est pitié de voir combien ils ont peu le sentiment de l'équilibre et de la mesure. Ils négligent ou méconnaissent l'enseignement moral, qui est proprement l'éducation de l'enfant, et, quant à l'instruction proprement dite, ils élargissent si démesurément le programme de l'enseignement primaire qu'il fait des monstres de ceux qui le retiennent, et laisse absolument vides ceux sur lesquels il a glissé.

Savez-vous ce qu'on enseigne aujourd'hui dans nos écoles primaires? Ah! l'on ne se contente plus des notions élémentaires qui constituaient le programme de l'école d'autrefois. On y a joint un fort contingent de connaissances empruntées aux programmes de l'enseignement secondaire, telles que la botanique, la minéralogie, la cosmographie, la physique, l'histoire naturelle, la chimie agricole, la morale civique et la Constitution! Encore est-il possible que j'en oublie. Ainsi, ce n'est plus assez de distribuer, comme autrefois, à l'enfant qui est destiné à vivre dans son village, pour y être ouvrier ou laboureur, les notions élémentaires qui plus tard l'aideront à vivre et parfois à se distraire. On prétend qu'il sache les époques par où la terre a passé, la nature du caillou qu'il rencontre sur son chemin, la contexture des plantes et les noms épouvantables dont les savants les ont affligées, le genre, l'es-

Digitized by Google

pèce, la famille des animaux à vertèbres ou invertébrés, et les lois qui régissent le monde physique. Il faut, s'il doit être charpentier, couvreur ou maçon, qu'il se barbouille de chimie, et qu'il y ajoute encore un cours de morale indépendante et de droit constitutionnel. Dans les régions officielles, cela s'appelle le Progrès!

« Pourquoi non? s'écrient les prosélytes de la culture intensive. La science ne coûte pas à porter, et plus on sait, mieux cela vaut. » — Je serais de leur avis, si c'était vraiment de la science. Mais ce n'est qu'un cliquetis de mots qui traversent simplement le cerveau de l'enfant, et ne s'y accrochent pas. Les pédagogues de profession devraient savoir que la faculté d'attention et de compréhension de l'enfant est étroitement limitée, et, lorsqu'on l'oblige à s'étendre sur trop de matières à la fois, il ne peut se fixer sur rien. Il en résulte que les trois quarts de nos écoliers n'étudient que d'une façon hâtive et superficielle, qu'ils répètent, sans les entendre, des mots qu'ils ont hâte d'oublier, et qu'ils sortent de l'école ayant tout appris, n'ayant rien retenu.

A ce vice de programme s'ajoute une institution que l'on peut tenir pour l'une des plus pernicieuses aberrations de l'esprit républicain. C'est le certificat d'études. On appelle de ce nom une sorte de brevet décerné à l'écolier qui justifie, à sa sortie de l'école, qu'il jouit d'une instruction élémentaire bien assise et suffisamment complète. Lorsqu'on inventa le certificat d'études, on crut avoir trouvé là un admirable instrument d'émulation, et, à cet égard, on ne s'est pas trompé. C'est une prime offerte aux ambitions enfantines, et beaucoup lui doivent d'avoir mieux étudié qu'ils ne l'auraient fait, s'ils n'en avaient pas senti l'aiguillon. Mais ce léger avantage ne compense pas le mal qu'il fait, à d'autres égards. Le certificat d'études est un terrible agent de déclassement social, et l'une des causes les plus efficaces de la dépopulation de nos campagnes.

Digitized by Google

Et voici comment. L'écolier qui a conquis son certificat d'études peut n'avoir d'aptitude particulière à rien; mais il a tout de suite des prétentions à tout. Il n'y voit pas seulement la constatation officielle qu'il a bien profité des leçons du maître et fait de bonnes études primaires; il y voit une sorte de créance sur l'État. Il incline à croire qu'en le distinguant de ses camarades, on a contracté une obligation envers lui. Il fonde, et souvent ses orgueilleux et crédules parents fondent avec lui, sur ce premier succès des espérances chimériques, et, pour les réaliser, il commence par vouloir sortir de son milieu. Il ne sera plus ni ouvrier, ni laboureur; les professions manuelles lui paraissent indignes de lui. Il veut être employé de l'État, ou, tout au moins, commis dans une administration quelconque. Et, sur la foi d'un billet qui sera protesté par la vie, il part pour la ville prochaine, où il sera deux fois misérable. Car, à la misère matérielle qui est l'accompagnement ordinaire des situations médiocres, s'ajoute la misère morale, plus intime, plus aiguë, plus irritante encore, qui dérive de l'envie trompée et des espoirs déçus.

Il y a dans le musée des illustrations républicaines un homme qui doit sa renommée à son immense amour de la culture humaine : c'est Condorcet. A vrai dire, il y a dans la gloire posthume dont il jouit plus de parti pris que de contrôle; mais les républicains de notre temps se font des saints à leur mesure et à leur usage. Condorcet fut un idéologue de haute vertu et de talent médiocre, dont on pourrait dire, comme Mme de Motteville des bourgeois de la Fronde, qu'il était « infecté de l'amour du bien public ». Il fut le précurseur de nos réformistes en matière d'enseignement, et, dans le calendrier républicain, il est resté leur patron. Tous les hérauts de l'instruction gratuite, obligatoire et laïque invoquent son témoignage, avec une sorte de vénération filiale, comme les parlementaires invoquaient autrefois Royer-Collard et Benjamin Constant.

Digitized by Google

C'était, en somme, un homme de bonne volonté, qui avait plus de titres à l'estime qu'à la gloire, et les honneurs qu'on lui a rendus dépassent sensiblement la mesure de ses mérites. On peut néanmoins lui rendre le témoignage que, tout idéologue qu'il fût, il avait plus de bon sens que les pédagogues débridés qui lui succèdent. Je n'en veux d'autre preuve que le projet de décret qu'il soumit aux délibérations de l'Assemblée législative.

« Article premier. — Dans les écoles primaires de campagne, on apprendra à lire et à écrire; on y enseignera les règles de l'arithmétique, les premières connaissances morales, naturelles et économiques nécessaires aux habitants des campagnes.

« Article 2. — On enseignera les mêmes objets dans les écoles primaires des villes; mais on insistera moins sur les connaissances relatives à l'agriculture, et davantage sur les connaissances relatives aux arts et au commerce. »

Ainsi Condorcet pensait que l'instruction de chacun doit être proportionnée à son état. Ce n'est peut-être pas très démocratique, en apparence; en réalité, c'est la sagesse même. Il est dangereux d'enseigner des choses inutiles, parce qu'on fait naître ainsi dans le cerveau de celui qui les reçoit des spéculations, des ambitions et des chimères incompatibles avec une économie bien entendue de la vie, et que toute disproportion dans l'ordre matériel et moral, toute rupture d'équilibre entre le rêve et la réalité tangible, est une cause de malaise universel. Il est un aphorisme qui court les rues et qu'on accueille sans examen : c'est que l'instruction mène à tout. C'est vrai; mais encore faut-il savoir l'entendre. L'instruction mène à la fortune, à la puissance, à la gloire, et c'est cette éblouissante parure qui a fait sa renommée bienfaisante auprès des pauvres gens. Mais elle mène aussi aux déceptions,

Digitized by Google

au déclassement et à la misère. Elle mène surtout à la médiocrité, non point à cette médiocrité précieuse comme l'or que chantait Horace, à mi-chemin de l'opulence et de la pauvreté, mais à cette condition sociale, pitoyable entre toutes, qu'on appelle la misère en habit noir. C'est celle de tous les malheureux que l'instruction a trahis. Elle leur a donné un diplôme, et elle leur refuse du pain.

Le grand vice de notre enseignement public est de mener aveuglément et du même pas les jeunes générations qui lui sont confiées à ces destinées hasardeuses, sans distinguer jamais entre ceux qui franchiront l'obstacle et ceux qui rouleront au fossé. Il commence à l'école primaire par l'impropriété et l'exagération des programmes; c'est donc en les réformant qu'il le faut combattre. La première réforme à introduire dans la distribution de l'enseignement primaire devrait consister dans une réduction notable des matières inscrites au programme. Il faudrait le ramener aux notions purement utilitaires qui défrayaient l'école d'autrefois : lecture, écriture, calcul réduit aux quatre règles, histoire de France, géographie et leçons élémentaires d'hygiène. Il y a dans les plus hautes sphères sociales, et jusqu'à l'Académie, des hommes éminents, illustres, qui sont l'honneur et la gloire de notre pays, et ne savent pas un mot de minéralogie, de botanique et de chimie. Pourquoi barbouiller l'esprit de nos écoliers de ces notions indigestes dont tant d'honnêtes gens se passent bien?

L'autre réforme, plus impérieuse encore, parce qu'elle est de plus grave conséquence pour l'avenir de la société française, consiste dans l'institution d'une méthode éducatrice qui devrait, non pas se juxtaposer à l'enseignement proprement dit, mais se confondre avec lui. Dans ce domaine, tout est à faire ou à refaire. Car l'éducation n'existe à aucun degré de l'enseignement d'État. Non seulement elle est absente, mais elle est proscrite. Les programmes

Digitized by Google

officiels et l'esprit des maîtres qui les exécutent sont ainsi faits que l'instruction et l'éducation sont plus que distinctes : elles sont ennemies! C'est cette monstrueuse anomalie qu'il faut d'abord faire cesser. Il convient non seulement au bien de l'enfant, mais à l'intérêt bien entendu de la société et de l'État, que l'instruction et l'éducation s'associent, se complètent et concourent fraternellement à la culture intellectuelle et morale tout ensemble de l'enfant, si l'on veut qu'il fasse plus tard un homme conscient de ses devoirs et capable de les remplir.

« Il faut revenir à Dieu, » disait Jules Simon, et ce mot contient la partie essentielle de la réforme scolaire. Il n'existe, en effet, qu'une morale qui ait une vertu vraiment éducative. Ce n'est pas la morale indépendante, qui est toute conventionnelle, puisqu'elle n'a ni principe, ni sanction : c'est la morale religieuse, qui a son principe et sa fin en Dieu même. Qui s'y oppose? Ceux-là seuls qui ont le moindre titre à être entendus en un pareil sujet : je veux dire les politiciens qui exploitent un mal public, et prétendent le perpétuer, parce qu'il leur profite. Le conflit ne serait pas né, si l'on n'eût pris conseil que de ceux qui avaient qualité pour répondre, c'est-à-dire des pères de famille et des maîtres de l'enseignement. A la vérité, il n'y a qu'une autorité compétente et recevable en semblable matière : c'est la famille. Comme les parents sont maîtres de leurs enfants, ils sont maîtres, au même titre, de l'enseignement qu'ils leur destinent. L'État n'a sur eux qu'un droit de surveillance. On reconnaît aux riches la liberté d'élever et d'instruire leurs enfants comme ils l'entendent; on ne saurait le refuser aux pauvres. Seulement, comme ils n'ont pas le moyen d'y pourvoir, c'est à la communauté, c'est-à-dire à l'État dont ils font partie, de suppléer à l'insuffisance de leurs ressources. On les consulterait par voie de *referendum* que les neuf dixièmes répondraient qu'ils veulent que leurs enfants soient élevés religieusement.

Digitized by Google

Les maîtres de l'enseignement officiel seraient d'un autre avis qu'ils devraient s'incliner respectueusement devant l'autorité familiale, plus auguste et plus haute que leur doctrine. Mais tel n'est pas le cas. Les membres les plus éminents de l'Université, les maîtres les plus qualifiés de la jeunesse, et les moins suspects de conspiration cléricale, comme M. Lavisse, M. Fouillée, M. Renouvier, et tant d'autres dont le témoignage fait loi en ces matières, s'accordent à reconnaître que le savoir tout sec est insuffisant pour former des hommes. Ils constatent dans la jeunesse étrangère une santé morale qui manque à la nôtre, et ne craignent pas d'en faire honneur à l'éducation religieuse. On peut les en croire. S'ils ont clairement aperçu les causes de la déchéance morale de notre nation, leur témoignage, d'autant plus probant qu'il est plus intéressé, équivaut pour tous à la notification d'un devoir.

Il ne suffirait pas, d'ailleurs, de rétablir l'enseignement de la morale religieuse dans le programme des études primaires pour obtenir la rénovation souhaitée dans l'esprit de la jeunesse française. Il n'appartient pas à l'instituteur de faire des âmes religieuses. Ce qu'il enseigne ne touche que l'esprit, et c'est au cœur qu'il faut aller. La source féconde du sentiment religieux est au foyer familial. Les premières prières que la mère fait balbutier à l'enfant sont la communion initiale de l'homme avec le ciel, et tous ceux qui ont connu cette incantation maternelle en gardent le pli. Malheureusement, c'est maintenant l'exception. L'indifférence que Lamennais, au commencement du siècle, dénonçait comme un fléau est devenue l'état d'âme du plus grand nombre. Dans les petits ménages notamment, l'éducation de l'enfant est le moindre souci des parents. Le père s'en désintéresse, parce qu'il vit dehors, absorbé par sa tâche quotidienne; la mère a trop d'occupations dans la maison pour y penser. Elle s'est elle-même depuis longtemps déshabituée, par l'exemple, des pratiques reli-

Digitized by Google

gieuses, et l'idée ne lui vient pas de regarder plus haut que son toit. Ainsi, jusqu'à l'âge de l'école, l'enfant grandit dans une sorte d'animalité primitive, toute pareille à celle du chat ou du chien avec lesquels il joue. Ce n'est pas, à coup sûr, l'école sans Dieu qui comblera cette lacune, façonnera son intelligence et formera son cœur. Qui donc se chargera d'en faire un être moral, de lui enseigner la conscience du bien et du mal, d'imprimer dans cette âme encore nue la loi divine de l'obligation? De l'enfance à l'âge adulte, il n'y a qu'une autorité qui soit vraiment adéquate à cette fonction souveraine. Ce n'est pas celle de l'instituteur, c'est celle du prêtre.

Comme il n'est pas de tâche plus salutaire et plus grande que l'éducation de l'enfance, il n'est pas de crime plus grand que d'en retirer la charge au seul homme qui la puisse efficacement remplir. La fonction sociale du prêtre est la plus auguste de toutes, parce qu'elle est la plus haute garantie de l'ordre. Il est le seul qui enseigne aux hommes la soumission, la patience, la résignation, le respect, le sacrifice, la foi, l'espérance et l'amour, c'est-à-dire les vertus surhumaines qui refrènent l'impulsion bestiale de l'instinct et contiennent ses révoltes. Et c'est lui aussi qui sème et fait germer dans l'âme innocente et docile de l'enfant le principe de ces vertus préservatrices qui feront de lui plus tard un honnête homme et un bon citoyen. Est-il possible qu'il se soit rencontré des hommes d'État assez aveugles pour méconnaître le bienfait de cette éducation et proscrire ceux qui la donnent? La postérité ne voudra pas le croire, tellement ce phénomène d'aberration dépasse la vraisemblance. Cette aberration, qui a toutes les proportions d'un crime contre la patrie, n'en a pas moins été commise. Elle est devenue la loi même de la République, et il y a vingt ans déjà qu'elle flétrit la fleur de notre nation.

Dans l'admirable étude qu'il consacrait, au lendemain

Digitized by Google

même de la guerre, à la « Réforme intellectuelle et morale de la France », Renan disait : « Sans la collaboration et la bonne volonté du curé, l'école de village ne prospérera jamais... L'église et l'école sont également nécessaires. Une nation ne peut pas plus se passer de l'une que de l'autre. Quand l'église et l'école se contrarient, tout va mal. » C'est en 1871 que Renan formulait cet avis, c'est-à-dire à une époque de réaction conservatrice où le clergé était redevenu tout-puissant, et c'est de l'église qu'il réclamait une coopération fraternelle avec l'école. S'il écrivait de nos jours, il ne changerait pas d'avis; seulement, c'est de l'école laïcisée qu'il réclamerait ce retour vers l'enseignement proscrit du prêtre. Car il avait dit aussi : « Le paysan sans religion est la plus laide des brutes (1). » Or, l'école ne connaît plus l'église. L'instituteur, promu par la législation nouvelle au rang de tyran de village, ignore ou méprise le curé, et, comme le disait Renan, tout va mal. C'est le schisme fratricide qu'il faut faire cesser. Que l'on conserve à l'école son autonomie, soit; mais que l'instituteur réconcilié conduise lui-même ses élèves à l'église, où le prêtre leur enseignera Dieu, la loi religieuse, le principe et les sanctions de l'obligation morale, et la catégorie des devoirs qui en dérivent. Qu'il assiste respectueusement à ces leçons, et qu'une fois rentré à l'école, il s'inspire de ces principes dans son propre enseignement. Que les livres et manuels mis aux mains de l'enfant l'imprègnent à chaque page de cet esprit nouveau et deviennent eux-mêmes des maîtres moraux. Qu'ils fassent surtout la part moins inégale entre les droits et les devoirs. L'un des grands vices de l'instruction publique, telle qu'elle est donnée dans nos écoles, comme dans nos lycées, est de n'enseigner à la jeunesse que ce qu'elle peut, et jamais ce qu'elle doit. Or, il n'y a pas de droits sans devoirs

(1) *L'Avenir de la science*, p. 489.

Digitized by Google

corrélatifs, et c'est la leçon essentielle qu'on ne donne pas. Notre morale d'État enseignée dans toutes les chaires publiques et propagée plus tard par la brigue politique est toute en revendications. C'est un grand défaut d'équilibre, qui met l'ordre social en péril constant. Une éducation mieux entendue renverserait les proportions. S'il est vrai que l'homme ait des droits et des devoirs égaux, il est infiniment plus sujet à négliger les uns qu'à ignorer les autres.

Seulement, pour que cette réforme s'accomplisse dans les méthodes et dans les programmes de l'enseignement primaire, il faut préalablement réformer l'esprit des maîtres. L'entreprise est ardue; car il ne s'agit de rien moins que d'une transfiguration. Le personnel des instituteurs est animé, dans son ensemble, des plus détestables opinions. Flagorné par les pouvoirs publics, gonflé de l'importance qu'on lui a donnée, il a naturellement outré l'esprit du régime dont il est le grand favori. Comme toutes les médiocrités débridées, l'instituteur de la République est allé jusqu'au bout de la libre pensée. Il est généralement athée en morale, radical ou même socialiste en politique. Il croit se venger de la longue oppression que l'Église fit autrefois peser sur lui par l'ostentation de ses opinions extrêmes. Il faut lire l'admirable livre de M. G. Goyau sur *l'École d'aujourd'hui* pour bien savoir de quels principes s'inspirent ses maîtres et vers quelles fins ils conduisent la jeunesse française.

Il est un principe qui a cours, même dans l'Université : c'est que pour faire un bon instructeur de l'enfance et de la jeunesse, il faut avoir la vocation pédagogique. Or, cette vocation est devenue fort rare. Le « fonctionnarisme » en a tari la source. Avant le vote des lois qui ont laïcisé les écoles d'État et proscrit la concurrence, la vocation pédagogique était la seule inspiration des Frères de la Doctrine chrétienne et des religieuses qui enseignent les

Digitized by Google

enfants du peuple, ainsi qu'en témoignent les concours entre les élèves des écoles congréganistes et des écoles laïques. La supériorité des premiers s'est partout et toujours affirmée avec un indiscutable éclat, et cette expérience décisive a suffisamment démontré que le diplôme ne remplace pas le dévouement. C'est en cela, en effet, qu'éclate la différence des deux méthodes et l'inégalité du résultat. Le congréganiste s'est voué à l'enseignement par esprit d'abnégation; c'est une inspiration religieuse qui le mène à la récompense. L'école pour lui n'est pas une carrière, c'est une œuvre pieuse, et il s'y dévoue parce qu'elle est bonne aux hommes et agréable à Dieu. Au contraire, l'instituteur d'État ne voit dans l'école que son gagne-pain. Il enseigne pour vivre, et, quelles que soient ses vertus professionnelles, elles n'égalent jamais celles qui naissent du sacrifice de soi-même, de la charité chrétienne et de l'aspiration vers Dieu. De là vient la supériorité commune des écoles congréganistes. Ici les maîtres ne se contentent pas de donner l'enseignement, ils l'entourent de cette sollicitude éveillée, de ces soins presque maternels, qui le font pénétrer plus avant dans la conscience de l'enfant et le fixent solidement.

Si la réforme que nous souhaitons dans les programmes de l'enseignement et dans l'esprit des maîtres était réalisée, il n'y aurait plus guère de différence à établir entre l'école d'État et l'école congréganiste; mais ce ne serait pas une raison pour ne pas rendre à la concurrence tous ses droits et toutes ses libertés. Il est même souhaitable qu'on voie renaître en grand nombre ces écoles de religieuses, dont il reste à peine aujourd'hui quelques rares échantillons, voués, d'ailleurs, à la destruction prochaine. L'institutrice religieuse est, sans contredit, celle qui convient le mieux à l'éducation des filles. Elle est, en sa personne, un aimable modèle des vertus modestes qu'il faut leur inculquer. Il est bon, d'ailleurs, que l'institutrice soit céli-

Digitized by Google

bataire, comme le prêtre, afin de pouvoir se vouer comme lui tout entière au service des autres. Les institutrices laïques d'autrefois ne se mariaient pas, bien que la loi leur en laissât la liberté. Elles faisaient spontanément ce sacrifice à leur fonction. C'étaient de graves et dignes personnes, de mœurs austères, tout de noir habillées, qui semblaient porter le deuil des joies de la terre. Mais leur autorité morale s'en trouvait bien. Rien ne leur ressemble moins que l'institutrice du nouveau style, mariée, ou en quête de mari, et cette dissemblance n'est pas à l'avantage de l'école.

En résumé, la réforme intégrale de l'école primaire est le premier degré des réparations nécessaires qu'il faut opérer dans l'organisation administrative et politique de notre pays. Le *criterium* de cette réforme, c'est l'exacte appropriation de l'école à son objet. Comme elle n'a pas pour fin de faire des savants, des avocats, des politiciens, ni même des fonctionnaires, il faut retrancher de son programme toutes les notions inutiles ou supérieures aux besoins coutumiers de la vie. L'enseignement primaire doit être rigoureusement accommodé à la condition probable des enfants qui le recevront : c'est là sa loi. Ce sont des enfants de paysans ou d'ouvriers qui fréquentent l'école du village ou de quartier, et ces enfants seront sans doute, pour le plus grand bien de leur pays, les continuateurs du métier paternel. Or, que faut-il qu'ils sachent? En dehors de l'apprentissage professionnel, il y a une somme de connaissances élémentaires qui conviennent également à tous, au cultivateur comme au petit marchand, au couvreur comme au maçon, au forgeron comme au charpentier, à l'ouvrier d'usine comme au valet de ferme. Ces connaissances ont été définies plus haut, et il est inutile d'y ajouter rien. Joignez à ce fonds de connaissances utilitaires, intelligemment choisies pour la vie pratique, une éducation solide et fortement imprimée dans la cons-

Digitized by Google

cience de l'enfant, vous aurez ainsi préparé de saines générations d'hommes où chacun fera ce qui lui incombe, et le fera bien.

L'enseignement secondaire.

Une crise intense sévit depuis plusieurs années sur l'enseignement secondaire, et le mal s'aggrave tous les jours. Cette crise se révèle, d'une part, par la dépopulation croissante des lycées et collèges d'État; d'autre part, par l'abaissement marqué des études. On compte moins d'élèves, et les élèves n'apprennent rien. Il y a de quoi s'inquiéter. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont ouvert une grande enquête pour connaître des causes du mal et des remèdes possibles. Devant la commission d'enquête, qui est une délégation de la Chambre des députés, ont comparu de nombreux témoins, et ces témoins sont tous gens de qualité. Les chefs les plus éminents de l'Université, les professeurs les plus renommés de la Sorbonne et des facultés de province, les proviseurs des principaux lycées, les directeurs des grands établissements libres, et même des chefs de pension, ont été entendus. Quelques-unes de ces dépositions sont de belles pages de critique pédagogique. Mais, outre qu'elles sont contradictoires et laissent dans l'esprit de ceux qui les lisent une impression confuse, elles ont le tort commun d'être exclusivement professionnelles. Ceux-là sont rares qui, comme le Père Didon, ont osé émettre des idées neuves, originales et hardies. La plupart des autres témoins, appartenant ou se rattachant à l'Université, n'ont pas osé sortir de l'enclos universitaire. C'est un légitime et grave souci sans doute que de savoir pourquoi les lycées se dépeuplent et pourquoi leur enseignement périt. Mais il est une préoccupation plus haute : c'est de savoir à quels besoins sociaux

Digitized by Google

doit répondre l'enseignement secondaire distribué dans les établissements de l'État. A cette question primordiale les professeurs sont moins aptes à répondre que l'industriel, le commerçant, l'agriculteur, le colonial, c'est-à-dire les principaux représentants de l'activité nationale, et ce sont précisément les seuls témoins qu'on n'ait pas consultés ! M. Gréard, par exemple, est le premier témoin entendu par la commission d'enquête, et il a certainement les meilleurs titres à cet hommage. Mais pourquoi, après avoir entendu un professionnel éminent comme M. Gréard, ne pas entendre un utilitaire de marque comme le président de la Chambre de commerce, par exemple, ou le président de la Société d'agriculture, ou tel directeur de l'une des grandes industries de France ? La commission d'enquête ne l'a pas voulu, ou peut-être n'y a pas pensé, en sorte que l'enquête, qui, pour être féconde, devait toucher aux intérêts vitaux du pays, est restée purement professionnelle, par l'exclusion de tout témoin marquant dans la hiérarchie du travail.

Cette prétention, inconsciente ou volontaire, trahit à elle seule ce qu'il y a de factice dans l'enseignement universitaire. Elle procède de la même aberration qui fait recruter les membres du conseil supérieur de l'instruction publique exclusivement dans les catégories de l'Université ou les corps ressortissant à l'Université. Il y a quelques années, j'étonnai beaucoup la Chambre des députés en soutenant devant elle cette thèse que, les lycées et collèges n'ayant pas pour objet de former exclusivement des professeurs, ce n'est pas aux professeurs seuls qu'il appartenait d'établir les programmes de l'enseignement secondaire, mais bien aux principaux représentants des diverses catégories de l'activité sociale, c'est-à-dire à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, à la colonisation, ou bien encore aux carrières qui absorbent le plus grand nombre de sujets : le droit, la médecine, la magistrature, l'armée, etc.

Digitized by Google

C'est qu'en effet il faut vaincre le préjugé de la routine pour accueillir cette idée pourtant toute simple que les vrais témoins à consulter en cette affaire sont ceux-là seuls pour qui l'Université travaille. Un professeur de la Sorbonne sait à merveille comment l'enseignement universitaire fait des lettrés et des savants, parce qu'il est à lui-même son propre exemple. Mais ni lui ni ses confrères ne sauront nous dire de quel viatique il faut nourrir ceux qui se destinent à d'autres fins. Ce sont des intellectuels qu'une culture purement spéculative ne peut mettre en communion avec la vie pratique. Il n'y a qu'eux cependant que l'on consulte, à l'exclusion des hommes d'action, lorsqu'il s'agit de formuler les programmes de l'enseignement secondaire. Ils remplissent de leur hiérarchie exclusive et jalouse le conseil supérieur, et ne permettent à aucun étranger d'émettre seulement un avis dans une affaire qui intéresse tout le reste de la nation.

Cet exclusivisme a deux inconvénients dont le monopole universitaire porte la peine, et dont la société française souffre après lui. Le premier, c'est de faire un enseignement tout spéculatif, sans objet et sans mesure, qui ne procède d'aucun principe et ne correspond à aucune fin; le second est d'encombrer les programmes de matières tellement nombreuses et tellement disparates que l'élève ne peut en prendre qu'une connaissance superficielle, éphémère, qui n'attend que le baccalauréat pour s'évaporer à jamais. Pour comprendre les raisons de cet encombrement, il faut savoir que chacun des membres du conseil supérieur est une illustration dans sa spécialité. Chacun d'eux tient donc à ce qu'une part lui soit faite dans le programme des études, et c'est précisément parce qu'on y a mis de tout que l'élève ne sait plus rien à fond. Le savant, enthousiaste, émerveillé devant les progrès incessants de la science, veut absolument qu'on fasse entrer toutes ces merveilles dans l'esprit des collégiens. Mais l'humaniste

Digitized by Google

défend avec la même énergie la part des lettres. Pour ne rien proscrire, on fait un programme encyclopédique. Or, comme il est impossible d'élargir le cerveau de l'enfant à la mesure de ces connaissances confusément amoncelées qu'on prétend y faire entrer, il en résulte qu'il se frotte à tout et ne retient rien.

A ce point de vue, la complexité des notions inscrites dans les programmes de chaque classe, depuis la huitième jusqu'à la philosophie, dépasse toute imagination. Si l'on révélait à un honnête père de famille les choses que l'on apprend ou que l'on est censé faire apprendre à son fils, ses cheveux se hérisseraient d'horreur. En voulez-vous un exemple? Il nous est fourni par l'intéressante déposition de M. Georges Picot devant la commission d'enquête. Il a pris le programme de la classe de quatrième, et voici ce qu'il y a trouvé. « Notez, dit-il, que l'enfant a treize ans, et c'est dans ce cerveau que des grammairiens fanatiques prétendent faire entrer ce catalogue : « Notions élémen-« taires sur la formation des mots de la langue française; « mots d'origine populaire, d'origine latine, d'origine « savante, d'origine étrangère; persistance de l'accent « tonique; son rôle; mots tirés du latin par les savants, « ou en opposition avec les règles de l'accent tonique; « doublets. » Doublets! savez-vous, au moins, vous qui avez l'âge d'homme, ce que c'est qu'un doublet? On raconte qu'Albert Duruy s'avisa un jour de poser la question dans une soirée où se rencontraient autour de lui nombre de personnes éminentes dans les lettres ou les sciences, dont plusieurs membres de l'Institut. Qu'est-ce qu'un doublet? Pas un d'eux ne put le dire. Leur considération, d'ailleurs, n'en souffrit pas. Mais s'il est permis d'arriver à l'Académie en ignorant ce que c'est qu'un doublet, pourquoi voulez-vous qu'un écolier de treize ans l'apprenne?

Ce n'est pas la seule curiosité du programme général de l'enseignement secondaire; on en trouve l'équivalent au

Digitized by Google

seuil de chaque classe. M. Georges Picot en signale une autre, et je reproduis volontiers ce passage de sa déposition, parce qu'il est de tout point excellent. « On a, dit-il, supprimé le vers latin. Je ne sais pas si l'on a bien fait, mais le même jour, à la même heure, on fit entrer dans l'enseignement la « métrique ». M. le président vous dira que, de son temps, il faisait beaucoup de vers latins, et qu'il n'étudiait pas la métrique. A cette époque-là, je faisais des vers latins moi-même, et je déclare que je n'avais pas l'idée de la science qui est enseignée aux enfants. Je tiens dans les mains un livre classique dans lequel dix-sept sortes de vers sont scandés, où l'admiration de l'élève est appelée avec détail sur les mètres les plus rares, où l'hexamètre de Virgile tient quelques lignes à peine, tandis que l'auteur s'étend sur les diverses formes de catalectiques, les dimètres, les trimètres et les octonaires, pour passer aux asynartètes, ou anapestiques, et entrer enfin dans la distinction des logaédiques, qu'ils soient simples ou composés, phérécratiens ou asclépiades... Supprimer le vers latin qui faisait sentir et admirer Virgile et Ovide, pour remplacer cette étude par une barbarie de termes ne recouvrant pas une seule notion utile, ne provoquant pas chez l'élève une seule réflexion, c'est une de ces aberrations qu'il n'est pas permis de laisser subsister. »

M. Émile Gebhart, dont la déposition n'est ni moins substantielle, ni moins indépendante que celle de M. Georges Picot, renchérit encore sur l'extravagance de ces programmes. Un élève de cinquième a douze ans. A cet âge-là, on lui enseigne la botanique, et voici le détail de ce qu'il lui faut apprendre : « Les monocotylédones, les dicotylédones, renonculacées, crucifères, papavéracées, légumineuses, rosacées, ombellifères composées, rubiacées, primulacées, solanées, personnées, labiées, amentacées, liliacées, iridées, orchidées, graminées ; puis les conifères, les cryptogames à racines et sans racines, fougères,

Digitized by Google

prèles, lycopodes, mousses, algues, champignons, lichens. Et c'est, ajoute M. Gebhart, dans l'esprit d'un enfant de douze ans que vous allez faire entrer ce colossal herbier ! »

Cette nomenclature seule est une horreur, et l'on ne peut se défendre d'une certaine animosité contre le botaniste inhumain qui dresse un pareil catalogue au seuil de la classe de cinquième. Est-ce que de pareils attentats sont possibles? Et c'est l'État qui les commande ! L'histoire naturelle, la physique, la chimie, la cosmographie, l'algèbre, obtiennent une part égale dans la distribution des matières qui constituent le programme général de l'enseignement des lycées. Elles encombrent également l'esprit du malheureux collégien condamné à l'ingestion mécanique du menu universitaire; elles ne le meublent pas. Par contre, le temps qu'il leur consacre est autant de pris à la culture classique. Son éducation littéraire en souffre. Il sait à peine le latin, et ne sait plus de grec du tout. Les humanités se trouvent ainsi ruinées, sans que l'enseignement scientifique en profite. Lorsque le cycle est achevé, l'esprit du collégien ressemble à la palette d'un peintre. Il y a des taches de tout, mais ni dessin, ni figure. On fait avec ce vague fouillis de connaissances hétéroclites et superficielles des bacheliers. Mais à quoi le bachelier sera-t-il bon? Hélas ! le propre du bachelier est d'être candidat à tout, et de n'être apte à rien.

En fait, le bachelier n'est, le plus souvent, qu'un aspirant aux fonctions publiques. Ces jeunes gens, identiquement nourris de connaissances stériles et creuses, ont tout ce qu'il faut pour rendre à l'État ce qu'ils ont tiré de lui. Mais il leur manque aussi tout ce qu'il leur faudrait pour employer leur activité en des entreprises libres et fécondes, et tirer d'eux-mêmes l'aliment de leur fortune. Ils seront magistrats, professeurs et fonctionnaires de tout ordre et de toute catégorie. Mais ils ne seront ni industriels, ni

Digitized by Google

commerçants, ni agriculteurs, ni colons. Ils vivront de l'État, et ils ne le feront pas vivre.

D'où vient cela? De l'absurde uniformité de l'enseignement public et de l'absurde complexité des programmes qui le remplissent. Il y a autant de diversité entre les enfants d'une école ou d'un lycée qu'entre les plantes d'un jardin. Le jardinier qui voudrait ramener ces plantes au même type ne réussirait qu'à les rendre stériles ou à les détruire. C'est cette barbarie pourtant qui est la loi même de notre enseignement. Chaque enfant a ses goûts, ses affinités, ses aptitudes, son génie, et c'est cet ensemble de tendances qui, si elles sont comprises et intelligemment cultivées, constituera plus tard sa vocation. La méthode universitaire ne tient aucun compte de ces différences. Elle n'admet plus qu'un enfant puisse se distinguer d'un autre. Ce n'est pour elle qu'une matière homogène qu'elle coule dans le même moule, et elle tient que la tâche est accomplie lorsqu'ils en sortent à l'état de bacheliers. Comme le propre de l'enseignement qu'ils ont reçu est précisément de ne les avoir préparés à rien, ils se retournent d'instinct vers l'État qui les a nourris. En d'autres termes, ils lui demandent une place. Et voilà comment la France, qui fut une nation active et féconde entre toutes, conquérante et civilisatrice, aussi renommée pour son esprit d'initiative que pour l'éclat de son génie, n'est plus qu'un peuple de fonctionnaires.

Ces fonctionnaires, abstraction faite du régime qui les emploie, sont, d'ailleurs, une élite dans la nation. Ils sont la fleur de sa jeunesse; ils comprennent, dans leur ensemble, ses dons les plus précieux, et Dieu sait quel contingent de richesse et de puissance ils lui apporteraient, s'ils devaient ou s'ils osaient les employer pour leur propre compte, plutôt que d'en faire le sacrifice à l'État. Mais au lieu de rechercher dans chacun d'eux ses facultés maîtresses, de cultiver spécialement, de déterminer par cette

Digitized by Google

culture même, chez l'enfant qui la possède, une vocation certaine, et de le façonner de toutes pièces à la carrière qu'il doit choisir, on le rebute ou on l'endort par l'uniformité d'un enseignement aussi contraire à ses inclinations qu'à ses intérêts; et, lorsqu'il sort de cette longue torture, il a perdu le plus souvent ses aptitudes natives, sans en avoir conquis d'autres. L'enseignement devrait être une sélection. L'État en a fait un laminoir sous lequel passent toutes les intelligences indistinctement, et qui corrige les jeunes générations de toute originalité par l'aplatissement. Ne serait-ce pas un immense service que de briser cette odieuse machine et de restituer à la France rajeunie son ancienne vertu?

Comment? C'est la plus grave des questions posées dans l'enquête ordonnée par les pouvoirs publics. On n'y a que timidement ou improprement répondu. Cette insuffisance s'explique de reste. En effet, les autorités appelées en consultation se mouvaient toutes ou presque toutes dans le cadre universitaire. Or, le cadre est étroit : pour s'y mouvoir à l'aise, il faut l'élargir ou le briser L'abolition du monopole universitaire est le vœu des réformateurs hardis qui s'inspirent des méthodes anglo-saxonnes et prétendent substituer à la routine obligatoire la libre initiative. C'est une idée qui se défend aisément, et l'on ne peut guère douter qu'elle soit la solution de l'avenir. Mais, à supposer que l'État doive conserver ses lycées, et rester maître des méthodes et des programmes, il y a toujours conflit sur la nature et les modes de son enseignement. Les uns, restés fidèles aux études classiques, soutiennent qu'il n'y a de culture réelle que dans les humanités. Les autres démontrent que les études classiques sont d'une lamentable inutilité, et, par une plaisante ironie, c'est l'Université qui a suscité les plus brillants champions de cette thèse. Raoul Frary, qui ouvrait, il y a quelques années, le conflit avec son pamphlet retentissant : *la Question du*

Digitized by Google

latin, avait été l'un des grands lauréats de la culture classique. C'est un front chargé de couronnes qu'il avait porté à l'École normale. Il en était sorti professeur d'humanités, et son pamphlet contre le latin était encore une fleur de l'éducation classique. Plus près de nous, M. Jules Lemaître, qui suivit, avec une fortune plus éclatante encore, la même carrière que Raoul Frary, raconte avec une ingratitude charmante qu'il a complètement perdu son temps dans la fréquentation des Grecs et des Latins. Car, à l'entendre, il ne sait plus un mot de grec, et il ne lui sert à rien de savoir encore un peu de latin. Il conclut, comme Frary, au remplacement des humanités par l'étude des langues vivantes, des sciences pratiques, de l'histoire et de la géographie.

On ne peut dire que ces thèses soient purement des paradoxes, bien qu'il y ait plus que de la fantaisie, de la part de lettrés de cette catégorie, à prétendre que la culture classique leur a été tout à fait inutile. Ils n'auraient pas plaidé en si beau français contre le latin, si le latin n'avait aiguisé leur dialectique. Ces esprits brillants et solides sont la preuve vivante de ce que valent les humanités. Et il en sera de même partout et toujours, chaque fois que les humanités s'adresseront à des âmes d'élite. Seulement, il faut qu'il y ait une sorte d'harmonie préétablie entre la qualité du sol et la semence qu'on y jette. Elle germe ou périt, suivant que la terre est nourricière ou stérile. Il y a donc imprudence à vouloir résoudre *a priori* un problème essentiellement complexe, et dont la solution varie avec les sujets auxquels il s'applique. En principe, on peut dire que les humanités possèdent une vertu éducative qui n'est égalée par aucun mode d'enseignement. En ce sens, les témoignages abondent, et ce n'est pas l'autorité qui manque aux témoins. Nous invoquerons entre tous celui de M. Guizot cité par Mgr Dupanloup dans son traité de la *Haute Éducation*, parce qu'il nous semble résumer sous une forme aussi saisissante que complète les bienfaits de la culture classique :

Digitized by Google

« Les lettres, dit M. Guizot, ont, pour le commun des hommes bien élevés, une vertu sociale qui les rend dignes de la plus haute estime : l'étude forte, lente, profondes des langues, des lettres, et spécialement des langues anciennes, est le système d'instruction le plus civilisant. C'est, en effet, par l'étude des lettres que notre nature se développe dans ce qu'elle a d'essentiellement humain et de social. C'est par la connaissance de ce sentiment du beau dans les œuvres de l'esprit, qu'une profonde sympathie intellectuelle s'établit entre les hommes, passe de là dans les relations de la vie et impose à toute la civilisation ce caractère d'unité et d'urbanité morale qui se maintient à travers la variété des situations, des opinions, des intérêts, et tend incessamment à rapprocher les esprits au milieu de toutes les castes qui divisent les existences. Beaucoup d'autres études, quoique bonnes et belles, peuvent devenir un principe d'isolement pour l'individu, et de dissension dans la société ; les lettres ont une vertu éminemment conciliante et civilisante. »

Napoléon, dont le génie embrassait et pénétrait tout, avait admirablement apprécié cette vertu éducative des lettres, lorsqu'il écrivait à M. de Narbonne : « Avant tout, mettons la jeunesse au régime des fortes et saines lectures. Corneille, Bossuet, voilà les maîtres qu'il lui faut. Cela est grand, sublime, et, en même temps, régulier, paisible et subordonné. Il n'y a pas de littérature séparée de la vie entière des peuples. Leurs livres, ce sont leurs testaments : judicieux, élevés, magnanimes, quand le peuple est grand; vicieux, frivoles et insensés, quand il se corrompt et s'abaisse. Ayons donc des lettres françaises dignes du Concordat et de la paix de Presbourg, de Marengo et de Tilsit; et pour cela ayons de fortes études, et une jeunesse nourrie dans l'admiration du grand et du beau... J'aime les sciences mathématiques et physiques; chacune d'elles est une application partielle de l'esprit humain. Les lettres, c'est l'esprit humain lui-même. L'étude des lettres, c'est

Digitized by Google

l'éducation générale qui prépare à tout, l'éducation de l'âme. »

La plupart des témoignages recueillis par la commission d'enquête corroborent, en des formes variées, mais avec un fonds d'argumentation sensiblement identique, les appréciations de Guizot et de Napoléon. Il convient de citer entre toutes la déposition très substantielle de M. Perrot, le directeur actuel de l'École normale supérieure, qui résume admirablement la thèse des humanistes. Malheureusement pour leur autorité, ces témoignages émanent de professionnels, c'est-à-dire d'universitaires qu'on peut soupçonner d'avoir une optique réduite ou déformée par le métier. Mais il en est cependant dans le nombre qui ne sont pas suspects : tel, par exemple, celui de M. Paul Leroy-Beaulieu. Économiste et financier, voué par profession aux études utilitaires, il semble que M. Leroy-Beaulieu doit être un protagoniste de l'enseignement moderne, et un adversaire convaincu de la culture classique. Il n'en est rien, et c'est chez lui que nous rencontrons un des plus fervents défenseurs des lettres antiques. « Je n'ai jamais éprouvé, dit-il, qu'avoir fait de fortes études classiques fût une gêne pour comprendre les questions de finances, les questions économiques, les questions coloniales, pour aimer la colonisation et pour en faire... J'ai ressenti, au contraire, que de fortes études latines, comme on en faisait au temps de mon adolescence, donnaient à l'esprit une étendue, une vigueur à la fois et une souplesse qui lui permettent de maîtriser les connaissances dont je viens de parler, qui le rendent apte à bien juger et à réussir dans les problèmes ou dans les applications économiques. » Et plus loin : « Les littératures anciennes expriment des idées, des sentiments plus généraux, plus simples, sous une forme plus accessible et plus pure. Au contraire, les littératures modernes exposent des sentiments beaucoup plus complexes, et l'esprit de l'enfant ou de l'adolescent est bien

Digitized by Google

plus intéressé et développé par les ouvrages de l'antiquité. »

Tous ces maîtres ont raison. La vertu éducative des lettres est incomparable. C'est par elles que les jeunes âmes communient avec le beau, et c'est de cette esthétique que sont sorties les œuvres les plus glorieuses de notre nation. Proscrire la culture classique, comme le veulent certains novateurs, ce serait infliger une sorte de rétrécissement et d'obscurcissement au génie national, qui tire de son propre fonds la mesure, la précision et la clarté, mais qui doit à l'éducation grecque et latine sa forme et son éclat. Cette impiété ne nous a pas été épargnée. Là, comme ailleurs, la tradition paraît avoir attiré l'aversion d'un régime qui a fait de l'innovation positiviste sa règle et sa loi. La plupart des ministres qui se sont succédé, tous les six mois, à l'Instruction publique ont voulu remanier le programme de l'enseignement secondaire, dans le dessein, louable d'ailleurs, de lui donner des fins plus pratiques, et n'y ont pas réussi. On a réduit, par exemple, la part des études classiques en supprimant successivement les vers latins, le discours latin et la plupart des compositions latines. Le résultat le plus clair de ces réformes est un abaissement marqué du niveau des études. Les inspecteurs généraux et les inspecteurs d'académie sont unanimes à le constater. Il n'y a plus en rhétorique un élève qui sache seulement scander un vers de Virgile, et quant au grec, on se tient pour satisfait lorsqu'ils savent le lire.

Le mal est médiocre peut-être, pour le plus grand nombre. Car ces sortes d'études ne conviennent, en réalité, qu'à une petite élite. Mais c'est l'élite aussi qui est la fleur, la force et la gloire des nations, et c'est l'élite qu'il faut sauver. En réduisant la part de cette culture esthétique et morale qu'on appelait autrefois du beau nom d'humanités, on a ouvert une grave lacune dans l'éducation artistique de la jeunesse française, et peut-être s'aperçoit-on déjà que les lettres en ont souffert. Sans doute, le talent est in-

Digitized by Google

dividuel, à plus forte raison, le génie. On n'est jamais grand par imitation. Quiconque se mêle d'écrire ne commence à compter dans l'estime des connaisseurs que lorsqu'il possède ce don génial qui est la marque caractéristique des écrivains de race : la personnalité du style. Ceux-là seuls sont vraiment des maîtres, et méritent la gloire, qui n'ont pas besoin de signer leurs œuvres, tant il est facile de reconnaître leur main.

Mais encore faut-il qu'ils soient initiés aux lois de l'esthétique pour produire leurs œuvres. Les dons naturels, sans l'éducation, sont condamnés à rester stériles. L'enseignement classique ne faisait par lui-même ni des écrivains, ni des poètes; mais il apprenait ou révélait à ceux qui devaient l'être les éléments essentiels de leur art, c'est-à-dire le tact, le goût, l'ordonnance, le sens de la mesure et de la proportion, le dessin harmonieux et pur de la phrase, les secrets mystérieux du nombre, bref, tout ce qui constitue la technique de l'art dans la recherche et la réalisation de la beauté. Aux autres, elle enseignait à goûter ces choses; elle ouvrait leur âme à ces diverses manifestations du beau et les récompensait de leur culte par les délicates et pures jouissances qui l'accompagnent. « Les lettres, écrivait J.-J. Weiss quelques mois avant de mourir, répertoire unique des carrières les plus diverses, entretien innocent des heures, délices et noblesse de la vie. » Noblesse sociale aussi, et la meilleure qui fût au monde; car elle avait pour titre l'aristocratie de l'esprit.

Ces choses-là sont mortes, comme meurt peu à peu tout ce qui pouvait représenter devant la démocratie contemporaine une supériorité et une tradition d'antan. Ceux-là mêmes qui s'en plaignent se consoleraient pourtant, s'ils voyaient qu'on les a remplacées par un système moins aristocratique sans doute, mais plus utile dans son objet. C'est ce qu'annonçaient et voulaient les réformateurs de l'enseignement secondaire; mais il ne semble pas que le

Digitized by Google

résultat réponde à leurs promesses. En compensation du déchet énorme qu'ils infligeaient aux études classiques, ils ont cru devoir augmenter dans des proportions démesurées le contingent de la philosophie, des langues vivantes et des sciences mathématiques, physiques et naturelles; mais il en est malheureusement de ces études terriblement complexes comme des études primaires : elles sont trop étendues pour n'être pas superficielles. Nos élèves apprennent tout et ne retiennnent rien, en sorte qu'on peut dire que leur ignorance, tout comme leurs programmes, est encyclopédique.

Le mal intense et toujours croissant dont souffre l'enseignement secondaire, et dont la société porte la peine, dérive de son uniformité, et l'uniformité de notre enseignement d'État n'est elle-même qu'un dérivé du sophisme égalitaire. De même que nous avons voulu que tous les citoyens, quelle que fût leur inégalité intellectuelle ou sociale, fussent égaux en puissance et en droits devant l'État, qu'ils fussent uniformément astreints au service militaire, quelle que fût la gêne des familles et des individus, nous appliquons ce préjugé barbare de l'égalité déguisée en principe à l'éducation de la jeunesse. Nous avons décidé que l'enseignement serait le même pour tous; que tous les jeunes gens seraient soumis aux mêmes disciplines, nourris des mêmes programmes, préparés à la même fin, qui est le baccalauréat. Il n'est pas un pays au monde qui ait jamais offert l'exemple d'une pareille insanité. L'observation la plus élémentaire nous montre que ces jeunes gens ont reçu de la nature des aptitudes inégales et diverses, et le plus vulgaire bon sens ajoute que, pour faire de ces écoliers des hommes utiles à eux-mêmes et utiles à la société, il faut développer leur éducation dans le sens de leurs aptitudes individuelles, ou de leurs goûts préférés. A quoi bon bourrer de lettres grecques ou latines le cerveau réfractaire d'un commerçant futur? Et que

Digitized by Google

sert-il d'apprendre l'algèbre et la géométrie à un avocat? Sans doute, il est licite à un épicier d'aimer les lettres, et même de cultiver les muses. Il y a, Dieu merci, des hommes supérieurs dans toutes les conditions, qui savent faire deux parts de leur vie : l'une qui est consacrée à la profession, l'autre, à l'esprit. Il ne serait pas moins absurde d'interdire l'étude des sciences à l'avocat. Mais encore faut-il que ce soit son goût et son choix. L'absurde est de vouloir inculquer à ces jeunes gens des connaissances qui leur répugnent dans le présent, et ne leur seront d'aucune utilité dans l'avenir.

Chacun de nous, en rappelant ses souvenirs de collège, peut tirer un témoignage de sa propre histoire. Que nous reste-t-il des choses que nous apprenions à contre-cœur? Absolument rien. Je ne fais, en ce qui me concerne, aucune difficulté d'avouer que l'enseignement scientifique m'était passablement à charge. Je ne pouvais le comprendre. Les sciences étaient pour moi une matière indigeste et tout à fait inassimilable. J'étais un bon élève de lettres; je faisais même des vers latins avec délices; mais je n'ai jamais pu résoudre un problème de géométrie, et l'algèbre fut toujours lettre close pour mon esprit. Cela n'empêche pas que pendant tout le cours de mes études on ne m'ait barbouillé de géométrie et de mathématiques. Le temps que j'ai consacré à retenir de ces notions ingrates tout juste ce qu'il en fallait pour passer mon baccalauréat fut un temps complètement perdu. Il eût été fécond, si j'avais eu la liberté de l'employer à des études conformes à mes aptitudes et à mes goûts. Qu'un savant lise ces lignes, et il me prendra peut-être en pitié. Mais peut-être aussi sentira-t-il s'agiter en lui le même mouvement d'humeur, en se souvenant qu'on l'obligeait à faire des vers latins, quand il aimait l'algèbre. Au fond, le grief est le même, bien que différent dans les termes. Nous reprochons aussi justement les uns que les autres à l'Université de nous avoir servi la même

Digitized by Google

nourriture, sans tenir compte de la différence de nos estomacs.

Il convient assurément que l'honnête homme ait une teinture scientifique appropriée à son état social. Il y a des choses qu'il est permis d'ignorer, et d'autres qu'il faut savoir. Qu'on apprenne à connaître les raisons des phénomènes physiques et les lois générales qui président à l'harmonie des mondes, c'est un élément de la culture classique qu'on ne saurait négliger sans encourir le reproche de barbarie. C'est une nécessité morale de même nature qui nous oblige à connaître, au moins dans leurs éléments constitutifs, les grandes découvertes qui ont rempli ce siècle de merveilles et transfiguré la vie sociale. Mais c'est avant tout une question de mesure. Il serait scandaleux d'ignorer les miracles réalisés de notre temps par l'électricité, la vapeur et la chimie; mais il est excessif et même absurde de vouloir enseigner à des gens qui ne seront ni mécaniciens, ni chimistes, la technique des sciences qui les ont accomplis. A plus forte raison doit-il être permis de considérer comme un bagage inutile les connaissances scientifiques qui non seulement n'ont pas d'objet pratique, en dehors des professionnels qui les enseignent ou les exploitent, mais ne peuvent même servir d'aliment à la conversation. Et voilà précisément ce que les programmes universitaires ne veulent pas consentir. Ils sont pleins d'extravagances et d'antinomies dont on cherche les raisons, sans les trouver jamais. Par quel préjugé saugrenu, par exemple, l'étude de l'algèbre et de la géométrie, de la botanique et de la minéralogie, est-elle obligatoire, tandis que l'étude de la musique et du dessin est purement facultative?

L'honnête homme ne perd rien en considération sociale, ni en utilité personnelle, s'il ignore comment on pose une équation, et comment on mesure un parallélipipède. Mais il manque sûrement quelque chose à sa culture esthétique,

Digitized by Google

à l'honneur de son esprit, s'il est incapable de connaître la pureté des lignes de la Vénus de Milo, ou de sentir la beauté d'une sonate de Beethoven. Par la fenêtre de la pièce où j'écris, j'aperçois une corbeille de fleurs éclatantes et variées. Leur splendeur harmonieuse enchante mon regard, et le vent m'apporte leur parfum par bouffées. Ces fleurs, je les connais par leurs noms familiers; je n'ai jamais su, et je n'apprendrai jamais les noms rébarbatifs que la science a dû leur donner pour les classer. Il me suffit qu'une rose s'appelle une rose pour avoir la jouissance intégrale de sa beauté. J'ignore la botanique, mais je n'en médis pas. Je tiens Linné pour un grand homme. Je sais la part considérable qu'il a, dans son domaine, apportée à la connaissance de la nature, et je rends libéralement hommage à sa gloire; mais, de même qu'Alceste estimait « qu'on peut être honnête homme et faire mal les vers », je prétends qu'on peut être également honnête homme et ne rien savoir de la classification d'un chou.

Cependant, si vous examinez le programme de l'enseignement secondaire, vous constaterez que la botanique y tient une très grande place, ainsi que les mathématiques, la géométrie, la minéralogie, la chimie; et l'inutile labeur qu'imposent à l'enfant ces connaissances indigestes est d'autant plus absorbant qu'elles sont matières d'examen au baccalauréat. En revanche, on n'enseigne ni la musique, ni la peinture, ni la sculpture, ni rien qui se réfère à l'esthétique des arts. Cependant nous sommes plutôt destinés dans la vie à entendre des opéras ou des concerts, à voir des tableaux ou des statues, à visiter des monuments, qu'à résoudre des équations, ou à classifier les cailloux que nous pouvons rencontrer en chemin. On n'enseigne ni l'archéologie, ni la paléontologie, qui sont des sciences captivantes comme une résurrection. Qui donnera raison de ces anomalies? Elles s'expliquent par une sorte de népotisme intellectuel, qui est le vice commun des spécialistes.

Digitized by Google

Il n'y a pas un seul artiste dans le conseil supérieur de l'Université; mais il s'y rencontre en grand nombre des savants variés, et chacun d'eux a voulu qu'on fît, dans les programmes universitaires, la part à sa science préférée. L'abus s'explique ainsi, mais il ne se justifie pas. Et cet abus, c'est toute l'Université.

A mesure que la science élargit son domaine, l'enseignement secondaire élargit son programme. Ses maîtres ont l'orgueilleuse ambition d'y faire tout entrer. Ils ne tiennent aucun compte de la capacité cérébrale des malheureux enfants voués par eux à cette monstrueuse ingestion. Les savants ont voulu que le jeune homme, en sortant du collège, eût des clartés de tout; les utilitaires ont exigé qu'on donnât à l'enseignement d'État des fins plus pratiques, et les ministres se sont démenés à l'excès pour contenter tout le monde. Ils ont pour cela surchargé les programmes, en allégeant les matières. Comme il est impossible de tout savoir à fond, ils ont décidé qu'il suffirait d'avoir une notion superficielle et fragmentaire des choses, et ils ont fait ainsi de l'enseignement classique quelque chose d'analogue à la pacotille qui se débite dans les boutiques à treize sous. Ce n'est ni soudé, ni peint, et cela s'écaille au premier essai. Ainsi des études classiques. Elles constituent une sorte de vernis léger, sous lequel il n'y a rien. On a supprimé, par exemple, l'histoire ancienne, l'histoire du moyen âge, l'histoire des peuples étrangers et les commencements de l'histoire moderne. Les connaissances historiques et géographiques requises pour le baccalauréat se réduisent à l'histoire de France depuis Henri IV à l'avènement de M. Loubet, et à la carte de France toute seule. On a supprimé le vers latin, le discours latin, la dissertation latine, et, pour ce qui est du grec, il suffit, pour être reçu bachelier, de pouvoir en lire trois lignes, sans en traduire un seul mot. Cela n'empêche pas que, de la huitième à la philosophie, le grec et le latin, l'histoire et la géographie

Digitized by Google

n'occupent une place considérable dans le programme de chaque classe, concurremment avec les sciences mathématiques, physiques et naturelles. Seulement la couche est si légère qu'elle a disparu avant d'avoir séché.

Et c'est en cela précisément qu'éclate l'immense et funeste erreur de ceux qui président à l'élaboration des programmes universitaires. Ils mesurent la culture intellectuelle de la jeunesse à la quantité des matières ingérées. C'est un grossier sophisme. La multiplicité des connaissances scientifiques ou utilitaires n'ajoute rien à la valeur morale d'un homme. Tel pourrait connaître toutes les sciences et tous les métiers, sans monter d'un degré dans la hiérarchie de l'esprit. Il n'y a de culture morale que celle qui ennoblit l'âme humaine en l'enrichissant. Elle s'exerce en hauteur beaucoup plus qu'en étendue. Ce n'est pas par un vain symbole que la légende antique plaçait à la cime des monts sacrés le séjour des Muses. Il fallait, pour être admis auprès d'elles, s'élever au-dessus des basses habitations des hommes. Les Muses sont mortes, sans que les cimes symboliques qu'elles habitaient se soient abaissées. C'est vers elles que volent toujours les esprits ailés, ceux qui s'élèvent de l'accident aux idées générales, de l'observation vulgaire aux vérités éternelles, de la recherche intéressée ou contingente de l'utile à la sereine contemplation du beau. De là vient l'indéniable supériorité morale que la culture classique confère à ses élus sur les disciples de l'enseignement scientifique ou de l'enseignement moderne.

Aussi longtemps que l'Université conservera ses cadres, ses méthodes, ses programmes et son uniformité, les maux divers dont souffre l'enseignement public en France, et, par lui, la société française, resteront sans remède. Il n'existe qu'un moyen de lui rendre la santé, l'éclat et la fécondité : c'est de la hiérarchiser. La plaie invétérée qui corrompt notre moelle et appauvrit notre sang, c'est le

Digitized by Google

nivellement égalitaire. Tout concourt chez nous à faire de l'État un rouleau formidable qui passe, avec une brutale inconscience, sur tout ce qui croît en hauteur ou seulement en relief, pour le réduire à l'aplatissement démocratique. Cette œuvre assassine, l'école primaire la commence, le collège la développe, la brigue électorale l'achève. C'est ce courant de dépravation intellectuelle et morale qu'il faudrait remonter. Lorsque l'école n'enseignera plus que les hommes sont égaux par droit de naissance, et que le maître, au contraire, aura le droit d'enseigner qu'ils sont inégaux par nature, qu'ils doivent rester inégaux par droit de sélection, et que la primauté doit appartenir au plus méritant; lorsque le collège cessera d'être le moule unique où sont coulés les esprits, les consciences et les cœurs des jeunes générations pour en sortir uniformément semblables, sans originalité comme sans physionomie, et seulement propres aux fonctions machinales de la vie de bureau; lorsque le suffrage universel éclairé et purifié cessera de prendre les charlatans pour des apôtres, de préférer aux candidats hautains qui lui enseignent le devoir les aigrefins qui exploitent servilement ses vices, alors on pourra vraiment croire que la France se régénère, et que les temps sont venus pour elle de reprendre le cours de ses glorieuses et fécondes destinées.

Une pareille transfiguration, j'en conviens, tiendrait du miracle, et le temps des miracles est passé. Mais si le succès est douteux, l'effort est, du moins, possible, et c'est un devoir de le tenter. Que faut-il faire? Dans l'ordre universitaire, il faut décentraliser l'enseignement, et le diversifier dans ses programmes, dans ses méthodes et dans ses fins. En ce moment, tous les lycées et tous les collèges relevant de l'État font uniformément la même besogne. Ils distribuent le même enseignement aux mêmes heures, appliquent les mêmes disciplines, dirigent du même pas leur peuple d'élèves vers le terme commun, qui est le bac-

Digitized by Google

calauréat. C'est une sorte d'automatisme qui fonctionne avec la régularité et l'inconscience d'un mouvement d'horlogerie. Mais cette uniformité est un étouffoir; elle opprime la vie individuelle jusqu'à l'anéantissement. Elle entrave tout essor, paralyse toute initiative, interdit toute originalité dans l'esprit aussi bien que dans le caractère. Elle refuse aux vocations qui se cherchent le moyen de se reconnaître et la liberté de se produire, et compriment les forces qui les déterminent. Bref, on broie des hommes pour faire des bacheliers.

C'est le contraire qu'il faudrait faire. Les lycées et les collèges devraient se distinguer les uns des autres par la diversité de leur enseignement. Et, tout d'abord, ils sont beaucoup trop nombreux. Il y a des lycées qui n'ont qu'une existence apparente et factice : leur population scolaire se compose aux trois quarts de boursiers. C'est un grave et redoutable abus à réprimer. Quant aux collèges, leur condition est à la fois réduite et misérable. Il y en a qui comptent moins d'élèves que de professeurs, et les petites villes affligées d'un collège communal se ruinent à l'envi pour l'entretien de cette vaine parure. Toute sous-préfecture tient à honneur d'avoir son collège, comme elle tient à garder son sous-préfet, bien qu'ils soient aussi inutiles l'un que l'autre. C'est une sorte de titre aristocratique qui la distingue des chefs-lieux de canton. Les chefs-lieux de canton un peu importants ne sont pas eux-mêmes exempts de cette vanité. Ils se donnent un collège, comme certains parvenus ajoutent à leur nom familial une particule ou un titre nobiliaire. Ce luxe leur coûte fort cher, et le gaspillage des deniers communaux est encore le moindre inconvénient de cette vaniteuse manie. En même temps qu'ils sont une cause de gêne et même de ruine pour les finances municipales, les collèges sont pour les campagnes voisines une cause de déclassement. Ils racolent un certain nombre d'écoliers pourvus du certificat d'études, en berçant leurs

Digitized by Google

malheureux parents d'espérances fallacieuses, et les poussent aveuglément vers le baccalauréat. Si le collège ne les avait pris, ils eussent fait d'utiles travailleurs; le collège en a fait des déclassés. Il y aurait donc avantage, tout ensemble pour les communes et pour l'État, à supprimer ces collèges plus nuisibles qu'utiles, ou à les transformer, soit en établissements d'enseignement primaire supérieur, soit en écoles professionnelles.

L'enseignement secondaire devrait être divisé en trois ordres distincts, ayant leurs programmes spéciaux et leurs fins propres : l'enseignement professionnel, l'enseignement moderne et l'enseignement classique. L'enseignement professionnel se composerait des matières qui défrayent aujourd'hui l'enseignement primaire supérieur, avec addition des langues modernes et des notions spéciales afférentes à certaines carrières déterminées. L'enseignement moderne conserverait son programme actuel, mais on y ajouterait tout le contingent des études scientifiques, depuis les mathématiques élémentaires jusqu'aux mathématiques spéciales. L'enseignement classique serait la restauration intégrale des anciennes humanités. On reviendrait avec lui à l'histoire universelle et à la philosophie de l'histoire, au commerce approfondi des lettres antiques et aux exercices qui le fécondent, c'est-à-dire aux vers latins et aux compositions latines. Il serait à lui-même son honneur et sa fin, c'est-à-dire une culture purement esthétique et morale. Il ne préparerait ses adeptes à aucune carrière déterminée, mais il créerait une élite. Il ferait quelques hommes supérieurs, et les hommes supérieurs non seulement trouvent toujours leur voie, mais ils sont eux-mêmes des conducteurs de peuples, et ce sont surtout les démocraties qui ont besoin de tuteurs.

Il faudrait en même temps supprimer le baccalauréat. M. Lavisse, M. Gebhart et la plupart des universitaires le condamnent au titre professionnel. Ils voient en lui la cause

Digitized by Google

principale du déclin des études secondaires. Il a substitué, en effet, l'artifice à la réalité. L'assimilation hâtive et superficielle des matières à la fois disparates et complexes que contient un manuel suffit généralement à sa conquête : elle ne suffit pas à l'éducation intellectuelle, esthétique et morale d'un adolescent. Il néglige ainsi l'étude approfondie pour un entraînement de circonstance qui ne laisse rien après lui. Dès que l'écueil est franchi, l'entraînement cesse brusquement et fait place à l'oubli béat. Le lien factice qui tenait assemblée cette pacotille fiévreusement amassée pour l'usage d'un jour se rompt, et tout se disperse sans laisser même un souvenir. De là vient la merveilleuse ignorance de nos bacheliers. C'est l'œuvre du baccalauréat, et ce n'est là que son moindre méfait. Funeste aux études, il est plus redoutable encore à l'ordre social. Car il est le plus terrible des instruments de déclassement. Il détourne chaque année des milliers et des milliers de jeunes gens de leurs voies naturelles pour les mener dans une impasse. Car le diplôme qu'il leur confère ne correspond à aucune utilité. C'est une traite tirée au hasard, et qui risque le plus souvent de rester impayée. Le dernier mot de ce long contresens qui absorbe les sept ou huit années de l'adolescence est de constituer et d'ameuter contre la société et contre l'État une armée de clients faméliques qui prétendent à tout et ne sont prêts à rien. On comprend donc que les universitaires et les politiques s'accordent à réclamer son abolition.

Comment le remplacer? disent les rares partisans restés fidèles à son maintien. Il est, malgré ses défauts, sinon le couronnement des études, du moins la seule preuve qu'on les a faites. C'est un poinçon nécessaire. Lui disparu, les études seront nécessairement négligées, parce qu'elles resteront sans sanction. — A quoi les adversaires du baccalauréat répondent victorieusement qu'il peut être remplacé avec avantage par des sanctions autrement efficaces

Digitized by Google

que cette loterie; d'abord, par des examens de passage d'une classe à l'autre; ensuite, par l'institution d'examens techniques à l'entrée de chaque carrière. L'examen professionnel existe déjà pour toutes les carrières qui se recrutent par voie de concours. Il ne suffit pas d'être bachelier pour entrer à l'École polytechnique, à l'École des mines, à l'École centrale, à l'École navale, à Saint-Cyr, aux Affaires étrangères, au Conseil d'État, etc.; il faut en forcer l'entrée à l'aide de preuves que le baccalauréat à lui seul ne saurait fournir. Rien n'empêche de généraliser cette obligation et de réclamer par voie d'examen, sinon de concours, pour la médecine, pour le droit et pour toutes les carrières analogues, la garantie d'études bien faites. Le premier avantage de cette réforme serait de solliciter d'une façon plus active et plus pressante les vocations juvéniles et de donner des fins déterminées aux études qu'on fait aujourd'hui sans ardeur et sans foi, parce qu'on les fait le plus souvent sans but. Le second avantage, et ce n'est pas le moindre, serait de diminuer en proportion notable le nombre des déclassés.

On peut attendre des examens de passage, s'ils sont consciencieux et sévères, des résultats plus précieux encore. C'est par eux que pourrait commencer cette hiérarchisation des esprits qui devrait être le grand souci des démocraties. Actuellement une classe de collège est une collectivité tout à fait disparate. Les uns sont paresseux ou stupides, les autres, intelligents et laborieux. Mais ces enfants, ces adolescents, que la nature a faits tellement inégaux, n'en sont pas moins soumis aux mêmes disciplines. Seulement les uns en profitent, et les autres n'en retirent aucun fruit. Ceux qui sont vifs, travailleurs, ambitieux, prennent tout de suite la tête de la classe, devancent le professeur en ses leçons, et, comme des chevaux de sang, cherchent à dévorer l'espace ouvert à leur généreux entraînement. Mais la queue passive et lourde les retient.

Digitized by Google

Elle oblige le professeur à s'attarder avec elle, sans qu'elle en profite, et condamne l'élite à espacer sur huit ou neuf années ce qu'elle pourrait aisément fournir en quatre. — « Le mauvais élève, dit M. Gebhart, qui soutient cette thèse, est la perte des classes. Ils distrait les bons, brouille le travail en commun; il a sur ses camarades de nature légère une influence déplorable. La paresse est contagieuse, et plus encore l'indiscipline. » Par quelle aberration les cours de notre enseignement secondaire ont-ils été réglés à la seule mesure des élèves médiocres ou mauvais? Et quel est ce miracle de l'absurdité qui sacrifie la sélection à la vulgarité?

Il y a des routines qui sont entrées si profondément dans nos mœurs que l'esprit le plus indépendant ne songe même pas à les discuter. Nous avons accepté, par exemple, que l'enseignement secondaire fût divisé en neuf classes annuelles qui vont de la huitième à la philosophie. Si l'on veut bien réfléchir à ce que ce système représente de temps perdu, on s'apercevra tout de suite que c'est une monstruosité. Il n'est pas d'élève intelligent qui ne puisse s'assimiler en une année les matières diverses qu'on lui dispense en deux. Qu'il aborde l'enseignement classique à treize ans, après une solide préparation primaire, il ne lui faudra pas plus de quatre années pour parcourir victorieusement le cycle secondaire. A dix-sept ans, il aurait achevé sa philosophie. Alors s'ouvriraient pour lui, s'il en est besoin, des cours supérieurs, littéraires, scientifiques, professionnels, pour se préparer aux fins qu'il aurait choisies, et sur ce fonds solide et durable que procurent les humanités se superposeraient les études techniques qui doivent déterminer sa carrière, en spécialisant son activité. On réaliserait ainsi ce résultat idéal, qui devrait être la fin de toute culture intellectuelle, de faire des hommes qui aient l'esprit plus haut et plus large que leur métier.

Bon pour les élèves intelligents! dira-t-on. Mais que

Digitized by Google

ferez-vous des autres? — Les autres? Comme ils ne sont pas aptes à recevoir ce genre de culture, et qu'en traînant de classe en classe leur paresse indocile et leur stérilité ils perdent simplement leur temps, quand ils ne le font pas perdre à leurs camarades, on les éliminera. C'est à cette élimination des « cancres » que doit précisément servir l'examen de passage. « Cet examen, dit M. Gebhart, qui en est partisan décidé et réfléchi, devrait être très sérieux à l'issue de la cinquième, très rigoureux à l'issue de la quatrième. Il ne serait, bien entendu, imposé qu'aux élèves douteux. A partir de la troisième, l'épreuve ne serait plus appliquée qu'aux élèves cantonnés dans les derniers rangs... Cette mesure d'hygiène scolaire, pour cause d'utilité publique, soulèverait des clameurs furieuses de la part des parents à qui on rendrait leur rejeton. On ferait la sourde oreille. L'Université perdrait peut-être un dixième de son effectif d'écoliers. Tant mieux! Les bons élèves y gagneraient, et les professeurs accompliraient plus allégrement leur tâche. » C'est, en somme, rendre le plus grand des services à la société, à la famille, à l'enfant lui-même, que d'interdire l'enseignement classique à celui qui n'est pas fait pour le recevoir. En le dirigeant vers d'autres voies, on le met peut-être sur le chemin de la fortune. Car les aptitudes sont infiniment diverses, et souvent contradictoires. Tel qui sera grossièrement réfractaire à l'esthétique des lettres fera merveille dans l'enseignement moderne ou dans l'enseignement professionnel. C'est cette diversité des aptitudes et des goûts qu'il faut précisément savoir comprendre, et l'enseignement d'État ne sera vraiment adéquat à sa fonction sociale que lorsqu'il aura organisé ses méthodes et ses programmes de telle façon que chacun non seulement y trouve, mais encore y reçoive la part qui lui convient.

Cette réforme est l'antithèse de la pratique courante. Actuellement, en effet, le lycée et le père de famille con-

Digitized by Google

courent avec un aveuglement égal à encombrer l'enseignement classique de ces sujets inutilisables qu'en style administratif on appelle des non-valeurs. Le lycée tient à recevoir le plus grand nombre possible d'élèves. La population scolaire est son titre de gloire et sa raison d'être. Aussi n'a-t-il garde de renvoyer personne. D'autre part, le père de famille, ambitieux d'honneur, comme on l'est dans les démocraties, tient à mettre son fils au latin, parce que le latin constitue l'enseignement le plus noble, et qu'il s'égale ainsi aux plus riches et aux plus grands. Mais ni le père ni le lycée ne considèrent, dans leurs vues égoïstes, l'intérêt bien entendu de l'enfant, et ce devrait être pourtant leur principal souci. Tel fils de paysan ou d'ouvrier parcourra sa classe en triomphateur et touchera dans l'essor de son génie éployé par l'étude les sommets de la puissance, de la fortune et de la gloire. Ces exemples, Dieu merci, ne sont pas rares. Ils sont l'honneur des démocraties. Ils en seraient la fortune et la vie, si elles savaient se régler sur eux. Mais tel autre foncièrement rétif à la culture classique sera simplement déclassé par elle, qui, soumis à d'autres disciplines et dirigé vers d'autres voies, eût pu faire une fructueuse carrière dans l'agriculture, dans l'industrie, dans le commerce. Or, cette sélection ne peut être le fait ni du père ni de l'enfant, parce qu'ils n'en ont pas le discernement. Elle doit être le devoir des maîtres, qui ne peuvent ni vouloir ni permettre que leur enseignement soit une cause de misère pour ceux qui le reçoivent, et une semence d'anarchie pour l'État qui le distribue.

Pour que la réforme fût complète, il faudrait encore que l'État s'obligeât à réduire dans une proportion considérable le nombre des bourses d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur. Cette institution, qui est philanthropique en son principe, est devenue par l'abus un redoutable fléau dans ses effets. Il semble bien que la

Digitized by Google

société n'a pas d'obligation plus impérieuse et plus chère que de répandre à flots cette manne excitatrice des jeunes ambitions, puisque l'enseignement promet à tous la conquête du monde. Oui, favoriser l'éclosion et l'essor des talents obscurs, ouvrir aux enfants des petits, des humbles, des pauvres, les routes infinies de l'avenir, et leur donner des ailes, c'est, à coup sûr, le plus noble des soucis et le plus démocratique des devoirs. La création des bourses d'enseignement, qui répond à cette obligation sociale, est donc une institution bienfaisante et sacrée, mais à une condition : c'est que l'octroi de la bourse soit une sélection, comme l'enseignement lui-même, et non pas une marchandise électorale. Autant il est légitime d'aller cueillir sur les bancs de l'école primaire l'enfant obscur et pauvre qui révèle des facultés d'élite, et de le transporter dans ces lycées où il recevra l'enseignement qui doit parfaire l'œuvre de la nature, et faire éclore l'homme de génie ou de haut mérite qui était en germe dans le modeste écolier, autant il est abusif d'accorder le même traitement à l'enfant qui n'a d'autre titre à cette faveur que d'être le fils d'un électeur influent ou d'un fonctionnaire. En d'autres termes, les bourses d'enseignement ne devraient servir qu'à recruter incessamment une aristocratie sociale par la sélection. Car il n'y a d'ordre, d'honneur et de salut pour les démocraties que dans l'hégémonie de l'élite, et l'on ne dira jamais assez fort à la république que le plus impérieux de ses devoirs est de faire de l'inégalité par l'exaltation du mérite. Malheureusement, c'est une voix qu'elle ne veut pas entendre. Comme tous les régimes qui manquent à leur destinée, elle n'a de goût que pour les gens de sa famille. Aussi les bourses sont-elles devenues entre ses mains une sorte de sportule politique qu'elle distribue, sans critique, à ses favoris, et principalement à ses fonctionnaires. Elle a littéralement peuplé certains lycées de boursiers qui non seulement ne tenaient ni d'eux-mêmes

Digitized by Google

ni de leurs familles aucun titre à l'enseignement gratuit, mais qui préparent à l'État, leur nourricier, les plus redoutables ennuis. Car les bourses imméritées ne font que des déclassés.

La multiplication des bourses à tous les degrés de l'enseignement est un des sophismes qui sévissent avec le plus d'intensité dans les milieux républicains; car non seulement il répond à la conception misérable que les politiciens de la secte se sont faite de la démocratie, mais il est encore un merveilleux instrument d'exploitation électorale. Chaque année, lorsqu'on discute le budget de l'instruction publique, le ministre perd la tête à se défendre contre les sommations qu'on lui adresse. Car il n'y a point de crans d'arrêt sur cette pente de la philanthropie scolaire, et la surenchère démocratique ne connaît pas de bornes. Ce n'est pas assez que l'internat de ses lycées se compose pour moitié de boursiers; les plus échauffés réclament « l'instruction intégrale » des enfants du peuple par l'octroi illimité des bourses. Le pis est que certains hommes politiques, qui joignent à une expérience consommée des affaires une certaine pondération des idées, déraisonnent lorsqu'il s'agit de l'instruction du peuple, et s'allient, dans une sorte de frénésie, aux charlatans les plus effrontés de la démagogie. Qu'on me permette, à ce propos, de rapporter un souvenir de ma vie de député.

Un jour qu'il était en tournée électorale, M. Rouvier ouvrit machinalement le *Journal officiel*, et ce qu'il y vit le remplit d'enthousiasme. C'était le tableau de répartition des bourses de licence octroyées par la munificence républicaine aux enfants du peuple, avec la désignation des bénéficiaires. O merveille! « Telle bourse était attribuée à un fils de cultivateur, telle autre à un fils de gendarme; celle-ci à un fils de douanier, celle-là à un fils d'instituteur; d'autres enfin à des fils d'ouvriers. » C'est M. Rouvier lui-même qui rapporte cette nomenclature attendrissante, et

Digitized by Google

la découverte qu'il en fit le remplit d'une telle joie qu'il ne voulut plus d'autre argument que celui-là pour s'attacher les électeurs de la circonscription. Il était le candidat du gouvernement qui distribue des bourses aux fils de l'ouvrier.

M. Rouvier, qu'on ne savait pas si jeune, ne s'est pas contenté de répandre son exaltation sur l'imagination irradiante de ces gens du Midi qui boivent la rhétorique comme la terre desséchée boit la pluie. Il lui en restait assez pour la faire déborder encore de la tribune de la Chambre des députés sur la majorité panachée de modérés et de socialistes qui bayent ensemble aux féeries démocratiques, et il eut le même succès au Palais-Bourbon que dans les réunions électorales du Var. — « Oui, messieurs, disait M. Rouvier, avec cet accent puissant et pathétique qui fait de lui le premier peut-être des orateurs du parlement, répandre cette manne, la véritable manne moderne de la science, sur les couches les plus humbles de la population, c'est là, peut-être, une des œuvres les plus merveilleuses que la république ait faites. »

Il répondait par ce dithyrambe au rapporteur, M. Bouge, un camarade de Marseille comme lui, qui avait de l'équilibre dans l'esprit, quoique Méridional, et de la sincérité dans le caractère, quoique républicain. C'est même parce qu'il a témoigné de ces qualités suspectes à la démocratie qu'il n'a pas été réélu. M. Bouge avait exposé dans un honnête discours qu'il était urgent de réduire le nombre des bourses, parce qu'il y avait encombrement de licenciés et même d'agrégés, et que ces mandarins sans emploi ne faisaient que des misérables et des déclassés. C'étaient là des raisons; mais il n'est pas d'exemple que les raisons prévalent contre la rhétorique auprès d'une assemblée, créature et vassale de cette dupe collective qu'on appelle le suffrage universel. Quoi! refuser des bourses aux fils d'ouvriers, n'était-ce pas proclamer le privilège de la

Digitized by Google

richesse, glorifier l'ignorance et ramener la société française à la barbarie? M. Jules Guesde venait de le dire avec son âpreté de sectaire, et les socialistes l'avaient violemment applaudi. Lorsque M. Rouvier vint à son tour célébrer le droit du peuple aux bourses, l'enthousiasme déborda jusque sur les bancs de la droite. Le rapporteur, la commission du budget, le gouvernement, furent roulés comme des baigneurs innocents par une lame de fond, et c'est par une majorité de quatre cents voix contre soixante que la motion de M. Jules Guesde et de M. Rouvier triompha.

J'étais des soixante, et le sujet vaut la peine qu'on dise pourquoi. Sans croire que la science soit une manne, comme le dit M. Rouvier, ou qu'elle confère à celui qui la possède un titre au bonheur, je considère l'instruction publique comme une des obligations les plus impérieuses de la société et de l'État. Aucun parti ne répugne à ce devoir; aucun régime n'y a manqué. Seulement il y a des gens qui pensent que tout bien a sa mesure, et que l'instruction du peuple, pour rester bienfaisante, doit être porportionnée à son emploi. On comprendrait très bien cette loi, si on l'appliquait aux arts. Tout le monde approuve qu'on suscite une vocation d'artiste en accordant à un jeune adepte plein de promesses une bourse d'étude ou de voyage. Mais tout le monde aussi crierait à l'abus, si l'on distribuait ces bourses par milliers, parce que non seulement l'encombrement de la carrière avilirait l'art, mais encore ferait de ces boursiers sans débouchés des misérables. L'abus est moins apparent, lorsqu'il s'agit de la multiplication inconsidérée des bourses de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur; mais le mal est identique, et plus redoutable en ses effets. C'est pour M. Rouvier une attendrissante merveille que la sollicitude de la république qui tire des rangs du peuple le fils de l'ouvrier et verse en ses mains la sportule d'État qui lui permettra de con-

Digitized by Google

quérir la licence et même l'agrégation. Le trait est touchant à son origine; mais il faut aussi considérer la fin. Je voudrais que M. Rouvier s'arrêtât un moment à suivre ses jeunes clients sur la route où il les pousse, et qu'il consentît à nous dire ce que sont devenus le fils du cultivateur et le fils de l'ouvrier, le fils du gendarme et le fils du douanier, après que la république leur eut donné cette sanction suprême de ses bienfaits, le diplôme. M. Rouvier ne s'en informait pas; mais M. Bouge nous l'avait dit. Les plus favorisés végètent pendant quinze ou vingt ans dans les emplois subalternes de l'Université; les autres meurent littéralement de faim. Dans l'ordre seul des sciences, on en comptait plus de cinq cents; les lettres doivent, j'imagine, avoir un nombre plus considérable encore de ces privilégiés des bourses d'État, voués par le bienfait que célèbre M. Rouvier à la pire torture qui se puisse éprouver: celle de n'avoir ni champ pour ses ambitions, ni emploi pour ses facultés, ni nourriture pour son cœur.

C'est un abominable sophisme de prétendre que l'octroi des bourses ne crée pas de titres, et que l'État est quitte envers les boursiers lorsqu'on les a diplômés. Je souhaiterais à M. Rouvier un auditoire de licenciés sans place pour qu'il apprit ce que valent au juste des déclarations comme celle-ci, qui fut couverte d'applaudissements au Palais-Bourbon : « Ce qu'il faut leur dire, au contraire, c'est que, loin d'avoir une créance sur l'État, ils ont contracté envers la nation des devoirs plus étroits, et qu'il importe, si la carrière qu'ils avaient envisagée ne leur est pas ouverte, de porter dans d'autres branches de la vie nationale une activité et une compétence qui ont été élargies par les sacrifices de la nation. » Ce sont là proprement de mauvaises plaisanteries. Les bourses de licence et d'agrégation ne préparent leurs bénéficiaires qu'à la carrière de l'enseignement, et le crime précisément des pouvoirs publics est de les acheminer vers une carrière qu'ils

Digitized by Google

savent obstruée et que les malheureux ne verront plus s'ouvrir. C'est se moquer cruellement que de leur dire : « Maintenant que vous êtes pourvus de votre diplôme, tirez-vous d'affaire comme vous pourrez. La carrière du professorat vous est fermée? Eh bien, essayez de l'épicerie! »

Épiciers, ils le seraient avec joie, si l'on voulait d'eux. Mais le malheur d'un licencié, c'est qu'il n'existe pas une profession sociale où l'on puisse l'utiliser. Il ne peut être ni industriel, ni commerçant, ni commis, ni comptable, ni maçon, ni paveur, parce qu'on ne lui a rien appris de ce qu'il faut pour cela. Il est pourvu d'une éducation toute spéculative qui, par cela même qu'elle plane au-dessus des réalités vulgaires, ne correspond à aucune utilité. Par leur culture intellectuelle, ils appartiennent à l'élite sociale; dans la supputation des valeurs, ils sont au-dessous d'un élève des Arts et Métiers.

On les a tirés de leur sillon natal, sans s'inquiéter de l'avenir qui les attend, après leur transplantation. Ce sont des déracinés, comme dit Barrès. Et les malheureux sentent d'autant plus vivement l'angoisse de leur misère que le contraste est plus violent entre le rêve et le réveil. Ils pouvaient être heureux dans la médiocrité de leur condition première. Car rien n'est plus relatif que le bonheur. Le laboureur, l'artisan, le gendarme ou le douanier qu'ils eussent été, si on les eût laissés dans leur alvéole primitif, pouvaient mettre dans leur vie la même somme de jouissances qu'un financier millionnaire, pour peu que ces jouissances fussent adéquates à leurs goûts et à leur état. Ils ne s'en contenteront plus désormais, parce que l'instruction qu'ils ont reçue leur a insufflé une âme nouvelle qui les fait doublement souffrir, et des privations qu'ils supportent, et des désirs qu'ils ne réaliseront jamais.

Seuls les socialistes sont dans leur rôle en demandant

Digitized by Google

qu'on multiplie les bourses de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Ils ont un intérêt direct à troubler l'ordre naturel des choses, à déranger l'équilibre des forces, en un mot, à faire des déclassés. Car tout individu pourvu d'une instruction supérieure à sa fortune s'en prend naturellement à la société de ses déboires. C'est elle qu'il rend responsable de ses rêves déçus, de ses ambitions trahies, de ses espoirs trompés, de son impuissance irritée, et la logique révolutionnaire qui s'est emparée de lui le conduit invinciblement à vouloir briser les cadres sociaux dans lesquels il n'a pu entrer. Le déclassé est un malheureux digne entre tous de sollicitude et de pitié. Mais il est en même temps l'ennemi le plus redoutable des sociétés, et si la république avait plus de prévoyance que de charlatanisme, elle eût mis tous ses soins à réduire ces éléments de désordre, au lieu de les multiplier.

Est-ce à dire qu'il faille condamner l'enfant du peuple au prolétariat à perpétuité? Eh! bon Dieu, qui donc y songe? Qui voudrait refuser au fils du laboureur ou de l'ouvrier les moyens de s'élever dans l'échelle sociale, de développer ses forces et de conquérir le monde? Seulement, ce n'est pas là une question de bonne volonté : c'est une question de méthode. Il y a, Dieu merci! d'autres moyens que les bourses d'enseignement classique pour féconder la jeunesse et favoriser les généreuses ambitions des enfants du peuple. Puisque la licence et même l'agrégation ne les conduisent qu'à la misère en habit noir, la plus poignante de toutes, donnez-leur des bourses aux écoles professionnelles du commerce ou de l'industrie. C'est de là seulement que partent les voies qui mènent à la fortune. Les Américains, les Anglais, les Allemands ne font pas autre chose : c'est pourquoi le monde est à eux. Faites de même! Ouvrez à la jeunesse française, aux riches comme aux pauvres, la variété infinie des carrières industrielles et

Digitized by Google

commerciales. Cette impulsion donnée aux facultés natives de notre race sera pour la nation tout entière un inestimable bienfait. Nous aurons ainsi diminué l'afflux cérébral qui nous affole et rendu aux jeunes générations les vertus d'initiative et d'essor que leurs aînés semblent avoir perdues.

Ainsi donc, spécialisation des études, d'après les aptitudes mêmes de l'enfant, et hiérarchie des études elles-mêmes par la sélection, telle est, dans ses grandes lignes, la réforme à réaliser dans notre système d'enseignement. Appliquée avec intelligence et rigueur, elle donnerait, d'une part, des générations qui, instruites et formées en vue de fins déterminées, sauraient faire un emploi pratique de leurs connaissances, et, d'autre part, une élite d'esprits supérieurs que leur supériorité même désignerait au rôle de tuteurs et de guides dans une démocratie qui s'est montrée jusqu'ici trop encline au nivellement. L'aristocratie nobiliaire n'est plus qu'une pompe mondaine, depuis que le titre ne confère plus à celui qui le porte ni droit ni privilège. Elle n'est pas tout à fait sans prestige dans le milieu social où elle se montre, mais elle est sans utilité. L'aristocratie du mérite est, au contraire, la seule puissance qui puisse nous servir de sauvegarde contre les instincts déprimants et niveleurs de la démagogie. Elle n'est, à vrai dire, ni constituée, ni même en voie de formation. C'est que la grande infirmité des démocraties est de ne regarder jamais qu'en bas, et dans ce pays de suffrage universel, où le citoyen n'a pas l'éducation de son droit civique, on trouve plus de gens disposés à le plier aux basses spéculations qu'à lui apprendre à relever la tête. C'est à cette brigue avilissante que la République doit l'abjection de ses mœurs et la stérilité de son œuvre. Et c'est aussi de cela que la France se meurt. Jamais n'apparut plus impérieux et plus clair le devoir de la relever de cet abaissement, si l'on veut qu'elle vive pour d'autres

Digitized by Google

destinées. Il faut pour cela l'habituer au respect de l'inégalité. La nature est, en somme, notre maîtresse souveraine, dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, et l'on ne fait rien qui vaille en voulant se soustraire à ses lois. Comme elle a fait des monts qui dominent les vallées et les plaines, elle a fait des hommes qui dépassent l'ordinaire niveau des sociétés humaines par la supériorité de leur esprit, de leur caractère et de leur cœur. Ce sont des sommets humains. Ils ne sont pas seulement l'honneur des nations; ils en sont aussi la vertu. Ils constituent la seule aristocratie qui mérite un culte. C'est un culte vivifiant et nouveau qu'il faut répandre. Trop de charlatans politiques sont intéressés à dépraver la conscience nationale, parce que son abaissement est la condition de leur faveur auprès d'elle. Il convient à l'hygiène de la démocratie et au salut de l'État que la chaire du maître, à l'école comme au collège, soit le correctif de cette abjecte industrie. Athènes n'eût jamais connu l'affront démagogique, si l'on eût appris à sa jeunesse qu'il faut honorer Aristide et mépriser Cléon. Nous subissons la même destinée, parce que ceux qui chez nous ont charge de peuple conspirent avec les corrupteurs de la démocratie, au lieu d'élever son esprit, d'ennoblir ses soucis et de purifier ses goûts. Cette perversion de la conscience française, commencée par l'école, continuée par le collège, achevée par la politique, est la grande infirmité de notre nation. Elle gâte et perd les dons spéciaux que la nature avait répandus sur nous. Qu'on s'imagine un fou saccageant ses propres richesses, et l'on aura l'image fidèle de notre conduite. Il ne faudrait pas moins qu'une transfiguration complète de l'éducation nationale pour remédier à cette démence, et c'est à l'État, pouvoir enseignant, qu'il appartient de l'inaugurer dans son domaine.

Commencez donc par transformer vos programmes, vos méthodes, vos disciplines, et l'esprit de ceux qui les

Digitized by Google

appliquent. Puis, lorsque vous aurez fait cela, ouvrez les portes, abaissez les barrières, faites le champ libre à la concurrence. Considérez d'un œil propice les essais divers de l'initiative individuelle ou collective; laissez, en un mot, tout son essor à la liberté. Il s'est révélé, en ces derniers temps, dans les assemblées politiques et jusque dans les conseils du gouvernement, un singulier esprit de secte qui rêve de proscrire la liberté d'enseignement au profit de l'État, et de transformer en monopole une sorte de confession laïque qui aurait pour objet de façonner des cerveaux orthodoxes, c'est-à-dire exclusivement conformes au type jacobin. Lorsque Gustave Flaubert créait son immortel Homais, dont la pullulante lignée nous régente aujourd'hui, il n'osait pas lui prêter de telles ambitions. Homais n'était qu'un libre penseur important et stupide qui se contentait de sa supériorité propre, et ne prétendait pas l'imposer aux autres. Jamais cette idée saugrenue ne lui serait venue que son cerveau servît de type obligatoire du cerveau de l'avenir, et que ceux-là seraient mis hors la loi qui se refuseraient, pour eux et pour leurs enfants, à penser comme lui.

L'intoxication progressive du sophisme révolutionnaire nous a conduits à cette énormité. Les hommes politiques qui se piquent d'être les héritiers et les représentants de la Révolution française rêvent, cent ans après la déclaration des droits de l'homme, de révoquer à leur façon l'édit de Nantes; et cette conjuration du fanatisme rouge contre la liberté de conscience se place, avec un cynisme inouï, sous l'invocation du progrès! Ces gens-là sont des inquisiteurs à rebours. Ils entendent la libre pensée comme les inquisiteurs du Saint-Office entendaient la religion, et leur rêve est de la servir par les mêmes moyens. Il y a seulement cette différence entre eux et leurs modèles que quatre siècles nouveaux ont jeté sur eux toute lumière, et que cette lumière ne les a pas éclairés.

Digitized by Google

Mais ce ne sont là, Dieu merci, que des accès sans lendemain. Les accidents passent, et la loi demeure. Or, la loi, c'est la liberté. Elle est la dispensatrice de la vie, la nourrice de toute énergie, la conservatrice de toute vertu active et féconde. On peut même se demander, à ce point de vue, si le monopole universitaire est un bienfait. L'université est une de ces institutions que le génie centralisateur de Napoléon avait imaginées pour absorber toutes les forces vives du pays et les diriger à son gré. Son histoire est assurément glorieuse, et ses services incontestés. On ne peut néanmoins s'empêcher de remarquer qu'il y a deux pays au monde qui sont l'un et l'autre à l'avant-garde de la civilisation et du progrès, deux pays où la jeunesse est mieux instruite, mieux élevée, mieux armée pour les luttes de la vie que la jeunesse française : ce sont les États-Unis et l'Angleterre. Eh bien, ni aux États-Unis ni en Angleterre il n'y a d'université d'État. Il n'y a même aucune institution d'État qui corresponde à notre ministère de l'instruction publique. L'Allemagne a un ministère qui veille à ce que l'enseignement distribué dans ses écoles soit religieux, moral et pratique; mais elle possède aussi des universités libres, autonomes, maîtresses de leurs disciplines, investies de la collation des grades, et nous savons quel merveilleux essor a pris l'activité allemande. M. Demolins, qui étudie ces questions avec autant de sagacité que de hardiesse, nous a dit dans des livres retentissants les causes de la supériorité des races anglo-saxonnes, et la cause essentielle, à ses yeux, est la qualité de leur enseignement. Il en est tellement convaincu qu'il a fondé, chez nous, un établissement sur le modèle des écoles d'Angleterre; et s'il a voulu courir les risques de cette coûteuse expérience, c'est qu'il avait la certitude d'en retirer le même fruit. Dût-il échouer dans son entreprise, que la tentative n'en serait pas moins digne d'éloges. C'est un essai de même sorte que poursuivait le Père Didon dans son col-

Digitized by Google

lège d'Arcueil, et, précisément parce qu'il était un maître indépendant et novateur, il mérita qu'on applaudît à son effort. Le grand mal de notre nation est d'être trop emmaillotée et de se trop complaire dans ses langes. Quiconque travaille à son émancipation, en rompant les traditions surannées et paralysantes, sous la seule réserve du respect que l'on doit à la morale, peut et doit être tenu pour un bon serviteur de la patrie. Il contribue, dans la mesure de ses forces, à libérer un peuple.

Digitized by Google

XII

L'ARMÉE

Dans les dernières années de l'Empire, l'armée était de la part des républicains l'objet d'une haine d'élection. Cette haine exterminatrice était, d'ailleurs, clairvoyante et réfléchie. Le régime vieilli, fatigué et malheureux, semblait s'acheminer doucement à sa ruine. Une seule défense lui restait contre les assauts que l'on sentait prochains : c'était l'armée. Aussi l'armée était-elle le point de mire de toutes les attaques. Il y avait dans les journaux une rubrique commune sous laquelle on recueillait, en les horrifiant à plaisir, les peccadilles ou les méfaits des officiers et soldats. Cela s'appelait « les gaietés du sabre ». Au Corps législatif, les orateurs de la gauche employaient tous leurs talents à démolir l'armée, et jamais leur effort ne fut plus furieux qu'au lendemain de Sadowa, c'est-à-dire au moment où le maréchal Niel travaillait avec une ardeur désespérée à reconstituer nos forces militaires, en prévision d'une guerre que tout le monde sentait inévitable.

La guerre eut lieu. On en sait le résultat. Le désastre, tout immense qu'il fût, avait eu, du moins, l'avantage de raviver parmi nous, en le clarifiant, l'amour de la patrie, et de restaurer le culte de l'armée, qui en est inséparable. Mais il est à remarquer que ces sentiments procédaient d'inclinations ataviques et de traditions nationales que le régime nouveau n'avait pas encore entamées. La France avait changé de maîtres sans changer d'âme ; sa conscience avait gardé la forme qu'elle tenait de son éducation monar-

Digitized by Google

chique. Elle avait, sous la république, les mêmes instincts, les mêmes aspirations, le même idéal patriotique que sous l'Empire et sous la Restauration. Gambetta, qui était patriote et chauvin à l'ancienne mode, avait su préserver l'armée des hostilités que la république porte et concentre en elle, et son influence avait, pour longtemps encore, régenté l'esprit de ses successeurs. Mais la république ne dure pas impunément. L'appareil monarchique dont elle est encore affublée ne peut corriger son humeur. Il devait fatalement venir une heure où l'incompatibilité de ses instincts avec l'esprit militaire la dresserait contre l'armée. Cette heure est venue. L'affaire Dreyfus n'a été que le prétexte de cette levée de boucliers. La cause réelle, c'est un antagonisme de principe et d'humeur, de sentiments et d'idées, qui tient à l'essence même des choses, par conséquent, irréductible.

Il existe, en effet, une antipathie incurable entre la république et l'armée. Le républicain est l'antithèse morale du soldat; il ne peut ni le comprendre ni l'aimer. Les vertus professionnelles, les servitudes héroïques que l'on doit considérer comme les principes constitutifs des armées : la discipline, le renoncement, l'abnégation, le sacrifice, l'obéissance passive et muette, l'immolation volontaire de toute personnalité à l'autorité impersonnelle du commandement, ne sont pas seulement lettre morte pour le républicain de profession : elles constituent, à ses yeux, autant d'hérésies civiques, et, à ce titre, elles lui paraissent odieuses. La conception qu'il a du citoyen est précisément la contre-partie des obligations qui font le soldat; c'est la souveraineté de l'individu, l'impatience de la règle, la négation de toute hiérarchie, l'humeur raisonneuse et rebelle à toute autorité comme à toute tradition, le dogme de l'égalité universelle et l'instinct social du nivellement.

On sait quelle polémique effroyable les journaux socialistes, maçonniques et ministériels entretiennent depuis

Digitized by Google

plusieurs années contre l'armée, et l'on sait aussi avec quelle violence égale les journaux adverses leur répondent. Si l'on dégage cette polémique du torrent d'injures où elle roule, on y perçoit aisément deux sentiments contraires, deux aspirations ennemies d'où sortent les deux thèses en lutte : d'une part, la glorification du soldat, et, d'autre part, une sorte d'iconoclastie qui tend à son abolition. C'est, sous une autre forme et pour d'autres objets, la guerre entre l'instinct religieux et l'esprit laïque.

L'armée n'est pas d'essence surnaturelle ; mais sa fonction est sacrée, comme la patrie elle-même, et de là vient que l'attachement qu'on a pour elle confine au culte. Pourquoi les grandes manœuvres et les revues attirent-elles tant de spectateurs? Et pourquoi ces spectateurs, au lieu d'être simplement amusés par le spectacle, se sentent-ils le cœur gonflé d'enthousiasme et quelquefois les yeux mouillés de larmes? Pourquoi, lorsqu'un régiment traverse un village, tant de braves gens l'escortent-ils avec allégresse? Pourquoi la garde nationale fait-elle rire et l'armée fait-elle vibrer? C'est que le peuple, qui l'aime et la suit, reconnaît et salue en elle la vision même de la patrie. Ces phénomènes mystiques, les antimilitaires les appellent des préjugés, comme ils traitent de superstitions les croyances religieuses. Ceux qui, comme nous, sont des réactionnaires parfaits, c'est-à-dire des Français pénétrés des idées, des traditions, des superstitions mêmes et des préjugés de l'ancienne France, aiment la patrie à l'ancienne mode, c'est-à-dire qu'ils l'identifient à l'armée, non seulement parce que l'armée combat et meurt pour elle, mais encore parce qu'elle est le conservatoire de tout ce qui fait la puissance et la beauté des peuples.

Or, il y a, à l'avant-garde de la république, des patriotes d'une autre espèce qui estiment que cette façon d'aimer la patrie est d'une inspiration surannée et d'une pratique dangereuse. Tout citoyen devenant soldat au jour du dan-

Digitized by Google

ger, et, par conséquent, appelé à combattre et à mourir comme le soldat professionnel, il leur paraît absurde autant qu'injuste de réserver à l'armée le privilège de l'héroïsme et du prestige qui en dérive. De plus, l'esprit politique qui les anime est, comme nous venons de l'indiquer, l'antithèse absolue des vertus de métier qui font le soldat. On comprend donc qu'à tous ces titres l'armée soit antipathique aux citoyens qui se réclament uniquement de la Révolution française, et croient, comme Sosie, que leur qualité première est « d'être hommes et de parler ». Cette antipathie d'inspiration purement civile se fortifie, en l'espèce, d'une inquiétude qu'on ne peut s'empêcher de trouver légitime. Il est incontestable que l'esprit de corps, qui est la grande vertu des armées, est aussi le grand péril des républiques. Il sort du bruit des armes une ivresse particulière qui devient promptement fatale aux institutions. L'aventure boulangiste est le plus frappant exemple de ce prestige vivace et souverain qu'exerce l'épée du soldat sur l'imagination des peuples. Mettez à la place du général Boulanger un civil rayonnant de génie, c'est à peine s'il soulèvera quelques vivats sur son passage, et la popularité ne le suivra pas. Il a suffi qu'un soldat sans gloire apparût dans la lice pour que le peuple accourût frénétiquement vers lui, et il n'a tenu qu'à lui de l'entraîner sur ses talons partout où il lui eût plu de le conduire. Vienne une guerre heureuse, et rien n'empêchera les multitudes enthousiastes de hisser sur le pavois le soldat victorieux et d'en faire un chef, peut-être même un dieu ! La gloire est si belle, et paraîtra si bonne à nos âmes humiliées, qu'on sacrifierait tout à cette apothéose !

Les républicains antimilitaires sont donc excusables de prendre leurs précautions contre un semblable accident. Ainsi s'explique la croisade haineuse qu'ils mènent contre l'armée. Ils la poursuivent de leur antipathie et de leur méfiance, parce qu'elle leur fait peur. Mais ils ne sont pas

Digitized by Google

seuls à vouloir l'abolir. A côté d'eux s'agitent des abolitionnistes d'une autre envergure. Ce sont les précurseurs, ceux qui portent en leur cerveau le « devenir » de la société nouvelle, et croient que le meilleur moyen de frayer les voies au progrès est de supprimer l'armée, qui lui barre le chemin. Ils ont, en somme, les mêmes raisons d'abolir l'armée que nous avons, nous, de la défendre. Ce sont deux mondes qui sont en lutte : l'un, qui reste fermement attaché aux vieilles formules de l'ordre, telles que les a édifiées l'expérience de tous les pays et de tous les temps; l'autre, qui croit être en gestation d'un ordre nouveau et prétend le faire sortir des ruines du présent. Lorsque les détracteurs de l'armée reprochent à ceux qui la défendent de n'être qu'un agrégat de superstitions surannées et de traditions archaïques, tandis qu'ils sont, eux, les initiateurs d'une société nouvelle et d'un patriotisme supérieur, ils ont raison dans le fond, sinon dans les termes. C'est bien une France nouvelle qui s'élabore en eux, et cette France nouvelle est l'expression finale de l'effort que font ensemble les intellectuels et les révolutionnaires coalisés.

Il n'est pire symptôme des maladies mentales qui éprouvent la société contemporaine. C'est à l'horreur des armes et au mépris des hommes de guerre que se reconnaît la décadence des nations. Et le pis est que cette maladie du patriotisme commence par en haut. Un philosophe, un lettré, un intellectuel, comme on dit aujourd'hui, peut tenir l'automatisme du soldat pour une dégradation de l'être humain, et l'uniforme dont il s'affuble, pour un déguisement de carnaval. Car toute la noblesse de l'homme, à ses yeux, réside dans son activité cérébrale, dans la production et dans la propagande de l'Idée, et le propre du soldat est précisément d'accomplir certaines besognes subalternes et machinales qui non seulement n'exercent pas son cerveau, mais lui interdisent jusqu'à la liberté de penser. Ce haut dédain de l'homme de pensée

Digitized by Google

pour l'homme d'action paraît légitime aux raffinés de l'esprit, parce que, dans l'organisme humain, le cerveau est supérieur au bras. Le bras n'est qu'un agent d'exécution; c'est le cerveau qui dirige et commande. De même, dans les sociétés définitivement affranchies du vieux joug barbare de la force, et parvenues à ce sommet idéal de la civilisation qui est le règne de l'Intellectualité, il leur semble que, suivant la hiérarchie des mérites, le penseur doit occuper le haut bout de l'échelle, et le soldat, le dernier échelon. Quel bien font tous ces sabreurs à l'humanité? Ils contrarient et retardent, par l'extravagante brutalité de leurs gestes, l'évolution progressive des sociétés vers la lumière, la justice, l'harmonie et la fraternité. L'industrie qu'ils représentent n'est qu'une barbarie attardée, et les vertus qu'ils déploient ne sont qu'un reste de l'animalité primitive. A mesure que l'esprit de l'homme s'affine et s'épure, il se détourne de ces spectacles avilissants. La guerre est la dernière manifestation des instincts les plus grossiers de l'homme, et l'homme de guerre, un anachronisme.

Ainsi pensent et raisonnent les cérébraux, gens de haute culture et d'esprit raffiné, qui prétendent substituer l'empire de la science à l'empire suranné de la force. L'esprit scientifique dont ils se réclament est l'antithèse de l'esprit militaire, qui est fait de discipline et de soumission. On reconnaît dans cet antagonisme le principe de l'aversion jalouse et de l'injurieux dédain que l'intellectuel de tous les temps a professé pour le soldat. C'est que le soldat est le dernier représentant de la suprématie de la force sur l'esprit, et l'idolâtrie populaire dont l'armée est encore l'objet n'est que le prolongement de la barbarie antique. La grandeur romaine fut le triomphe de la force, et l'esprit, on peut le dire, n'y fut pour rien. Mais, à Rome même, les intellectuels sommaient le soldat de leur céder la place. *Cedant arma togæ!* Il n'y a pourtant qu'un pays

Digitized by Google

au monde où cette sommation insolente ait été obéie : c'est la Chine.

En Chine, les lettrés ont accaparé l'État, occupé toutes les hautes charges publiques et relégué les militaires au dernier rang. Là-bas, le mandarin militaire ne jouit d'aucune considération, et le métier des armes est tenu pour le gagne-pain des malandrins et des brutes. On sait ce qu'il en est advenu. L'excès de cérébralité a eu pour effet d'atrophier les membres et de paralyser la vie physique. Grâce à l'intellectualisme, la Chine, sans activité comme elle est sans défense, est devenue la risée et la proie du monde. Mais les intellectuels qui l'administrent en sont encore à l'ignorer. L'orgueil résiste en eux à tous les accidents, à toutes les leçons, et lorsque les porteurs de mauvaises nouvelles viennent leur annoncer que des étrangers envahissent et dépècent l'empire, ils haussent les épaules devant les envahisseurs, et croient se venger assez en les traitant de barbares.

Nos mandarins de France, à l'exemple de leurs maîtres chinois, prétendent renverser les rôles. Ils se sont affranchis du respect militaire comme d'un préjugé barbare, et c'est avec une pitié dédaigneuse qu'ils nous disent : « Qu'est-ce qu'un traîneur de sabre, à côté d'un artiste, d'un lettré, d'un savant, d'un penseur? » Peu de chose, en vérité, si on le considère isolément. Mais ce soldat obscur, sans art, sans pensée et sans lettres, envisagé dans sa collectivité, savez-vous bien ce qu'il est? Il est la sécurité, la liberté, l'honneur, le crédit, la puissance, le prestige, la vie même de la nation. Mieux encore, il est celui qui meurt pour tout cela! L'histoire témoigne que les grandes époques, dans la fortune des peuples, ont eu pour assise et pour cadre l'hégémonie militaire, et lorsque les lettres, les sciences et les arts ont eu leur tour, ils n'ont brillé que sous le dais de gloire que les soldats leur avaient élevé. Ce ne sont ni les discours ni les livres qui donnent

Digitized by Google

la vraie mesure de la grandeur humaine, c'est le sacrifice. Le meilleur et le plus noble parmi les hommes n'est pas celui qui les dépasse par le vol de sa pensée, c'est celui qui se dévoue pour eux. Ce dévouement, qui n'a d'autre terme que la mort stoïquement affrontée, est la loi professionnelle du soldat, et c'est aussi son titre à la primauté.

« L'avenir est aux peuples sales, » écrivait Louis Veuillot quelque temps avant la guerre de 1870, et cette pensée d'apparence triviale avait un sens profond. Elle voulait dire que la suprématie, avec tous les biens qui l'accompagnent : puissance, crédit, richesse, honneur et gloire, appartient infailliblement aux nations dont aucun raffinement intellectuel ou physique n'a dépravé la vertu native. Ce n'est pas le maître d'école allemand qui a gagné la bataille de Sadowa, comme l'a dit un cuistre, c'est la discipline allemande. Dans la balance idéale des valeurs qui confèrent aux nations la primauté, un livre pèse infiniment moins qu'un sabre. Les intellectuels s'en indignent et en rougissent pour l'humanité. Les gens simplement intelligents le constatent, et s'ils sont hommes de gouvernement, ils mettent tous leurs soins à défendre et à sauver la force des conspirations de l'esprit.

La force, nous venons de le dire, réside tout entière dans l'armée. Mais il ne suffit pas qu'il y ait une armée pour que la force soit sauve. Cela dépend uniquement de l'organisation militaire qui constitue l'armée. Or, l'organisation présente, qui est sortie de la loi de 1889, n'est pas seulement imparfaite, elle est, en même temps, une cause d'affaiblissement progressif pour l'armée et une cause de péril pour la société. En d'autres termes, elle est à la fois antimilitaire et antisociale. La logique rectiligne que les théoriciens du droit révolutionnaire ont insufflée à la démocratie a tiré du sophisme égalitaire cette conséquence

Digitized by Google

aussi pernicieuse en ses effets qu'extravagante en ses principes : l'uniformité des charges.

Les esprits libres, qui n'ont ni préjugés ni système, croient que toute contrainte est une cause de stérilisation partielle ou totale des facultés humaines, et que le progrès est dans la diversité. C'est la liberté du choix qui fait l'essor illimité des forces; d'où il suit que pour assurer à l'activité d'un peuple le développement le plus harmonieux et le plus puissant, il faut, autant que possible, laisser à chacun des individus qui le composent la libre disposition de son génie. Les maîtres de la démocratie contemporaine en jugent autrement. Ils proscrivent la diversité, parce qu'ils voient en elle une dérogation choquante aux principes établis par la Révolution française, et un retour déguisé aux privilèges de l'ancienne France. Ils croient que le progrès consiste dans l'uniformité. C'est pourquoi la législation dont ils nous ont dotés s'est surtout employée à niveler les conditions, à réduire, par l'identité des charges, les inégalités naturelles ou sociales, à soumettre tous les citoyens au même régime, à les assujettir aux mêmes servitudes, à diviser en cases égales le champ de leur activité. Le service militaire obligatoire et universel est né de cette géométrie.

On a bientôt fait de dire : le service militaire universel est une obligation patriotique indéclinable. L'Allemagne le possède et lui doit une armée de quatre millions d'hommes. Il nous faut bien faire comme elle, sous peine de livrer la France désarmée à l'ennemi. C'est sur cet argument de fait que l'on s'est fondé pour l'instituer chez nous, et c'est par ces raisons péremptoires, en apparence, qu'on le défend. Le raisonnement est élémentaire, en effet, et tel que le pourrait faire un écolier. L'Allemagne, en cas de guerre, mettra quatre millions d'hommes sous les armes. Si nous ne pouvons lui opposer un nombre égal de soldats, nous serons écrasés par elle. Si cette arithmétique pri-

Digitized by Google

maire était le dernier mot de la défense nationale, il n'y aurait pas besoin de se battre; il suffirait de se compter, et la victoire appartiendrait de droit au plus nombreux. Mais il y a, Dieu merci, en matière aussi complexe, d'autres considérations à peser que celles qui peuvent entrer dans la tête d'un statisticien, et ce sont ces considérations, trop négligées jusqu'ici, que nous voudrions soumettre au jugement de la conscience publique.

Pour bien juger de la valeur des institutions militaires d'une nation, il faut les envisager non seulement dans leur objet éventuel, qui est la guerre, mais aussi dans leurs effets sociaux pendant la paix. La guerre n'est qu'un accident dans la vie des peuples, et cet accident devient de plus en plus rare, à mesure que la civilisation pénètre la conscience du monde, que les relations s'étendent et se multiplient, que les frontières s'abaissent, que le prestige des armes diminue et que la gloire elle-même s'avilit. On faisait volontiers la guerre autrefois, lorsque les États se contentaient de mettre en ligne des armées de 50,000 ou de 100,000 hommes, et que l'enjeu de la partie se soldait par la perte ou le gain de quelque province de nationalité indistincte et de conscience à peu près indifférente. On y regarde de plus près, lorsque la guerre met aux prises plusieurs millions d'hommes, c'est-à-dire deux nations entières en armes, et que l'enjeu de la partie n'est rien moins que l'extermination du vaincu. Ainsi, plus la partie est grosse, plus il importe de s'assurer toutes les chances de victoire. Mais, d'autre part, plus elle est rare, plus il importe aussi de ne pas sacrifier à la préparation d'une guerre incertaine, hypothétique et de plus en plus improbable, les éléments essentiels qui font la santé, la force et l'honneur des peuples dans la paix. En d'autres termes, la guerre n'étant qu'un accident dans la vie des nations, et la paix étant le régime normal des sociétés, l'organisation militaire d'un peuple devrait être calculée de façon

Digitized by Google

à donner son maximum d'intensité dans la guerre, et à laisser dans la paix leur maximum de liberté et d'essor aux modes divers de son activité. Or, nous avons méconnu ce double principe. Le service militaire, tel que nous l'avons établi, est un instrument d'une efficacité douteuse dans la guerre; mais il est, dans la paix, une cause certaine de trouble, de désordre et de dépravation.

Il est un livre admirable dont l'étude est le bréviaire obligé de tous ceux qui s'occupent de nos institutions militaires : il s'appelle *l'Armée et la Démocratie*. Bien qu'il ne porte pas de nom d'auteur, on sait qu'il est l'œuvre commune de deux hommes également éminents, à titres divers : l'un, qui avait été l'un de nos officiers généraux les plus brillants et les plus renommés; l'autre, un homme politique en même temps qu'un écrivain d'élite que l'on peut citer au premier rang des meilleurs et des plus libres esprits de notre temps. Ce livre débute par cette phrase que des réformateurs sérieux ne sauraient assez méditer : « Il y a pour une nation un malheur plus grand que celui d'être vaincue, c'est de se tromper sur les causes de sa défaite. » Cette erreur, nous l'avons commise. C'est elle qui a présidé à la loi de 1889 et qui dicta le vote de la majorité. Au regard des auteurs et des partisans de cette loi, la cause de notre défaite fut l'infériorité du nombre. Ils ont fait le compte des hommes que l'Allemagne en armes put opposer à nos maigres bataillons, et se sont aperçus que notre armée de première ligne, la seule qui fût alors debout, n'avait été écrasée que parce qu'elle avait combattu dans la proportion d'un contre trois. Cette cause de défaite une fois établie, ils en ont conclu qu'ils tenaient le secret de la victoire : Faisons une armée plus nombreuse que celle de l'ennemi, et nous le vaincrons comme il nous a vaincus! Le raisonnement est grossier, et l'erreur qui en est sortie risque de nous être plus funeste qu'une nouvelle défaite.

Digitized by Google

L'infériorité numérique de l'armée française fut incontestablement l'une des causes du désastre de 1870; mais elle n'en fut pas la cause principale. La cause essentielle et primordiale de la défaite, ce fut l'impéritie du commandement. Nos troupes combattirent à Wissembourg, à Forbach, à Wœrth, à Metz, à Sedan, dans la proportion d'un contre deux, contre trois, contre quatre, et elles durent nécessairement succomber, malgré des miracles d'héroïsme, parce que l'héroïsme ne supplée pas au nombre. Ceci est d'une observation exacte. Mais c'est n'avoir qu'une vue superficielle et courte des choses, que de s'en tenir à cette optique. Il n'y avait pas de fatalité qui condamnât l'armée française à combattre et à succomber dans cette proportion. Si vous interrogez les hommes de guerre sur ces événements, ils vous diront que cette succession d'échecs et de catastrophes fut le résultat de fautes stratégiques, non seulement évitables, mais qu'un commandement plus intelligent et plus sûr eût aisément évitées. Que le général Abel Douay se garde et se relie à son corps d'armée, au lieu de s'égarer, et la surprise de Wissembourg devient impossible. Que les divisions du 3e corps à portée du champ de bataille se portent au secours du général Frossard, au lieu de le laisser seul aux prises avec l'ennemi, la journée de Forbach se change en victoire. Que le maréchal de Mac-Mahon, au lieu de combattre à Wœrth avec son seul corps d'armée, attende d'avoir été rallié par le 5e corps à droite et le 7e corps à gauche, c'est à la tête de 90,000 hommes, au lieu de 38,000, qu'il livre bataille à l'armée du prince royal, et l'issue de la rencontre peut être tenue pour toute différente. Que Bazaine, après les engagements victorieux des 14 et 16 août, poursuive vigoureusement sa retraite sur Paris, au lieu de se replier sur Metz, et c'est toute la physionomie de la guerre qui se trouve changée. Bazaine évite le siège et la capitulation de Metz, et Mac-Mahon, n'ayant plus à secourir Bazaine,

Digitized by Google

ne va pas à Sedan. Si donc l'infériorité numérique nous a fait battre dans ces rencontres, elle n'est assurément pour rien dans les fautes stratégiques et tactiques qui les ont engagées. Le commandement avait toute la liberté de manœuvrer autrement, et s'il eût manœuvré autrement, aucune bataille n'eût été livrée mal à propos, aucune armée n'eût été perdue, et le désastre final était certainement évité.

Il résulte, avec une évidente clarté, de cette première phase des opérations militaires que l'armée de Metz, composée de vieux soldats, était aussi supérieure en qualité aux troupes allemandes qu'elle leur était inférieure en nombre, et que les pertes qu'elle leur a infligées, malgré cette infériorité numérique, ont été beaucoup plus considérables que celles qu'elle a elle-même subies. La conséquence à tirer de cette première constatation, c'est que l'armée la meilleure sera celle qui aura combiné dans la plus juste proportion le nombre et la qualité. La qualité sans le nombre est vouée à l'écrasement. Le nombre sans la qualité n'est plus qu'une cohue vouée à la déroute. C'est la combinaison bien entendue et justement équilibrée de ces deux éléments qui fera la bonne armée de combat.

C'est ce qu'avait à peu près réalisé l'organisation militaire instituée par la loi de 1872. Cette loi était l'œuvre de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire d'une réunion d'hommes de bonne volonté qui savaient mettre dans l'œuvre de réparation et de relèvement qu'ils avaient entreprise un patriotisme de bon aloi. Comme ils avaient une armée à refaire, ils s'inspiraient exclusivement de considérations militaires, et pas un d'eux n'avait alors l'idée qu'avant d'être nationale, l'armée dût être démocratique et républicaine. Ils avaient pour conseillers et pour guides des généraux tout frais émoulus des champs de bataille, dont quelques-uns étaient des soldats d'élite, tels que Ducrot et

Digitized by Google

Chanzy. Leur patriotisme éclairé fit la part nécessaire à l'autorité professionnelle de ces collaborateurs militaires qui avaient l'expérience de la guerre et l'expérience du commandement, et de cette collaboration intelligente et féconde était sortie la loi de 1872.

On ne saurait dire de cette loi qu'elle fût parfaite. Le service militaire en temps de paix étant l'une des servitudes les plus gênantes qui puissent peser sur un peuple, il n'en peut rien sortir qui soit excellent. Mais elle avait, du moins, l'avantage d'alléger cette servitude dans la mesure du possible, et de donner à la France une armée à la fois assez nombreuse et assez solide pour assurer sa défense contre toute agression. Elle consacrait l'obligation du service personnel, qui est tout ensemble un honneur et un devoir. Mais si elle imposait à tous les citoyens adultes l'obligation commune de servir et de combattre en temps de guerre, elle ne disait pas que tous devaient uniformément le même temps de service en temps de paix. Elle divisait le contingent annuel en deux portions : l'une, qui devait servir quatre ans; l'autre, qui ne servait qu'un an. Cette inégalité ne constituait, d'ailleurs, aucun privilège de droit pour personne; le sort seul en était l'arbitre. Elle déchargeait ainsi la jeunesse française d'une servitude qui coûte aussi cher à la carrière privée des citoyens qu'à l'économie générale du pays. Pour que l'allégement fût complet, il eût fallu que le législateur consentît à la faculté de substitution entre les hommes des deux portions du contingent. Mais l'Assemblée nationale craignit de paraître constituer un privilège à la richesse, et la peur de froisser un préjugé absurde l'empêcha de consentir au droit d'échange qui eût été profitable à tout le monde.

La loi de 1872 était l'œuvre d'une assemblée monarchique, et l'armée qu'elle avait faite portait la trace de ses origines. Elle était nationale, et non démocratique; elle avait l'esprit militaire, et non républicain. L'inégalité du

Digitized by Google

service entre les deux portions du contingent constituait une dérogation au génie égalitaire et niveleur de la Révolution française, et sa durée entretenait des traditions surannées et menaçantes qui faisaient de l'armée un corps distinct du reste de la nation. A tous ces titres, elle déplaisait à tous les républicains de parti qui exploitent la république comme un fief de famille, et détestent également tout ce qui porte ombrage à leur exploitation.

Il était donc inévitable que le parti républicain, devenu le maître absolu du pouvoir, entreprît de réformer l'organisation militaire dans le sens que lui dictaient ses antipathies et ses méfiances instinctives contre l'armée, et qu'avivait la peur. C'est, en effet, de cette double préoccupation que sortit la loi de 1889, qui substitue au système des deux portions le service de trois ans pour tous.

Le système de recrutement et d'organisation qui régit actuellement l'armée française procède d'une double préoccupation : il est à la fois militaire et civil. Il est militaire par son objet, qui est d'assurer la défense du territoire national contre une agression étrangère; il est civil par le secret souci d'assurer la défense de la république contre les périls d'un *pronunciamiento*. En d'autres termes, le législateur de 1889 a pris toutes les précautions possibles pour nous faire une armée qui fût puissante par le nombre et inoffensive par l'esprit. Ceux qui se plaisent à étudier l'âme d'un parti trouveront d'édifiants rapprochements à faire entre la discussion de la loi de 1889 et les attaques systématiques dirigées vingt ans plus tôt contre l'armée de l'Empire. C'est le même esprit, et ce sont aussi les mêmes arguments. Ces patriotes, à la fois chimériques et haineux, sont immuables, et c'est d'eux vraiment que l'on peut dire qu'ils n'ont rien appris et rien oublié.

Cependant l'opposition antimilitaire de 1867 pouvait paraître excusable dans une certaine mesure, parce qu'elle n'avait pas fait encore l'expérience de ses sophismes démo-

Digitized by Google

cratiques. Mais les démocrates de 1889 savaient de quel prix nous les avions payés. Et pourtant, il semble bien à les entendre qu'aucune expérience ne les instruit, qu'aucune lumière ne les éclaire, et que l'histoire, pantelante encore des déchirements d'hier, ne comporte pour eux ni leçon ni regret. Ils pensent, ils raisonnent, ils agissent comme s'ils ne savaient rien de ce qui s'est produit dans l'intervalle de ces vingt ans. Ils sont censés faire une loi militaire; mais la qualité professionnelle de l'armée que cette loi doit engendrer est ce qui les préoccupe le moins. Le seul souci qui les agite est de faire une armée qui soit démocratique par l'origine et républicaine par l'esprit. Et ce souci, qui pourrait être tenu pour une trahison de la patrie, lorsqu'on l'oppose aux formidables périls qu'il comporte, leur semblait si décisif qu'il devenait le principal argument des auteurs et des défenseurs de la loi. — « Nous nous sommes efforcés, disait textuellement le rapporteur, de faire une loi démocratique. En la votant, vous aurez beaucoup fait pour l'affermissement de la république!... »

C'était un détestable et dangereux sophisme. Il y a toujours solidarité entre le gouvernement en exercice, de quelque nom qu'il s'appelle : empire, royauté, république, et le pays lui-même, et rien ne peut profiter au régime, qui soit nuisible à la nation. Or, c'est causer à son pays le plus grave des préjudices que de lui imposer par esprit de parti une organisation militaire qui ne saurait le défendre efficacement dans la guerre, et qui le perd sûrement dans la paix.

Lorsque le célèbre écrivain militaire allemand von der Goltz a prédit la venue d'un nouvel Alexandre qui, à la tête d'une armée peu nombreuse, mais composée de soldats d'élite, disperserait ces immenses rassemblements d'hommes, comme Alexandre de Macédoine dispersa l'innom-

Digitized by Google

brable armée de Darius, il a fait la critique la plus décisive de cette folie du nombre qui prévaut aujourd'hui partout. Napoléon, qui fut un conducteur d'hommes et un organisateur incomparable, disait un jour : « Qui donc est capable de commander une armée de 300,000 hommes? Moi, peut-être!... Et encore!... » Ainsi ce cerveau surhumain, qui avait poussé le génie des prévisions et des combinaisons militaires à l'extrême puissance, doutait, non point de son aptitude personnelle, mais du pouvoir humain. Il disait qu'il y avait au nombre une limite au delà de laquelle le commandement n'est plus possible. Et il fit mieux que de le dire, il en fit lui-même une terrible expérience. Lorsqu'il franchit le Niémen à la tête d'une armée de 600,000 hommes pour envahir la Russie, il avait, suivant sa méthode infaillible, tout prévu, tout réglé. Mais l'exécution ne répondait plus à l'impeccable sûreté du plan. Au lieu de ce mouvement d'ensemble, harmonique, précis et rapide, qu'on admire dans ses précédentes campagnes, surtout dans celle de 1805, il y eut du flottement, de la confusion, des retards, des accrocs, des fautes. La masse était trop énorme pour être aisément maniée. Elle échappait à l'action directe de son génie et débordait sa main. L'armée de 1812 ne comptait que 600,000 hommes, et c'est Napoléon qui la commandait. L'armée d'aujourd'hui, en Allemagne comme chez nous, représente un effectif de 4 millions d'hommes, et le commandement de ces multitudes armées, dont le dénombrement seul eût fait reculer Napoléon, échoit, en Allemagne comme chez nous, à des généraux élevés dans la paix, et dont aucun n'a l'expérience de la guerre!

N'est-il pas vrai que ce système est un monument de démence? Car, sous prétexte de se préparer formidablement à une guerre que l'on dit toujours imminente, et qui n'arrive jamais, il réunit à plaisir toutes les conditions qui rendent la guerre impossible. Ce n'est pas faire injure à

Digitized by Google

nos généraux que de dire qu'aucun d'eux n'a le cerveau fait pour commander une armée de 4 millions d'hommes. Le cerveau capable de ce miracle excéderait la mesure humaine. Il n'y en a jamais eu, et il n'y en aura jamais. Encore le commandement est-il la moindre difficulté du problème. Lorsqu'on aura décrété la levée de ces 4 millions d'hommes, il faudra les mobiliser, les transporter, les concentrer sur le théâtre des opérations militaires, les approvisionner et les nourrir. Réfléchissez un moment aux conditions de ce problème, et mesurez-en l'étendue. Faire converger sur un point déterminé des mobilisations de 3, 4 et 500,000 hommes ; régler avec la précision d'un mouvement d'horlogerie leur transport en chemin de fer, ou leurs étapes lorsqu'ils vont à pied ; pourvoir à leur subsistance, c'est-à-dire veiller à ce que ces centaines de mille hommes trouvent, à l'heure juste et à point nommé, les vivres dont ils ont besoin, et renouveler ce miracle tous les jours, voilà le problème ! Or, il n'existe dans l'ordre des contingences humaines ni les facultés cérébrales ni les moyens matériels qu'il faut pour le résoudre.

En réalité, ces monstrueuses préparations à la guerre ne sont qu'un moyen déguisé de rendre la guerre impossible. Cette conclusion n'apparaît pas seulement dans l'impossibilité pratique d'assurer le commandement et l'entretien de pareilles armées, il résulte aussi du trouble mortel que leur mobilisation jetterait dans la vie même de la nation. Des statistiques récentes ont établi que l'entretien seul de la guerre, avec les contingents qu'elle mettrait en ligne, coûterait à chaque nation une dépense quotidienne de 25 à 30 millions. Pour peu que les hostilités se prolongent, c'est la ruine certaine des parties belligérantes. La victoire elle-même ne sauverait pas le vainqueur de l'épuisement, car il ne trouverait plus rien à prendre chez le vaincu. Il y aurait quelque chose de pire, pourtant, que cette ruine générale de la fortune publique : c'est la sus-

Digitized by Google

pension de la vie sociale elle-même. Sait-on bien ce que représente en ses effets sociaux la mobilisation totale des hommes valides de vingt à quarante-cinq ans? Ce n'est ni plus ni moins que la paralysie soudaine de l'activité nationale en tous ses modes et à tous ses degrés! Qu'on s'imagine une usine où tous les principaux moteurs cesseraient subitement de fonctionner, et l'on aura une idée à peu près exacte de l'état économique du pays au lendemain d'une mobilisation. Les métiers individuels ou collectifs privés de leurs organes cesseront de produire, ou seront réduits à une production tellement misérable qu'elle ne suffira plus à rien. Et comme, d'autre part, les besoins ne seront ni suspendus ni réduits, comme la nature implacable réclamera ses satisfactions ordinaires, il s'ensuivra pour tous une extrême détresse. Le nivellement, cher aux théoriciens du collectivisme, se trouvera réalisé du jour au lendemain; mais ce sera l'égalité dans la misère commune. Il n'y aura plus ni riches ni pauvres, parce que les uns ne trouveront pas plus à acheter que les autres n'auront à vendre. Et tandis que l'État se ruinera par une dépense quotidienne de 30 millions, une ruine autrement douloureuse s'appesantira sur les familles privées des organes qui les nourrissent, et réduites à leurs éléments improductifs, c'est-à-dire aux vieillards, aux enfants et aux femmes. Elles subiront l'horreur des privations sans espoir et connaîtront la faim! Hypothèse effroyable, mais, grâce à Dieu, chimérique, que l'avenir ne réalisera jamais! Il serait, en effet, impossible à une société organisée de supporter seulement pendant quinze jours le trouble universel qu'implique une pareille éventualité; et c'est bien pourquoi ces préparations formidables ne correspondent à aucune fin réalisable. Elles sont censées pourvoir à la guerre imminente, et elles rendent la guerre impossible. C'est de la fantasmagorie.

Pourquoi donc nous entêtons-nous à entretenir ce coû-

Digitized by Google

teux paradoxe? Pour la raison que nous avons indiquée tout à l'heure. L'Allemagne fait ainsi, et nous ne pouvons faire autrement. Depuis la guerre de 1870, la France est pleine de gens qui croient que le dernier mot de la précaution militaire est de faire de l'imitation allemande. Mais l'Allemagne a ses raisons, et les raisons de l'Allemagne ne sont pas les nôtres. De même l'Allemagne a ses mœurs et son génie, qui diffèrent essentiellement du génie et des mœurs de notre nation. Or, c'est une sottise doublée d'une impiété que de sacrifier l'exquise et brillante originalité de nos dons à la lourde imitation d'un peuple que nous copions, sans lui ressembler jamais. Qu'avons-nous gagné, par exemple, à faire de la philosophie allemande, de la musique allemande et de la philologie allemande? Certes, les œuvres de l'art allemand et de la science allemande ont leur beauté et leur mérite propres. Mais elles ne valent que par ce qui est inimitable en elles, c'est-à-dire par ce qui est un trait du génie particulier qui les enfanta. Ceux qui les copient ne peuvent s'approprier la sève créatrice dont elles émanent. Ils s'approprient seulement les formes, et de là vient que leurs productions sont banales ou bâtardes, comme tous les travaux d'imitation.

Prétendre que le patriotisme fait à la France un devoir de modeler ses institutions militaires sur l'organisation allemande, c'est méconnaître non seulement les différences géniales qui distinguent les deux peuples, mais aussi la différence des conditions. Par sa situation géographique, l'Allemagne court d'autres risques que nous, et ces risques l'obligent à de sévères précautions, dont nous sommes exempts. Elle a deux frontières à défendre, alors que nous n'en avons qu'une. Elle a beau savoir que l'alliance franco-russe est purement défensive et fondée sur le maintien du *statu quo*, que la république n'a ni le goût, ni le moyen, ni la volonté de faire la guerre, et que la Russie s'est vouée énergiquement à la paix, elle sait aussi que les vents

Digitized by Google

et les dieux sont changeants. Il suffirait à la France de changer de régime pour changer d'âme, et tels accidents peuvent survenir qui forceraient la pacifique Russie de mettre l'épée à la main.

L'Allemagne est, à bon droit, hantée de ce souci, qu'on ne peut dire frivole. Elle prévoit qu'elle peut être attaquée simultanément à l'est et à l'ouest par deux puissances militaires de premier ordre, et elle prend, en conséquence, des précautions égales au péril entrevu. Les armements formidables dont elle impose aux grandes nations d'Europe l'imitation ruineuse n'ont pas d'autre but que de répondre à cette double agression.

Cette disparité de situation entre l'Allemagne et nous eût dû faire comprendre aux organisateurs de la défense nationale que le système le plus avantageux que l'on pût opposer à l'ennemi éventuel consistait beaucoup moins dans l'égalité du nombre que dans la qualité de l'instrument. Et si cette raison était insuffisante pour les convaincre, il était une autre considération qui ne pouvait échapper aux observateurs, même les moins attentifs, des choses d'outre-Rhin : c'est la marche toujours ascendante de la population allemande et l'état stationnaire de la nôtre. En 1870, l'Allemagne et la France avaient une population sensiblement égale. Au dernier recensement, la population de l'Allemagne s'élevait à 55 millions d'habitants, tandis que la population de la France restait inférieure à 40 millions. Ainsi, malgré la désertion annuelle de 200,000 émigrants qui essaiment à travers le monde et vont sur tous les points du globe où ils posent le pied répandre l'influence politique et commerciale de leur pays, l'Allemagne gagne environ 500,000 habitants par an. Encore que cette progression doive s'arrêter à son tour, pour les mêmes raisons qui ont arrêté la nôtre, il n'est pas téméraire de penser qu'avant un quart de siècle elle comptera de 60 à 70 millions d'habitants, alors que la

Digitized by Google

France en aura toujours 40. Opposez ces chiffres l'un à l'autre, et dites-nous si ce n'est pas la plus vaine et la plus sotte des chimères que de vouloir équilibrer par la seule égalité du nombre les chances d'une guerre entre l'Allemagne et nous !

C'est ce qu'a osé dire, en termes voilés, M. de Freycinet, dans une discussion récente du budget de la guerre. Quelques orateurs, en proie à la manie du nombre, avaient fait le compte respectif des effectifs que l'Allemagne et la France pouvaient mettre sous les armes, et ils avaient trouvé que l'armée allemande l'emportait de vingt-cinq mille hommes ! Ils se lamentaient sur cette infériorité et demandaient au ministre de la guerre d'y remédier. Il faut citer la réponse de M. de Freycinet, d'abord parce qu'elle lui fait honneur, ensuite parce qu'elle contient des enseignements qu'on ne saurait trop répandre. C'est la première fois qu'un ministre de la république rompt ouvertement avec le sophisme et porte bravement ses hommages à la vérité : « Je considérerais, dit-il, comme une véritable folie cette espèce de *steeple-chase* qui consisterait à vouloir, avec une population représentée par 2, atteindre les effectifs que peut réunir une population représentée par 3. Nous devons chercher des dédommagements d'un autre côté. Il ne faut pas se mettre en présence d'effectifs qui sont, numériquement, moindres, et en déduire, avec une sorte de découragement, qu'on se trouve dans une situation inférieure. Au-dessus de certains chiffres, on ne peut pas prétendre que véritablement la puissance militaire augmente beaucoup avec un supplément de forces... Je pense donc qu'il ne faut pas nous alarmer de cet accroissement d'effectifs, si nous savons remplacer la quantité par la qualité. » Ce sont là de graves et bonnes paroles qui ont fortement retenti au dehors comme au dedans du Parlement. On s'est réjoui de les entendre, parce qu'elles sonnaient comme une revanche de la vérité.

Digitized by Google

En fait, si la guerre doit éclater un jour entre l'Allemagne et nous, ce n'est pas du tout la supériorité du nombre qui décidera de la victoire : ce sont d'autres facteurs que l'Allemagne entretient et perfectionne sans cesse avec un soin jaloux, et que nous semblons trop négliger. Ces facteurs, c'est la qualité de ses troupes de premier choc, la puissance de leur effectif, leur préparation, leur promptitude à passer de la paix à l'action, la sûreté des combinaisons étudiées pour l'attaque et pour la défense, l'impeccable précision du commandement et sa force dans l'exécution; c'est, en un mot, le concert préalable de tous les éléments qui doivent assurer le succès. Personne n'ignore que tous les régiments échelonnés sur notre frontière possèdent à l'état permanent leur effectif de guerre, que jamais un homme ne quitte, sans être immédiatement remplacé; que toutes ces troupes, si soigneusement entretenues sur le pied de guerre, sont journellement entraînées à l'action, et que 500,000 de ces hommes d'élite pourraient, au premier signal, franchir notre frontière et commencer les hostilités, sans qu'il leur fallût une heure pour s'y préparer. Eh bien, c'est cette armée de premier choc qui sera le grand facteur, et sans doute le facteur unique de la guerre, et s'il nous faut à tout prix imiter l'Allemagne, c'est cette armée qu'il nous faudrait prendre pour modèle.

J'ai eu l'honneur de soutenir cette thèse, il y a quelques années, à la tribune du Parlement, et bien qu'il y ait une certaine impertinence à se citer soi-même, on me pardonnera peut-être de reproduire ici le passage suivant de mon discours :

« La vérité, messieurs, c'est que ces millions d'hommes qui figurent sur nos états de mobilisation ne pourront jamais arriver en temps utile sur le théâtre de la guerre, et je vais vous dire en deux mots pourquoi.

« Si la guerre doit éclater un jour entre la France et

Digitized by Google

l'Allemagne, elle éclatera avec la soudaineté d'un coup de tonnerre, et il n'y aura pas plus d'intervalle entre la déclaration de guerre et les hostilités qu'il n'y en a — permettez-moi cette comparaison banale — entre l'éclair et la foudre... L'Allemagne aura, le plus silencieusement, le plus discrètement possible, massé à la frontière ses troupes de premier choc, et, en même temps qu'elle déclarera la guerre, elle donnera l'ordre d'attaquer. L'agression aura ainsi tout le caractère, toute la brusquerie d'un guet-apens, et l'effet moral des premières rencontres sera tellement puissant, tellement décisif, aussi bien en Allemagne que chez nous, que l'issue de la guerre sera déjà fixée avant que les corps les plus éloignés aient commencé seulement à se mettre en marche (1). »

Si les choses doivent se passer ainsi, et l'on ne peut guère imaginer qu'elles puissent se passer autrement, il semble bien que notre premier souci, notre premier devoir serait de constituer sur la frontière allemande une armée de premier choc au moins égale à celle de l'ennemi. On l'a fait dans une certaine mesure. Il est, en effet, certain que les troupes cantonnées dans la région qui serait le théâtre probable de la guerre ont des effectifs renforcés et mieux entraînés qu'ailleurs. Mais la précaution ne doit servir à rien, si elle nous laisse encore en état d'infériorité devant l'ennemi. Car la victoire restera nécessairement à celui des deux partis qui aura remporté le premier succès. Que l'armée française triomphe à la première rencontre, et rien n'arrêtera plus son élan victorieux. Sa puissance effective sera décuplée par l'excitation de la victoire, et cette excitation donnera des ailes aux troupes du second plan qui se presseront derrière elle. Mais, en cas de défaite, le même effet se reproduira en sens inverse, avec la même intensité. Qu'elle soit battue, ce n'est pas seulement sa

(1) Séance du 4 mars 1895.

Digitized by Google

puissance propre qui sera détruite, c'est aussi la vertu militaire du reste de l'armée qui sera brisée. Il ne servira de rien alors de pousser à la rescousse les millions et les millions d'hommes qui figurent sur les états de mobilisation. Ces réserves immenses ne seront plus qu'une immense cohue, sans confiance, sans espoir, sans entrain. Elles pourront prolonger l'épreuve et retarder l'aveu suprême ; elles ne feront que reproduire les fastes douloureux de la Défense nationale, où l'on vit des centaines de mille hommes prolonger la guerre sans faire de mal appréciable à l'ennemi. Car, s'il est vrai que la résistance de la France après Metz et Sedan n'ait pas été sans honneur, il est aussi vrai qu'elle fut militairement sans fruit. On peut en croire là-dessus les statistiques allemandes, qui sont faites avec beaucoup de sincérité. Les pertes qu'elles accusent dans les batailles livrées à l'armée du Rhin sont effroyables. Celles que leur ont fait subir les armées de la Défense nationale sont à peu près insignifiantes. Si donc une armée, numériquement trop faible, mais de qualité supérieure, a tué plus de monde à l'ennemi dans une seule bataille que des armées dix fois plus nombreuses ne l'ont fait dans une campagne de cinq mois, c'est apparemment que le métier vaut mieux que le nombre. Il n'est pas de rhétorique qui prévale contre ces constatations.

Ainsi le service égal pour tous, envisagé dans sa théorie, est seulement un principe de politique abstraite. A ce titre, il convient également aux métaphysiciens politiques qui appliquent au gouvernement des sociétés le régime des idées pures, et aux politiciens de parti qui ont imaginé de démocratiser l'armée pour la rendre inoffensive. Considéré dans ses effets, c'est le plus absurde et le plus malfaisant des sophismes. Car, d'une part, l'armée qu'il constitue est un instrument inadéquat à son objet, c'est-à-dire impropre à la guerre, et, d'autre part, il inflige à la société qui le subit un mal chronique, infiniment plus redoutable

Digitized by Google

qu'une guerre malheureuse, et d'autant plus coûteux que les conséquences en sont irrémédiables.

Il serait peut-être inexact de dire qu'il y a identité entre l'amour de la patrie et le goût des armes; mais il y a certainement corrélation. La représentation symbolique de la patrie, c'est le drapeau; non pas le drapeau d'enseigne qu'on voit à la façade ou sur le toit des monuments publics, mais le drapeau militaire, entouré de sa garde de soldats désignés et prêts à mourir pour lui. Le drapeau qu'on exhibe dans les cérémonies officielles, le drapeau dont on pavoise les rues aux jours de fête, le drapeau que promènent les comices agricoles et les sociétés de gymnastique, réjouissent les yeux, sans toucher l'âme. Mais nous ne regarderons jamais d'un œil indifférent le drapeau du régiment qui passe, ou le pavillon qui flotte à la corne d'un navire de guerre. La vue de ce morceau d'étoffe aux couleurs nationales arrête le regard et chatouille le cœur. Il y a dans cette vibration intime comme une communion d'amour et de piété. Ce phénomène psychologique est, d'ailleurs, si naturel et si court qu'on ne le retient pas pour l'analyser. Si on l'analysait pourtant, on trouverait en lui un hommage instinctif à l'armée. Car si le drapeau est le vivant symbole de la patrie que nous aimons et que nous saluons en lui, c'est l'armée qui le porte et le défend.

Il est à remarquer toutefois que ce sentiment très vif chez les Français d'autrefois, c'est-à-dire chez ceux qui ont connu l'orgueilleux honneur de la victoire et de la primauté, se montre sensiblement atténué dans les générations nouvelles, et que beaucoup de jeunes gens d'aujourd'hui paraissent l'ignorer totalement. Jadis, nous apprenions à lire dans les bulletins de victoire de Napoléon, ou dans les récits innombrables qui célébraient sa gloire; nous suivions, éperdus, enivrés, enthousiastes, ses chevauchées

Digitized by Google

triomphantes à travers le monde, et les noms de ses maréchaux nous étaient familiers. La jeunesse contemporaine non seulement ne sait rien de l'épopée napoléonienne, mais elle est aussi grossièrement ignorante de l'histoire palpitante d'hier. Voici, comme exemple, un fait dont je fus témoin l'an passé. L'occasion m'avait conduit dans une salle de la Sorbonne, où des élèves de philosophie passaient l'examen du baccalauréat. L'examinateur demandait à un candidat ce qu'il savait des événements de 1870. Le candidat ne répond rien. Les causes de la guerre? Rien! Les opérations militaires? Rien! Au moins, les noms de quelques batailles ? Rien ! Il ne connaissait même pas le nom de Bazaine ! — « Monsieur, lui dit M. Gebhart, avec plus de tristesse encore que de sévérité, ce n'est pas seulement comme candidat que vous devriez savoir ces choses, mais comme Français ! » — La leçon pourrait s'adresser à beaucoup. Car il paraît que cet indigne enfant n'est pas une exception. Tous, à coup sûr, ne sont pas affligés d'une aussi honteuse ignorance; mais la plupart ont l'âme aussi insensible et aussi fermée aux généreuses inspirations qui gonflaient les cœurs frémissants de leurs pères. L'orgueil militaire, le prestige, la gloire, la force épanouie, les fanfares triomphantes, le claquement des drapeaux au vent de la victoire, et toutes les sublimes chimères auxquelles sacrifiait la France d'autrefois, ne sont plus pour ces fils dégénérés que des superstitions mortes. Faites autour de vous cette expérience instructive et qui sera presque toujours cruelle : demandez aux jeunes gens qui ont vingt ans ce qu'ils pensent de la revanche. Ils vous regarderont d'un air hébété et ne comprendront pas !

Lorsqu'on recherche les causes de cette dépression morale qui est le mal commun des jeunes générations, on est tenté de n'y voir qu'un effet prolongé de notre désastre de 1870. Il semble que le coup ait été trop rude pour la force

Digitized by Google

de résistance dont nous étions capables. Il nous a laissés à terre, comme si la violence de la chute nous eût cassé les reins. La jeunesse qui est née sous cet astre néfaste porte la peine de ses origines. Elle a l'âme morose, débile et déprimée de ceux qui n'ont ni santé ni joie. Sans souvenir, sans espoir, sans désir, sans amour et sans foi, elle bâille sa vie désenchantée et mesure son patriotisme à son infirmité. Cela peut se dire, et cela peut se croire aussi. Il y a une certaine part de vérité dans cette explication; mais ce n'est qu'une part très restreinte de la vérité. Il suffit d'interroger l'histoire pour s'apercevoir que la défaite n'a pas sur l'esprit des générations qui lui succèdent des effets aussi déprimants. La France de 1815 était certainement plus maltraitée et plus misérable encore que la France de 1871. Vaincue, démembrée, envahie, pillée et rançonnée par l'étranger, épuisée par vingt années de guerre, privée de ses éléments les plus valides et les plus vaillants, tombés sur les champs de bataille; meurtrie, gisante, exsangue, vivante à peine, cette France gardait toute son énergie morale et tout son cœur, et jamais son âme indomptée ne sentit frémir et flamber en elle un patriotisme plus fervent et plus âpre, plus militant et plus militaire qu'au lendemain de Waterloo !

Non, la vraie cause de cette aliénation de l'âme française, c'est l'institution du service militaire obligatoire universel. L'horreur qu'il inspire est universelle comme lui. Antipathique aux soldats qui le supportent, et qui comptent impatiemment les jours; odieux aux familles qu'il démembre, il fait pâtir jusqu'aux causes sacrées en vue desquelles on l'institua de l'aversion dont il est l'objet. L'égoïste recherche de la paix à tout prix, la peur abjecte de la guerre, l'émoussement du sens de l'honneur, l'indifférence grossière aux intérêts extérieurs de la nation, la résignation passive aux usurpations, aux affronts même de l'étranger, le parti pris, en un mot, de se soustraire

Digitized by Google

au sacrifice, voilà les conséquences les plus immédiates et les plus certaines du service pour tous. Ce n'est pas ce qu'on nous dit. Lorsqu'on parle du service obligatoire et universel à la tribune du Parlement et dans les cérémonies officielles, on ne manque jamais à célébrer son patriotisme et ses vertus. On se complaît à nous montrer une immense armée de citoyens prêts à courir aux armes pour la défense de la patrie. C'est là de la déclamation foraine, comme il en faut aux démocraties, puisqu'elles n'aiment que ce pain-là. Personne ne connaît mieux la vanité de cette rhétorique que ceux-là mêmes en l'honneur desquels on la dépense. Ils connaissent aussi bien leur infirmité militaire; mais il ne leur déplaît pas qu'on lui donne un vernis national, et qu'on les déguise eux-mêmes en héros.

Il n'est pas de moyen plus efficace et plus sûr de tuer l'esprit militaire et d'avilir les sentiments et les causes dont il est le gardien, que cette servitude qui pèse également sur tous les citoyens et sur toutes les familles. On a pu remarquer de notre temps que les deux seuls peuples qui aient témoigné d'un esprit belliqueux et d'une acceptation vaillante des risques de la guerre sont précisément ceux où le service obligatoire n'existe pas. Ce sont les États-Unis et l'Angleterre, qui n'ont dans leur flotte et dans leur armée que des volontaires. La résolution guerrière qu'ils ont mise l'un et l'autre au service de leurs desseins n'était pas seulement le fait de leurs gouvernements : c'était le résultat d'un mouvement d'opinion vraiment universel, et d'autant plus intense que l'obligation de servir ne gênait personne. Au moment de l'affaire de Fachoda, le public des théâtres de Londres, sur une allusion de la scène, se levait comme un seul homme en poussant des hourras de guerre frénétiques. Les mêmes manifestations se sont reproduites lorsque M. Chamberlain a engagé l'Angleterre contre les Boërs. Ce phénomène psycholo-

Digitized by Google

gique est d'une explication facile. Les *Jingoes* de Londres ne donnaient ainsi libre cours à leur fureur belliqueuse que parce qu'aucun d'eux ne se sentait personnellement engagé dans l'aventure. Si la guerre devait éclater, c'étaient les volontaires qui combattraient pour eux. Ils n'étaient là que pour leur souffler l'héroïsme et y applaudir. La gloire, a dit l'auteur de *l'Armée et la Démocratie*, c'est le sang des autres. Cette parole n'est pas une ironie, et il faut savoir l'entendre sans amertume. L'héroïsme est une beauté d'exception, et le culte que nous professons pour les héros n'a de raison d'être que parce que leur vertu est d'essence surhumaine et dépasse la mesure commune de l'humanité. De même la gloire n'a de valeur qu'autant qu'elle est le lot d'un petit nombre. Le mot perd son sens et son prix, lorsqu'il s'applique à l'œuvre commune de millions d'hommes qui font, par ordre, le même geste et consentent le même sacrifice. De même encore, il n'y a plus d'armée, lorsque tout le monde est soldat. Il n'y a plus d'esprit militaire, lorsque le service est une corvée commune; il n'y a plus de héros, lorsqu'on est mobilisé tout exprès pour le devenir. Ainsi dans l'Eldorado que découvrit Voltaire, le voyageur étranger fut pris tout à coup du mépris des richesses, lorsqu'il s'aperçut que les enfants jouaient avec des cailloux d'or.

Que l'on s'indigne ou que l'on sourie de ces constatations, elles n'en sont pas moins d'irréfragables vérités, et c'est à la vérité que l'on doit accommoder les institutions d'un peuple, si l'on veut qu'elles répondent efficacement à leur objet. Lorsque l'on compare la France contemporaine à la France d'autrefois, on constate que c'est une nation déchue, et elle n'est déchue que parce qu'elle n'a plus ni le même idéal, ni la même vertu. Au temps du service partiel, c'était un peuple fier, chatouilleux, enthousiaste, épris de grandeur, enivré de gloire, aussi jaloux de son honneur que de ses droits, et toujours

Digitized by Google

prêt au combat. Avec le service universel, il n'apparaît plus que sous les espèces d'un peuple sceptique, passif, indifférent, insensible à la gloire, peu sensible à l'honneur, confiné dans un individualisme grossier, et résigné à tout, pourvu qu'on lui épargne le sacrifice et qu'on le sauve des aventures. Ceux-là se sont donc grossièrement trompés, qui ont pensé faire du service universel une école de patriotisme. C'est proprement une école d'égoïsme et de pusillanimité.

Et ce n'est pas son seul méfait. En même temps qu'il est une cause de décadence militaire et de déchéance nationale, il est un terrible agent de déclassement social et de dépravation universelle. Il disperse la famille française, déracine la jeunesse, dépeuple les campagnes, engorge les villes, et recrute pour le socialisme révolutionnaire les forces qu'il a ainsi dévoyées. Le contingent annuel est de 300,000 conscrits environ, dont il faut défalquer 80,000 hommes, en moyenne, exempts pour infirmité. C'est donc 220,000 hommes que le service militaire prend chaque année, et dont les deux tiers proviennent de la campagne. Tous, ou presque tous, avant de partir, avaient un métier, et par conséquent une carrière assurée. Les uns cultivaient la terre; les autres exerçaient dans les bourgades ou dans les villages un métier connexe à l'industrie agricole. S'ils n'avaient été contraints à devenir soldats, chacun d'eux eût enfermé sa vie dans sa condition première, par routine ou par goût. Il ne s'en fût jamais distrait pour rêver d'autre chose, et cet attachement à l'alvéole primitif est la condition essentielle de l'ordre dans les sociétés. Le service militaire les prend, et, pendant trois années, il les déshabitue du milieu où ils ont grandi, de la carrière commencée, du labeur dont ils devaient vivre et des fins modestes qu'ils avaient données pour cadre à leur vie. Dans l'intervalle des exercices et des marches, il les laisse s'initier librement aux distractions des

Digitized by Google

villes, aux plaisirs de bastringue, aux saouleries ignobles, à l'alcoolisme dégradant, à la noce crapuleuse; puis lorsque, après trois années de cette aliénation constante de leur personnalité, il les rend à la vie civile, ils n'en veulent plus. Les uns, qui ont pris goût à la ville, y restent sans savoir qu'y faire, et grossissent ainsi l'armée toujours croissante et toujours grondante des déclassés. Ceux qui retournent à la campagne ne veulent plus travailler. Ils ont pris en dégoût le travail manuel. Ils méprisent maintenant l'outil de leurs vingt ans et demandent une place. Ils seront facteurs, gardes, cantonniers, employés de chemins de fer; mais ouvriers, jamais plus. Il faut avoir été député pour connaître le nombre de ces sollicitations! Et l'on se lamente parce que les campagnes se dépeuplent et que les villes crèvent à la fois de misère et de pléthore! N'en cherchez pas plus loin la cause. Elle est là. C'est le service universel qui est l'ouvrier de cette décomposition. Qu'on lui permette de continuer son œuvre pendant quelques années encore, et il n'aura plus rien à défendre contre les ennemis du dehors. La nation française ne sera plus que plaie, ruine et chaos!

A ces effets démoralisants s'ajoutent les entraves meurtrières qu'il apporte au développement des carrières individuelles. Ici, du moins, l'égalité dans la gêne est parfaite; le riche et le pauvre en subissent un dommage égal. Égal? Non. Le riche trouve dans la catégorie des dispenses ménagées par la loi une atténuation sensible de cette servitude, puisqu'il peut voir, à de certaines conditions, son service réduit à une année. L'ouvrier d'industrie, pas plus que l'ouvrier agricole, ne le peut pas, et s'il est vrai qu'une interruption d'une année dans les études d'un jeune homme qui se destine aux carrières libérales soit une gêne considérable, l'interruption de trois ans peut, en certains cas, constituer un désastre à peu près irréparable. Car il y a des métiers qui ne valent que par l'habileté de ceux qui les

Digitized by Google

exercent, et toute interruption prolongée représente une perte qui grèvera le reste de leur vie. Elle laisse inachevé l'apprentissage du jeune ouvrier, ce qui diminue à jamais sa valeur professionnelle, ou bien, s'il s'agit d'un ouvrier d'élite, en pleine possession de son industrie ou de son art, elle le paralyse, et, faute d'entretien, alourdit ou perd sa main. Les Anglais estiment à sa vraie valeur l'absence de cette servitude chez eux, et tous leurs économistes sont d'accord pour reconnaître les avantages écrasants qu'ils en tirent. Qu'on se représente par la pensée la somme de dommages annuels que coûte à la société française le service universel, et que l'on se demande si ce n'est pas conspirer contre sa santé, contre le bien et contre l'honneur de la patrie que d'imposer au peuple de France un pareil fléau !

Ce tableau de nos griefs contre le service militaire universel serait incomplet, cependant, si l'on omettait de dire de quelles suggestions haineuses et grossières la loi qui l'établit était l'expression, et quelles funestes conséquences en dérivent. La loi militaire de 1889 fut avant tout une œuvre de parti. Le principal souci de ses promoteurs n'était pas de faire une bonne armée, c'était — le rapporteur en a fait l'aveu — de faire une armée démocratique. L'argument essentiel de leur défense consistait à dire qu'ils voulaient abolir tous les privilèges et faire passer tout le monde sous le rouleau égalitaire, sans acception de carrière ou de condition. Ce programme n'était pas exempt d'hypocrisie, puisqu'on sut ménager dans la loi un certain nombre de fissures par lesquelles cinquante mille jeunes gens échappent, chaque année, au service de trois ans. Mais l'abolition des privilèges visait surtout l'immunité que les lois antérieures avaient accordée aux élèves ecclésiastiques. Il en était ainsi dans tous les pays du monde, et il n'existe pas une nation qui ne se crût déshonorée si elle

Digitized by Google

ne respectait pas dans le prêtre le ministère moral dont il est investi.

Mais la France est aux mains d'un parti qui se flatte d'être en avance sur l'étranger, et l'obligation du service militaire, désormais imposé aux élèves ecclésiastiques, était le complément logique des lois qu'il avait faites antérieurement pour laïciser l'enseignement public. Ils veulent que l'Église périsse, et cette loi était, en effet, le plus sûr de leurs instruments de mort. Tant qu'il y a des prêtres, l'éducation religieuse conserve ses foyers. Mais lorsque la vie de caserne aura réduit d'année en année les vocations, lorsque le prêtre, faute de recrutement, aura presque disparu, les croyances seront bien près de s'éteindre et, l'éducation civique aidant, les générations futures ne compteront plus que des républicains irréductibles.

Mais ce n'est pas seulement l'Église qui souffre de cette loi, bien qu'elle en soit la principale victime. Les lettres, les arts, les sciences, les carrières libérales, le commerce, l'industrie, toutes les forces vives de la nation, tout ce qui fait la force intellectuelle de la France et perpétue, malgré tant d'épreuves, son rayonnement dans le monde, tout cela se trouve sacrifié à cette conception miraculeuse : le service égal pour tous. La vie de caserne avec son joug brutal et ses promiscuités, voilà le jardin où doivent maintenant se cultiver et s'épanouir les fleurs de notre génie. A ce régime, l'esprit peut s'oblitérer, le goût se flétrir, l'invention tarir, la volonté se dissoudre. Qu'importe tout cela? La sainte égalité est sauve, et c'est assez pour le ravissement des niveleurs. Ils enfermeront sans scrupule l'artiste ou le poète florissant de jeunesse et débordant de génie, et n'éprouveront aucun remords si cette fleur humaine s'étiole et meurt de l'épreuve. Dans le régime égalitaire qu'ils conçoivent, l'esprit n'a point de privilège.

Ces prophètes de la démocratie barbare et niveleuse s'indignent très fort lorsqu'on se hasarde à dire que la

Digitized by Google

vie de caserne peut avoir ces inconvénients. Eh quoi ! s'écrient-ils, vous prétendez que la caserne est une école de démoralisation et d'abrutissement? Nous prétendons, nous, que la caserne est une école de vertus nationales et militaires, un séminaire de patriotes ! — Il est inutile de s'échauffer ainsi, lorsqu'on peut s'entendre. Depuis que la fraction la plus avancée de la démocratie révolutionnaire mène avec la violence que l'on sait sa croisade antimilitaire, nous avons vu diriger contre la caserne les imputations les plus abominables. Ce sont des arguments que nous nous ferions scrupule d'évoquer pour le service de notre thèse. La caserne a ses bons et ses mauvais côtés. Elle est démoralisante, en ce sens qu'elle fait à des jeunes gens sans défense de vilaines habitudes et leur enseigne des vices inconnus. Elle est réconfortante aussi, parce qu'elle a ses avantages. Elle crée la camaraderie militaire, fond les caractères et les humeurs, unit et soude les éléments épars, souvent disparates, qui composent le régiment, éveille en eux le sentiment des solidarités patriotiques et transforme en frères d'armes des hommes qui ne s'étaient jamais vus, et sont destinés, pour la plupart, à ne se revoir jamais. Mais elle n'efface pas les différences d'esprit et d'éducation, et ne peut faire que son joug soit également léger ou également bienfaisant au fils de famille ou au fils d'un paysan d'Auvergne. Si elle éveille dans l'esprit de ce dernier des sentiments et des idées qui l'élèvent dans la hiérarchie morale, elle ne peut faire que l'esprit, le goût, l'inspiration, le génie du lettré ou de l'artiste, ne se dépriment pas sous le fardeau trivial des obligations qui pèsent incessamment sur lui.

Le patrimoine d'une nation se compose de richesses variées, et c'est précisément cette variété qu'il faut entretenir, si l'on ne veut pas que le trésor s'appauvrisse. Comme la nature ne fait pas d'égaux, il est absurde de vouloir soumettre au même régime des êtres qu'elle a faits

Digitized by Google

différents. Et comme la société ne fait qu'accroître ces inégalités d'origine, au lieu de les réduire, c'est une entreprise purement barbare que de prétendre les niveler au moyen des lois. Le devoir seul est égal, et le devoir, en matière militaire, réside dans l'obligation de faire face à l'ennemi.

Que cette obligation implique une préparation professionnelle, personne n'y contredit. Mais c'est une question de mesure et d'accommodement. Du moment que les uns et les autres y apportent des dispositions différentes et en reçoivent des effets contraires, du moment que la caserne est bonne à ceux-ci et nuisible à ceux-là, que l'apprentissage varie suivant le milieu social où le conscrit a vécu, il n'est que juste de tenir compte de ces différences et d'assortir le noviciat militaire aux conditions diverses de ceux qui doivent le supporter. Il faut que ce métier de soldat, le plus noble de tous, soit une obligation patriotique pour tout le monde, sans devenir une peine pour personne. Toutes les nations, et celles-là mêmes où le service militaire est le plus rigoureux, ont compris la nécessité de ces concessions à l'esprit et aux professions variées que l'esprit vivifie. Elles ont, à cet effet, introduit dans leur législation militaire des dispositions qui atténuent les charges, sans amoindrir le devoir. Le service égal pour tous, sans atténuation et sans différence, est de la barbarie toute pure, et le seul résultat qu'elle puisse atteindre est de faire de la France une Béotie.

Ainsi le service égal pour tous, considéré dans son principe et dans ses fins, est un vice public aussi funeste à l'ordre universel qu'impropre à la défense de la patrie, aussi redoutable dans la paix qu'inefficace dans la guerre. Tous les intérêts nationaux, dont le faisceau constitue la conscience de la nation, s'accordent à le condamner,

Digitized by Google

l'intérêt politique comme l'intérêt militaire, l'intérêt économique comme l'intérêt moral. C'est proprement un mal infectieux qui ronge fibre à fibre l'organisme social, et ne laisserait rien à faire à l'ennemi, le jour où la patrie l'appellerait à la défendre, si ses ravages devaient se prolonger pendant quelques années encore. Il n'est que temps de songer à s'en défendre, non seulement si l'on veut sauver la France de la décomposition finale, mais encore lui rendre sa santé physique et sa santé morale. Que faut-il faire pour cela?

Il faut commencer par se faire une conscience claire et une pensée libre. Il faut s'affranchir des préjugés, des sophismes et des prétendus principes qui ont donné naissance à l'institution du service obligatoire et universel. Il faut répudier comme le plus pernicieux des conseils la politique dogmatique et la logique rectiligne qui ont suggéré aux pouvoirs publics tant de sottises. Il faut enfin considérer, non ce qui est juste suivant la loi de l'égalité abstraite, mais seulement ce qui est conforme à l'utilité générale de la nation.

Ce qui est utile, en matière d'organisation militaire, c'est d'avoir les meilleurs soldats possible. Et quels sont, au point de vue professionnel, les meilleurs soldats? Ceux que la vocation et le métier combinés ensemble ont rendus tels. Or, le service court, qui est une conséquence obligée de l'incorporation totale du contingent, ne comporte ni vocation ni métier. Il fait des milices; il ne fait pas des soldats. Le type idéal du soldat, c'est le mercenaire ou le prétorien, c'est-à-dire un homme qui ne connaît ni les affections de la famille, ni les soucis du citoyen, qui vit pour se battre et qui se bat pour l'acquit du métier, pour le plaisir de la bataille, pour l'honneur, pour la gloire, pour toutes sortes de raisons étrangères aux préoccupations et aux intérêts du commun des hommes. Prenez, dans la hiérarchie militaire de l'Empire, les hommes qui nous repré-

Digitized by Google

sentent, à des degrés divers, depuis le chef d'armée jusqu'au grenadier de la garde, le type le plus accompli du soldat : Lannes, Lassalle, Marbot, Parquin, Coignet. Ils sont de valeur inégale, mais leur âme est la même : ce sont des prétoriens. Ils n'ont qu'un métier, qu'une passion, qu'un culte, qu'une fin : la guerre! Leur horizon moral est constamment obscurci par la fumée des champs de bataille. Ils n'ont aucune idée de la solidarité humaine, ni du progrès social, et l'on ne trouverait absolument rien sous leur crâne qui mérite la considération d'un philosophe, d'un économiste ou d'un bonnetier. Ils sont malfaisants et terribles; mais ils sont aussi prestigieux, attirants et superbes, de la même façon et pour la même raison qu'un lion est plus grand et plus beau qu'un bœuf ou qu'un mouton.

Reportez-vous, d'autre part, aux guerres coloniales que nous avons entreprises en ces derniers temps : en Tunisie, au Tonkin, au Dahomey, à Madagascar. Toutes ces expéditions n'ont pas été adroitement conduites, et la plupart sont restées infécondes. Mais, du moins, les expériences militaires que nous y avons faites portent avec elles un enseignement décisif et qu'il faut retenir. Quelles ont été les troupes choisies pour ces opérations? L'infanterie de marine, composée en grand nombre d'engagés ou de rengagés, les turcos, la légion étrangère et les tirailleurs sénégalais, c'est-à-dire des soldats de métier et des mercenaires. On a voulu mettre à l'honneur l'armée régulière en envoyant à Madagascar trois mille hommes prélevés dans les régiments de l'intérieur, et presque tous y ont péri. Mais les mercenaires ont résisté et triomphé partout, et l'on peut dire, sans offenser la patrie, que le corps de notre armée qui est actuellement le plus militaire, le plus belliqueux et le mieux préparé à la guerre, celui que n'égale aucun autre en valeur professionnelle, c'est la légion étrangère, c'est-à-dire un corps de mercenaires composé d'aven-

Digitized by Google

turiers sans état civil, sans patrie et sans nom, qui aiment la guerre pour la guerre, et la font avec passion, parce qu'ils ne sont, en réalité, bons qu'à cela. Nous n'en concluons pas qu'il nous faille constituer une armée de mercenaires, comme à Carthage, ou de prétoriens, comme à Rome. On peut les citer en exemple, sans les prendre pour modèles. Mais qu'est-ce à dire, sinon que le métier militaire est un métier comme un autre, où l'on n'excelle que par le plaisir qu'on y prend, par le temps qu'on y passe et par le service qu'on y fait; que la force des armées est proportionnelle à l'éducation du soldat; que la discipline, la cohésion, la solidarité, l'esprit de corps, le courage, l'entrain, l'honneur, sont le privilège des troupes longuement exercées, et que le nombre n'est rien, s'il n'est cimenté par ces vertus de métier? Il ne faut qu'une heure pour habiller un conscrit en soldat; il faut des années pour lui faire une âme militaire. L'initiation trop courte ne fait que des ennuyés, des nostalgiques ou des réfractaires. Vous voulez avoir une bonne armée? Faites des soldats, c'est-à-dire des gens de guerre, servant par vocation, contents de leur sort et fiers de leur métier, sans regret de la veille et sans souci du lendemain, solides, vaillants, allègres, vêtus d'un uniforme éclatant, et assez orgueilleux de lui pour se dire qu'un soldat de leur trempe vaut, au moins, une douzaine de citoyens.

Consultez le Conseil supérieur de la guerre, ce que les promoteurs de la loi de 1889 avaient omis de faire, précisément parce qu'ils le savaient unanimement hostile à leur projet! Il vous dira qu'une armée de 1,200,000 hommes composée de soldats de cette qualité peut répondre à toutes les éventualités, faire face à toutes les coalitions. Cette armée, on l'obtiendrait par un retour aux dispositions de 1872, avec les correctifs qu'elles comportent; la division du contigent annuel en deux portions, la faculté de substitution ou de remplacement, et le système des renga-

Digitized by Google

gements largement pratiqué. Si le service personnel, en temps de guerre, est un honneur et un devoir, le remplacement dans la paix est la plus légitime et la plus utile des transactions. Il profite également au remplaçant et au remplacé, en mettant chacun d'eux à la place qu'il eût spontanément choisie; il profite davantage encore à l'État, puisque, à la place d'une recrue de mauvais aloi, qui sert à contre-cœur et communique à ses voisins son esprit de révolte ou d'impatience, il lui donne un soldat de vocation ou de métier. Joignez que ces vieux soldats feraient, en cas de guerre, des cadres admirables pour recevoir les réserves et les recrues, et l'on sait que les soldats les plus novices, lorsqu'ils sont solidement encadrés, ont tout de suite la solidité et l'entrain des vieilles troupes. A quel titre et pour quel intérêt condamner une faculté qui sert tout le monde, et satisfait également aux plus justes exigences de la société et de l'État?

C'est l'intérêt, ou plutôt c'est le tour d'esprit d'une secte qui, après avoir absorbé la république, a voulu lui donner une organisation militaire conforme à ses vues, et surtout façonnée à la mesure de ses méfiances. Elle a de parti pris bouleversé les règles, les lois, les traditions, les principes, les précautions qui constituent la puissance offensive et défensive d'un peuple, pour le seul plaisir ou le seul besoin de faire l'armée à la ressemblance d'un parti. Et ce crime contre la patrie n'a pu s'accomplir que parce qu'on n'a pu rencontrer jamais un ministre de la guerre qui osât penser et parler en soldat. Tous ont sacrifié à la raison politique, et pas un ne s'est dit qu'en consentant ces sacrifices à l'esprit de parti, au détriment de l'armée, il sacrifiait l'armée elle-même. Car l'armée est notre unique sauvegarde contre les dangers qui nous assiègent, au dedans comme au dehors, et tout ministre qui diminue ses forces, en subissant des innovations qu'il sait funestes, commet le même crime que s'il livrait une chance de victoire à l'en-

Digitized by Google

nemi. Une armée solide répare à force de vertu ses premiers échecs, et si même il faut signer la paix dans la défaite, il y a pour la nation vaincue une certitude de revanche et de réparation dans l'instrument militaire qu'elle a su garder. Mais lorsque c'est l'armée elle-même qui est dissoute, il n'y a plus d'espérance. Un peuple réduit à cette détresse n'est plus qu'une ruine d'où s'est retirée la vie. Il est voué à l'écrasement immédiat, si l'ennemi l'attaque, ou à la dissolution cadavérique, s'il préfère se regarder lentement mourir des poisons politiques qu'il s'est inoculés.

Digitized by Google

XIII

LA JUSTICE

Chez les nations civilisées, il n'est pas de fonction plu auguste et plus haute que celle de juge. Son pouvoir est immense et redoutable entre tous; car il tient en ses mains le repos, la fortune, le crédit, l'honneur, la vie même de ses concitoyens. Contre ce pouvoir imposant et terrible, aucune garantie, si ce n'est le caractère même de l'homme qui s'en trouve investi. Car ni la loi dont il est l'interprète, ni le ministre qui le nomme, ne peuvent lui conférer les vertus professionnelles, c'est-à-dire l'intelligence du droit, le sens du juste et de l'injuste, la conscience droite et sûre, l'impartialité scrupuleuse, l'indépendance du caractère, l'équilibre du jugement, la vision impersonnelle et sereine des causes qui lui sont soumises. Il faut qu'il porte en lui les qualités de caractère et d'esprit adéquates à sa fonction, et qu'il inspire à tous la conviction qu'il les possède.

Telle est, du moins, l'idée que chacun se faisait de la justice, en d'autres temps, et cette bonne opinion que les gens en avaient a trouvé son expression dans l'image allégorique que tout le monde connaît. La Justice est représentée les yeux bandés, pour témoigner qu'elle ne doit pas connaître les parties qui relèvent de son jugement. De la main droite, elle tient le glaive qui frappe ceux que la loi condamne; de la main gauche, une balance, dont les plateaux en équilibre signifient qu'aucune considération personnelle ne doit peser sur ses arrêts; et, der-

Digitized by Google

nière expression de cet éloquent symbole, elle a le visage tranquille, l'attitude calme et grave d'une divinité que les passions des hommes ne sauraient émouvoir.

Ce n'est plus malheureusement sous ces traits que nous apparaît la justice de notre temps. Elle n'a plus ni bandeau, ni balance, ni sérénité, et de tous ses attributs symboliques, elle n'a conservé que le glaive, un sinistre outil dont elle use pour mettre à mal les infortunés qui lui déplaisent.

De toutes les institutions avariées par la contagion révolutionnaire, la plus gravement atteinte est, sans contredit, la magistrature. Elle a plus souffert des faveurs de la république que le clergé et l'armée n'ont souffert de son hostilité. L'esprit de secte, à la fois antimilitaire et antireligieux, qui anime le parti républicain a poussé son gouvernement à désarmer l'Église et à débiliter l'armée autant qu'il l'a pu, parce qu'il a la haine de l'une et la peur de l'autre; mais les blessures qu'il leur a faites les ont affaiblies sans les avilir. L'opinion publique conserve à l'Église opprimée et à l'armée honnie son respect et sa foi. Elle les refuse à la magistrature. Il y a, Dieu merci, bon nombre de magistrats que l'on sait honnêtes gens et à qui l'on fait volontiers hommage d'un respect qu'ils méritent à titre individuel; mais cet hommage ne s'étend pas à la corporation. La magistrature est suspecte et décriée; le public n'a pour elle qu'une méfiance mêlée de mépris.

D'où vient cette déchéance d'un titre qui jouissait d'une considération si haute autrefois? De la même cause qui a ruiné tant d'institutions et sali tant de renommées : du sophisme jacobin. C'est une idée commune à tous les républicains de secte et de coterie que tout dans l'État doit porter l'estampille de la république et ne s'employer qu'à son service. Aussi leur a-t-il fallu une magistrature républicaine. Ils n'ont pas pris garde qu'une magistrature qui

Digitized by Google

porte la marque d'un parti cesse précisément par là d'être une magistrature pour devenir une police, c'est-à-dire une administration servile employée aux plus louches et aux plus basses besognes; car elle a perdu dans cette opération la suprême vertu et le caractère essentiel qui constituent le juge : l'indépendance.

Cet avilissement date de l'inqualifiable attentat que l'on commit, il y a vingt ans, contre l'indépendance de la justice. On voulut alors que la magistrature s'accommodât à l'esprit du régime nouveau et ne rendît que des arrêts conformes à l'intérêt que pouvait y prendre la politique du gouvernement. M. Waldeck-Rousseau, qui faisait en cette circonstance ses premières armes, soutint cette thèse avec une maëstria incomparable. C'est pour cette cause et dans cette journée qu'il gagna brillamment ses éperons, sous l'œil charmé de Gambetta, qui, du haut du fauteuil présidentiel, souriait à ces audacieux sophismes et classait l'orateur au premier rang de ses favoris. M. Ribot, qui avait de la doctrine et des traditions, lui opposa la protestation la plus éloquente que le parlement eût jamais entendue; mais il fut outrageusement battu, et l'honneur de la justice succomba avec lui. On suspendit pour une année le privilège de l'inamovibilité, et douze mois durant, les magistrats les plus respectés et les plus dignes, tous ceux que leur intégrité même désignait à la haine des coteries régnantes, furent chassés de leur siège, puis remplacés par l'écume de la politique et du barreau. Cette monstrueuse cuisine s'appela du nom d'épuration!...

Il faudrait une foi singulièrement robuste pour croire que ce baptême infamant fit à ceux qui le reçurent une âme de juges. On a rétabli pour ces intrus le privilège de l'inamovibilité, et, depuis vingt ans, le sophisme politique qui les avait poussés dans la magistrature leur a systématiquement adjoint des recrues du même acabit. La faveur, les bonnes places et l'avancement ont été réservés à ceux

Digitized by Google

qui savent le mieux accommoder la justice aux goûts ou aux besoins de leurs patrons. L'épuration ne serait en elle-même qu'un scandale isolé, si la brigue politique n'en perpétuait l'effet. Mais que voulez-vous que la justice devienne sous un régime où l'on veut que la magistrature soit républicaine, et ne rende que des arrêts républicains?

Cette obsession de la politique est si intense qu'elle opprime la conscience des juges, sans qu'ils paraissent seulement s'apercevoir des monstruosités qu'elle leur inspire. Je connais à la charge de certains tribunaux des iniquités tellement révoltantes que des bandits de profession auraient eu quelque scrupule à les consommer. Les juges qui les ont commises ont cru faire œuvre pie en les commettant, parce que la politique était en cause dans l'affaire et qu'ils croyaient bien faire en frappant un ennemi, même innocent. Le public, victime ou témoin de cette justice domestique, n'en témoigne, d'ailleurs, ni surprise ni révolte. Il semble tenir les iniquités qu'elle lui inflige, sous forme de jugements, pour un phénomène inhérent au régime lui-même. C'est la loi d'airain, qui courbe les misérables sous la fatalité, et contre laquelle il n'y a pas d'appel. Des choses qui eussent paru monstrueuses en d'autres temps sont maintenant accueillies comme si elles étaient d'ordre naturel. Un avocat de grand caractère et de grand talent voit décroître sa clientèle, tandis que le cabinet d'un confrère, naguère inapprécié, se remplit de clients. Vous demandez pourquoi, et chacun de répondre, sans marquer, d'ailleurs, le moindre étonnement : — Ah! c'est qu'il n'a pas l'oreille de la cour, tandis que l'autre est républicain! J'ai entendu quelqu'un me dire un jour, en me montrant sa maison : « Vous voyez ma maison : elle a été bâtie par mon père, et elle m'est venue de lui. Tous mes titres de propriété sont en règle. Eh bien, si le va-nu-pieds qui passe là-bas la réclamait comme sienne et me la disputait en justice, je ne plaiderais pas, parce que je sais d'avance

Digitized by Google

qu'elle lui serait adjugée, et qu'il me faudrait encore payer les frais du procès perdu! » C'est là sans doute l'exagération voulue d'un esprit ulcéré ou furieusement sceptique. Je ne prétends pas que la magistrature républicaine mérite collectivement et partout cette injure. Mais il est malheureusement certain que le public n'a pas plus de respect pour elle que de foi en la justice qu'elle rend. Le mépris violent qu'il professe à son égard ne comporte aucune exception : il va des justices de paix à la Cour de cassation.

Et voilà le malheur! Il n'est pire état social que celui d'un peuple qui a cessé de croire à la justice. On peut supporter, sans en mourir, les effets d'un mauvais gouvernement et d'une administration incapable ou vicieuse, parce que les intérêts sont seuls à en souffrir. Mais lorsque la justice fait faillite à son tour, et que la magistrature qui la personnifie passe couramment pour n'être plus qu'une troupe mercenaire aux gages du pouvoir ou du parti triomphant, c'est la conscience populaire qui se pervertit par l'exemple. Toute notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste, du droit et de l'abus, disparaît en elle et fait place au cynisme absolu. C'est le triomphe du puissant et du riche, l'immolation du faible et du pauvre, jusqu'à ce que le pauvre et le faible se révoltent et vengent dans le sang leurs justes griefs. Car la violence est, en somme, la revanche suprême des victimes contre les iniquités triomphantes. Si nous n'en sommes pas encore revenus à cet état de justice sommaire qui remplace dans les sociétés rudimentaires la justice officielle, impuissante ou faussée, nous y marchons à grands pas. Quelqu'un s'est suicidé naguère pour avoir perdu un procès où il avait la certitude que le bon droit était de son côté. Laissez faire les mœurs qui nous sont inoculées. Avant qu'il soit longtemps, les malheureux comme lui ne songeront plus à se tuer : ils assassineront leurs juges!

Il se peut que cette peinture de la justice en France

Digitized by Google

paraisse exagérée aux gens de tempérament rassis et d'esprit modéré. Mais l'exagération n'est pas un mensonge ; ce n'est qu'un grossissement de la vérité. Or, la vérité, c'est le discrédit profond, universel, dont la justice est frappée. Il n'existe, à cet égard, aucune contradiction, et ce fait est en lui-même une monstruosité. Penser qu'il y a quarante millions de personnes en France dont la fortune, la sécurité et l'honneur dépendent, à l'occasion, de la magistrature nationale, et qu'aucune d'elles ne croit à sa justice, cela devrait donner le frisson. Nous ne frissonnons pas, parce que nous manquons également de prévoyance et de solidarité. Chacun se flatte de traverser la vie sans se heurter à un procès, et le monde a l'humeur ainsi faite qu'il n'accorde qu'une attention superficielle aux procès comme aux maladies des autres. Cet égoïsme frivole et borné qui médit de tout sans remédier à rien est la cause essentielle de notre déchéance politique et sociale. S'il n'y a pas plus de justice dans nos tribunaux que de morale dans l'État, c'est notre faute commune. Nous avons méconnu à l'envi la loi de solidarité qui nous oblige les uns envers les autres. Nous avons laissé flétrir ou ruiner les garanties constitutives du pacte social, et si nous sommes individuellement exposés à toutes les injustices comme à toutes les oppressions, sans recours possible à la loi qui répare ou châtie, c'est que nous avons fait faillite ensemble aux obligations qui devaient nous protéger.

Les ruines éparses qui jonchent le sol donnent la mesure des réparations que nous doit l'avenir, s'il est dans notre destinée de sortir de l'anarchie pour redevenir un peuple. Tout est à refaire dans ce malheureux pays, où tout a été déshonoré ou détruit. Mais, entre toutes les restaurations attendues, il n'en est pas de plus impérieuse et de plus urgente que celle de la justice. Il faut

Digitized by Google

rendre à cette fonction sociale, auguste comme un sacerdoce, son ancien lustre et le respect dont il lui sied d'être environnée. C'est une loi fondamentale de l'ordre que le peuple croie en ceux qui lui distribuent la justice, honore leur caractère autant que leur magistrature et s'incline respectueusement devant leurs arrêts. Les novateurs, témoins comme nous de l'avilissement de la justice, ont pensé comme nous aux moyens de lui rendre le prestige perdu. Malheureusement, le sophisme révolutionnaire dont ils sont imprégnés ne leur a suggéré que des expédients périlleux. Les uns proposent l'élection des juges par les justiciables; les autres voudraient substituer à la juridiction d'État la juridiction nationale du jury. Ce sont deux utopies qui ne supportent pas l'examen. D'une part, l'élection des juges aurait pour effet d'instituer une justice de parti. Chaque faction aurait ses candidats et la faction triomphante emploierait le pouvoir judiciaire à l'oppression et à la spoliation des vaincus. D'autre part, la juridiction du jury en matière correctionnelle ou civile serait une pure barbarie. Le jury, même en matière criminelle, est une caricature de la justice. Il y a plutôt lieu de réduire sa juridiction que de l'étendre.

Il n'y a que l'État qui puisse valablement nommer les juges, puisqu'ils remplissent une fonction d'État; mais il n'est pas bon que leur recrutement et leur avancement dans la hiérarchie judiciaire soient complètement dans la main de l'État. Car l'État s'incarne nécessairement dans le gouvernement, et tous les gouvernements, même les plus honnêtes, seront toujours enclins à fonder leurs préférences sur des considérations dont la justice ne peut toujours s'accommoder. Le recrutement des juges restera donc à la dévotion de l'État, ce qui ne veut pas dire qu'il doive être purement arbitraire. Il faut, au contraire, veiller à ce qu'il soit, autant que possible, une sélection. Il y a des gens qui sont nés magistrats. Ils possèdent la

Digitized by Google

pondération, la gravité, la justesse d'esprit, la probité de conscience, la tenue morale qui sont les vertus essentielles de la fonction. Mais à quel signe les reconnaître? Les républicains ont imaginé le concours. Il est, à leurs yeux, le *criterium* le plus sûr des aptitudes professionnelles. C'est pourquoi ils méditent de le mettre au seuil de la carrière judiciaire, comme ils l'ont placé déjà à l'entrée de la diplomatie. C'est une pure extravagance. Le concours est la plus décevante des preuves. Il peut, à la rigueur, donner la mesure de ce que vous avez appris; il ne peut dire ce que vous savez faire. Il est tout à fait absurde de supposer que le candidat qui s'est révélé le plus fort en droit international, en histoire diplomatique et en langues étrangères fera par cela même un diplomate excellent. L'aptitude diplomatique réside tout entière dans les qualités du caractère et de l'esprit. Le concours ne les révèle pas. Tel paysan qui ne sait ni lire ni écrire se montrera, sans le savoir, diplomate de génie là où le lauréat du concours fera la figure d'un sot. C'est que la sagacité, la discrétion, la prévoyance, le tact, la mesure, le sens de l'à-propos, sont des dons de nature, et non les fruits de l'étude. Joignez-y les grâces extérieures, c'est-à-dire l'aménité des formes et l'éducation de l'esprit, qui sont du monde et non de l'Université, et vous aurez constaté que de toutes les qualités professionnelles qu'on peut exiger d'un diplomate, il n'en est pas une seule que le concours puisse révéler. Au fond, le concours est un préjugé démocratique. Il procède du sophisme égalitaire, et s'il est une carrière à laquelle il répugne invinciblement, c'est la diplomatie. C'est un de ces cas trop nombreux où les principes sont en guerre avec la pratique. On se ferait huer de la démocratie, si l'on osait lui dire qu'au lieu de faire concourir les jeunes gens pour leur donner une place aux Affaires étrangères, on ne devrait les recruter que dans l'élite sociale, instruits, intelligents, distingués,

Digitized by Google

cela va sans dire, mais riches aussi, parce que dans le monde où ils sont destinés à vivre, le train de l'existence est cher, et de bonne famille enfin, parce que leurs fréquentations dans les cours étrangères seront aristocratiques. Mais aussi longtemps que nous n'aurons pas un gouvernement assez hardi pour confesser ces vérités libératrices, il y aura toujours de fâcheuses dissonances entre l'homme et l'habit, entre le fonctionnaire et la fonction. Et nous n'aurons pas, comme disent les Anglais, l'homme qu'il faut à la place qu'il lui faut, *the right man in the right place*.

Il en serait de même du concours appliqué au recrutement de la magistrature. Il peut désigner au jury d'examen ceux qui savent le mieux leur droit, il ne révélera jamais ceux qui ont une âme de juge. La connaissance du droit est indispensable au magistrat, mais elle n'est pas sa principale vertu. Si elle cohabite avec un esprit faux, quinteux, prévenu, partial ou passionné, elle ne l'empêchera pas de rendre des arrêts extravagants. Si elle est au service d'une âme vénale ou servile, elle fera du droit un instrument d'iniquité. Il faut donc chercher ailleurs les conditions d'un bon fonctionnement de la justice. Où sont-elles? Uniquement dans la personnalité du juge. Tant vaut le juge, tant vaut la justice. Il y avait autrefois des familles de robe qui se transmettaient de père en fils la judicature. Ce privilège a disparu comme tous les autres sous le rouleau révolutionnaire, qui a vulgarisé les charges et nivelé les conditions. Mais il y a toujours des hommes desquels on peut dire qu'ils sont de « robe », tellement leur tenue intellectuelle et morale les désigne à la magistrature. On les rencontre dans le jeune barreau, où ils font un stage, en attendant qu'une carrière s'ouvre à leur activité. C'est là que le gouvernement devrait aller les choisir, mais non pas, comme cela se fait aujourd'hui, au seul gré du népotisme ou de la

Digitized by Google

faveur, mais en raison des garanties qu'ils présentent. Ces garanties résultent d'abord de leurs qualités de caractère et d'esprit, puis de leur éducation, de leur condition sociale, de l'honorabilité de leurs familles. En cela, comme en beaucoup d'autres choses, l'intérêt bien entendu de la société et de l'État est en contradiction avec les principes démocratiques. A lire la Déclaration des droits de l'homme, tous les citoyens, quels qu'ils soient, d'où qu'ils sortent, dès qu'ils présentent le brevet professionnel, sont également propres à faire des juges. C'est une vérité de principe qu'on ne peut contredire, si l'on n'envisage que le droit. En fait, comme ces citoyens, pourvus des mêmes titres, ne présentent pas des garanties et des aptitudes égales, il y a des raisons légitimes de préférer les uns et d'écarter les autres. Leur investiture doit être une sélection. Afin d'éclairer le choix du gouvernement qui les nomme, et de défendre le recrutement de la magistrature contre les abus de l'arbitraire et de la faveur, il serait souhaitable qu'on établît dans chaque ressort une commission de magistrats choisis par leurs pairs qui dresserait chaque année une liste de présentation, hors laquelle le gouvernement ne pourrait choisir.

L'inamovibilité garantit l'indépendance du juge contre les rancunes du pouvoir ; mais elle ne le défend pas contre les tentations de l'avancement, et cette seconde alternative est aussi redoutable à la justice que l'autre. Il est juste et bon qu'un juge ne puisse être ni révoqué, ni déplacé, ni suspendu parce qu'il a rendu un arrêt contraire aux désirs du pouvoir; mais il est mauvais qu'il puisse être promu à un poste supérieur ou plus agréable parce qu'il aura rendu un service politique plutôt qu'un arrêt de justice. C'est là précisément le grand mal dont souffre la magistrature française. Son recrutement n'est, dans la plupart des cas, qu'un maquignonnage politique ;

Digitized by Google

son avancement est presque toujours un témoignage de corruption. Les justices de paix sont, en général, livrées à des politiciens de raccroc, dont on récompense ainsi la camaraderie ou les services électoraux. La plupart d'entre eux sont des rebuts d'autres carrières infructueusement essayées : huissiers marrons, notaires vendus, médecins sans clientèle, agents d'affaires faméliques, au demeurant, des déclassés dont l'être moral est marqué d'une tare ou d'une difformité. Rien ne les avait préparés à la magistrature populaire qu'ils exercent. Non seulement ils n'ont aucune notion du droit, mais ce qui leur manque le plus, c'est la conscience de leur fonction. Un juge de paix devrait être une sorte de patriarche, joignant à l'autorité professionnelle une experte et conciliante bonté. Les nôtres sont surtout des terroristes. Agents électoraux avant d'être magistrats, et nommés trop souvent dans la région même où ils ont exercé leur zèle de sectaires, ils mettent leur justice au service des passions politiques dont ils sont les instruments. Leur sentence est subordonnée à la qualité politique du justiciable. Il a raison, si c'est un ami ; il a tort, si c'est un ennemi : c'est de la justice républicaine ! Interrogez les gens de la campagne : ils vous diront avec une candeur tranquille qu'il ne faut point avoir affaire au juge de paix de leur canton, si l'on est l'adversaire du gouvernement, ou seulement de leur député. Ils ne témoignent, d'ailleurs, aucune révolte contre cette monstruosité. C'est, à leurs yeux, une fatalité naturelle, comme la grêle ou la gelée. L'accoutumance a hébété chez eux l'indignation. Mais le mal auquel on s'accoutume n'en est pas moins un mal, et celui-ci est intolérable. Il faut balayer cette racaille politique qui transforme la justice en mégère, et se hâter de lui substituer des magistrats.

C'est à des considérations de même sorte, c'est-à-dire à la brigue politique, qu'est subordonné le recrutement

Digitized by Google

du personnel judiciaire dans les tribunaux et dans les cours. Juges ou conseillers, substituts ou procureurs, tous sortent de la même officine. On ne s'arrête guère à considérer s'ils conviennent à la fonction qui les reçoit; c'est le moindre souci du maître qui les nomme. Le seul titre qui lui importe, c'est leur orthodoxie. Il faut qu'ils soient républicains d'abord, pour que leur justice soit adéquate à l'esprit du régime lui-même. S'ils joignent à ce titre essentiel la qualité de parent ou d'ami d'un parlementaire, leur investiture devient une prérogative de famille. Il est généralement admis que les fonctions d'État sont comme des bénéfices inhérents à la propriété du parti; c'est pourquoi les possesseurs de la république se les partagent fraternellement, à l'exclusion des autres.

Monsieur, je suis neveu de votre apothicaire !

Les honnêtes gens rient encore à cette requête; ils ont l'esprit assez libre pour la trouver comique. Un républicain orthodoxe ne la trouvera que légitime. C'est, en effet, la forme la plus usitée dans le parti pour demander des places, et ce titre à lui seul suffirait pour faire un juge !

L'avancement s'obtient au même prix. Il faut plaire pour être promu, et tout magistrat qui donne, dans l'exercice de sa fonction, des gages au pouvoir ne mérite la faveur qui en est la récompense qu'au détriment de la justice. Le mauvais renom dont la Cour d'appel de Paris, entre toutes, est atteinte procède de ces promotions imméritées. A la Cour de cassation, le scandale est plus criant encore. Elle devrait être le suprême honneur des magistrats d'élite, le dernier terme de la sélection dans les carrières les plus honorablement remplies, quelque chose comme le maréchalat de la justice. Interrogez les titres de ceux qui remplissent aujourd'hui la Cour suprême, et vous trouverez que les magistrats de carrière

Digitized by Google

nommés en ces dernières années ne sont plus qu'une exception. Les uns proviennent des directions ministérielles où ils ont passé, c'est-à-dire de fonctions purement politiques ; les autres, sortis du parquet ou du barreau, ont porté sur leurs sièges de magistrats la tare des besognes de parti qui leur ont valu cette élévation. Ils sont restés des politiciens et n'ont pas su devenir des juges. Rien ne dénonce plus cruellement leur indignité professionnelle que le scandale récent dont l'affaire Dreyfus a été l'occasion. Il fallut dessaisir la Chambre criminelle, tellement la personnalité des juges était discréditée. On a dit, avec raison, que cette loi de dessaisissement, sans précédent dans les annales de la justice, était une monstruosité. C'était bien une monstruosité vraiment, mais uniquement imputable à la déchéance morale des magistrats qui l'avaient rendue inévitable.

De quelque parti qu'on se réclame, on sera forcé de convenir que de pareils spectacles répondent mal à l'idée qu'on se fait de la justice, et qu'un régime judiciaire aussi riche en abus, aussi fécond en scandales, ne mérite pas d'être conservé. Il appelle impérieusement une réforme, et la réforme doit être intégrale. Ici comme ailleurs, lorsqu'on connaît bien le mal, il n'est pas très difficile de trouver le remède. Or, le mal qui a corrompu et discrédité la magistrature française, c'est la subordination de la justice à la politique. C'est cet asservissement, aussi funeste aux juges eux-mêmes qu'aux justiciables, qu'il faut faire cesser. Comment ? En instituant des garanties qui puissent soustraire l'état des juges à l'action du pouvoir. Il faut pour cela que le gouvernement, tout en conservant le privilège de l'investiture, ne puisse ni disgracier un magistrat indépendant, ni récompenser un magistrat servile. On obtiendrait, je pense, ce résultat en constituant dans chaque cour d'appel un conseil de discipline, analogue au conseil de l'ordre qui régit le

Digitized by Google

barreau, élu par les magistrats du ressort, et investi d'une sorte de magistrature supérieure qui s'exercerait sur eux. Il ne pourrait lui-même ni récompenser ni punir. Mais il déférerait aux sanctions régulières le juge incapable ou prévaricateur, de même qu'il établirait les titres des plus méritants à l'avancement. On sait ce qu'était l'avancement dans l'armée, avant qu'une usurpation récente du ministre de la guerre eût remis à son bon plaisir la promotion des officiers. C'était une liste de présentation, dressée par le Conseil supérieur de la guerre, sur la confrontation des notes de chaque officier, et cette liste, tout en laissant au ministre la liberté du choix, était cependant limitative. Il fallait figurer au tableau pour être promu au grade supérieur. Qu'on imagine un conseil supérieur de la magistrature, émanant lui-même des conseils régionaux, dressant la liste de présentation, et obligeant le ministre à ne promouvoir dans la hiérarchie judiciaire que les magistrats dûment désignés à son choix. Il est permis de penser qu'une réforme de l'organisation judiciaire, fondée sur ce principe, offrirait, tant aux juges qu'aux justiciables, toutes les garanties souhaitables d'indépendance et d'impartialité dans la distribution de la justice, de dignité et d'aptitude professionnelle dans la magistrature, et qu'on verrait renaître autour de nos tribunaux le bon renom, le respect et la foi qui furent leur salutaire apanage, en des temps plus propices, et dont ils sont, à l'heure présente, si lamentablement dépossédés.

Il n'est qu'une objection possible à l'institution de ces garanties : c'est le cas où la magistrature se prévaudrait de son indépendance pour faire échec au gouvernement et tourner la justice contre lui. Le pouvoir de nos anciens rois a trouvé parfois dans les parlements des censeurs hardis qui poussèrent le droit de remontrance jusqu'à la sédition. Ainsi la Fronde, à son origine, eut le parlement

Digitized by Google

pour foyer, et dans les dernières années de Louis XV, le chancelier Maupeou dut exiler le parlement parce qu'il le trouvait rebelle. Mais ce serait mal apprécier ces événements que d'y chercher un argument contre l'indépendance de la magistrature. Il y avait, à l'origine de la Fronde, un grand fond de justice dans les revendications dont le parlement se faisait l'organe, et qui aboutirent à une prise d'armes; et, d'autre part, la généreuse protestation du parlement de Paris contre les abominables pratiques que personnifiait Maupeou est restée dans l'histoire comme un des plus beaux titres d'honneur des gens de justice. Qu'est-ce à dire? C'est qu'en ces circonstances, et dans tous les cas analogues où le pouvoir judiciaire a pris parti contre le pouvoir politique, il était simplement et noblement fidèle à sa fonction. Ce n'est que par un renversement des termes que sa résistance a pu prendre les apparences de la révolte. En fait, ce n'est pas le parlement qui s'insurgeait contre l'autorité du roi, c'était le gouvernement du roi qui s'insurgeait contre la justice, en lui demandant d'enregistrer des édits iniques. La résistance, en pareil cas, peut être tenue pour le plus impérieux de ses devoirs.

Avec une magistrature autonome, aussi indépendante qu'on voudra, il en sera toujours ainsi, et il est impossible qu'il en soit autrement. On peut admettre, sans doute, qu'un pouvoir judiciaire qui emploierait son autorité propre à tenir en échec le pouvoir politique serait aussi redoutable à l'ordre qu'une magistrature dépendante et servile. Mais l'objection est purement théorique et sans application possible dans le domaine des réalités. Il existe une puissance morale qui parle plus haut que les pouvoirs constitués : c'est la conscience publique. Entravée et muette sous les régimes passés, elle est aujourd'hui souveraine. Elle contrôle, elle surveille, elle dirige toutes les forces que l'État met en mouvement, et il est désor-

Digitized by Google

mais aussi impossible de juger que de gouverner contre elle.

La réforme judiciaire serait incomplète, si elle ne retouchait, en même temps, cette caricature de la justice qui s'appelle le jury. On peut dire aujourd'hui, sans s'exposer à de trop fortes réclamations, que le jury, tel qu'il fonctionne, est une barbarie. C'est l'opinion qu'en ont tous ceux qui discutent les verdicts qu'il rend. Or, il n'est pas de verdict, pour peu qu'il intéresse la curiosité publique, qui ne soit discuté. Rien n'est plus contraire à l'idée qu'on doit avoir de la justice. Lorsqu'une juridiction est exposée à ces appréciations contradictoires, et ses verdicts publiquement applaudis ou déchirés par l'opinion, on peut hardiment affirmer que sa justice est incertaine, accidentelle, boiteuse et déconsidérée, et que l'heure est venue de la réformer.

La jurisprudence du jury est, en effet, fantasque et biscornue, ce qui revient à dire qu'elle est le contraire de la justice, dont le caractère essentiel est d'être une et toujours égale. Mais il n'a pas fallu moins d'un siècle pour qu'on commençât à s'en apercevoir. C'est que l'institution du jury est un legs de notre grande Révolution. Il date de 1790. C'est un fleuron de cette magnifique éclosion de sophismes dont nous nous sommes fait des mœurs et des lois. Le peuple étant souverain, il s'ensuit qu'il détient la souveraine justice et qu'il est apte à la rendre. Dans une démocratie comme la nôtre, nourrie de sophismes et d'idées creuses, qui professe le culte des mots et des formules et décline l'examen des choses, l'institution du jury ne pouvait être discutée sans sacrilège, et voilà pourquoi nous supportons depuis si longtemps, sans mot dire, ses fantaisies et ses énormités. On commence seulement à l'apprécier librement, et naguère un homme d'esprit, qui est, en même temps, un homme d'expérience, a pu, sans scandaliser personne, s'écrier en plein Palais : — « Le

Digitized by Google

jury, c'est la garde nationale de la justice ! » — La garde nationale était la caricature de l'armée. Le jury est plus que la caricature de la justice : il en est la négation.

La juridiction du jury est à la fois politique et criminelle. Sur le premier point, il n'y a guère de contestation : tous les gens de bon sens sont unanimes à trouver absurde et dérisoire l'attribution qu'on lui a donnée de prononcer sur les délits d'opinion. Le jury n'est lui-même que l'expression de l'opinion courante ; il en reproduit tous les entraînements, comme il en subit toutes les défaillances. On ne peut donc raisonnablement attendre une justice fixe et sûre d'un instrument aussi mobile, aussi capricieux, aussi frondeur, aussi révolutionnaire que l'humeur de la rue et des salons. Le parti républicain a simplement conformé sa conduite à sa doctrine en déférant au jury la connaissance des délits et des crimes politiques, et ce n'est pas à l'opposition monarchique qu'il convient de s'en plaindre. L'acquittement à peu près systématique qui est la jurisprudence ordinaire du jury en ces matières est, en réalité, la seule garantie qui soit laissée à la liberté d'examen. Si nous devions être jugés par la magistrature républicaine, il faudrait cesser d'écrire et de parler. Mais de ce que les jurys professent ou établissent la doctrine de l'impunité en matière politique, il n'en faut pas conclure que leur justice soit juste. Tout ce qu'on en peut inférer, c'est que la liberté de tout dire ou de tout écrire est un droit corrélatif à la souveraineté de l'opinion, et que tout gouvernement d'opinion, comme la république, tient de son origine même l'obligation de ne jamais poursuivre ceux qui le combattent. Mais on nous permettra de penser, à nous qui ne sommes pas républicains, que ce n'est là qu'une vérité relative et purement accidentelle, et qu'un autre régime ayant d'autres traditions, gouvernant pour d'autres destinées, serait fondé à rechercher ailleurs que dans le jury les

Digitized by Google

garanties de défense et de respect auxquelles il a droit (1).

Il paraît plus difficile de faire le procès du jury en matière criminelle. Beaucoup de ceux qui proclament son insuffisance dans la connaissance et la répression des délits et crimes politiques sont disposés à reconnaître qu'il fait bonne justice des attentats commis contre les personnes et contre la propriété. C'est la société, en définitive, dont il est l'émanation, qui se défend ou se venge elle-même, et il semble que personne ne convienne mieux qu'elle à cette fonction. Eh bien, rien n'est moins sûr que cette aptitude à nous défendre; rien n'est plus incertain que cette vindicte publique dont on lui fait honneur. Nous en appelons à tous ceux qui ont suivi de près l'histoire judiciaire de ces trente ou quarante dernières années. S'il est vrai que le fondement de toute justice soit l'égalité, le jury se montre foncièrement inapte à la pratiquer et même à la connaître. C'est peu de dire que sa jurisprudence est inégale; elle est changeante, fantasque, capricieuse, journalière et locale, comme les juges eux-mêmes. Elle varie de session à session, de département à département. Le crime de la veille n'est plus que l'erreur du lendemain; ce qui est forfait ici n'est là-bas que matière à réprimandes ou à doléances. On a vu un jury de l'Est accorder le bénéfice des circonstances atténuantes à un abominable scélérat qui avait assassiné son père et sa mère, tandis que dans le même temps un jury du Centre condamnait un accusé à la peine de mort pour crime d'incendie. Il y a quelques années, un jury de l'Ouest condamnait une infanticide à la peine capitale, et le lendemain, le jury de la Seine, non seulement acquittait une femme coupable du même crime, mais encore favorisait une quête à l'audience pour cette

(1) Voir plus loin l'article consacré à la Presse.

Digitized by Google

accusée touchante et très éloquemment défendue. Où trouver la justice en ces arlequinades judiciaires? Et que devient le Code entre les mains de ces fantaisistes qu'on appelle jurés ?

Encore ces bigarrures, d'ailleurs journalières dans la jurisprudence du jury, ne sont-elles que le moindre vice de l'institution. Le plus grand mal est que ces juges, improvisés par le sort, sont fatalement soumis à toutes sortes de suggestions intéressées que la justice impersonnelle, impartiale et sereine ne comporte pas. On arrache brusquement un homme à son étude, à son comptoir, à sa charrue, à son salon ; on le met en présence d'un prévenu et on lui dit : — Jugez-le !

Rien jusque-là ne l'a préparé à ce rôle redoutable, et, quoi qu'on en dise, sa conscience toute seule n'y suffi pas. Il n'a, pour éclairer son verdict, ni la pénétration du moraliste, ni la science professionnelle du magistrat. Il prononce, il est vrai, avec sa conscience et sa raison, mais aussi avec son ignorance, sa passion, son intérêt ou ses lubies. S'il est imbu de théories philanthropiques et ennemi déclaré de la peine de mort, il trouve aux crimes les plus monstrueux des circonstances atténuantes. S'il est peureux et craint la vengeance, il acquitte. S'il est de tempérament violent, il condamne avec excès. Dans un cas comme dans l'autre, la justice est méconnue ou trahie.

Pourquoi donc laisser la défense sociale incessamment exposée à ces trahisons? L'exacte distribution de la justice exige un ensemble de vertus naturelles, de qualités acquises et d'expérience professionnelle que le jury n'a pas et ne saurait avoir. Il lui manque et il lui manquera toujours, pour que sa justice soit juste, la science de l'âme humaine, le prompt et clair discernement des mobiles qui ont déterminé le crime, le sentiment d'une juste pondération entre le crime et la peine, l'intelligence du Code,

Digitized by Google

le sens exact des mesures pénales que la société exige pour sa sauvegarde, toutes qualités lentement amassées, et qui sont l'apanage des juges de profession. Je le demande à tout esprit impartial : N'est-il pas vrai que cinq ou sept juges vieillis dans la pratique de la justice, choisis, d'ailleurs, parmi les plus éclairés et les plus fermes, rendraient au criminel, comme ils le font au civil, une justice plus égale et plus sûre que douze bourgeois improvisés juges par le hasard? Il y faudrait sans doute des garanties d'âge, de savoir, d'expérience, de caractère et d'indépendance qui feraient de ce ministère la plus auguste des fonctions sociales, comme elle en est déjà la plus redoutable. Mais ces conditions aisément réalisables constitueraient une supériorité nouvelle de ce jury spécial sur le jury de rencontre que le sort improvise, et par conséquent, une raison de plus de substituer l'un à l'autre.

Il est peut-être encore trop tôt pour proposer avec quelque chance de succès une réforme aussi grosse. La phraséologie révolutionnaire qui nous gouverne n'abandonnera ni si facilement ni si tôt une institution notoirement insuffisante aux revendications égales de la justice, de la morale et de l'intérêt public. Mais il est aisé de prévoir que le jury rendra lui-même indispensable une réforme devant laquelle la routine démocratique recule aujourd'hui. A mesure que les sociétés progressent en bien-être, la loi morale se détend dans les âmes, et cet affaissement des principes a pour corollaire obligé le relâchement de la loi positive. L'horreur amoindrie du mal se traduit nécessairement par l'amoindrissement de l'expiation, et ce phénomène déjà trop sensible nous mène logiquement à l'impunité. Le mal ira ainsi grandissant jusqu'au jour où, le jury ne sachant ou n'osant plus punir, la société devra créer des justiciers spéciaux pour la défendre elle-même contre son propre abandon.

Digitized by Google

XIV

LA PRESSE

I

Le moral d'un peuple dépend, pour une large part, de la qualité de ce qu'il lit. Le livre et le journal sont ses éducateurs. Ce sont eux qui émeuvent ses sentiments, éveillent ses idées, enseignent son esprit, façonnent sa conscience; ce sont eux, en un mot, qui lui font une âme. Les vieux traités de morale nous disaient : Dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es! pour nous mettre en garde contre les mauvaises fréquentations. On pourrait dire avec la même vérité : Dis-moi ce que tu lis, je te dirai ce que tu vaux. C'est que les esprits et les cœurs s'imprègnent insensiblement des sentiments et des idées qui alimentent leur curiosité. Il nous suffit de nous regarder nous-mêmes pour reconnaître la vérité de cette observation. Tous ceux qui ont assez vécu pour pouvoir comparer la personnalité présente de la France à sa personnalité passée s'accordent à constater chez elle un changement si profond qu'elle est devenue méconnaissable. Il ne reste à peu près rien de la France d'hier dans la France d'aujourd'hui. Trente ans à peine nous séparent de sa physionomie d'antan, et ces trente années, qui sont un intervalle imperceptible dans la vie d'un peuple, l'ont plus ravagée et flétrie qu'une série de siècles de misère

Digitized by Google

et de honte. Il y a, sous l'identité de la personne, une déformation aussi rapide et aussi complète que pourrait l'être le passage subit de la jeunesse épanouie et triomphante à la plus lamentable sénilité. Autant elle était jadis rieuse et bonne, généreuse et confiante, héroïque et chevaleresque, naturellement éprise de tout ce qui l'élevait au-dessus des misères et des laideurs de la vie réelle, autant elle se montre aujourd'hui morne et déprimée, maussade, sceptique jusqu'au blasphème, et positive jusqu'à la brutalité. C'est qu'elle ne connaît plus que des journaux qui l'abêtissent et des romans qui la détraquent.

On peut dire de la presse ce qu'Ésope disait de la langue : C'est à la fois ce qu'il y a de pire et de meilleur au monde. Elle est l'organe des plus nobles causes et l'instrument d'ignominieuses industries. Cette promiscuité constante du bien et du mal lui a fait une assez méchante renommée. Le monde l'estime peu et l'aime moins encore. Il est en général plus sensible à ses vilenies qu'à ses bienfaits. Seulement cet état d'esprit reste intime, bien qu'il soit à peu près universel, parce qu'il ne trouve pas à s'exprimer publiquement. Le seul organe de la pensée publique, c'est le journal, et l'on ne peut demander au journal de prêcher contre sa propre fortune. La fonction que s'arroge le publiciste d'enseigner le peuple, de diriger son esprit, de passionner son cœur, de formuler son jugement en toutes circonstances, et sur toutes les questions possibles, est assimilable à un sacerdoce. En principe, ce ministère moral exercé par la presse est le plus auguste de tous, parce qu'il est à la fois le conseil et la voix de la conscience publique. Mais il en est aussi le plus redoutable, parce qu'il est sans contrôle et sans responsabilité. Ce que disait Ésope de la parole est encore plus vrai de la pensée écrite. La presse est vraiment ce qu'il y a de pire et de meilleur au monde; mais il n'y a pas équilibre entre le bien et le mal qu'elle fait.

Digitized by Google

Tout le bien qu'on réalise est un effort accompli contre nos inclinations natives. Il est donc la représentation d'un sacrifice, et c'est ce prix précisément qui en fait la noblesse et la beauté. Le mal, au contraire, est l'acquiescement aux sollicitations de l'instinct. Car c'est toujours le fruit défendu qui nous tente.

Nitimur in vetitum semper, cupimusque negata.

L'ordre moral est fondé sur la résistance que nous opposons aux mauvais conseils de notre nature, c'est-à-dire à la voix de l'intérêt ou de l'appétit. L'ordre politique ne s'en distingue pas. Il est le concert des résistances opposées par la collectivité aux suggestions anarchiques de l'égoïsme individuel.

Il y a conflit éternel entre ces forces ennemies, et l'arbitrage souverain de ce conflit, c'est la presse. Elle est la souveraine dispensatrice des opinions qui assurent ou qui ruinent la défense de l'ordre. Sa clientèle, dans son immense majorité, est crédule, ignorante et facilement excitable, incapable de critique, par conséquent, innocemment asservie à la politique qu'on lui sert. Elle sera donc conservatrice ou révolutionnaire, respectueuse ou révoltée, religieuse ou impie, idéaliste ou matérialiste, suivant la conscience que son journal lui façonne au jour le jour. Un adage ancien nous enseigne à nous méfier de l'homme qui n'a lu qu'un livre. Celui-là ne connaît, en effet, qu'une face des choses et n'en soupçonne pas les autres aspects. Le livre unique de sa vie fait de lui un maniaque ou un sectaire : il n'en fera jamais un être de raison, capable de discernement, parce que tout élément de comparaison lui faisant défaut, il n'a pas la liberté du choix. Ce phénomène pouvait se produire en des temps déjà lointains où la lecture était le privilège du petit nombre. Il était partiel et rare. L'obstruction qu'il causait n'était jamais qu'une tare individuelle et ne pouvait devenir un danger

Digitized by Google

public. Mais que dire de la suggestion exercée par le journal?

Songez qu'il y a des millions de lecteurs qui réalisent tous les matins ce phénomène énorme et formidable de lire le même journal et de n'en pas vouloir connaître d'autre, et qui deviennent ainsi, sans le savoir, mais avec une passion d'autant plus furieuse qu'elle est inconsciente, les esclaves intellectuels de ce chiffon de papier! Le journaliste qui l'enseigne n'est peut-être qu'un turlupin sans conscience et sans savoir qui fait des phrases comme il sauterait à travers les cerceaux d'un cirque. Il n'importe, et ceux qui le lisent n'en savent rien. Ils sont comme les mystiques qui entendent des voix dans la solitude et leur obéissent, sans se demander d'où elles viennent. Le journal est leur évangile. Ils croient aveuglément à ce qu'il dit; ils se laissent insensiblement pénétrer par les idées qu'il défend; ils s'échauffent à la passion qu'il leur souffle; ils aliènent, en un mot, par l'effet de cette intoxication quotidienne, leur propre personnalité au profit de cette personnalité d'emprunt que le journal leur façonne, et ils deviennent, sans s'en douter, d'enragés sectaires ou des bornes irréductibles. Ils croient être libres et ils sont conquis; ils se flattent de professer des opinions propres et ne font que répéter ce qu'ils ont lu; ils constituent, en leur collectivité, la démocratie souveraine, et leur souveraineté est le plus étroit des esclavages.

Si la presse était vraiment un sacerdoce, comme elle affecte quelquefois de s'appeler elle-même, c'est-à-dire un enseignement moral et désintéressé, voué tout entier à la défense du vrai, du beau, du bien, la formidable puissance de suggestion qu'elle possède serait toujours un phénomène inquiétant; mais elle rachèterait, du moins, le péril qui est en elle par sa bienfaisante vertu. Malheureusement, il y beau temps que sa fonction a cessé d'être sacerdotale, si elle le fut jamais. La presse est sim-

Digitized by Google

plement une industrie. Dans la plupart des cas, le journal est un instrument de lucre et un instrument de parti. Il n'est pas sans exemple qu'un homme public qui se flatte d'avoir quelque chose à dire fonde un journal sans autre fin que de parler à son siècle et de s'en faire écouter. On peut en citer quelques-uns dans la presse contemporaine. Le journal est alors le verbe d'un homme. Il s'incarne en lui et ne parle que pour lui. Mais ce cas est l'exception. En général, le journal est, en son principe, une entreprise de publicité. Un Turcaret quelconque, sans préférences politiques d'aucune sorte, s'avise des avantages variés que pourrait lui procurer un journal. Il le fonde ou l'achète, en se réservant l'exploitation de sa publicité et des industries diverses qui s'y rattachent. Mais pour que l'exploitation soit fructueuse, il faut que le journal soit achalandé; car la publicité n'a de valeur qu'en raison du nombre des lecteurs. L'*impresario* consulte le vent et oriente son journal du côté où il trouvera le plus de profits. Il en fait ainsi, suivant l'occasion, l'organe d'un parti ou d'une nuance dans un parti. Mais il en reste toujours le maître, et tout ce qui s'y publie est accommodé à ses besoins.

Cette immixtion de la finance dans la politique n'a pas été sans nuire à la considération du journal dans l'esprit de ceux qui sont renseignés, mais son influence sociale n'en a pas souffert. C'est le point important pour la thèse qui dérive de cette étude. A l'industrie purement financière qui n'est qu'une exploitation de la publicité se superpose une industrie politique qui s'exerce par la propagande des sentiments et des idées. Tout journal fait du prosélytisme en vue de conquérir à sa doctrine ou à son parti le plus grand nombre d'adhérents possible. Mais si la propagande est l'objet commun de tous les journaux, il y a une grande différence entre les moyens par lesquels elle s'exerce et les fins qu'elle vise. Dans la gamme des cou-

Digitized by Google

leurs que représente la presse se rencontrent des éléments très disparates : doctrine, tradition, sentiment, brigue, charlatanisme, brigandage, et c'est cette diversité qui donne raison au mot d'Ésope. Le meilleur et le pire se coudoient dans la même industrie. Ils ont des organes pareils; mais il n'ont pas la même fortune. Il serait excessif de dire que la publicité d'un journal est en raison inverse de la qualité des idées qu'il défend; car il y a, Dieu merci! des journaux qui ont su se faire une clientèle considérable en défendant de très nobles causes. Il est incontestable pourtant que la réaction, pour employer un mot impropre, mais assez bien entendu dans sa synthèse, obtient moins de faveur auprès du public que le dévergondage de la démagogie. Un journal défend, par exemple, l'autorité, la tradition, le spiritualisme, la morale, la religion, en un mot, toutes les doctrines, toutes les croyances et toutes les forces idéalistes qui font l'honneur, la beauté et la santé des peuples; il combat, par contre, l'athéisme en philosophie, le positivisme en morale, le jacobinisme en politique, le socialisme en économie, le naturalisme en littérature, qui sont les plaies vives de la société contemporaine et les traits caractéristiques du régime qu'elle s'est donné : il est certain que ce journal se fera plus d'honneur par son choix qu'il n'y gagnera de clients.

Qu'est-ce à dire? C'est qu'il est plus avantageux de dépraver la foule que de lui enseigner le devoir. Le journal qui défend les principes conservateurs de l'ordre social aura toujours moins de vogue que celui qui prêche le mépris des règles et l'effraction des lois. Cela se comprend de reste. L'ordre, comme le bien, est une gêne; il faut se priver ou se contraindre, il faut vaincre l'instinct pour le respecter. Au contraire, le dévergondage révolutionnaire a toutes les séductions du mal, et la plupart de ceux qu'il tente trouvent qu'il est plus commode et plus agréable de descendre le courant que de le remonter,

Digitized by Google

Prodicus de Céos nous a conté les tribulations d'Hercule devant les appels concurrents du plaisir et de la vertu.

Il choisit la vertu, qui lui sembla plus belle.

Ce parti est assurément le plus honorable; mais la vertu fut toujours une carrière d'exception. Les héros ne sont des héros et les saints ne sont des saints que parce qu'ils montrent une vertu supérieure au commun des hommes. La foule va d'instinct à ce qui la séduit; mais c'est déjà la corrompre que de lui plaire. On lui plaît en flagornant ses vanités, en caressant ses chimères, en conspirant avec ses vices, en donnant pour fin à la brigue politique la satisfaction de ses rêves les plus extravagants, de ses passions les plus brutales, de ses plus grossiers appétits. On lui déplaît, au contraire, en prenant le contre-pied de cette brigue corruptrice, c'est-à-dire en lui prêchant l'observance et le respect des règles conservatrices de l'ordre. Or, la fortune n'est pas égale entre ces deux partis. L'un a pour lui la vogue, le bruit, l'éclat, le succès pécuniaire et le succès politique, la conquête et la jouissance du pouvoir, bref l'hégémonie universelle; l'autre n'a pour lot que l'obscurité, l'insuccès et l'abandon. Les âmes fières qui l'adoptent trouvent leur récompense dans la conscience qu'elles ont de leur supériorité morale et dans la hauteur de leur mépris. Mais il faut avoir dans l'esprit des clartés particulières et une trempe de caractère assez rare pour se ranger, comme Caton, du côté des vaincus. Albert Duruy, que j'ai beaucoup aimé, rendait à ces grands cœurs un hommage dont il eût pu réclamer la meilleure part. — « Il y a, disait-il, pour les âmes un peu bien situées des satisfactions qui échappent au vulgaire et qui sont déjà par elles-mêmes une revanche. La foule peut se donner d'autres jouissances et les partager avec ses serviteurs; elle ne connaîtra jamais cette volupté de sentir qu'on est un contre dix et qu'on ne se rend pas, qu'on a contre soi la

Digitized by Google

force imbécile et brutale et qu'elle vous écrase, mais sans vous dompter. » C'est le glorieux privilège de l'élite; mais l'élite n'est jamais, par sa distinction même, qu'une minorité, et c'est la foule délirante, hélas! c'est le suffrage universel qui distribue les prix.

Il y a donc intérêt, pour qui ne voit dans la presse qu'un instrument de fortune et ne recherche par elle qu'un succès égoïste, succès d'argent ou succès d'ambition, à prendre parti pour les instincts de la foule contre la raison de l'élite. C'est cette considération subalterne qui détermine la « ligne » du journal dans la plupart des cas, et il en résulte que la presse, en sa majorité, est beaucoup plus un agent de dissolution politique et sociale qu'un auxiliaire de l'ordre. C'est un phénomène désolant, à coup sûr, mais qui n'est pas totalement imputable à la presse elle-même. Elle a subi l'influence ambiante d'un régime qui semble n'être apparu parmi nous que pour bouleverser de fond en comble la société et l'État, les lois et les mœurs. La politique révolutionnaire, dont la république est la formule, n'est dans son principe, dans ses fins et dans ses œuvres qu'une immense Ligue du mal. Elle a fondé son règne sur les pires instincts de la nature humaine, et le journal est devenu entre ses mains un instrument de dépravation incomparable. C'est par lui qu'elle a fait pénétrer dans les villages les plus fermés jusque-là et les mieux assujettis aux vieilles et bonnes traditions familiales l'esprit d'insoumission et d'irrévérence, la blague faubourienne, le mépris insolent et niveleur, l'envie meurtrière, les curiosités libertines et la plus obscène impiété. Il n'est point de mœurs qui résistent à cette intoxication de l'ordure et de l'envie coalisées contre toutes les aristocraties, et la question précisément est de savoir s'il ne faut pas que ce genre de liberté périsse pour que la France revive.

Digitized by Google

II

Le mal est constant et sa cause est connue. Il y a une altération profonde et toujours croissante de la conscience française : la presse est le principal agent de cette dépravation. Convient-il à l'intérêt général de la nation que le mal s'aggrave en se perpétuant? Est-il expédient, au contraire, de le réprimer? Si on le réprime, que devient la liberté d'écrire et de penser? S'il reste indemne et libre, qu'adviendra-t-il du pays lui-même? Il y a cent ans qu'on agite ce problème sans le résoudre jamais. Tous les gouvernements ont fait des lois libérales ou répressives sur la presse; tous les parlements ont discouru sur elle; tous les politiques et tous les publicistes ont abondé en thèses véhémentes et contradictoires : lois, projets, essais, discours, études, articles; bref, les consultations écrites ou parlées, consacrées au régime de la presse, formeraient à elles seules une bibliothèque énorme, et de ce concours séculaire il n'est sorti aucune solution. La question du régime de la presse apparaît donc comme le plus compliqué des problèmes, si l'on en juge par cet énorme entassement d'essais stériles; mais ce n'est qu'une apparence. En réalité, le problème serait facile à résoudre, si ceux qui l'agitent étaient de bonne foi. Malheureusement c'est une condition qui semble irréalisable. Les avis diffèrent suivant la condition politique de celui qui les émet. On est libéral dans l'opposition, intolérant au pouvoir. Tel libertaire farouche, qui bravait la prison et l'exil pour la conquête de la liberté, traite allégrement de « guitares » ses revendications d'antan, depuis qu'il possède le gouvernement de ses rêves. Gambetta se prit d'une admiration pro-

Digitized by Google

fonde pour la Constitution de 1852, lorsqu'il ne fut plus d'accord avec ses anciens électeurs. Par contre, les sectateurs les plus échauffés du régime autoritaire se révèlent libéraux farouches sous la république, et poussent des cris d'aigle lorsqu'elle fait mine de vouloir ébarber leurs plumes. Il est évident qu'une question exposée à de pareilles sautes de vent ne peut être close par la politique de parti. Elle reste fatalement ouverte, parce qu'elle est le principal aliment du conflit inapaisable qui mettra de tout temps aux prises les hommes du pouvoir et les hommes de l'opposition. Le problème restera donc insoluble aussi longtemps qu'il sera soumis aux vicissitudes de l'esprit de parti. Mais si étroites et si fortes que soient ces servitudes, il n'est pas impossible à l'honnête homme de s'en affranchir et de s'élever jusqu'à la vision impartiale et sereine de la vérité.

La liberté de penser et de publier sa pensée est de droit naturel. Mais cette liberté, comme toutes les autres, a pour limite le droit d'autrui. Il y a donc abus, dès qu'il y a offense, et tout abus appelle ou légitime une répression. Cette vérité de principe qui nous paraît toute simple a cependant rencontré des contradicteurs. Un grand sophiste de la plume, qui secouait les idées de son temps comme un faneur secoue son foin, Émile de Girardin, prétendait établir en principe l'impuissance absolue de la presse, et il concluait de son impuissance à son irresponsabilité. Selon lui, l'injure, la diffamation, la calomnie, la provocation au meurtre, au pillage, à la guerre civile, n'étaient que des manifestations immatérielles, par conséquent, insaisissables. Si, d'aventure, elles étaient suivies d'actes répréhensibles qualifiés crimes ou délits par le Code pénal, les auteurs de ces actes étaient poursuivis et punis conformément aux lois. Mais la plume qui les avait provoqués devait rester indemne! Ce paradoxe a peut-être encore quelques prosélytes dans la presse anarchiste; on ne

Digitized by Google

trouverait pas ailleurs un honnête homme pour le défendre. Il choque si violemment la notion innée que nous avons de la justice et de la responsabilité, qu'il se réfute par son énormité. Le bon sens le plus vulgaire nous dit que celui qui provoque ou conseille est infiniment plus coupable que celui qui exécute. L'un est un malfaiteur réfléchi et pleinement conscient du crime qu'il commande ; l'autre n'est le plus souvent que l'instrument aveugle de la fureur que son maître lui souffle.

Sur ce point spécial, l'accord est facile. On consent généralement à reconnaître que l'abus envers les personnes implique une responsabilité pénale. Les lois les plus libérales sur la presse ont établi ce principe et déterminé ses sanctions. Elles ont qualifié crimes ou délits l'injure, la diffamation, la calomnie, la provocation aux violences, et spécifié les peines qui les punissent. Mais c'est là, il faut bien le dire, le moindre intérêt de la question. L'injure, la diffamation, la calomnie, la violence, ne constituent qu'une industrie subalterne qui s'exerce, il est vrai, par la presse, mais ne se confond pas avec elle et ne saurait, en tout cas, diviser les honnêtes gens. La presse, c'est proprement le marché des opinions. Les journaux aux pavillons multicolores sont assimilables à ces boutiques en plein vent où marchands et marchandes à la parole agile offrent leur marchandise aux passants. Les opinions qu'ils débitent sont les plus hétérogènes du monde. Elles vont de la tradition la plus archaïque à l'anarchisme le plus échevelé. Mais elles ne s'attaquent plus aux personnes. Elles sont impersonnelles, abstraites, purement spéculatives, et ne mettent en cause que des systèmes ou des idées. Eh bien, toutes ces opinions ont-elles un droit égal à la liberté? Voilà l'épineux et vivace problème qui met aux prises, depuis des siècles, les théoriciens de la liberté et les gouvernements conservateurs de l'ordre.

Digitized by Google

Il paraîtrait extraordinaire qu'on ne fît pas intervenir en un pareil débat les doctrinaires, jadis illustres et maintenant un peu négligés, qui furent pendant plus d'un demi-siècle les maîtres de la politique. Benjamin Constant fut le premier qui établit en principe la liberté des opinions. Mais il n'était pas tellement sûr de la vérité de sa doctrine qu'il ne prît quelques précautions contre ses conséquences. Il concéda que la propagation de certaines idées, la diffusion de certaines théories, pouvaient faire courir quelques dangers à l'ordre social. Mais comme il redoutait, d'autre part, l'estimation arbitraire des juges d'État, il crut avoir trouvé la vraie mesure de la liberté et de la défense sociale en déférant au jury, c'est-à-dire à la conscience publique elle-même, la charge de juger les procès d'opinion. Cette garantie ne parut pas suffisante à Royer-Collard, autre doctrinaire non moins éminent. Partisan de la liberté, comme Benjamin Constant, mais redoutant, comme lui, les « excès » de la presse libre, il imagina le cautionnement. Il dit : « Un journal est une influence, et peut-être la plus puissante. L'influence politique appelle une garantie ; la garantie politique ne se rencontre, selon les principes de notre charte, que dans une certaine situation sociale ; cette situation est déterminée par la propriété ou par ses équivalents. Voilà le principe du cautionnement, principe qui lui donne une base bien plus large et plus solide que la garantie des condamnations judiciaires. » Tocqueville était perplexe.

— « En matière de liberté de la presse, disait-il, il n'y a réellement pas de milieu entre la liberté et la licence. » Mais il se résignait à la licence par amour de la liberté. Je rappelle le témoignage de ces illustres ancêtres pour l'honneur de la question, mais sans leur accorder la moindre autorité présente. Car leur opinion ne valait que pour l'époque où ils dogmatisaient. C'était le temps où le journal était encore un objet de luxe. Il restait aux mains

Digitized by Google

d'une oligarchie libérale et même frondeuse, mais sévèrement défendue contre les aventures démagogiques par son esprit, son éducation et ses intérêts de caste ; il ne descendait pas plus bas. Benjamin Constant, Royer-Collard et Tocqueville n'avaient ni vu ni prévu les temps où le journal pénétrerait jusqu'aux couches sombres de la démocratie, et deviendrait le bréviaire de l'ouvrier et du paysan. J'imagine que leur doctrine serait assaillie de doutes, et peut-être frissonnante d'effroi, s'ils pouvaient lire les mêmes journaux que nous.

Je ne fais pas plus de cas des invocations à la liberté, qui défrayèrent l'éloquence des orateurs de l'opposition sous le second Empire, parce que ces manifestations n'étaient qu'une arme de parti. Les revendications célèbres de M. Thiers en faveur des libertés nécessaires ne sont pas plus recevables, à ce titre, que les protestations tardives de M. de Persigny, qui se réveilla libéral lorsqu'on ne l'employa plus. Ce sont là de pures pasquinades. Il n'y a d'opinion sincère et vraiment digne d'attention que celle du témoin désintéressé qui oppose sa doctrine à la réalité présente et formule des conclusions manifestement exemptes de toute préoccupation égoïste. C'est le cas, par exemple, de M. Émile Ollivier, qui, resté attentif au conflit des idées et des passions de secte ou de parti, nous envoie, du fond de sa retraite, son avis fortement motivé sur le régime de la presse. Il est partisan de la liberté absolue des opinions et résume sa doctrine en ces termes : « De quelque manière qu'elle se produise, convenable ou inconvenante, modérée ou passionnée, outrageante ou mesurée, une opinion est inviolable. Ce qui est matériel n'a pas de prise contre ce qui est immatériel. A un acte on oppose un acte. A une opinion, on n'oppose qu'une opinion. L'acte, on le punit ou on le récompense ; on l'empêche ou on le permet ; l'opinion, on l'écarte, on l'approuve ou on la réfute. »

Digitized by Google

Ce n'est pas mon sentiment. Il y a des opinions malfaisantes, comme il y a des substances nuisibles. Or, si c'est à juste titre que la loi interdit le libre commerce des poisons, afin de préserver la vie des individus contre le meurtre par imprudence ou l'assassinat, il est aussi légitime de prendre ses précautions contre la libre propagation des opinions assassines, afin de sauver la conscience nationale de l'empoisonnement. On dira que ces deux sortes de poisons ne sont pas comparables. La strychnine, par exemple, est une substance matérielle dont les effets meurtriers et soudains sont reconnus par tout le monde, et tout le monde sait aussi que l'individu qui l'absorbe est irrémédiablement perdu. Il est donc juste que le pharmacien ne la délivre que sur ordonnance de médecin. Au contraire, l'idée est immatérielle, par conséquent, insaisissable. Si elle est nuisible, elle est aussi neutralisable, et trouve son antidote dans la contradiction. Il suffit à l'esprit qui l'absorbe de s'administrer une dose d'opinion contraire pour que sa vertu nocive soit détruite. Donc la liberté du mal a son équivalence dans la liberté du bien, et tout se résout au mieux par la liberté de discussion. Malheureusement, le raisonnement est plus spécieux que probant. Il suppose entre le bien et le mal une équivalence que ni le moraliste ni l'homme d'État ne peuvent reconnaître. En principe, le mal n'a pas de droits, non plus que l'erreur. Ils existent fatalement, parce qu'ils sont l'envers du bien et de la vérité, qu'on ne connaîtrait pas, s'ils n'avaient pas de contraires. Mais il ne s'ensuit pas qu'ils aient des titres au respect des honnêtes gens. La maladie est également une fatalité de la vie animale; mais, quoique fatale, on s'ingénie à la vaincre au profit de la santé. Ainsi dans l'ordre intellectuel et moral, tout en subissant la fatalité de l'erreur et du mal, il y a toujours pour ceux qui ont charge d'âmes obligation de les combattre et de réduire leur part au minimum de nocuité possible.

Digitized by Google

Mais en supposant qu'il y ait équivalence de droits entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, que le conflit des idées se doive toujours résoudre par la libre discussion et qu'il suffise, enfin, de dresser chaire contre chaire, autel contre autel, journal contre journal, pour assurer la victoire à la meilleure cause, il resterait encore à savoir si ce mode de neutralisation par l'antidote est, dans la pratique, d'une réalisation facile. Lorsqu'un individu a pris du poison, il est d'une pratique courante de lui administrer un contre-poison pour le sauver. Le remède s'impose de lui-même, et le patient le réclame. Mais quel moyen pratique avez-vous de faire agréer l'antidote des poisons intellectuels ? Un pauvre homme, sans éducation et sans critique, se repait tous les matins de la lecture de journaux anarchistes. Ce sont des idées immatérielles, on ne peut les saisir. Mais ces idées immatérielles n'en allument pas moins en lui un foyer de haine et de fureur qui lui font souhaiter l'effondrement du monde. Comment vous y prendrez-vous pour lui administrer l'antidote, je veux dire la lecture de journaux bien pensants qui lui enseigneront la pondération, l'apaisement, un sens plus juste des lois qui gouvernent le monde et le respect de l'ordre social? Un ouvrier sort d'une réunion collectiviste où il s'est grisé des sophismes qui lui promettent à court terme l'effondrement de la société capitaliste et la nationalisation de la propriété. Qui se chargera de l'envoyer dans une église, où il se déchargerait peut-être de ce fardeau de haine et de démence, en se pénétrant des béatitudes du Sermon sur la Montagne?

Non, l'anarchiste ne lira pas les journaux qui se sont voués à la défense de l'ordre ; le collectiviste ne voudra pas connaître les enseignements de l'Évangile, et nul des malheureux voués par les mauvaises lectures ou les mauvaises paroles à l'intoxication révolutionnaire n'entendra jamais la voix libératrice de ceux qui pourraient le guérir de sa folie. Mais d'autres, au moins, liront les journaux et

Digitized by Google

les livres qu'ils ne veulent pas connaître, entendront les paroles de justice et de vérité qu'ils ne veulent pas entendre, et ce prosélytisme du bien fera équilibre aux conquêtes du mal! C'est la théorie de *fair play*, comme disent les Anglais. Ses partisans demandent la lutte égale et libre entre les opinions; d'abord, parce que la lutte en elle-même leur paraît belle, vivifiante et féconde, et que mieux vaut, à leurs yeux, une liberté orageuse qu'une servitude asphyxiante; ensuite, parce qu'ils croient à la victoire définitive du bien sur le mal, de la vérité sur l'erreur, de la raison sur le sophisme. Mais, à nous, cette spéculation paraît tout à fait illusoire. Il n'est pas vrai que la lutte soit égale entre les opinions, et cette parité de condition est, de fait, irréalisable. Pour égaliser les chances entre les thèses concurrentes, il faudrait pouvoir prêter aux unes et aux autres indistinctement la même puissance de séduction, et, par suite, leur assurer un chiffre égal de clients. Vous n'y pensez pas! Comme je l'ai dit plus haut, les thèses révolutionnaires, soit qu'elles caressent les instincts grossiers de la foule, soit qu'elles excitent ses colères, trouveront toujours plus de faveur que les thèses contraires, par cette raison naturelle et décisive qu'il y a dans le monde plus de misérables, plus de rêveurs et d'envieux que de satisfaits. Il est donc inévitable que la propagande démagogique fasse progressivement la conquête du nombre, et comme le nombre, en démocratie, est le maître souverain, il sera le complice triomphant des sophistes qui le mènent et rendra leur victoire inéluctable.

III

Il y a donc pour l'État, qui a la garde de l'ordre et des conditions morales et sociales qui l'assurent, des précau-

Digitized by Google

tions à prendre contre les entraînements certains de la démocratie. On pourra trouver cette prétention monstrueuse, et même antinomique à la souveraineté nationale. Car l'État ne se distingue pas de la démocratie ; c'est une même chose sous deux noms différents, et il paraît, en effet, déraisonnable de demander au souverain de prendre des précautions contre lui-même. Cette métaphysique, je le reconnais, ne laisserait aucun raisonnement debout, si l'on raisonnait suivant les principes. Mais la politique est proprement le domaine de l'empirisme, et la métaphysique n'a rien à y voir. En fait, l'État est l'organisme de la démocratie ; il a son expression et sa vertu dans les pouvoirs publics qui en sont la délégation, et c'est à cette délégation qu'incombe le devoir de légiférer et de gouverner pour elle. Quant à la démocratie proprement dite, elle ne peut rien, parce qu'elle ne sait rien. On choquerait la plupart des citoyens, si on leur disait qu'ils ne sont pas plus libres que ne l'étaient leurs pères sous l'ancien régime. Cependant, rien n'est plus vrai. Ils ont changé de maîtres ; mais ils obéissent toujours, parce qu'il est conforme à la loi éternelle des êtres que le troupeau obéisse au chien de garde ou au berger. Ce sont des choses qu'on ne dit pas. Nous sommes, pour la plupart, dupes volontaires de la logomachie que le gongorisme révolutionnaire a introduite dans le langage des partis. Mais ces mots orgueilleux et sonores ne correspondent à aucune réalité. La démocratie prise dans son sens étymologique est une pure apparence, et la souveraineté qu'on lui attribue n'est qu'un leurre. Il vient un jour tous les quatre ans où ce prétendu souverain élit ses mandataires : ce choix serait proprement un acte de souveraineté, si rare et si court qu'il soit, si le vote qu'il émet était conscient et libre. Mais il est absolument le jouet des charlatanismes variés qui s'exercent sur lui. Cela fait, le souverain retombe dans sa servitude accoutumée. Il est semblable à un dément millionnaire pourvu

Digitized by Google

d'un conseil judiciaire. Or, qu'est-ce qu'un millionnaire qui ne jouit pas de sa fortune? Et qu'est-ce qu'une démocratie qui ne se gouverne pas? Qu'est-ce qu'un souverain qui ne fait rien par lui-même et laisse à d'autres le soin de penser et d'agir pour lui?

Il faut que les choses aillent ainsi, parce qu'il est impossible qu'elles aillent autrement. Soit! ces constatations n'ont pas pour objet de revendiquer le gouvernement direct. L'imbécillité électorale de la démocratie ne témoigne qu'avec trop d'éclat combien elle est incapable de se gouverner elle-même. Mais s'il lui faut des conseils, des tuteurs et des maîtres pour gérer ses affaires et diriger sa vie, il faut aussi reconnaître à ceux qui sont investis de cette magistrature tous les droits et tous les devoirs d'un tuteur. C'est, en somme, l'État représenté par les pouvoirs publics qui remplit ce rôle. Or, il appartient à l'État de veiller à sa santé morale aussi bien qu'à sa santé physique. Aucun théoricien de la liberté ne trouve mauvais que l'État prenne des précautions pour préserver la santé et la vie des citoyens contre les accidents. Les lois et décrets ayant cet objet sont innombrables et paraissent légitimes à tout le monde. Serait-ce donc le fait d'une prévoyance moins légitime que de prendre des précautions analogues pour préserver leur santé intellectuelle et morale du sophisme et de la dépravation? Il y a des opinions aussi dévastatrices que les plus terribles toxiques. A quel titre serait-il défendu à l'État d'en interdire la propagation?

C'est qu'il faut, nous dit-on, les juger d'abord, et que l'État n'a pas qualité pour cela. — « Ce n'est pas aux gouvernements, dit M. Émile Ollivier, qu'il appartient de décider ce qui est vrai. L'erreur n'a d'autre juge, d'autre maître, d'autre dominateur que la vérité. » — Oui, mais qu'est-ce que la vérité? Il y a longtemps que ce cri d'angoisse a été jeté à travers le monde, et nul homme n'y a répondu. C'est que personne ici-bas ne connaîtra jamais

Digitized by Google

la vérité en soi. L'esprit humain peut concevoir l'absolu; il ne l'atteint pas. Nous nous faisons des certitudes à la mesure de notre humanité, et nous les décorons du nom de vérités. Ce ne sont que des contingences mobiles et périssables comme l'individu qui les proclame. Elles n'obligent personne. Que sert-il de dire que la vérité seule a qualité pour faire justice de l'erreur, si la vérité nous est inaccessible? La vérité des uns est l'erreur des autres, et réciproquement. Tout sectateur d'une idée, d'un système, d'une croyance, se flatte de posséder la vérité; mais précisément parce que tous ont la même prétention, la vérité n'est avec aucun d'eux. C'est pourquoi le conflit des opinions reste indéfiniment ouvert à la dispute éternelle. Dans l'ordre philosophique, cette spéculation est sans inconvénient, bien qu'elle soit lamentablement vaine, puisqu'elle ne peut aboutir jamais. Du moins, elle ne met aux prises que des idées abstraites, sans rapport immédiat avec les réalités tangibles. Mais est-il vrai qu'on puisse impunément professer le même éclectisme en matière d'État? Est-il vrai que, dans le domaine de la politique, la vérité ne se puisse distinguer de l'erreur, et que les pouvoirs publics, en tout cas, n'aient pas le droit d'en décider, sous prétexte que les opinions sont libres?

Je me suis fait une autre idée du rôle et des devoirs du gouvernement. Gouverner, c'est veiller à ce qu'il n'arrive pas de mal à la collectivité sociale. A Rome, la fonction gouvernementale des consuls se résumait dans cette formule : *Caveant consules ne quid detrimenti res publica capiat.* Le mal, en politique, c'est ce qui trouble ou menace l'ordre social. Or, l'ordre a des lois inflexibles dont on ne peut s'écarter une heure sans verser dans la révolution. Il existe, en politique comme en morale, des principes, des règles, des traditions, des croyances, des intérêts mêmes qui sont l'assise séculaire du gouvernement et des sociétés. Il y a, d'autre part, des sophismes, des préjugés, des passions, des chi-

Digitized by Google

mères, des appétits qui sont le ferment vivace des révolutions. C'est la lutte éternelle entre le jour et la nuit, le bien et le mal, l'ordre et l'anarchie. Théoriciens et dilettanti peuvent trouver que ces causes ennemies ont des droits égaux devant l'esprit, et que leur fortune relève uniquement de la libre critique. Un gouvernement investi de la tutelle d'un peuple a l'obligation de choisir entre elles, et de conformer sa politique aux raisons qui ont déterminé son choix.

Mais comment choisira-t-il? A quel signe reconnaître que telle opinion est l'erreur, et que telle autre est la vérité? Tout simplement à leur nuisance ou à leur utilité. La vérité politique, c'est ce qui est conforme au bien du plus grand nombre; l'erreur, c'est ce qui lui nuit. Les gens à principes trouveront ce *criterium* subalterne; mais c'est le seul qui soit sûr. On peut le mettre à l'épreuve dans toutes les questions, l'opposer à toutes les hypothèses, il sera toujours adéquat à l'intérêt bien entendu de la société et de l'État, à la morale, à la justice, à l'honneur, à la liberté même, dans la mesure où elle est bienfaisante. L'empirisme nous choque et nous trouble, parce que nous avons pris depuis longtemps l'habitude d'opérer sur des abstractions. Notre langue politique est un pur artifice. Elle cultive les mots, les formules, les idées, et n'a point souci des réalités. Faites l'analyse des plus beaux discours qui s'échangent à la tribune du parlement, ou des controverses de presse sur les questions de doctrine, vous serez étonné de les trouver si vides. C'est de la métaphysique. Les mots, les idées, les thèses sont des abstractions qui n'ont qu'une attribution purement spéculative. Tout cela bruit et s'ébat dans un monde conventionnel, chimérique, surhumain, où les entités métaphysiques prennent la place des soucis positifs et des besoins réels de l'humanité.

Il n'y a pas de dogmes en politique; il n'y a même pas de principes, si l'on entend par là des vérités absolues qui

Digitized by Google

obligent le citoyen, parce qu'il n'en est pas le maître. Il y a seulement des règles formulées par l'expérience accumulée des siècles, et que l'on peut, à ce titre, ériger en principes, parce qu'elles ont la certitude des lois les plus sûrement éprouvées. Ces règles sont tout empiriques. Elles sont nées de l'instinct collectif des hommes réunis en société, et ont pour objet la conservation de la communauté. Or, la règle primordiale des sociétés constituées en États est d'éliminer les éléments pernicieux qui pourraient désagréger le groupement social, désunir ses forces, troubler sa cohésion et changer l'union en anarchie. Il ne faut pas dire que ces éléments évincés ou proscrits ont un droit propre à faire ce qui est conforme à la loi de leur nature. En principe, l'individu n'a pas de droits propres contre la collectivité. L'état de société résulte d'un contrat tacite entre citoyens d'un même pays, et ce contrat consiste dans la rigoureuse observance des lois et conventions sur lesquelles cette société repose. En droit strict, je ne dois rien à mon voisin, et mon voisin ne me doit rien, que le respect de notre liberté réciproque. Par voie de conséquence, la collectivité, c'est-à-dire la société, n'a d'autres obligations envers l'individu que celles qu'il supporte lui-même envers l'ensemble des citoyens. C'est ce qu'on appelait autrefois le Pacte social. Le mot est démodé, mais la chose est toujours vraie. Nous ne vivons en société qu'en raison d'un pacte à la fois consenti et imposé par tout le monde. Quiconque trouve ce pacte incommode a la liberté d'aller chercher ailleurs les conditions d'existence qui lui agréent; mais quiconque attente à l'ordre établi par la collectivité doit aussi s'attendre à voir ceux qui le défendent prendre les précautions nécessaires à sa sauvegarde.

Auguste Comte se déclarait partisan d'une religion d'État, parce qu'il savait mieux que les politiciens qui sont nés de lui quel merveilleux instrument de discipline

Digitized by Google

sociale sont les religions. Il eût voulu de même et pour la même raison que certaines vérités d'expérience, immuables comme la nature humaine qui les formula, et nécessaires au maintien de l'ordre, fussent érigées en principes d'État et déclarées inviolables. Rien assurément n'est plus attentatoire à la liberté de penser qu'un pareil projet. Mais si noble et chère que soit cette liberté, il reste à savoir si elle vaut ce qu'elle coûte à la sécurité sociale, à la paix des esprits, à l'harmonie des forces et, en un seul mot, à l'ordre universel. Il est certain, par exemple, qu'Auguste Comte, s'il eût été le maître de réaliser l'État tel qu'il l'avait conçu, aurait interdit la propagation par la parole et par la plume des idées anarchistes et de la sociologie révolutionnaire, qui conduit aux mêmes fins. C'eût été, sans contredit, un attentat énorme contre la liberté de penser, et les idéologues, comme disait Napoléon, auraient eu les meilleures raisons de s'en plaindre. Mais serait-ce un dommage vraiment pour la société française d'ignorer l'anarchisme? Moins de cervelles détraquées, moins de haines déchaînées, moins de rêveries assassines, moins d'attentats et moins de victimes, voilà ce que représente, en ses effets, l'immolation d'un principe à l'intérêt du plus grand nombre. Le respect du principe valait-il qu'on le payât d'un tel prix?

Tout ce qui précède a pour but de montrer qu'il y a des opinions malfaisantes dont il faut comprimer l'essor pour sauver la paix sociale, et cette démonstration conduit à conclure contre la liberté. Mais ce n'est là qu'un des aspects de la question, et ce serait mal juger que de juger en ignorant les autres. Si la presse a ses vices, elle a aussi sa vertu. Elle est la gardienne, sinon la plus attitrée, du moins la plus efficace, du droit, de la justice, de la liberté, de l'honneur, de la probité dans l'État; la surveillante avisée de tous ceux qui détiennent une part de la puissance publique, la dénonciatrice implacable des abus et des vices

Digitized by Google

de leur administration et de leur gouvernement. Elle est le témoin vigilant qui raconte tous les matins aux citoyens les actes et les mœurs des gens en place, depuis le garde champêtre jusqu'au ministre. Ses témoignages, à vrai dire, sont toujours suspects de partialité et rarement désintéressés. Elle sert des passions, des rancunes, des ambitions, des appétits qui sont toujours en guerre, et ni l'exactitude ni la justice ne font partie de ses attributs; mais cette injustice même est une protection. Il est bon que tous ceux qui sont investis d'un mandat public et tiennent en leurs mains la fortune des autres sentent incessamment peser sur eux cet œil d'espion qui les empêche de mal faire, par cela seul qu'il les regarde. Ils seront peut-être injuriés, calomniés, vilipendés, même lorsqu'ils font le bien. C'est leur affaire de demander contre l'injure et la calomnie des sanctions réparatrices. Mais fussent-ils des saints, fussent-ils des hommes d'un génie impeccable et d'une exceptionnelle vertu, il convient qu'une critique vigilante et libre contrôle tout ce qu'ils font, et qu'ils se sentent contrôlés. Ce libre contrôle est le seul qui conserve et qui purifie. Il est plus facile, à coup sûr, de gouverner dans le silence et l'ombre. On peut même avouer que l'action qui s'exerce ainsi, sans condition et sans témoin, est plus prompte, plus efficace, plus saisissante en ses effets que celle qui laisse discuter ses raisons et éclairer sa marche. Mais elle porte aussi avec elle de terribles chances. On ne va jamais longtemps dans la nuit sans se heurter à l'obstacle et rouler aux abîmes.

IV

Royer-Collard avait donc raison de dire : — « Le bien et le mal de la presse sont inséparables. » C'est pour cela

Digitized by Google

que personne n'a pu trouver encore le régime qui lui convienne. Il n'y a jamais eu de bonne loi sur la presse, et il est à croire qu'il n'y en aura jamais. Le meilleur régime serait celui qui, s'accommodant aux circonstances, serait libéral lorsque l'ordre ne court aucun risque, et sévère aux époques de crise. « Il est prévoyant, dit M. Émile Ollivier, d'avoir deux législations différentes : celle des temps calmes et celle des temps orageux. » Avant lui, Montesquieu avait émis le même avis sous une autre forme : — « Il y a des cas où il faut mettre pour un temps un voile sur la liberté. » Et c'est pour ces cas-là que Rome avait institué la dictature qui suspendait toutes les libertés. Sans doute; mais il serait toujours difficile de déterminer le temps auquel devrait s'appliquer l'une ou l'autre législation, et c'est précisément dans la transition du calme à l'orage que l'ordre ou la liberté courraient les plus grands périls. L'idéal serait peut-être un arbitraire intelligent et large, tel qu'on pourrait l'attendre du « bon tyran » dont rêvait Renan, et que les honnêtes gens commencent à réclamer de tous leurs vœux. Il mesurerait la liberté de la presse à l'utilité bien entendue de l'État et des citoyens, et sa justesse impeccable vaudrait mieux à tous égards que la justice hasardeuse du jury, qui est, à l'ordinaire, stupide ou lâche; mieux, en tout cas, que celle du tribunal correctionnel, qui est bassement servile.

Malheureusement, le bon tyran ne sera jamais qu'un personnage de rêve. Ce n'est pas de lui qu'il faut attendre le régime idéal qui laisserait à la presse toute sa bienfaisante influence et lui retirerait son venin. C'est à l'État suffisamment édifié sur les avantages et les périls corrélatifs de la liberté qu'il appartient d'en réglementer l'usage. La valeur d'une législation sur la presse dépend uniquement de la juridiction qu'elle institue, et la juridiction doit être accommodée à la qualité des délits sur lesquels elle prononce. Les délits commis par voie de presse peuvent se

Digitized by Google

ramener à deux catégories : délits envers les personnes et délits envers la chose publique, ou délits d'opinion.

Les délits envers les personnes, c'est l'outrage, l'injure, la diffamation, la calomnie, la violence, le chantage, etc. Ce sont des délits de droit commun et justiciables, à ce titre, du droit commun. Il n'existe, en somme, aucune différence entre l'injure ou la diffamation commise par voie de presse et celle qui se produit sous une autre forme, si ce n'est que le journal prête au délit une plus large publicité. Mais qu'on profère à voix haute, dans un endroit public, des injures ou des calomnies, qu'on les propage par lettres ouvertes, qu'on les imprime dans un journal, le délit est le même et doit être, par conséquent, assujetti aux mêmes sanctions. C'est par une anomalie difficile à concevoir, impossible à défendre, qu'on a créé dans la législation une catégorie spéciale pour ce genre de délits. Écrits ou parlés, ce sont des abus de langage qui relèvent indistinctement de la juridiction commune, c'est-à-dire de la police correctionnelle.

Il est juste aussi que la sanction soit proportionnelle, non seulement à la gravité du délit, mais à sa publicité. Celui qui injurie ou diffame par des propos proférés en pleine rue et celui qui publie cette injure ou cette diffamation dans un journal commettent un délit identique. Mais le tort subi par la victime du délit n'est pas le même, suivant qu'il s'adresse à une douzaine de témoins rassemblés par le bruit ou à cent mille lecteurs. La loi de 1881, qui régit actuellement la presse, punit la diffamation commise envers les personnes d'un « emprisonnement de cinq jours à six mois et d'une amende de 25 à 2,000 francs, ou de l'une de ces deux peines seulement ». La peine corporelle est suffisante; la peine pécuniaire ne l'est pas. C'est surtout à la bourse qu'il faut frapper le diffamateur, si l'on veut, non pas seulement réprimer efficacement cette méprisable industrie, mais encore en abolir l'usage. En An-

Digitized by Google

gleterre, les lois répressives de la diffamation sont terribles, puisqu'elles combinent la peine de mort avec des amendes ruineuses. Ces sanctions, toujours applicables, ont cessé d'être appliquées, parce que le délit a presque complètement disparu. La presse anglaise doit à cette réforme de ses mœurs une tenue, une dignité et un crédit qui lui assurent la première place.

Il doit être entendu que la vie privée des citoyens est chose sacrée et qu'on ne prendra jamais de précautions trop sévères pour lui assurer le respect qui lui est dû. Il y a cependant une différence à faire entre les citoyens dont la vie reste strictement privée et ceux qui touchent à la vie publique. Personne n'est tenu de briguer un emploi d'État; quiconque le brigue et l'obtient est tenu d'y apporter un passé sans tache et un crédit immaculé. Qu'il s'agisse d'une fonction publique ou d'un mandat public, il est une condition préalable à toutes les garanties qu'on peut exiger de lui : c'est qu'il soit d'abord honnête homme et homme d'honneur. S'il ne l'est pas, il importe à l'intérêt supérieur de l'État, encore plus qu'à la moralité publique, que la presse, qui est ici l'interprète de la conscience nationale, ait toute liberté de le dire et de le prouver. Il est malheureusement certain que les démocraties ont un sens moins affiné de la propreté que les aristocraties. Et l'honneur est la propreté de l'âme. Or, les effroyables scandales qui ont éclaté coup sur coup, en ces dernières années, témoignent qu'il y a beaucoup d'âmes malpropres, sinon dans la démocratie elle-même, du moins parmi ceux qui la représentent et la servent. C'est la fatalité d'un régime où tout s'improvise, et qui n'a ni éducation ni règle. On était sur le pavé la veille; on se trouve, le lendemain, hissé au pinacle, soit dans la politique, soit dans les fonctions qui en relèvent. Ces caprices extravagants de la fortune développent presque toujours chez ses favoris d'irrésistibles appétits de jouissance, et ils trafiquent de leur situation

Digitized by Google

pour les satisfaire. Ne cherchez pas plus loin la cause des scandales qui ont éclaboussé le parlement : ils s'expliquent par ce défaut d'équilibre entre le personnage et sa condition. On commence par aspirer aux honneurs, sans regarder à ce qu'ils coûtent. On finit, pour en jouir, par y adjoindre les industries interlopes et les pratiques vénales. Puis, l'exemple passe par contagion des pouvoirs publics à l'administration.

Or, la vénalité est le plus redoutable des vices d'État. Le pis n'est pas que ce vice, emprunté à l'étranger, se soit implanté chez nous, c'est que tout le monde y croie. On sait avec quelle facilité terrible l'opinion publique accueille l'intervention du pot-de-vin. Cet horrible mot, on le rencontre aujourd'hui partout, et partout on le traite en monnaie d'État. C'est à croire que tout se vend et s'achète, que tout est vénal dans les pouvoirs publics, du haut jusqu'en bas. Cette suspicion est toute nouvelle. Elle date de quelques années seulement; mais elle a tout envahi. Eh bien, il faut qu'elle disparaisse, pour l'honneur et pour la sécurité même de la nation. Il y a péril de mort à laisser vivre cette opinion dissolvante. Quand un peuple s'accoutume à dire de ceux qui sont à sa tête que ce sont des vendus, tout est perdu d'avance, et au jour de l'épreuve suprême, on ne trouve plus personne. Car on ne peut demander aucun sacrifice à ceux qui n'ont plus la foi. Un gouvernement soucieux de la restauration des mœurs administratives et politiques parviendrait assez aisément à guérir cette plaie. Encore convient-il qu'il y soit aidé par la presse. Pour que son concours soit efficace, il est indispensable que la production de la preuve, sagement interdite en matière de diffamation, lorsqu'il s'agit d'un simple particulier, soit admise contre l'homme public accusé d'indignité ou de prévarication. Si le fait dont on l'accuse est faux, le journal dénonciateur subira la peine réservée aux calomniateurs. Si la diffamation est

Digitized by Google

fondée, il aura fait œuvre de justice et de purification.

Les délits et crimes d'opinion commis par la parole ou par la presse sont actuellement déférés au jury. C'est Benjamin Constant qui désigna et fit adopter ce mode de juridiction. Il avait été le principal promoteur de la liberté. Il en avait établi le principe avec une admirable puissance de raisonnement. Mais il ne se dissimulait pas que la liberté comporte l'abus, et il n'entendait pas conférer à l'abus l'immunité du droit. Seulement l'abus échappe, par sa nature même, à toute définition rigoureuse : il dépend uniquement de l'estimation du juge. Or, l'estimation arbitraire conduit à la justice arbitraire, et l'on n'aurait ainsi proclamé, en principe, la liberté de la presse que pour la soumettre, dans la pratique, au régime du bon plaisir. Car la justice des tribunaux d'État, lorsqu'il s'agit d'une action politique, paraît toujours suspecte, parce qu'on la croit instinctivement servile. D'autre part, il répugnait à la haute raison de Benjamin Constant de proclamer la presse, non seulement libre de tout dire, mais encore irresponsable de ce qu'elle aurait dit. Il y avait là un problème embarrassant. Benjamin Constant crut en avoir trouvé la solution en instituant la juridiction du jury, et les raisons qu'il en donna sont péremptoires, ou paraissent telles. — « Je consens, disait-il, aux définitions scientifiques, à la condition toutefois que le jury décidera. Dès lors tout doute cessera. Le mal de la spécification vague sera corrigé par la nature du juge auquel il sera soumis. Le juge est indépendant; il sort du pays et il y rentre. Peu importe que l'indéterminé du délit soit une menace; le caractère du juge est une protection : la liberté est sauve. »

Ce n'était qu'une apparence. Le jury, qui est un instrument imparfait dans les cas ordinaires, s'est trouvé n'être, dans les procès de presse, que la négation de la justice. Le jury n'est pas seulement superficiel et vain, mobile et passionné, comme l'opinion publique, dont il est l'image :

Digitized by Google

il est encore soumis, en la personne de chacun de ses membres, aux suggestions intéressées qui peuvent opprimer la conscience ou fausser le jugement. C'est surtout dans les temps difficiles que sa justice défaille, c'est-à-dire au moment où le pouvoir investi de la garde de l'ordre aurait le plus grand besoin de son concours. En temps ordinaire, il est sans jurisprudence; en temps de crise, il est sans courage. En tout temps, il est sans justice. Il acquitte par système ou par pusillanimité tous les délits qui lui sont déférés, en sorte que l'on peut tenir la juridiction du jury, en matière de presse, pour la faillite même de la justice.

Il est impossible, d'autre part, de recourir à la juridiction correctionnelle sans verser dans l'excès contraire. C'est le déni de justice sous une autre forme. Le jury acquitte par incapacité professionnelle; la police correctionnelle condamne par servilité. La sixième chambre, sous l'Empire, est restée légendaire. C'est à ce tribunal qu'étaient déférés les procès de presse, et sa jurisprudence était toute domestique. Il rendait des arrêts de condamnation conformes aux conclusions du ministère public, avec l'inconsciente docilité d'une machine, sans paraître se douter qu'il eût le pouvoir et la liberté de juger autrement. Les tribunaux correctionnels de notre temps n'ont fait que continuer les traditions de la sixième chambre. Ils ont, comme elle, une justice bassement servile et jouissent de la même renommée. Il n'y a de différence que dans l'intensité du scandale. Il est actuellement plus général et plus éclatant.

Cependant s'il est constant qu'il y a des délits et même des crimes commis par la voie de la presse, il est incontestable aussi qu'il y ait des garanties à prendre contre ces abus, et, par conséquent, une justice à leur opposer. Que serait-elle? En dehors de la haute cour, qui est une juridiction d'exception, et certainement la pire qui soit au monde, il n'existe dans notre Code de procédure

Digitized by Google

que deux sortes de tribunaux : le jury et la police correctionnelle; et il se trouve que l'un et l'autre sont également inaptes à juger les procès de presse : le premier, parce qu'il répugne à la condamnation; le second, parce qu'il répugne à l'acquittement. Il y a donc nécessité de créer un nouvel instrument de justice, si l'on ne veut pas laisser à la presse la liberté de tout dire impunément. Cet avis n'est pas nouveau. Quelques-uns de ceux qui l'ont émis conseillaient l'institution d'un jury spécial tiré des conseils généraux et désigné par le sort. A première vue, cette combinaison paraît excellente. Elle a l'avantage d'être un jury, et, par conséquent, de ne constituer aucune dérogation au principe proclamé par Benjamin Constant. De plus, ce jury est une élite : il représente une sélection dans la démocratie. Sa justice participerait donc de sa supériorité intellectuelle et sociale sur le jury ordinaire. Elle serait éclairée, et l'on peut espérer qu'elle serait ferme.

Malheureusement, elle serait inégale, et il n'y a point de justice sans égalité. Bien que la politique soit légalement interdite aux conseils généraux, c'est elle qui préside à leur recrutement. Ils ont une âme politique qui est un reflet de l'état d'esprit de leur région. Or, cet état d'esprit varie sensiblement de département à département, et surtout d'une province à l'autre. Il existe des cartes électorales qui figurent par la diversité de leurs teintes ces différences d'opinion. Tel département apparaît en rouge ponceau : cela veut dire qu'il est acquis au socialisme révolutionnaire Tel autre est d'un rose pâle qui confine au blanc; c'est un républicain modéré. D'autres, blancs ou bleus, appartiennent encore à la réaction monarchique. Il suffit de considérer ce bariolage de couleurs pour comprendre qu'une justice fondée sur cette diversité serait également une justice bariolée. Dans nos départements du sud-est, les idées les plus subversives, les provocations les plus incendiaires,

Digitized by Google

les excitations ouvertes au pillage, au meurtre, à la Jacquerie, pourraient se produire impunément, parce que les jurys tirés des conseils généraux, trop heureux de proclamer à la face du monde une complicité toute fraternelle avec leurs auteurs, les acquitteraient avec éclat. Il en serait de même à Paris, centre et foyer de toute propagande révolutionnaire. La presse anarchique y ferait rage, sans jamais y rencontrer un juge. Par contre, dans tel département du nord ou de l'ouest où la tenue générale des idées répugne non seulement à toute violence, mais même aux innovations qui troublent l'équilibre des conditions et des mœurs, toute idée neuve ou hardie serait imputée à crime, et l'instrument de justice deviendrait un instrument d'oppression.

Que faut-il, en somme, pour qu'une juridiction soit adéquate à son objet? Il faut d'abord qu'elle soit homogène et stable, afin que sa justice soit une. Il faut ensuite qu'elle soit indépendante et éclairée, pour que sa justice soit juste. Il faudrait, en d'autres termes, un tribunal dont les éléments constitutifs seraient assez heureusement combinés pour réunir l'indépendance du jury et l'esprit juridique des magistrats de profession. Cela revient à dire qu'il faudrait instituer de toutes pièces, et pour cet unique objet, un jury de magistrats. Pourquoi non? l'innovation n'a rien d'extraordinaire en soi. Qu'on imagine un jury de trente-six membres, renouvelable chaque année, et tiré au sort parmi les membres de la Cour de cassation, des cours d'appel et des principaux tribunaux de commerce. Dans ce jury spécial, les magistrats de carrière apporteraient leurs qualités professionnelles; les membres des tribunaux de commerce représenteraient avec plus d'autorité et de certitude le sentiment public, et l'on a les meilleures raisons d'espérer que de cette association sortirait une justice intelligente et sûre.

Les objections sont faciles à prévoir. Ce jury composite

Digitized by Google

est une anomalie juridique. Soit! Mais c'est une anomalie purement conventionnelle. Elle disparaîtra dès qu'on aura consenti à l'essayer. — Si la justice des tribunaux correctionnels est suspecte, la justice rendue par des magistrats déguisés en jurés ne le sera pas moins. — Je ne le pense pas. Les juges des tribunaux correctionnels sont d'une condition qui les rend accessibles aux suggestions intéressées. Le public les soupçonne d'accommoder leur justice au désir et aux fins de l'avancement. Tel n'est pas le cas des magistrats de la Cour de cassation et des cours d'appel. Tous ou presque tous ont atteint le sommet de leur carrière. Ils sont d'âge et de condition à ne plus souhaiter de faveurs, et cet état est une belle présomption d'indépendance contre les entreprises du pouvoir. Encore sied-il d'y joindre les garanties nouvelles qui doivent nécessairement résulter d'une réforme bien entendue des modes de recrutement et d'avancement de la magistrature. Que cet instrument de justice soit, malgré tout, imparfait, c'est la fatalité des institutions humaines. Mais si on le compare aux juridictions expérimentées jusqu'ici, c'est-à-dire à l'arbitraire administratif, à la police correctionnelle et au jury, il a sur chacune d'elles une supériorité incontestable. On n'en pourrait douter que si les magistrats de demain devaient ressembler à ceux d'aujourd'hui. Il est malheureusement certain que le personnel judiciaire des tribunaux et des cours, sans excepter même la Cour suprême, souffre d'un discrédit qui ne permet de le recommander pour aucune œuvre de justice. Mais ce n'est là, Dieu merci, qu'une tare accidentelle, imputable à l'extraordinaire misère morale des temps que nous traversons. Des jours reviendront sans doute, et peut-être sont-ils prochains, où la magistrature en pleine rédemption aura reconquis, avec ses vertus professionnelles, le respect qui consacre ses œuvres de justice. Alors ses arrêts auront d'autant plus de poids qu'ils tomberont de plus haut.

Digitized by Google

Sans être, comme on l'a dit, le quatrième État, la presse tient une si grande place dans la société moderne que l'on peut, sans exagération d'aucune sorte, instituer une juridiction tout exprès pour elle. L'exception paraîtra d'autant mieux justifiée que le droit commun lui est difficilement applicable. C'est que la justice qu'on lui doit est essentiellement relative, et, par conséquent, variable. Elle doit s'accommoder aux circonstances, c'est-à-dire se montrer rigoureuse ou clémente, suivant que l'heure conseille d'encourager la critique ou de fortifier l'autorité. Car la liberté de la presse est une sauvegarde aussi nécessaire à l'intérêt public que ses excès sont redoutables à l'ordre. Il y a donc pour l'État obligation de maintenir l'une et de préserver l'autre. Or, s'il est démontré par l'expérience que ni des juges de hasard, comme le sont les membres du jury, ni des juges de métier, comme ceux des tribunaux correctionnels, ne conviennent à cette fonction, il faut bien recourir à l'institution d'une juridiction spéciale. Et la juridiction spéciale à créer sera celle qui, grâce à l'autorité professionnelle, à la condition sociale, à l'indépendance absolue de ses membres, paraîtra le mieux qualifiée pour mettre du tact, de la mesure et de la pondération dans sa justice.

Digitized by Google

XV

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

Les historiens s'accordent à reconnaître que le Concordat fit plus pour la fortune de Bonaparte que l'éclat même de ses victoires. La victoire caressait l'orgueil de la nation, ce qui est une jouissance de luxe; le Concordat donnait au pays la paix des âmes, ce qui est le souverain bien. L'œuvre était intelligente et bonne puisqu'elle a su, pendant trois quarts de siècle, maintenir l'harmonie entre deux pouvoirs également susceptibles et jaloux, comme le sont l'Église et l'État, et garantir à la conscience française la paix dans la liberté. Ce n'est pas à dire que ce régime de concorde par concessions mutuelles n'ait pas eu ses crises. Il y eut, notamment, pendant toute la durée de la monarchie de Juillet et sous le second Empire, après la guerre d'Italie, des périodes de froissements et même de conflits qui mirent à une rude épreuve la patience des deux pouvoirs. Mais jamais l'institution ne fut en péril, et jamais non plus la population catholique de France ne subit, dans le domaine de sa conscience, le contre-coup des difficultés politiques qui mettaient aux prises l'Église et l'État. Paris et Rome pouvaient se gourmer sans que le troupeau des fidèles fût inquiété dans la pratique de son culte ou dans le prosélytisme de sa foi.

C'est en cela que réside le mérite de l'institution, et telle est aussi la raison décisive de la maintenir. Mais encore faut-il que les deux pouvoirs qui ont consenti au *modus vivendi* pour régir leurs rapports en comprennent la fin et

Digitized by Google

en respectent l'esprit. Le Concordat fut, entre les mains de Napoléon et de ses successeurs, un admirable instrument de paix religieuse ; mais ce n'est qu'un instrument ; toute sa vertu dépend de l'esprit et du tact de ceux qui le manient. Aux mains d'un gouvernement qui veut la paix religieuse et respecte la liberté de conscience dans sa plus large acception, ce qui est la seule façon d'être sincère, il sera le plus puissant facteur de l'ordre moral ; aux mains d'un régime hypocrite et sectaire, il peut devenir l'instrument de la plus basse oppression. C'est à ce malheureux et déshonorant office que nous le voyons réduit aujourd'hui. Les factions antireligieuses qui ont absorbé l'État, depuis vingt ans, ont réalisé cette injurieuse gageure d'employer le Concordat à persécuter l'Église et à opprimer les fidèles. Avant la conquête du pouvoir, le parti républicain mettait au premier rang de ses revendications la séparation de l'Église et de l'État. La tyrannie a modifié ses vues. A l'Église libre dans l'État libre, suivant la formule consacrée, il préfère l'Église asservie dans l'État omnipotent. Le Concordat lui sert efficacement à cet usage. Il lui permet, en effet, de retenir dans une sujétion muette les prêtres indépendants, par la peur d'une suppression de traitement, et à promouvoir les complaisants dans les hautes charges cléricales. C'est vraiment un merveilleux instrument de règne, également propre à la contrainte et à la corruption. On peut juger de l'emploi qu'il en fait et du service qu'il en tire par l'énergie que mettent ses ministères successifs à le défendre.

L'histoire, dit-on, se recommence toujours. C'est que les événements qu'elle raconte ne sont que les phases diverses du drame éternel de l'humanité, qui, elle, est immuable. A chacune de ses étapes à travers les âges, on retrouve toujours, sous des noms divers, les mêmes variétés, c'est-à-dire les mêmes factions qui, tantôt triomphantes et tantôt vaincues, se livrent toujours le même

Digitized by Google

combat. Le conflit religieux qui énerve le pays et absorbe l'État, depuis vingt ans, n'est que la renaissance, à cent ans d'intervalle, de la persécution instituée par la Convention contre le clergé catholique. La Convention elle-même en avait reçu les ferments des philosophes du dix-huitième siècle qui propageaient, en la renouvelant, l'insurrection protestante du seizième siècle contre le trône et contre l'autel. Le génie de notre nation est essentiellement monarchique et religieux. Il a pour lui le nombre ; mais il a contre lui la secte, c'est-à-dire la coalition de toutes les forces d'essence étrangère liguées contre ses affinités. Or, le propre des sectes est d'être excellemment combatives. Elles ont la cohésion, la discipline, l'initiative, la méthode, l'âpreté, la passion conquérante et dominatrice. Elles se tendent sous l'effort incessant et ne se reposent jamais, même lorsqu'elles ont vaincu. C'est ce qui explique que le parti républicain, qui n'a jamais su devenir un gouvernement, conserve au pouvoir toutes les vertus de l'opposition. Rien ne lui était plus facile que de s'asseoir dans sa conquête, de s'assurer toutes les forces vives du pays, de conquérir même l'Église, qui ne demandait pas mieux et ne répondait à ses agressions que par des avances, et ne pouvait contenir, même sous l'outrage, ses vœux de ralliement. Il ne l'a pas fait, parce qu'il ne le pouvait pas. Sa psychologie le lui interdit. Il ne hait et ne redoute rien tant que les ralliés ! Et ce phénomène, qui paraît déconcertant au premier abord, s'explique à merveille par les influences particularistes, à la fois anticatholiques et antinationales, qui gouvernent son âme. L'esprit de la secte est foncièrement réfractaire à toute assimilation, comme à tout accommodement, parce qu'il n'existe et ne règne que par la tyrannie. Il reste donc, jusque dans sa victoire, l'ennemi de sa conquête. Il faut qu'il la maltraite et la frappe, même à terre, pour jouir de sa domination. C'est cette humeur incoercible, à la fois

Digitized by Google

étrangère et rebelle à toute affinité nationale, qui condamne la secte à la persécution systématique et à l'oppression indéfinie. Car elle perdrait tout ensemble sa personnalité et sa domination, si elle se fondait dans la nation.

Cette observation ne s'applique pas à la république considérée comme système de gouvernement, mais seulement au parti républicain, et plus spécialement au noyau de ce parti, à cette minorité sectaire qui en est l'âme, la pensée, la volonté et la vie, qui lui a prêté sa personnalité et fait de la République la tyrannie d'une faction. Une république peut être respectueuse ou persécutrice de la religion, sans que son principe soit mis en cause. S'il y a des lois oppressives, elles peuvent être abrogées ou revisées, sans que les institutions en souffrent. La république peut donc aisément devenir un gouvernement national ; il lui suffit pour cela de devenir, par élargissement, comme son nom l'indique, la chose de tous. C'est même la seule application sincère de son principe, et son seul titre de légitimité. Mais en attendant que cette transfiguration s'accomplisse, elle n'est que la chose d'une secte, et cette secte, à cent années de distance, est exactement la même que celle qui dominait la Convention. Les procédés de gouvernement sont moins rigoureux, parce que les mœurs se sont adoucies. Mais au dedans d'elle rien n'est changé. Elle est toujours affligée de la même étroitesse d'esprit, de la même incapacité de comprendre les idées d'autrui, de la même intolérance à les supporter, du même appétit d'oppression contre tous ceux qui ne sont pas de sa paroisse et ne lui ressemblent pas. Dans cette âme haineuse et fermée bout inextinguiblement le fanatisme de la Terreur. Il y a cent ans, ils fermaient les églises et guillotinaient les prêtres. Ils se contentent aujourd'hui de moyens plus doux. Mais leur politique, tout édulcorée qu'elle apparaisse en ses formes, procède de la même passion et

Digitized by Google

tend à la même fin. Il est même à noter que la persécution religieuse est le trait essentiel de sa physionomie et restera vraisemblablement l'œuvre unique de son gouvernement.

Or, l'œuvre est mauvaise, inique en son principe et malfaisante en ses effets ; par conséquent, elle doit être abolie. Toute oppression morale est injustifiable, parce qu'elle est l'antithèse du droit ; mais l'oppression religieuse entre toutes ajoute à l'abus l'une des pires souffrances que l'on puisse infliger à la conscience humaine. Être lésé dans son droit est déjà chose intolérable ; mais souffrir pour sa foi, c'est-à-dire pour le sentiment le plus exalté, le plus délicat et le plus cher qui soit au monde, puisqu'on lui sacrifie toutes les affections humaines, c'est un supplice que ceux-là seuls peuvent traduire qui en ont subi l'affront. Les sectaires de la libre pensée ne comprennent rien à cet état d'âme, parce qu'il dépasse le niveau visuel de leur intellectualité. Cette incapacité de comprendre et de sentir tout ce qui est d'essence idéale, ou seulement d'une esthétique supérieure, est la grande infirmité du régime qu'ils personnifient. Personne ne pense moins librement que ces libres penseurs. Ils se croient émancipés parce qu'ils ont rejeté de leur âme les croyances et les affections religieuses ou monarchiques qui gouvernaient l'esprit de leurs pères, et les ont remplacées par le matérialisme révolutionnaire. Ils ont, à vrai dire, plutôt changé de servitude, et l'échange n'est pas plus à leur avantage qu'à leur honneur. Car le joug révolutionnaire est plus lourd et courbe plus bas le front des hommes que le service du roi ou le service de Dieu. Mais jusque-là, du moins, ils sont dans leur droit. Où l'oppression commence, c'est lorsqu'ils se prévalent de leur affranchissement pour émanciper la conscience des autres et les rendre semblables à eux. Faites comme nous, et vous serez comme nous pareils à des dieux ! Le conseil est licite, encore qu'outrecuidant. Mais comme le

Digitized by Google

conseil ne suffit pas, ils recourent à la contrainte, et c'est là qu'apparait l'attentat. Ils appliquent à la libre pensée le mot d'ordre des inquisiteurs : *Compelle intrare*. Et, de fait, ils font de l'inquisition à rebours, non sans jeter, à l'occasion, leurs foudroyants anathèmes aux abominables pratiques du Saint-Office. Torquemada brûlant un hérétique leur apparaît comme une monstruosité de l'espèce humaine. Ils ne sentent pas que l'action est tout aussi monstrueuse lorsque l'hérétique, devenu le plus fort, brûle Torquemada.

Lorsque Bonaparte en rouvrant les églises, au lendemain du 18 Brumaire, brisa cette épaisse et sotte tyrannie qui pesait sur la conscience française depuis huit années, il y eut, à tous les degrés de la société, un soupir de soulagement infini, et l'allégresse fut universelle. La France eut alors la sensation étourdissante d'un captif dont on aurait démoli la geôle pour le rendre à la vie et à la liberté. Ce fut le signal d'une renaissance incomparable, et ces années du Consulat sont peut-être les plus belles que notre pays ait jamais connues. Le premier consul avait sans doute d'autres titres à la reconnaissance et à l'admiration enthousiaste du pays; car il avait su faire, en un tour de main, de ce détritus de peuple, la nation la mieux ordonnée, la plus puissante et la plus fière du monde. Mais rien, à coup sûr, ne fit plus pour sa fortune et sa popularité que ce retour à la liberté religieuse et à la libre pratique du culte dont le Concordat fut la consécration.

L'oppression maçonnique qui sévit aujourd'hui, pour être moins brutale en ses formes que la persécution révolutionnaire, n'en pèse pas moins lourdement sur les consciences religieuses. Nous avons les apparences de la liberté. Les églises sont ouvertes; les prêtres y procèdent, sans opposition, à la célébration du culte, et les fidèles en suivent les cérémonies aussi fréquemment qu'il leur plaît, sans rencontrer d'entraves. On applique ainsi le Con-

Digitized by Google

cordat dans sa lettre; mais on en méconnaît l'esprit. Il n'y a pas de liberté religieuse là où les consciences ne sont pas en paix, et il n'est pas un catholique en France, si tiède soit-il, qui se sente en paix avec l'État. C'est que la politique des pouvoirs publics n'est qu'une conspiration systématique contre la foi. Ils l'oppriment par les lois et décrets qui peuvent en entraver l'exercice ou la propagation ; ils l'outragent par tous les procédés injurieux ou malfaisants qu'ils peuvent trouver pour lui témoigner leur haine; ils agissent, en un mot, avec la religion catholique et ses croyants, comme ces vilaines gens qui, ne pouvant abolir la propriété de leur voisin, font tout ce que leur imagination leur inspire pour la rendre inhabitable.

C'est ce régime qu'il faut changer. Ce n'est pas seulement le droit commun de tous les citoyens, catholiques, dissidents ou libres penseurs, de vivre en paix avec l'État, parce qu'ils sont tous égaux devant lui; c'est aussi l'intérêt de tout le monde d'enterrer à jamais sous une réconciliation définitive de l'Église et de l'État une querelle aussi funeste qu'odieuse. Il faudra de longues années sans doute à la paix future pour réparer le mal que nous a fait la guerre, car il est incommensurable. Il se révèle aussi bien dans l'altération de notre santé morale que dans l'abaissement de notre puissance politique. Tandis que les nations rivales tendent à l'envi les ressorts de leur énergie pour activer l'essor de leur influence à travers le monde, nous faisons la guerre au catholicisme, et, pendant vingt années, l'État français n'a pas connu d'autre souci ! A ce jeu-là, nos forces se sont consommées stérilement, notre génie s'est déformé, nos mœurs sont devenues brutales et grossières, notre patriotisme même s'est émoussé et notre liberté d'action a péri. La France, au cours de son histoire, a subi de plus grandes catastrophes; elle n'a jamais connu de plus grande misère.

Il nous faut donc trouver un homme ou susciter un

Digitized by Google

régime qui refasse l'unité morale dans ce pays et rende à la société française le même service que Bonaparte autrefois. Le Concordat n'est plus à faire. Il existe toujours et n'a rien perdu de sa vertu ; mais cette vertu dépend de son application. Rien n'est si simple, en somme, que de régler les rapports de l'Église et de l'État. C'est affaire de sincérité. Leurs domaines sont nettement distincts. L'Église a le gouvernement des âmes, et l'État l'administration des intérêts temporels. Mais cette diversité dans les fins n'en comporte pas moins une étroite solidarité dans l'action. L'Église, en effet, ne se contente pas de professer des dogmes qui n'ont rien à voir avec les choses de la terre ; elle enseigne aussi une morale qui est la plus forte et la plus sûre école de discipline sociale qu'il y ait au monde. D'autre part, l'État possède des établissements d'enseignement et des institutions de bienfaisance sur lesquels il exerce une autorité souveraine. Il est incontestable que l'Église n'a aucun droit sur les institutions d'État. Mais il est non moins certain que là où la religion est absente, la bienfaisance est moins efficace et l'enseignement moins sûr. C'est, du moins, ce que s'accordent à dire les médecins des hôpitaux et les maîtres de la jeunesse les moins suspects de préjugés religieux. Il convient donc à l'intérêt supérieur de l'État, et à l'intérêt social bien entendu, que l'Église prête aux choses d'État le concours de sa morale et du dévouement qu'elle suscite, dans la mesure où elle le peut faire, sans empiéter sur les prérogatives de la puissance civile. Il n'est pas sans exemple que son prosélytisme l'ait entraînée plus loin que son droit ne lui permettait d'aller. C'est cette usurpation sur le pouvoir civil qu'on appelle le cléricalisme, lorsqu'on veut le définir exactement. Il représente proprement l'ingérence de l'Église dans les choses d'État et le dessein de subordonner le gouvernement civil à l'autorité ecclésiastique. En d'autres termes, le cléricalisme, c'est la théocratie. Mais ce n'est

Digitized by Google

pas ainsi que l'entendent les adversaires de l'Église et les sectaires de la libre pensée. Il leur a paru plus commode de confondre la religion elle-même avec le cléricalisme, et l'on traite couramment de clérical quiconque se dévoue à la défense de la liberté.

On a dit avec raison que le cléricalisme est une politique, tandis que le catholicisme est une religion. Cette distinction devrait suffire à dissiper toute équivoque. Mais l'équivoque est la grande ressource des polémiques antireligieuses, car elle leur fournit des arguments inépuisables. Il y a vingt ans déjà que toute la politique du régime présent repose sur ce sophisme, et à voir les avantages que l'on continue d'en tirer, il ne paraît pas qu'il ait vieilli. L'épithète de clérical est particulièrement commode, en ce sens qu'elle répond à tout. On l'applique à toutes les thèses antimaçonniques, et les applications qu'on en fait sont parfois d'une saveur comique incomparable. Un jour que Mgr Freppel invoquait le témoignage de Robespierre, son contradicteur ne se retint pas de lui dire que Robespierre était clérical! Et, naguère encore, c'est cette épithète homicide que les socialistes ministériels jetaient à la tête de M. Jules Guesde. Il en fut assommé.

On se moque volontiers de la puérile imbécillité des docteurs byzantins qui discutaient sur des pointes d'aiguille, à l'heure même où le Turc battait les murs de leur ville. Moins absurdes pourtant, et surtout moins coupables, ces casuistes raffinés, que les politiciens qui ont suspendu, pendant plus de vingt années, la vie nationale tout entière à cette marotte qu'on appelle le cléricalisme. Ceux de Byzance n'étaient que des maniaques inoffensifs. Ils n'avaient pas charge de peuple et pouvaient se vouer à ces jeux subtils, sans encourir d'autre responsabilité que le ridicule dont l'histoire les a couverts. Les nôtres ont été les maîtres de nos destinées, et toute leur politique tient

Digitized by Google

dans ce jeu de raquette qui consiste à se renvoyer l'un à l'autre, en guise de volant, ce mot disqualifiant de clérical. On reste confondu devant un pareil accès de démence, et l'histoire ne voudra pas croire que cette étrange manie ait absorbé toute la pensée d'un régime, occupé toute la politique d'un parti. En tout cas, le premier devoir d'un gouvernement conscient de sa fonction serait d'écarter de ses voies cette sotte querelle. Il n'aura pas à s'inquiéter de savoir si les gens avec lesquels il traite sont ou ne sont pas cléricaux, encore que le clérical proprement dit, c'est-à-dire le théocrate, soit dans la société contemporaine une espèce des plus rares ; il lui suffira de garantir l'autorité civile dont il a la garde contre toute usurpation. Mais derrière cette défense, rien ne lui interdit d'accorder aux catholiques les satisfactions légitimes qu'ils revendiquent actuellement contre l'oppression maçonnique, ni même d'accepter de la religion le concours moral qu'elle peut prêter à la préservation de l'ordre social.

Si l'on examine avec impartialité et bonne foi les différentes questions qui ont provoqué un si vif et si long conflit entre l'État républicain et les consciences catholiques, on reconnaîtra que la politique sectaire, dont l'État s'est fait témérairement l'instrument, a toujours sacrifié à un principe abstrait, à une raison spéculative, des intérêts certains, des droits incontestables, des sentiments respectables entre tous et des idées particulièrement chères à la fraction la plus imposante de la société française. Ces causes de conflit, c'est la laïcisation de l'enseignement et l'interdiction faite aux religieux d'enseigner; c'est la laïcisation des hôpitaux ; c'est la suppression des aumôniers militaires ; c'est l'obligation du service militaire imposée aux élèves ecclésiastiques ; c'est l'expulsion des congrégations ; c'est le droit d'accroissement, etc. Il n'est pas une de ces mesures qui ne soit, au regard d'une conscience juste et libre, inique, vexatoire et malfaisante, par conséquent

Digitized by Google

antisociale au premier chef. Il faut avoir l'esprit plein de sophismes et le cœur plein de haine pour les défendre. On encourt assurément le reproche de cléricalisme à les dénoncer comme attentatoires à la paix religieuse et civile. Mais que vaut le brevet d'anticléricalisme qu'on mérite à vouloir les justifier ?

On trouvera au chapitre consacré à la morale d'État et à l'éducation de la jeunesse le jugement que tout honnête homme, au sens classique du mot, doit porter sur le monstrueux monument d'oppression épaisse et courte que constitue la laïcisation de l'enseignement public. Il est tout à fait inutile d'y ajouter des arguments nouveaux. C'est une chose définitivement jugée dans l'esprit de ceux qui, comme dit Montaigne, ont la tête bien faite. Quant aux autres, elles sont fermées à toute lumière et à toute vérité, et ce serait perdre sa peine que de les vouloir éclairer.

Les sectaires de la libre pensée avaient imaginé que, dans une commune où tous les enfants sont catholiques, l'enseignement religieux doit être proscrit, même quand les parents sont unanimes à le réclamer, parce qu'il peut venir un jour où le fils d'un maçon, d'un protestant ou d'un juif fréquentera l'école, et que la libre conscience de cet enfant serait gravement lésée par le sacrifice fait à la superstition des autres. C'est un argument de même sorte qu'ils font valoir pour justifier la laïcisation des hôpitaux. Tous les médecins et tous les malades sont d'accord pour réclamer le service des sœurs. Mais il peut venir un malade que leur costume et surtout leur caractère religieux indispose, et c'est au nom de ce principe abstrait, c'est pour ce malade hypothétique qu'on a laïcisé l'hôpital, après l'école. Est-ce que cette façon de comprendre la neutralité n'est pas le comble de l'injustice et de l'oppression ? Si le prétexte déguisé en principe est ridiculement puéril, que dire du procédé lui-même ? Peut-on concevoir contrainte plus inhumaine que celle qu'on exerce ainsi

Digitized by Google

contre des malheureux qui ont un double titre à la sollicitude des pouvoirs publics, puisque ces malades sont aussi des pauvres? Pourquoi ne pas leur concéder les soins qu'ils préfèrent? Et pourquoi ne pas entendre le cri de cœur du peuple lui-même?

Car c'est une cause populaire entre toutes que celle-là, et depuis longtemps gagnée dans le cœur des populations, même les plus hostiles au cléricalisme. La sœur a fait la conquête du peuple. On voit parfois les libres penseurs de la rue insulter un prêtre; il ne s'est jamais vu sur le pavé de Paris de brute ou d'ivrogne qui ait seulement l'idée de molester une sœur. Partout où elles passent, le respect et la sympathie les accompagnent. C'est qu'elles sont l'incarnation la plus parfaite de la plus parfaite des vertus, la charité. On sait qu'elles ont complètement renoncé à vivre pour elles-mêmes, qu'elles ont fait abnégation de leur personnalité, qu'elles n'ont ni une pensée, ni une ambition, ni un désir qui les concerne; que tout chez elles, l'argent qu'elles quêtent comme le dévouement qu'elles répandent, appartient aux malheureux. Entre tous les miracles qu'a produits la foi, il n'en est pas de plus beau ni de plus étonnant que celui-là : produire des créatures qui ont fait de l'humanité leur famille et ne connaissent ni d'autre devoir ni d'autre prix dans la vie que de se dévouer tout entières à elle.

Une pareille vertu faisait d'elles des gardes-malades d'élite, et c'est par là qu'elles excellaient dans le service des hopitaux. Ce service ne comporte pas seulement des soins matériels; il exige, pour être complet, une sollicitude morale à laquelle les sœurs de charité peuvent seules répondre. Le malade à l'hôpital est seul, et cette solitude lui est parfois plus cruelle que le mal dont il meurt. Lorsque nous souffrons, nous autres, nous avons autour de nous des parents ou des amis qui nous entourent, et notre souffrance est allégée de toute la part qu'ils y prennent.

Digitized by Google

L'homme à l'hôpital n'a personne qui souffre avec lui, personne qui recueille sa plainte et lui réponde. La sœur autrefois lui servait de famille; elle s'intéressait à lui, mêlait à ses soins les paroles qui relèvent et consolent; elle pansait l'âme et sauvait le malheureux de l'horreur de l'abandon. Ce n'est rien, sans doute, au regard de la philanthropie politique, que cette sollicitude amie et pénétrante substituée par les sœurs à l'indifférence glaciale et souvent même à l'hostilité sourde des mercenaires, car ce ministère moral a été la cause déterminante de leur expulsion.

On les a chassées de l'hôpital parce qu'elles exerçaient autour d'elles une sorte de prosélytisme involontaire. Il devait nécessairement arriver que le malheureux, réconforté par elles, remontait spontanément à la source de ces vertus surhumaines et devenait l'adepte d'une religion qui inspire de pareils dévouements. Peut-être conseillaient-elles aussi la prière aux désespérés; c'était encore atténuer leurs souffrances que de les initier au secret de leur sérénité. Le matérialisme est une doctrine qui va bien aux santés insolentes; ce n'est pas un viatique d'hôpital, et le prosélytisme des sœurs valait mieux, à tout prendre, pour les malades, que la neutralité indifférente qui lui succède. Mais tel n'est pas l'avis des fortes têtes qui nous gouvernent. Il s'est rencontré d'épais et prétentieux sectaires pour déclarer que tout chez les sœurs n'était que superstition, leur dévouement comme leur foi, et qu'une démocratie éclairée ne pouvait tolérer plus longtemps cette insulte à la libre pensée. Car tout ce qu'elles font, elles le font au nom de Dieu, et l'on sait à l'Hôtel-de-Ville comme au Palais-Bourbon que Dieu n'existe pas.

Voilà donc pour quelles hautes raisons on les a chassées. Ce crime, l'un des plus odieux que l'on puisse commettre, puisqu'il choisit pour victimes des malades sans défense, un médecin des hôpitaux, libre penseur avéré, mais cœur

Digitized by Google

généreux et juste, le docteur Després, l'a flétri en pleine Chambre, avec une noble éloquence qui joignait à la conscience d'un honnête homme l'autorité d'un témoin. C'est un légitime hommage à lui rendre que de citer le portrait qu'il a fait de la sœur : — « Une femme, dit-il, qui n'a ni famille ni intérêts pécuniaires, qui n'a même plus de nom et qui s'appelle la « sœur », qui vit de la vie d'un prisonnier, qui couche dans un dortoir, mange dans un réfectoire la même nourriture que les malades, et qui, trois cent soixante-cinq jours de l'année, depuis quatre heures du matin jusqu'à dix heures du soir, sauf les heures de prière, qui ne sont pas bien longues, et les heures des repas, peut donner son temps avec la régularité d'un mouvement d'horloge. Avez-vous remplacé cela? Non! Et vous ne le remplacerez jamais. »

On a tenté de le remplacer par des infirmières laïques dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles font par intérêt ce que la sœur faisait par charité. Un trait cité par le docteur Després dans son discours souligne curieusement la différence. — Dès le lendemain de la laïcisation, on se crut obligé d'afficher dans les salles cet édifiant avis : — Les malades ne doivent rien au personnel qui les sert. — C'était, en termes discrets, l'interdiction du pourboire. Eh! faut-il s'étonner que le pourboire s'introduise jusque dans l'hôpital? Du moment où le pansement des malades est un métier, et non plus une œuvre de dévouement, n'est-il pas naturel que celles qui l'exercent veuillent en tirer le plus d'argent possible? Ce métier d'infirmier est l'un de ceux qui répugnent le plus à l'égoïsme humain. L'homme fuit d'instinct la souffrance, lorsque aucune affection particulière ne l'attache au patient. Il faut une vocation surhumaine pour consacrer ses soins et son cœur à ces spectacles désolés. Cette vocation, la foi religieuse peut l'inspirer; l'argent n'y supplée pas. Et qu'importe après cela que le principe d'où elle descend soit une superstition

Digitized by Google

ou une vérité? C'est, en tout état de cause, une œuvre bienfaisante, et si c'est une chimère, la chimère vaut par ce qu'elle donne la plus précieuse et la plus sainte des réalités.

Est-ce dans un intérêt national ou militaire qu'on a supprimé, d'autre part, les aumôniers de la flotte et de l'armée? Non. L'aumônier était un conseiller de courage pour ceux qui allaient combattre, et un consolateur pour ceux qui allaient mourir. Ce n'est pas chose indifférente aux soldats ou marins qui sont voués à cette destinée. La foi religieuse est un contingent qui a son prix dans les fortunes de la guerre. Sans doute, il serait excessif et même injuste, d'affirmer que les plus croyants sont aussi les plus braves. Car on a vu de parfaits sceptiques combattre et mourir avec la plus parfaite intrépidité. Mais ce sont là des phénomènes individuels plutôt que des cas généraux. Le prosélytisme religieux a fait souvent des fanatiques terribles et même féroces. Il est sans exemple qu'il ait fait des égoïstes et des lâches. On n'en saurait dire autant de la libre pensée. Vous pouvez proclamer que le matérialisme mesure toute la destinée de l'homme, mais non qu'il constitue une bonne école de sacrifice. Il est infiniment plus facile de risquer sa vie contre la promesse d'une existence nouvelle et meilleure que de jouer son va-tout contre la certitude du néant. Cette croyance fortifiante, nos marins et nos soldats l'emportaient, en quelque sort, dans leur bagage. L'aumônier en était le témoin dans la paix et le ministre dans le combat : son ministère donnait une force d'âme surnaturelle à ceux qui croyaient en lui et, sans nuire aux incroyants, profitait à la patrie.

Quel intérêt légitime ou seulement avouable a-t-on servi en le supprimant? Un préjugé sectaire, et rien de plus. Une tradition séculaire dans la marine faisait mettre les pavillons en berne le vendredi saint. Un ministre qui se pique

Digitized by Google

de libre pensée interdit cette manifestation. Les loges maçonniques et toutes les sectes antireligieuses ont triomphé de cet interdit; mais il a retenti douloureusement dans le cœur de nos marins. Croyez-vous qu'il y ait équilibre? Nos marins sont profondément religieux, et les officiers qui les commandent s'accordent à reconnaître que leur héroïsme professionnel est solidaire de leur foi. Croyez-vous qu'il soit conforme à une humanité juste, libérale et saine, de contrister ces âmes simples pour le seul plaisir de complaire à la libre pensée? Est-il même politique de les blesser dans leurs sentiments les plus chers? Le ministre dira que l'État qu'il représente ne peut sacrifier à une superstition. L'interdiction qu'il a signifiée n'est, selon lui, qu'un témoignage de neutralité. C'est, en effet, l'argument commun de tous les oppresseurs. Ils s'identifient avec l'État et lui prêtent leur propre esprit. Mais l'État ne fut jamais réduit à cette minuscule expression. Louis XIV avait quelque titre à raisonner ainsi, parce qu'il absorbait en sa personne toute la puissance publique. Mais l'État d'aujourd'hui, c'est tout le monde; c'est l'universalité des citoyens. Or, les marins, comme les soldats, comme les ecclésiastiques, comme les croyants, ont leur place, et non la moindre, dans cette universalité; d'où l'on peut conclure avec une logique au moins égale à celle de nos ministres, que cette fraction a le droit de n'être ni opprimée dans sa conscience ni outragée dans sa foi par une autre fraction qui ne confesse d'autre supériorité que celle de ne croire à rien.

C'est du même esprit que procède la disposition de la loi de 1889 sur le recrutement de l'armée, qui impose aux élèves ecclésiastiques l'obligation du service militaire. Il faudrait relire les édifiants débats dont cette disposition fut l'objet, pour bien en comprendre le sens et la portée. Il suffit de dire cependant pour la juger que la Chambre,

Digitized by Google

refusant aux séminaristes le bénéfice de la dispense, leur avait d'abord imposé l'obligation intégrale du service de trois ans, puis leur avait refusé la faveur, très naturelle pourtant, de faire leur service dans les ambulances en temps de guerre.

Mgr Freppel combattit cette proposition dans un discours qui est un chef-d'œuvre de dialectique et d'ironie, et qui restera le dernier mot de la vérité et de la justice en ces questions. Il dit que les canons de l'Église interdisant de verser le sang, c'était une criante injustice de vouloir contraindre les ecclésiastiques à violer la loi de leur état ; que la vie de caserne est une mauvaise préparation à l'état religieux, et que les vocations cléricales peuvent en recevoir de mortelles atteintes ; que l'Église constituant un grand service d'État, on n'a pas le droit de l'abolir par voie détournée, en s'opposant à son recrutement ; que le clergé, d'ailleurs, ne décline aucun service patriotique, ni dans la paix, ni dans la guerre ; qu'il est prêt à tous les sacrifices, mais qu'il serait juste de le laisser choisir ceux qui se rapportent à sa mission, et qu'à ce titre le service de l'aumônerie et des ambulances sur le champ de bataille, non moins dangereux que celui de combattant, devait lui être dévolu.

Il en est ainsi, en effet, dans tous les pays du monde, et il n'existe pas une nation qui ne se crût déshonorée, si elle ne respectait dans le prêtre le ministère moral dont il est investi. Mais c'était mal connaître nos libres penseurs que de les supposer capables d'entendre les raisons de Mgr Freppel ou les exemples de l'étranger. Ce qu'ils poursuivaient avant tout, c'était l'oppression et la destruction de l'Église. Pas de privilège ! criaient-ils pour justifier l'iniquité consommée. Si c'eût été vrai, leur système n'aurait été que brutal. Mais ce n'était pas vrai, et la brutalité n'apparaît que plus odieuse, lorsqu'elle se revêt d'hypocrisie. La loi de 1889 sur le recrutement

Digitized by Google

abonde en exceptions qui constituent autant de privilèges pour telle où telle catégorie de conscrits. Ces exceptions peuvent être tenues pour légitimes, pas plus cependant que celle qui eût dispensé les élèves ecclésiastiques du service commun. Mais ils voulaient que l'Église pérît, et l'obligation militaire sans distinction d'aucune sorte leur apparaissait comme le plus sûr de leurs instruments de mort. Tant qu'il y a des prêtres, l'éducation religieuse conserve ses foyers. Mais lorsque la vie de caserne aurait réduit d'année en année les vocations cléricales, et que le prêtre aurait à peu près disparu, les croyances seraient bien près de s'éteindre, et, l'éducation civique aidant, les générations futures ne compteraient que des matérialistes irréductibles.

Ce calcul a été déçu. Contrairement à l'attente des promoteurs de la loi, ce n'est pas la caserne qui a dépravé les séminaristes; ce sont les séminaristes qui ont moralisé la caserne. Ils ont été pour leurs camarades des modèles de tenue, de décence et d'honnêteté. On leur a su gré de se montrer, avec cette belle simplicité, meilleurs que les autres, et partout on les a traités avec autant de sympathie que de respect. Non seulement ils ont sauvé leur vocation, mais encore ils ont su la faire comprendre et la faire aimer. Leur présence dans la communauté militaire a été, sans étude et sans effort, une leçon vivante et, par le seul rayonnement de l'exemple, un foyer d'influence moralisatrice et religieuse. C'est pourquoi l'autorité militaire a fini par leur concéder le privilège qu'on leur avait tout d'abord refusé. Une décision récente du ministre de la guerre les retire de la caserne pour les envoyer faire leur service dans les hôpitaux ou les infirmeries. Il eût été plus simple, et plus méritoire aussi, de commencer par là.

Mais le plus grave conflit qui se soit élevé entre l'Église et l'État républicain est la question des congré-

Digitized by Google

gations religieuses. Il y a, dans la haine spéciale dont l'esprit jacobin, qui est malheureusement l'âme de la république, poursuit les congrégations, un préjugé et un calcul. Le préjugé est le lot des pauvres d'esprit. Ils ont voué aux moines, et tout spécialement aux jésuites, une aversion impulsive, presque animale, parce que les sottes lectures et les mauvaises fréquentations leur ont soufflé cette manie, et comme ils n'ont ni le sens ni le respect de la liberté, ils trouvent très naturel qu'on proscrive ou qu'on extermine les gens qui leur déplaisent. Écoutez-les ! Ils vous diront que les ordres monastiques ne sont que la survivance d'institutions archaïques que la libre pensée a condamnées à disparaître ; car le moine est un éteignoir dans ce siècle de lumière et de vérité. Cette raison paraît suffisante à leur vaniteuse présomption. Ce sont des monomanes qui s'ignorent et se piquent d'être, jusque dans leurs œuvres d'oppression, les émancipateurs de l'esprit humain.

Le calcul est le secret des politiques. La guerre au cléricalisme, inaugurée et proclamée par Gambetta, fut, dans son esprit et dans l'esprit de ses successeurs, le plus merveilleux des leurres. Il servit à tromper les espoirs, les convoitises, les appétits, les chimères des pauvres, des malheureux, des déshérités, des damnés de l'enfer social, à qui la république était apparue comme une promesse de rédemption. La grossière crédulité de ce troupeau n'a pas encore percé à jour la comédie dont elle est la dupe. Il y a vingt-cinq ans qu'on lui donne, en guise de réformes sociales, des prêtres à dévorer, et il continue, dans sa sottise ingénue, de mordre à cette pâture !

En 1880, le gouvernement de la république expulsa et dispersa les congrégations non autorisées, en vertu de lois qu'on appelait « existantes », et qui existaient, en effet, dans la forme, mais qui étaient devenues caduques

Digitized by Google

par désuétude. Depuis, les religieux expulsés étaient rentrés dans leurs couvents; les congrégations s'étaient reformées; on en comptait aussi de nouvelles en assez grand nombre, et personne n'avait à s'en plaindre, puisque les congrégations étaient bienfaisantes, et qu'elles usaient simplement du droit qui appartient à chaque citoyen d'arranger sa vie comme il l'entend. Mais la franc-maçonnerie, qui est devenue puissance d'État, ne pouvait tolérer la concurrence faite à son action par l'enseignement et les œuvres des congrégations, et elle a provoqué contre elles une loi de proscription plus redoutable encore à la France elle-même qu'à l'Église, qu'elle entend frapper. D'autre part, les socialistes, devenus le principal appoint de la majorité ministérielle et maîtres ainsi du pouvoir, qu'ils peuvent, à leur gré, maintenir ou précipiter, ont voué, non point spécialement aux congrégations, mais à l'Église tout entière, une haine exterminatrice. Ce sont ces deux puissances associées qui mènent la campagne : le gouvernement n'est que leur agent d'exécution.

Les socialistes, du moins, savent ce qu'ils font : il y a une logique farouche dans leur iniquité. La haine jumelle dont ils poursuivent l'Église et l'armée est conforme à leurs fins. Ils ont besoin d'abolir le sentiment religieux dans l'âme du peuple, comme ils ont besoin de supprimer l'armée, puisque la religion et l'armée, dans des sphères différentes, font également obstacle à leur conquête. Il y a des socialistes qui attendent leur triomphe d'une évolution méthodique et suivie des idées, des institutions et des mœurs. Ce sont les plus sages, parce qu'ils sont les plus patients. Il n'est pas impossible que ces économistes arrivent par la réforme progressive des lois fiscales à la dépossession intégrale de la propriété individuelle et à la mainmise de l'État sur la totalité des valeurs. Mais il y en a d'autres qui prétendent brusquer

Digitized by Google

la solution et tout emporter d'assaut. Ceux-là, l'armée les gêne. Elle est contre eux le bras armé de la loi. C'est par elle que la loi prévaut contre la conspiration révolutionnaire et assure encore la sécurité des personnes et le droit de propriété. Qu'elle vienne à disparaître, et rien ne fera plus obstacle à l'inondation démagogique.

La religion est, pour d'autres causes, une défense plus efficace encore de l'ordre social. Elle enseigne des vertus particulièrement antipathiques à la propagande collectiviste : le sacrifice, la résignation, le respect, l'obéissance et le pardon. Elle façonne des hommes qui acceptent avec sérénité l'épreuve du mal physique et l'injustice du sort, en échange des compensations ultra-terrestres qui seront le prix de leur sacrifice, et le collectivisme a besoin qu'on lui fasse des matérialistes et des révoltés. Elle enseigne aussi la charité dont les congrégations sont les plus admirables dispensatrices, et le collectivisme abhorre la charité, parce qu'il a besoin qu'on exaspère la souffrance humaine, au lieu de l'adoucir.

Cette conjuration de toutes les forces révolutionnaires est l'antithèse du droit, de la justice et de la liberté. Personne ne s'en émeut, si ce n'est les victimes. C'est un phénomène qu'il faut noter au passage, car il éclaire à des profondeurs insoupçonnées le lit de ténèbres que la Révolution française a jeté sur la conscience de ceux-là mêmes qu'elle se flattait d'avoir émancipés. Ces fils de la Révolution qui s'appellent républicains, libres penseurs, radicaux, socialistes, ressuscitent contre l'immense majorité de la nation l'arbitraire de l'ancien régime, qu'ils nous disaient avoir aboli.

Ils ont reconstruit la Bastille sous les espèces du Parlement. On n'y renferme pas ceux qui ont eu le malheur de déplaire au souverain. Mais on y fait des lois qui bâillonnent, proscrivent, retranchent de la vie civique ceux dont le tour d'esprit n'est pas conforme à l'ortho-

Digitized by Google

doxie de la secte. Il y a dans cette caverne, devenue plus sinistre que l'ancienne Bastille, cinq cents politiciens dont on ne saurait dire, sans injustice, qu'ils sont l'élite intellectuelle et sociale de la nation. Ils ont, néanmoins, décidé qu'ils étaient, en leur collectivité, le foyer de toute lumière et le tabernacle de toute vérité. La loi qu'ils élaborent a pour objet de donner une sanction coercitive à cette énormité. Elle décrète que tous les cerveaux français seront désormais façonnés à la ressemblance des cerveaux de la secte, que ceux-là seuls seront réputés libres penseurs, qui conformeront leurs pensées au catéchisme de la secte, et que quiconque enseignerait autre chose serait mis en prison ! — On ne discute pas avec l'ivraie, on la fauche ! — disait Granier de Cassagnac à la veille du 2 Décembre, et cette parole était tenue par les républicains de l'époque pour le plus effroyable blasphème qu'on eût jamais proféré contre l'esprit. Leurs petits-fils l'ont prise pour devise. Ils l'appliquent aux catholiques, et pour dissiper tout soupçon d'oppression, ils se proclament eux-mêmes émancipateurs de la conscience humaine. Et c'est là tout ce qui nous reste de la Déclaration des droits de l'homme !

Le pis est que le pouvoir, qui devrait être, par fonction, le tuteur du droit commun, s'est fait l'instigateur et le complice de l'oppression. On sait avec quelle hauteur de pensée et quel éclat de parole la cause des congrégations a été défendue. Le président du Conseil a répondu par la raison d'État, et sur ce sophisme détestable entre tous, parce qu'il autorise toutes les iniquités, il a greffé une hérésie plus redoutable encore dans ses conséquences. L'hérésie, c'est cette affirmation portée à la tribune par M. Waldeck-Rousseau, que la loi de proscription qu'il propose n'est que la dernière phase du conflit séculaire entre la suprématie du pouvoir civil et la prééminence du pouvoir religieux.

Digitized by Google

C'est là une parole téméraire entre toutes. Car s'il y avait vraiment conflit entre ces deux principes, la solution qui lui serait donnée, quelle qu'elle fût, aurait pour effet immédiat de rouvrir en France l'ère des guerres de religion. Il est aussi contraire à l'ordre de proclamer, poursuivre, instituer la suprématie de l'autorité civile sur l'autorité religieuse, que de subordonner le pouvoir civil à la théocratie. Car il n'y a pas, il ne peut y avoir de conflit entre ces deux principes, parce qu'ils sont distincts et doivent rester indépendants. Il y a plus qu'une barrière conventionnelle entre leurs domaines respectifs ; il y a l'infranchissable abîme qui sépare la vie matérielle de la vie morale.

Dans l'un des plus beaux mouvements oratoires que l'éloquence ait jamais inspirés, M. de Mun a révélé le secret des vocations monastiques. Ce sont des paroles qu'il faut citer, parce qu'elles illuminent une thèse : — « Non ! ce n'est pas le découragement et la lassitude, ce n'est ni la déception du cœur ni l'effroi de la vie qui peuplent les couvents : c'est l'irrésistible et impérissable attrait du sacrifice et du dévouement ; c'est le mystérieux besoin que la foi met aux âmes croyantes d'accomplir par ce don de soi-même la loi fondamentale du christianisme. Ne cherchez pas ailleurs le secret de la vie religieuse ; il est là, à des profondeurs où les lois et les gouvernements ne peuvent atteindre, où s'alimente sa source intarissable et d'où s'élancent sans trêve, vers le monde tourmenté d'ambitions, de révoltes et de passions, vers le monde refroidi par l'égoïsme, labouré par la misère et la souffrance, ces hommes et ces femmes qui ont renoncé à lui demander des joies pour lui donner leurs exemples de pauvreté volontaire, de chasteté héroïque, d'obéissance réfléchie, de dévouement sans récompense humaine, quelquefois payés par l'outrage et par le mépris, et qui font ainsi, dans le sacrifice de leur liberté, le dernier, le

Digitized by Google

plus décisif et le plus magnifique usage de la liberté elle-même. »

Quelle part d'autorité le pouvoir civil peut-il exercer sur de pareilles inspirations? Il est sans contact avec elles; il n'a pas même qualité pour les connaître. Il connaît, il est vrai, les œuvres qui en dérivent, c'est-à-dire l'enseignement, la prédication, les institutions charitables. Mais ces diverses manifestations de la foi et du prosélytisme religieux relèvent exclusivement du droit commun. Quel titre a l'État pour déclarer que la doctrine des congrégations est inférieure à la morale maçonnique, ou que la bienfaisance exercée par les sœurs de charité ne vaut pas la philanthropie de l'Assistance publique? Ce sont des questions qu'il n'a pas à trancher, parce que cela ne le regarde pas.

Ce n'est pas que tout soit erroné dans la thèse de M. Waldeck-Rousseau. Il a rencontré quelques vérités sur son chemin; mais il ne les fait valoir que pour en tirer des conclusions illégitimes. Il est exact, par exemple, que l'État a le devoir de prendre des précautions contre l'extension indéfinie de la mainmorte. L'histoire, évoquée par le président du Conseil, témoigne que des souverains très chrétiens et même très pieux, comme Charlemagne et saint Louis, ont eu ce souci et l'ont affirmé parfois d'une façon un peu rude. C'est donc une vérité de dire que le gouvernement de la république a les mêmes droits et les mêmes devoirs que le pouvoir royal, lorsqu'il s'agit de préserver la sécurité et l'indépendance de l'État. Mais c'est un sophisme d'en conclure que cette obligation comporte et même exige la proscription des congrégations. Il est exact aussi que le clergé séculier aurait quelque droit de se plaindre du développement qu'ont pris, en ces derniers temps, les congrégations religieuses. Elles constituent, en effet, une véritable aristocratie du talent dans le clergé catholique, et l'attirance qu'elles exercent sur les

Digitized by Google

sujets d'élite est une cause sensible d'appauvrissement dans le service paroissial. Mais c'est une considération qui regarde uniquement l'Église; l'État n'a rien à y voir. Tout son devoir, en l'espèce, est de reconnaître à tout le monde même qualité, mêmes droits, mêmes titres à la justice et à la liberté. S'il y a des mesures à prendre, c'est en collaboration avec l'Église qu'il devait les chercher. Il fallait ouvrir une négociation avec le Saint-Siège et introduire, de concert avec le pape, une annexe au Concordat, réglant l'état et la condition des congrégations. La paix religieuse a trop de prix, et l'œuvre des missions catholiques à travers le monde est trop étroitement liée à l'action de notre politique extérieure et coloniale, pour qu'on en use aussi témérairement avec elles. Cette loi de proscription n'est pas seulement un attentat contre le droit, la liberté, la justice et la paix des consciences, c'est aussi un crime de lèse-patrie.

Ces actes d'hostilité, et tant d'autres empreints du même esprit de haine et de persécution, ont eu un douloureux retentissement dans les consciences catholiques. Ils ont profondément troublé la société française, et cent ans après la Révolution, nous avons vu se raviver les ferments, que l'on croyait dès longtemps éteints, des guerres de religion. Aucun phénomène n'accuse plus cruellement la mentalité des politiques qui l'ont suscité. Il dénonce une déchéance intellectuelle et marque un recul de l'esprit humain. Le progrès est une ascension. Quiconque s'élève voit ses horizons s'étendre, et cet élargissement représente une émancipation progressive des servitudes d'en bas. On doit en conclure que l'esprit le plus libre est l'esprit le plus haut. Par contre, les âmes basses ou seulement médiocres n'ont pas d'horizon. Comme elles ne savent rien de la personnalité et de la psychologie des autres, elles ne peuvent ni comparer ni choisir. Elles n'ont donc aucune liberté d'esprit. L'étroitesse de leur champ de vision fait leur

Digitized by Google

intolérance. Elles tiennent leurs propres suggestions pour la forme essentielle et nécessairement indivise de la vérité, et cette certitude jalouse les rend facilement oppressives. Elles ont pour les opinions et les croyances des autres l'horreur instinctive du sauvage pour le civilisé.

Ainsi la libre pensée militante et sectaire n'est qu'un euphémisme ironique, comme celui qui faisait dire aux Grecs les Euménides, lorsqu'ils voulaient parler des Furies. Il n'y a au fond de ce phénomène psychologique ni liberté ni pensée : c'est seulement une infirmité. Si cette infirmité n'était pas agressive, elle n'intéresserait que la secte, et la politique n'aurait pas à s'en occuper. Malheureusement elle s'érige en doctrine et prétend régenter la conscience même de la nation. Elle a su se rendre maîtresse de l'État, et elle a fait de l'État l'instrument de sa tyrannie. Cette oppression des consciences les plus hautes et les plus libres par les éléments inférieurs de la société constitue un intolérable désordre, et le premier soin d'un gouvernement réparateur sera d'affranchir l'âme française de cette servitude avilissante, et de réhabiliter l'esprit par la liberté.

En rendant aux consciences la paix qui leur appartient, il rendra, du même coup, au clergé catholique sa condition normale, c'est-à-dire la faculté de se consacrer exclusivement aux devoirs et aux œuvres de sa charge spirituelle. Dans un régime normal où toutes choses sont à leur place, il est facile d'interdire à l'Église toute ingérence dans le domaine politique, parce que l'État sait lui faire la part qui lui revient. Mais lorsqu'elle est opprimée, outragée, persécutée, il est inévitable qu'elle exerce certaines revendications que ses adversaires qualifient d'empiétements intolérables, et qui ne sont pourtant, à ses yeux, que l'accomplissement d'un devoir. C'est à cette déplorable confusion que nous assistons depuis vingt ans. Les partis politiques qui mènent contre elle cette campagne d'op-

Digitized by Google

pression et d'asservissement disent aux prêtres catholiques : — Vous êtes des fonctionnaires; vous ne devez qu'obéir. — C'est méconnaître grossièrement le caractère et la mission du prêtre. Il est fonctionnaire, en ce sens qu'il est rétribué par l'État pour remplir les offices de sa fonction. Mais il est, en même temps, un pasteur d'âmes, et cette fonction spirituelle prime l'autre. Que penserait-on d'un prêtre qui se contenterait de dire la messe et d'administrer les sacrements, sans s'occuper aucunement de la santé morale de ses ouailles? C'est qu'il néglige ou trahit la part essentielle de son ministère, par conséquent, que c'est un mauvais prêtre. Comme il est leur tuteur spirituel, il a l'obligation de veiller sur eux, de les enseigner, de les maintenir dans le culte des vérités dogmatiques et morales, d'écarter d'eux le mensonge, le sophisme et la corruption, afin de les conduire aux fins supraterrestres que la religion leur promet. Aucun homme de bonne foi ne contestera que ce soit là la fonction principale du prêtre, la seule même qui justifie le caractère moral dont il est revêtu. Car le sacerdoce destitué de cette tutelle spirituelle ne servirait à rien. Mais s'il se heurte, dans l'accomplissement de ce devoir, aux interdictions d'un gouvernement en guerre avec le catholicisme lui-même, que doit-il faire?

Le clergé de France a été soumis à cette épreuve, et la religion en a gravement souffert. La plupart des prêtres ont lutté de leur mieux, dans la limite des moyens et des ressources que leur laissait l'ennemi. Ils n'ont pu empêcher que les jeunes générations, détournées de leur enseignement et soustraites à leur action, aient peu à peu délaissé le chemin de l'Église et rompu avec ses préceptes. Quelques-uns d'entre eux, incapables de retenir la révolte de leur foi, ont exprimé leurs griefs et leurs plaintes par des protestations publiques, et on leur a répondu par des suppressions de traitement. Ces cas d'ingérence cléricale, suivant l'expression consacrée, ont été présentés comme

Digitized by Google

des manifestations séditieuses. D'autres, plus politiques, ont imaginé de désarmer la persécution en se ralliant au régime qui l'exerce. Cet expédient a profité aux prêtres ambitieux et complaisants qui recherchent la faveur du pouvoir, quel qu'il soit, et quelques-uns ont reçu la mitre en paiement d'une obséquiosité parfois voisine de l'apostasie. L'Église n'en a retiré ni honneur ni profit.

Les âmes simples n'ont vu dans ces spectacles inattendus qu'une misère nouvelle infligée à leur piété, et leur désolation a été juste. Car c'est du martyre que le catholicisme a tiré sa gloire, et les ralliés, dont le ralliement ne s'explique que par des faveurs, sont de mauvais témoins de sa doctrine et de sa vertu. Tout cela constitue un grave désordre dont souffrent des milliers d'honnêtes gens, et comme les honnêtes gens ont même qualité, mêmes titres et mêmes droits que ceux qui les font souffrir, il est nécessaire que cette iniquité finisse. Il est non moins contraire à l'ordre qu'il y ait des prêtres insurgés contre le gouvernement qui les rétribue, et des prêtres servilement acoquinés à un régime qui persécute et bafoue la religion dont ils sont les ministres. C'est une double anomalie, également nuisible à l'Église et à l'État. Il faut qu'elle cesse, et elle cessera spontanément par un retour à l'esprit et à la pratique honnête du Concordat.

Alors on verra disparaître, en même temps, un autre phénomène qui a profondément troublé les consciences religieuses et fait plus de mal à l'Église de France que la persécution : c'est l'intervention du Saint-Siège dans nos affaires intérieures. Je suis, en ce qui me concerne, un catholique trop respectueux de l'autorité pontificale pour dire que l'avis du pape sur nos querelles de parti ne m'importe guère; mais j'avoue très sincèrement qu'il ne me plaît pas qu'on le lui demande. L'intervention de l'Église dans la politique, si discrète et si mesurée qu'on le veuille, est toujours un péril pour elle et un embarras pour nous.

Digitized by Google

Lorsque le Christ répondait aux questions insidieuses des politiciens de son temps en disant : — « Mon royaume n'est pas de ce monde, » il enseignait à tous ceux qui portent la parole en son nom, depuis le pape jusqu'au curé de village, le principe de désintéressement temporel qui doit être leur loi. L'Église gouverne des âmes et son ministère est purement spirituel. Chaque fois qu'elle descend dans l'arène politique et se mêle aux discordes des hommes, autrement que pour les apaiser, elle compromet son caractère et manque à sa mission.

J'ajoute que le pape, quel qu'il soit, n'a ni qualité ni titre pour nous dire quel est le gouvernement qui nous convient le mieux en France, parce qu'il est lui-même un étranger. Léon XIII est assurément l'une des intelligences les plus hautes et les plus déliées de notre temps. Il lui manque cependant une grâce essentielle à nos yeux : c'est de penser en français. On peut facilement admettre qu'il a su s'affranchir des passions misérables qui ont envenimé la politique et le cœur de l'Italie envers nous. Il n'a jamais parlé de la France qu'en termes d'une noble et généreuse affection, et il y a eu d'autant plus de mérite que la conduite du gouvernement français envers l'Église ne l'y provoquait pas. Seulement cette affection, qui est celle d'un père spirituel, n'est pas et ne peut être exclusive, et c'est à cette condition pourtant qu'on a l'âme française. L'Allemagne, par exemple, occupe dans sa sollicitude une place égale à la nôtre. C'est à son instigation et sur sa sommation publique que le centre catholique du Reichstag a voté l'augmentation de l'effectif militaire réclamé par M. de Bismarck. Et c'est lui aussi qui entretenait naguère à Vienne un diplomate intrigant et gallophobe effréné, le nonce Galimberti. Peut-être la conception qu'il a des intérêts de l'Église l'oblige-t-elle à faire ainsi. Il est universel par situation ; mais c'est aussi pour cela qu'il n'est pas nôtre.

Digitized by Google

L'Église n'a pas de parti, et toutes les formes de gouvernement sont égales devant elle. Elle n'est ni monarchiste ni républicaine. Elle tient, suivant l'ancienne formule, que la voix des peuples est la voix de Dieu, et elle considère que le gouvernement légitime est celui qu'il plaît aux nations de se donner. C'est la doctrine qu'elle a professée de tout temps et que le pape Léon XIII a rappelée plusieurs fois, dans de mémorables encycliques. Cette doctrine nous semble juste et bonne, aussi propice à l'autorité de l'Église qu'à la paix des États, et il serait regrettable que le clergé de France s'en départît. Non point qu'il doive se désintéresser d'une façon absolue de la politique qui se fait autour de lui. Non seulement le prêtre est citoyen comme nous et conserve, en cette qualité, sa part d'intervention dans les destinées de la patrie commune; mais il est, en outre, le ministre et le gardien de principes et d'intérêts augustes qu'il a l'obligation de défendre. La politique et la religion ne sont pas confinées sur des domaines absolument séparés. Elles se touchent, comme nous venons de le voir, par maints endroits, et le malheur veut que les conflits les plus aigus qui nous divisent aient précisément surgi à ces points de rencontre. Il est impossible, et personne ne saurait raisonnablement exiger, que le prêtre reste neutre en de pareilles questions, parce que sa neutralité pourrait être justement taxée d'apostasie. Il se doit tout entier à la foi qu'il professe, et jamais le combat ne lui apparaît plus impérieux et plus légitime que lorsqu'il est obligé de souffrir pour elle.

Il en est autrement lorsqu'il s'agit de choisir entre la république et la monarchie, et c'est précisément la question qu'on pose témérairement au pape et qu'on agite en France. Il appartient au chef de l'Église d'enseigner aux catholiques le respect des institutions et des lois de leur pays, autant, du moins, qu'elles respectent elles-mêmes les inté-

Digitized by Google

rêts et les droits de la religion. Mais il ne peut, en vérité, sans excéder sa mission, intervenir personnellement dans nos querelles et se déclarer, pour notre compte, monarchiste ou républicain. Quelque avantage que pussent trouver les catholiques dans l'intervention papale en faveur de la cause monarchique, il n'est pas un monarchiste avisé qui ne le regrettât. Et il ne serait pas moins regrettable que les catholiques de France se constituassent en parti politique, désormais indifférent à la question de forme qui se débat entre la république et la monarchie, et voué exclusivement à la défense des intérêts et des principes qui touchent leur conscience et leur foi. Outre qu'un parti pareil affaiblirait sensiblement la défense sociale, en laissant de côté un contingent sérieux de citoyens qui appartiennent à d'autres confessions ou ne professent même aucun culte, il aurait pour effet infaillible de déconcerter et de s'aliéner peut-être des populations qui n'ont jamais admis que l'on confonde la politique et la religion. Le Français est généralement religieux : il n'est pas clérical. Il aime et respecte le prêtre dans l'exercice de son ministère spirituel : il déteste et redoute son intervention dans la politique. Il y a plus d'hommage que d'injustice dans cette prévention : c'est sa façon d'entendre et de faire entendre que la religion ne doit travailler que pour le ciel.

Digitized by Google

XVI

LA QUESTION SOCIALE

Lorsque Gambetta déclarait superbement qu'il n'y a pas de question sociale, il témoignait d'une observation superficielle et d'une sagesse bien courte. Mais il était alors à l'heure insolente de sa fortune. Il avait grandi si vite, et ses premiers coups d'aile l'avaient porté si haut, qu'il n'apercevait plus, à ces hauteurs, les misères d'autrui, et c'est d'un cœur léger qu'il ajoutait un verset nouveau aux béatitudes du Sermon sur la Montagne : — Heureux ceux qui n'ont besoin de rien, parce qu'ils seront rassasiés! Aussi bien cette belle sérénité ne dura guère. Aux élections suivantes, devant ses électeurs de Belleville, il s'aperçut qu'ils n'étaient plus d'accord. La politique matérialiste, qu'il avait contribué plus que personne à déchaîner sous l'invocation républicaine, leur soufflait des revendications que le prophète débordé se refusait à satisfaire. Il les injuria; ils le honnirent, et le pacte, un moment fameux, de Belleville fut rompu ce jour-là. Quelques mois après ce malentendu gros d'orages, Gambetta, déjà déchu de sa puissance, mourut encore dans sa gloire, juste à temps pour avoir sa statue. Dix ans plus tard, il n'aurait eu que le pilori.

C'est qu'il incarnait avec plus d'ampleur et plus de force qu'aucun autre le type de ces agitateurs forains qui promettaient aux multitudes subjuguées de changer la condition du monde, et dont l'œuvre final tenait tout entier dans un changement d'enseigne. Rien n'est plus propre à

Digitized by Google

enseigner le mépris de la politique proprement dite que la fortune exorbitante de ces *impresarii* de la révolution. Ils ont rempli le siècle de leurs gestes et de leur voix; ils ont soulevé les peuples, comme le vent soulève les flots de la mer; ils ont, avec le concours de ces forces aveugles et fanatisées, submergé des dynasties et renversé des trônes; ils ont installé sur ces ruines des régimes nouveaux dont ils ont été les maîtres, et ils ont conquis pour eux la fortune, la puissance et la gloire. Ces vicissitudes ont coûté au pays qui les subit des sacrifices sans mesure et des épreuves sans nom. Quel est, en ses fins, le résultat tangible de cette succession de catastrophes? C'est que le gouvernement, au lieu d'être une monarchie, s'appelle la République. Changement d'enseigne, et voilà tout. Et toute la brigue politique qui s'est dépensée chez nous depuis la Révolution tient dans cette vanité!

Et cette vanité, qui est la plus creuse et la plus risible des vanités, puisqu'elle est un pur néant, donne exactement la mesure du leurre immense que sont les révolutions. Nous touchons à la fin d'un siècle qui fut particulièrement fertile en catastrophes. Conjurations, rébellions, émeutes, guerres civiles, révolutions, coups d'État, proscriptions, déportations, fusillades, tel est, en raccourci, le bilan des événements les plus mémorables qui l'ont rempli. Joignez à ces accidents la somme d'efforts, de sacrifices, d'énergie, de vertu, de talent, de dévouement, de foi, d'amour, de haine, de crimes et de sang qu'ils ont coûté. Le compte est formidable. Et quelle en est la fin? C'est simplement de faire appeler République ce qu'on nommait autrefois Empire ou Royauté, et de mettre un petit bourgeois, communément obscur, à la place qu'occupaient, avant cette transfiguration de l'État, Louis XIV et Napoléon.

Ce serait, d'ailleurs, un pur jeu d'esprit de prétendre que ces tragédies ont été absolument stériles. Quelques-

Digitized by Google

uns y ont gagné la fortune ; d'autres y ont conquis la gloire. La France, dans son ensemble, leur doit quelques-unes des grandes manifestations de l'esprit humain. La brigue politique n'est le plus souvent qu'une duperie pour le peuple des patients au nom desquels elle s'exerce. Mais elle n'est pas stérile en ses modes. Elle est l'un des plus puissants éléments de l'activité intellectuelle de la famille sociale. Ce n'est jamais inutilement que les penseurs propagent l'idée, que les orateurs enflamment le verbe, que les tribuns secouent la foudre. Même lorsqu'ils se trompent et servent une cause mauvaise, leurs œuvres ont des mérites propres qui ajoutent quelque chose au patrimoine esthétique de la nation. L'existence d'un peuple serait plate et morne à l'excès, si elle était exempte d'agitation politique. Mais qu'y gagne le peuple proprement dit ? Il est l'ouvrier des révolutions, puisque c'est à son profit qu'on est censé les faire. C'est lui qu'on fusille et qu'on déporte, lorsque l'entreprise tourne mal. Quelle est sa part, lorsquelle tourne bien ? Sa part, je viens de le dire, c'est de pouvoir crier : Vive la République ! chanter la *Marseillaise* et saluer en M. Faure ou en M. Loubet un chef d'État qui soit de sa famille.

Il est toujours édifiant d'opposer à l'artifice historique ou politique de ceux qui célèbrent les grands drames du cycle révolutionnaire les résultats matériels que le peuple en a retirés. Quel événement, par exemple, fut plus frénétiquement glorifié que la prise de la Bastille ? Les historiens nous ont raconté le délire trépidant du peuple au soir de cette journée. La joie tournait à la démence, et ce cabotinage énorme a traversé tout un siècle sans rien perdre de son intensité. La postérité de ceux qui prirent la Bastille célèbre encore par une débauche de cris, de couleurs, de bruit et de fumée l'anniversaire prestigieux. La république qui les amuse l'a choisi pour jour de Fête nationale, et l'on ne peut nier qu'à son point de vue ce choix ne

Digitized by Google

soit justifié. On sait aujourd'hui, par une histoire mieux informée, que la prise de la Bastille fut, en elle-même, un très médiocre exploit, plus voisin du guet-apens et de l'assassinat que de l'héroïsme. L'événement était néanmoins d'une conséquence incalculable. La Bastille était un symbole. Elle personnifiait le pouvoir absolu, le régime du bon plaisir, avec les privilèges aristocratiques et féodaux qui lui faisaient cortège. C'est dans son enceinte sinistre et sombre que venaient expirer les revendications du peuple asservi. Elle était le boulevard de l'absolutisme royal, et quiconque avait rêvé trop haut de réformes et d'émancipation rencontrait cet étouffoir sur son chemin. Cet amas de pierres était pour le peuple la négation hautaine et farouche de la liberté et de la justice, le signe visible encore plus que l'instrument de son oppression. Il était naturel que son premier essai d'affranchissement se traduisit par un assaut contre la Bastille. Le jour où il la jeta par terre, la force changea de camp, et c'est de la force que naquit le droit nouveau. Le soir du 14 Juillet, la souveraineté avait passé des mains du roi aux mains de la nation. Le principe de la Révolution était posé, l'émancipation politique du peuple était un fait accompli.

On peut concéder à tous ceux qui se réclament de la Révolution le droit de célébrer l'anniversaire du 14 Juillet comme une fête de famille. Mais ce n'est pas la fête de l'ouvrier. C'est la fête de la petite et grande bourgeoisie, dont la Révolution française, commencée ce jour-là, substitua le règne avide, égoïste et mesquin, au régime frivole et désordonné de la noblesse. Le peuple, dans le sens ordinaire qu'on donne à cette appellation, n'y a rien gagné. Sans doute, sa condition matérielle s'est, depuis lors, sensiblement améliorée; il est mieux vêtu, mieux logé, mieux nourri, et lorsque le président va paternellement inaugurer quelque établissement philanthropique, il n'a pas de peine à glorifier les conquêtes du prolétariat; seulement cette

Digitized by Google

accession progressive du bien-être dans la condition de l'ouvrier est un phénomène indépendant de la Révolution; c'est simplement la conséquence normale et continue du progrès. On n'eût pas coupé la tête de Louis XVI, que le peuple de nos jours jouirait, sous le règne de ses descendants, des mêmes avantages, auxquels s'ajouterait sans doute une condition morale qui n'est pas sans prix. Dans les pays qui n'ont pas fait de révolution, l'ouvrier n'a pas continué de vivre comme vivaient ses pères il y a cent ans, et le monde est plein de peuples qui n'ont point pris la Bastille et mangent tout de même la poule au pot.

La Révolution commencée le 14 Juillet a seulement réalisé le vœu de Sieyès : du tiers état, qui n'était rien, elle fit une puissance qui est devenue tout. Mais ce n'est là qu'une substitution de caste, et la bourgeoisie, qui, depuis un siècle, exploite, sous des noms divers, le pouvoir conquis par les vainqueurs de la Bastille, aurait quelque peine à prouver que sa tyrannie vaut mieux que l'autre. Bourgeoisie censitaire sous Louis-Philippe, bourgeoisie démocratique sous l'Empire, bourgeoisie populacière sous la République, c'est toujours, sinon le même monde, du moins la même caste, et sous aucun régime le peuple, qui se fait des maîtres, n'a jamais été le sien. L'Empire, par affinité naturelle, lui avait consacré tous ses soins et toutes ses œuvres. Il l'a renversé, pour régner en personne dans la république. Mais qu'est-ce que la république a fait pour lui?

Depuis la prise de la Bastille, le peuple a connu d'autres fêtes révolutionnaires. Il a fait la révolution de Juillet, au cri de : Vive la Charte! Il a fait la révolution du 24 Février, au cri de : Vive la Réforme! Il a fait la révolution du 4 Septembre, au cri de : Vive la République! Il a obtenu la Charte constitutionnelle et la Réforme démocratique, et voilà trente ans déjà qu'il possède la République. Cela représente ce qu'on appelle, dans la langue de ceux qui

Digitized by Google

l'enseignent, soixante-dix années de progrès, de conquêtes et d'améliorations. Mais à quels signes le peuple lui-même reconnaît-il ses conquêtes? Mettez en regard de l'ouvrier de 1830, qui fit à coups de fusil les « Trois Glorieuses », et son petit-fils, citoyen de la république présente. Qu'y a-t-il de changé dans leur condition respective? Il y a, disent ses adulateurs, un changement énorme. L'aïeul n'était qu'un sujet du roi, c'est-à-dire un pauvre diable sans personnalité civique, sans titre et sans droits dans l'État, simple chair à canon qu'on envoyait à la guerre sans lui dire pourquoi, et qu'on faisait tuer pour des causes qu'il ne savait pas, tandis que le petit-fils est un souverain. Il n'est pas seulement son propre maître, il est, de par son droit de suffrage, le maître de l'État. C'est de lui que dérivent tout droit et tout pouvoir politique, et la souveraineté réside désormais en lui.

Cette exaltation du peuple souverain fut longtemps le thème unique des hommes politiques, candidats au gouvernement, dont c'est le métier d'exploiter ces sottises. Mais il n'est mine si riche qui ne s'épuise, et de même, le succès de ces grossières adulations ne pouvait être indéfini. Il est certain que le peuple ouvre volontiers un large bec lorsqu'on lui dit qu'il est beau. Mais si l'on n'a que cela à lui dire, il est inévitable qu'il s'en fatigue. A force de s'entendre appeler souverain, il a voulu savoir ce qu'il y avait au fond de sa souveraineté, et il n'y a trouvé qu'une lamentable duperie. En fait, sa souveraineté consiste à nommer tous les quatre ans des députés qu'il ne connaît pas et dont il ne sera jamais connu. Tant que dure la cérémonie propitiatoire, le citoyen souverain est traité par les journaux et sur les affiches comme un dieu. Le lendemain de l'élection, il redevient un grain de sable sur lequel on marche, et qui n'a pas même le moyen de crier. Dans les obscurs bas-fonds où se trouve refoulée sa vie civique, il n'a ni plus de libertés ni plus de droits que le sujet du

Digitized by Google

roi. Avant qu'il fût citoyen, on se passait de lui : depuis qu'il est citoyen, on se moque de lui. Peut-être a-t-il mis quelque temps à s'en apercevoir. Mais l'erreur de Gambetta et des politiciens de son école fut de croire qu'il ne s'en apercevrait jamais. De là ce cri de présomption égoïste : — Il n'y a pas de question sociale ! Il ignorait moins que personne pourtant de quelle passion sombre et farouche étaient animées « les nouvelles couches » de la démocratie qu'il avait lui-même appelées au mouvement et à la vie. Il savait que des milliers et des milliers de prolétaires attendaient de la république leur rédemption terrestre, comme disait Corbon, et qu'ils avaient fait de ce nom magique et redoutable le symbole de leurs convoitises, l'instrument de leur émancipation sociale. Avait-il donc la naïveté de penser qu'il lui suffisait d'incarner la république pour qu'ils eussent satisfaction? Et ceux qui lui succèdent, infectés du même égoïsme, seraient-ils dupes aussi de la même fatuité?

Et quelle différence, vraiment, voulez-vous que le travailleur de l'usine ou de l'atelier fasse entre la république d'aujourd'hui et la monarchie d'hier, entre M. de Polignac ou M. Guizot et les ministres républicains qui les remplacent au banc du gouvernement? Il y a cependant des millions de citoyens qui avaient mis sur ce seul nom de république leurs désirs, leurs espoirs, leurs passions incendiaires et leurs rêves illimités. Ces aspirations ont-elles abdiqué avant d'être satisfaites? Qui peut le croire? Qui peut croire que cette immense et sombre multitude d'affamés, de rêveurs, de misérables et de sectaires, dévorés par l'envie ou affolés par la chimère, n'a brisé tant de trônes, essayé tant d'émeutes, déchaîné tant d'horreurs et payé de la misère, de l'exil ou de la mort ses révoltes périodiques, en un mot, n'a rêvé, n'a lutté, n'a souffert, n'a rougi de son sang le pavé des rues que pour l'unique et vain plaisir de mettre un bourgeois inutile au

Digitized by Google

pied du trône où régnait jadis un empereur ou un roi?

La république n'a servi jusqu'ici qu'aux politiciens qu'elle a nantis, et l'on conçoit que ce troupeau trouve qu'elle suffit ainsi à sa mission. C'est apparemment à cette conception niaise et courte dans son cynisme que répond la défense républicaine. Mais pour les républicains d'en bas, pour ceux que Gambetta nommait les « nouvelles couches » du temps où il n'était lui-même encore qu'un candidat aux dents longues, la république n'est qu'un commencement, un instrument, un moyen, et la révolution sociale est sa fin. Le peuple est logique, et ses efforts se mesurent aux résultats qu'il en attend. Or, si la république n'est pas le gouvernement de la démocratie ouvrière et sa revanche, à certains égards, contre l'oppression des siècles passés, si elle n'est pas l'application de principes nouveaux dans l'économie sociale, si elle n'apporte pas une révolution dans la destinée de ceux qui lui ont voué leur foi, quelle est sa raison d'être? Et que signifie le fanatisme qu'elle soulève encore dans les milieux ouvriers, le sauvage amour dont elle est l'objet?

Aucun homme public n'oserait dire aujourd'hui qu'il n'y a pas de question sociale. Mais, en revanche, on s'aperçoit que les conflits purement politiques n'intéressent plus personne. C'est que les politiciens ont déprécié leur industrie par la sécheresse de leurs ambitions et la vanité de leurs querelles. Certaines dénominations parlementaires, jadis puissantes, ont disparu, parce qu'elles ne représentent plus rien; d'autres disparaissent de jour en jour, parce qu'elles aboutissent au même néant. Il n'y a plus d'opportunistes, et c'est justice, l'opportunisme n'étant qu'une école d'égoïsme et d'immoralité. Les radicaux disparaissent à leur tour, parce qu'ils n'ont plus aucune raison de vivre. Leur programme était un pur mirage. Il servait d'attitude à ceux qui savent se draper de doctrine; mais ce n'était qu'un effet de théâtre. Il n'y avait là-dessous ni consis-

Digitized by Google

tance, ni réalité. Ceux qui tiennent à conserver la faveur des milieux qui les élisent commencent à s'appeler radicaux-socialistes. Demain, ils seront simplement socialistes, et le radicalisme ne laissera pas même un souvenir.

En somme, lorsqu'on relit l'histoire du siècle qui s'achève, on s'aperçoit qu'elle n'a été qu'un âpre et perpétuel combat pour l'émancipation civique de l'individu, et voici qu'au soir de la bataille, la conquête de ces droits si chers, de ces libertés saintes, n'intéresse plus du tout les générations qui les possèdent. Si quelque faction victorieuse, comme on en voit surgir au pouvoir, marchait cyniquement sur la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, il se trouverait peut-être quelques centaines d'honnêtes gens pour risquer un geste de révolte ; la démocratie, dans son ensemble, n'en témoignerait ni surprise ni colère. On voit même se produire, soit au parlement, soit dans les conseils du gouvernement, des doctrines et des projets qui sont aussi attentatoires aux principes de la Révolution française que pourrait l'être une nouvelle révocation de l'édit de Nantes, et ces attentats sont hautement applaudis par ceux qui se piquent d'être les héritiers légitimes de 1789 et de 1792. De la trinité symbolique dont la Révolution avait fait sa devise, la démocratie contemporaine n'a retenu qu'un mot : Égalité ! La liberté ne lui dit rien qui vaille, et la fraternité est le dernier de ses soucis. Mais elle aime l'égalité d'un âpre et jaloux amour, non pas l'égalité des droits, qui est un principe de justice, mais l'égalité de condition. Or, la recherche de cette égalité barbare par voie de nivellement, c'est tout le socialisme. C'est l'appel aux rancunes du petit contre le grand, du pauvre contre le riche, de l'ouvrier contre le patron : c'est le cri de la guerre sociale, c'est-à-dire de l'émancipation du prolétariat.

Fra Paolo Sarpi disait que le meilleur moyen de faire taire le peuple était de lui emplir la bouche. *Per farla*

Digitized by Google

tacere bisogna otturarli la bocca. Le peuple n'a point changé de goût ; mais il a changé de méthode. S'il est toujours avide de bien-être et de jouissances, il n'entend pas du tout qu'on les lui dispense; il prétend les conquérir. Il entre en révolté dans l'État, dont il est le maître de par la loi du nombre, et les réformes violentes qu'il médite ont toutes pour principe et pour fin le renversement des conditions. Ce que seront ces réformes, il l'ignore et ne s'attarde pas à le rechercher. Ses éducateurs lui ont rempli la tête de formules merveilleuses et de revendications souveraines qui le tiennent dans une perpétuelle ivresse. — L'usine à l'ouvrier! La terre au paysan! La mine au mineur! A chacun selon ses œuvres! Égalité en tout et pour tous! — Avec cela, on est socialiste. Le mot en lui-même est vide de sens, et ceux qui le portent en panache ne l'ont jamais défini; mais il est plein de promesses. Il sonne l'hallali du vieux monde, et ces meutes affamées ne songent qu'à le dépecer. Elles vont. Une sombre passion les emporte. Les conventions séculaires qui constituent tout notre état politique et tout notre état social craquent et se disjoignent sous leur poussée victorieuse. Il n'y a sans doute que ruine, sang et deuil au bout de cette évolution violente. Mais qui donc parmi ces malheureux pourrait s'en rendre compte?

Dans un État où le nombre est le maître souverain de toutes choses, de la liberté des personnes comme de l'appropriation des biens, et peut formuler en lois, immédiatement exécutoires, les caprices les plus extravagants, c'est un jeu singulièrement redoutable que d'enseigner au peuple ces revendications. Car le nombre se compose, en majorité, de gens qui se trouvent injustement traités par la destinée, et prétendent corriger l'inégalité sociale par la revision des conditions. Cette brigue délirante est familière, hélas! à tous ceux qui s'annoncent à leur clientèle politique comme les pionniers de l'éman-

Digitized by Google

cipation démocratique et fait chavirer la tête du prolétariat.

La classe ouvrière est aujourd'hui le premier des ordres dans l'État. Elle doit cette primauté, bien moins au nombre dont elle dispose qu'aux flagorneries des politiciens qui l'exploitent. L'Empire, avec les intentions les plus libérales et les plus philanthropiques, avait eu tort de laisser entendre que l'ouvrier se distingue du reste des hommes, et qu'il avait droit à des attentions particulières. La loi de 1864 sur le droit de coalition, l'abolition du livret, le refonte de certains articles du Code, la création des cités ouvrières, et tant d'autres institutions humanitaires dont Napoléon III fut l'initiateur, témoignent de cette sollicitude généreuse et louable dans son principe, mais parfois mal réglée et téméraire dans ses effets. Ces libéralités n'eurent pas pour effet de rallier à l'Empire les classes ouvrières, qui en avaient tout le bénéfice et tout l'honneur. Elles développèrent, au contraire, en elles, en l'irritant, l'esprit de caste, au lieu de les assouplir, et le gouvernement impérial n'eut pas de plus furieux adversaires que ceux-là mêmes qui avaient été l'objet de ses préférences. C'est de cette époque que l'on commence à parler de la démocratie ouvrière : dénomination absurde, car la démocratie, c'est l'universalité des citoyens, et non pas une classe dans la nation. Mais le mot a entraîné la chose, et à l'heure qu'il est, il est communément admis dans la politique républicaine qu'il y a une démocratie particulariste qui est la seule bonne, la seule vraie; une démocratie d'élection, sur laquelle tous les sophistes et tous les charlatans ont concentré leurs complaisances : la démocratie ouvrière.

Écoutez-les: c'est un concert ininterrompu d'adulations plates, de flagorneries énormes, de louanges hyperboliques, d'excitations sauvages qui feraient tourner les têtes les plus solides et détraqueraient les cerveaux les

Digitized by Google

mieux équilibrés. Comment l'ouvrier résisterait-il à un pareil traitement? Personne, du moins parmi ceux qu'il écoute, n'a souci de lui dire la vérité. Il respire avec délices cet encens grossier qui l'enivre et l'affole et ne reconnaît pour amis que ceux qui le brûlent sous ses narines. Son ignorance naturelle, d'autant plus redoutable qu'elle est dépravée par une intoxication journalière de sophismes politiques et sociaux, ses préjugés, son infatuation, ses aspirations chimériques, son impatience des servitudes sociales, sa frénésie de serf en rupture de joug, l'arment en guerre contre la société, et ceux qui ont l'oreille attentive peuvent entendre déjà gronder, dans le tumulte des réunions socialistes et des grèves, les abois précurseurs de la Jacquerie.

Il y a donc non seulement une question sociale, mais il y a un péril social. Ce péril qui va croissant de jour en jour procède de l'esprit révolutionnaire et niveleur qui est l'âme du régime actuel. Bien que la république soit, par essence, un gouvernement inférieur et moins propre qu'un autre au rôle de tuteur social, elle n'est pas fatalement vouée aux accidents démagogiques. Elle comporte, comme tous les régimes, des règles et des garanties qui pourraient l'en défendre. Malheureusement, le parti républicain, qui l'absorbe et la mine, paraît n'être qu'un agrégat de sophismes, de passions ou de chimères, en guerre ouverte avec les lois, les traditions et les mœurs préservatrices de l'ordre. Et grâce à cette monstrueuse antinomie, le gouvernement lui-même est devenu une conspiration révolutionnaire, au lieu d'être, comme le veut sa fonction, une défense sociale. C'est de lui que vient le péril, c'est-à-dire du matérialisme qu'il enseigne, de l'indiscipline qu'il répand, des haines qu'il échauffe, des appétits qu'il déchaîne, en un mot, de sa brouillonne et malfaisante imbécillité.

Le mal, à vrai dire, vient de plus loin. Il date de la

Digitized by Google

Révolution française. Mais il n'existait, dans la grande réforme accomplie par les états généraux, qu'à l'état virtuel. C'est la république qui l'a fait apparaître dans sa redoutable et menaçante réalité. La Révolution avait émancipé le travail. Elle abolit les corporations qui le protégeaient, mais le tenaient en même temps asservi : elle détruisit les règlements, les traditions et les coutumes qui entravaient la libre initiative de l'ouvrier et limitaient le champ de son action; mais elle ne substitua rien à l'organisation qu'elle venait de détruire. Elle proclama simplement l'individualisme, au détriment de la famille professionnelle, et déchaîna à travers le monde des forces tumultueuses que le système des corporations avait disciplinées. Depuis lors, la société démocratique est toujours en mal d'insurrection. L'antagonisme est né entre le travailleur et celui qui l'emploie, entre l'ouvrier et le patron, entre le capital et le travail, et cet antagonisme, chaque jour plus aigu, apparaît, hélas! irrémédiable.

L'émancipation du travail veut que l'ouvrier ne soit pas plus limité dans ses ambitions qu'il n'est limité dans sa liberté. Comme il fait ce qu'il veut, il demande ce qu'il veut de son travail. C'est une marchandise qu'il vend le plus cher possible : son intérêt va de pair avec son droit. Mais ce droit a son revers : c'est la concurrence. L'élévation indéfinie de la main-d'œuvre aurait pour conséquence l'élévation indéfinie du prix de vente. Seulement il arrive que tel travailleur offre à meilleur marché ce que tel autre voulait vendre plus cher, et l'offre de l'un abaisse nécessairement les exigences de l'autre. L'équilibre s'établit ainsi dans le marché des produits : il pèse sur le salaire, et comme le bon marché est la loi de la concurrence, l'objectif et l'idéal même du progrès, il s'ensuit que la liberté du travail n'est, en fait, qu'une fiction, puisque le travailleur n'a pas la libre disposition du salaire. Une servitude plus lourde que le joug des anciennes corporations pèse sur sa

Digitized by Google

condition; car non seulement elle limite, abaisse et restreint le prix de son travail, mais elle le condamne parfois au chômage, à la misère et à la mort.

Lacordaire disait, dès 1845 : « C'est dans la question du travail que toute servitude a sa racine; c'est la question du travail qui fait les maîtres et les serviteurs, les peuples conquérants et les peuples conquis, les oppresseurs de tout genre et les opprimés de tout nom. Le travail n'étant pas autre chose que l'activité humaine, tout s'y rapporte nécessairement, et selon qu'il est bien ou mal distribué, la société est bien ou mal ordonnée, heureuse ou malheureuse. » Cette distribution sociale du travail est devenue le plus terrible problème de l'heure présente. Il apparaît clairement à tous les regards que la constitution actuelle de la société ne peut demeurer intacte, sous peine d'aboutir au plus effroyable bouleversement. La disproportion choquante des fortunes est un aliment de discorde chronique et une semence de guerre civile. Les misérables se résignaient autrefois à cette inégalité, parce que la foi religieuse dont ils étaient nourris en adoucissait l'épreuve par l'espoir des compensations éternelles. Mais la propagande matérialiste qu'on a déchaînée dans l'âme de ces multitudes qui souffrent et ne croient plus a dissipé la résignation, provoqué l'indiscipline, attisé la haine, et maintenant, du haut en bas de la hiérarchie du travail, il n'y a plus que des intérêts discordants et des appétits en guerre.

C'est ce problème gonflé de haines que les socialistes réformateurs, par opposition aux socialistes révolutionnaires, essaient de résoudre, et la solution qu'il préconi sent est un pas décisif vers le socialisme d'État : c'est la réglementation des rapports entre le capital et le travail par voie législative. La réglementation du travail, assure M. de Mun, ne soulève aucune objection de principe de la part des catholiques. — « Tous, dit-il, reconnaissent que

Digitized by Google

le pouvoir public a une mission de protection sociale à remplir envers ceux qui lui sont soumis, en intervenant, dans la mesure de ses attributions, pour promouvoir le bien et empêcher le mal. » Ce principe, en effet, dérive d'une conception toute spéculative de la justice. Il n'est pas juste que les uns jouissent et que les autres peinent, et que la jouissance d'un seul soit précisément faite de la peine accumulée des autres. Il y a dans ce phénomène social, qui résulte d'une distribution imparfaite du travail, quelque chose d'anormal dont souffre la conscience humaine. Les économistes purs s'accommodent de cette fatalité, non par indifférence, mais parce qu'ils ne reconnaissent d'autre loi que la liberté des contrats. L'homme, suivant leur doctrine, fait ce qu'il veut de ce qui lui appartient en propre : de ses bras, s'il est ouvrier; de ses capitaux, s'il est patron; et l'État ne saurait intervenir dans les rapports qui s'établissent librement entre eux, sans bouleverser l'ordre universel. Au contraire, les réformateurs socialistes prétendent que la liberté du contrat n'est que l'une des formes les plus inhumaines de l'oppression du faible par le fort, du pauvre par le riche, de l'ouvrier par le patron, et que l'État a le devoir impérieux et sacré de substituer à cette tyrannie des conditions de vie plus conformes à la justice et à l'humanité. Ils disent, suivant une parole qui est, je crois, de Lacordaire, qu'en matière économique, c'est la liberté qui opprime et l'autorité qui affranchit.

C'est une parole redoutable que celle-là. Elle subordonne, en effet, la liberté du travail et le droit de propriété, choses que l'on tenait jusqu'ici pour intangibles et sacrées, à l'intervention omnipotente de l'État. Dans la pensée des socialistes désarmés contre la tyrannie du capital, l'État a tout ensemble le droit et le devoir de formuler, puis de signifier au patron les conditions auxquelles il devra distribuer et rémunérer le travail. Le collectivisme va plus loin, il constitue l'État propriétaire unique des instruments de

Digitized by Google

travail et patron universel. Il « nationalise », suivant son expression, tout ce qui est instrument ou matière de travail, c'est-à-dire qu'il confisque à son profit les champs, les mines, les magasins et les usines, en distribue l'exploitation à la collectivité sociale et répartit le produit collectif de tout cela, par parts égales, aux individus. Dans ce système, rien n'est à personne et tout est à tous. La société devient une sorte de ruche humaine où les individus travaillent en commun et jouissent en commun de ce qu'ils ont produit ensemble. Si tous les hommes se ressemblaient et n'avaient, comme les abeilles, qu'une fonction purement animale à remplir, c'est-à-dire l'instinctif besoin de pourvoir à leur subsistance personnelle, il paraîtrait théoriquement logique, et peut-être serait-il pratiquement possible, de les soumettre au régime de la communauté.

Mais, dans l'espèce humaine, aucun individu ne ressemble à l'autre, et ne lui veut ressembler. Les hommes diffèrent entre eux autant par leurs facultés physiques que par leurs facultés morales, et ces différences naturelles sont le principe de l'inégalité des conditions; car il serait contraire à la justice et à la raison que la distribution des produits fût égale, quand la contribution des facteurs ne l'est pas. Il serait inique que le paresseux reçût autant que le laborieux, le maladroit autant que l'habile, puisqu'ils n'auraient produit qu'une somme de travail inférieure et de moindre qualité. Et si l'on décidait, conformément à la loi de justice, que chacun devrait recevoir une part proportionnelle à la somme et à la qualité de son travail, c'est le système collectiviste qui croulerait tout entier.

Mais cette impossibilité pratique de concilier la justice et l'égalité dans la répartition des produits est la moindre objection contre le régime de la communauté. L'homme n'a pas seulement des besoins physiques à satisfaire, et il ne vit pas pour lui seul. C'est un être moral, doté par la nature

Digitized by Google

et par l'éducation d'instincts, de sentiments et d'affections qui dépassent sa personnalité. Son instinct le plus puissant, qui est aussi le principe de sa plus haute vertu, c'est l'amour de la famille. Il revit et se prolonge en elle. Son plus cher souci est de laisser aux enfants qui sont nés de lui le produit accumulé de son activité. L'amour de la famille est ainsi le grand ressort de l'activité humaine. Qu'on le supprime, et toute vertu active disparaît avec lui.

L'homme réduit à lui-même, et privé de cette excitation sainte qui ennoblit et féconde son travail, n'en ferait plus que juste autant qu'il faudrait pour subvenir à ses besoins Il se désintéresserait du reste, et le sort des autres serait son moindre souci. On ne le verrait plus se tendre sous l'effort incessant, et coopérer par la recherche illimitée du mieux au progrès universel. Ce ralentissement volontaire de l'activité intellectuelle et physique dans l'économie sociale arrêterait tout net la marche conquérante de la civilisation, et se résoudrait dans un état d'atonie chronique sensiblement analogue à celui que produit le fatalisme inerte des peuples orientaux.

Il est vrai que certains sociologues ont pensé répondre à cette objection en substituant le culte de la solidarité humaine à l'amour de la famille. Il suffira, disent-ils, que l'homme aime ses semblables comme il aime ses enfants, pour que cet amour produise les mêmes miracles. Cela suffirait sans doute, si cette équation était résolue. Mais c'est une opération à laquelle la nature humaine, plus forte que les lois, opposera toujours une résistance invincible. Il n'est point de réforme politique ou sociale qui puisse réussir, si elle est contraire aux lois naturelles. On a beau proclamer l'égalité des hommes : la nature n'en continue pas moins à les créer inégaux. En vain direz-vous à l'homme qu'il doit aimer les autres hommes autant que ses propres enfants : il n'en fera rien, parce que la nature ne le veut pas. Rêves de fous, visions de poètes, théories pure-

Digitized by Google

ment cérébrales, cités construites en l'air, hallucinations de l'amour ou de la haine, tout cela n'est qu'artifice ou chimère. Le collectivisme appartient à cette catégorie de mirages qui n'ont aucun contact avec la nature humaine, et, par conséquent, aucun avenir. Seulement il ne suffit pas de le traiter de chimère pour en faire justice. Tout irréalisable qu'il est en ses fins, il n'en reste pas moins, par sa propagande, une cause redoutable de trouble social. Comme elle irrite, en les trompant, des misères qu'elle ne peut guérir, elle fait le mal sans compensation d'aucune sorte, c'est-à-dire sans chance d'en faire sortir le moindre bien. Il n'y a ni principe de droit ni intérêt de fait qui justifie cette liberté malfaisante. Tout gouvernement qui a la charge de l'ordre a le devoir de l'étouffer.

Mais étouffer n'est pas répondre, et ce serait commettre une grave et périlleuse erreur d'imaginer qu'on peut résoudre la question sociale par le bâillon. S'il est utile et juste de comprimer l'excitation purement démagogique, parce qu'elle ne prépare que des catastrophes, il serait inique et téméraire de méconnaître la gravité d'un certain nombre de problèmes que pose le conflit maintenant ouvert entre le capital et le travail. La matière est délicate Il s'agit de déterminer la juste mesure de l'intervention de l'État entre les revendications du travailleur et les droits du patron qui le fait travailler. Le principe de cette intervention n'est pas contestable. Comme il est le tuteur de tous, il a qualité pour émanciper certains droits, comme pour corriger certains abus. Mais son intervention n'est légitime que dans la limite d'une justice, non seulement impartiale entre les parties, mais éclairée et consciente de la solidarité de leurs intérêts. Ce sentiment de l'équilibre, l'État l'a grossièrement méconnu, depuis qu'il est aux mains de politiciens imbus de l'esprit révolutionnaire, et qui croient, à ce titre, faire œuvre de libéralisme en favorisant l'ouvrier au détriment du patron. Cette aberra-

Digitized by Google

tion, aussi funeste aux uns qu'aux autres, fut le principe directeur de sa politique dans le régime des grèves et dans la législation sur les conditions du travail. Le parti républicain se flatte volontiers d'avoir témoigné d'une sollicitude toute nouvelle envers les classes laborieuses en votant la loi sur les syndicats ouvriers, la loi sur les accidents, la loi sur la réglementation des heures de travail, la loi sur la protection des enfants et des femmes dans les manufactures, la loi sur l'assurance obligatoire, etc. On appelle ces lois des lois ouvrières en raison de leur objet. Ce sont simplement des essais de démagogie. Mal conçues, mal étudiées, mal appliquées, elles constituent une gêne mortelle pour le patron, sans être un bienfait pour l'ouvrier. L'industrie nationale en a gravement souffert, et il n'est pas impossible qu'elle en meure. Mais on ne trouverait pas en France un ménage d'ouvriers dont la condition se soit améliorée par elles. C'est que l'esprit de ces lois est foncièrement malfaisant, alors même que l'objet en est louable. Il a fait d'elles des instruments de guerre intestine entre ces deux grands facteurs du travail, et un péril chronique pour la paix sociale. Les ouvriers sérieux s'en plaignent, et dans le dernier congrès féministe, l'assemblée a voté par acclamation et à l'unanimité l'abrogation totale des lois sur le travail des femmes. Cela suffit à les juger. Pour faire de ces lois des institutions bienfaisantes, ayant leur raison d'être et leur fin, il est indispensable d'en modifier l'économie et d'en corriger l'application.

La grève, par exemple, est devenue, en ces derniers temps, un mal chronique qui sévit à la fois partout. On ne sait pas toujours la cause de ces phénomènes, devenus si fréquents qu'ils occupent une rubrique spéciale; dans tous les journaux, il y a une chronique quotidienne des grèves! Chaque jour on nous annonce que les ouvriers de telle ou telle industrie ont cessé le travail. Pourquoi. Quelquefois pour des causes tout à fait étrangères à l'intérêt profes-

Digitized by Google

sionnel, et quelquefois aussi pour rien. Telles grèves ont éclaté et se sont prolongées sans que les grévistes eux-mêmes aient bien su la cause de leur décision. Les meneurs des syndicats avaient reçu et transmis le mot d'ordre mystérieux qui commande à ces multitudes moutonnières, et le mot d'ordre avait été obéi. Ces phénomènes ont révélé une grosse lacune dans la loi de 1864 sur les coalitions : elle a omis d'interdire l'immixtion de tout élément étranger dans les conflits qui s'élèvent entre ouvriers et patrons. L'omission, à vrai dire, était excusable; car rien ne faisait prévoir alors les étranges spectacles auxquels nous assistons aujourd'hui. En ce temps-là, le gendarme avait encore tout son prestige, et la peur du gendarme toute son efficacité. Si quelque socialiste en mal d'apostolat s'était avisé d'aller prêcher la guerre sociale aux grévistes, on l'eût mis tout de suite à l'ombre. On le savait, et cette conviction suffisait seule à la garde de l'ordre. On sait le contraire aujourd'hui : de là le sentiment de protestation qui s'élève un peu partout contre une industrie que le législateur de 1864 n'avait pas prévue.

La grève est de droit naturel, et s'il est vrai que les ouvriers en abusent un peu, on ne peut contester qu'ils exercent une liberté légitime, et qui est bien à eux. Il serait trop facile au patron d'écraser le travailleur, si le travailleur n'avait recours à l'entente commune, à la coalition, à la grève, pour débattre avec lui les conditions de son travail. Il importe seulement que la grève soit contenue dans ses limites naturelles, et ces limites sont déterminées par la liberté respective des parties. Une grève est un phénomène d'ordre essentiellement privé. Des ouvriers mécontents, à tort ou à raison, du patron ou de la compagnie qui les emploie déclarent qu'ils vont cesser le travail si on ne leur accorde pas certaines satisfactions. Le patron ou la compagnie s'y refuse, et la grève éclate. Elle durera plus ou moins longtemps, jusqu'à ce que l'une ou l'autre

Digitized by Google

des deux parties se fatigue ou cède. Il n'y a rien en tout cela qui regarde l'État; ce sont des intérêts privés qui sont en cause; la querelle se produit, se développe et se résout en dehors de lui. Le rôle de l'État commence lorsque la grève, au lieu de rester pacifique et libre, tourne au désordre ou à l'oppression. Si des rixes ou des manifestations tumultueuses surviennent, l'État a le devoir de les réprimer et de rétablir l'ordre. Si des menées illicites se produisent, soit d'un côté, soit de l'autre, contre la grève ou contre le travail, l'État doit encore intervenir pour faire respecter la liberté de tout le monde.

Or, cette liberté peut être violée de différentes façons. Elle peut l'être par le patron ou par la compagnie, s'ils usent de menaces, de violences ou de manœuvres dolosives pour vaincre la résistance des ouvriers; elle peut l'être aussi par les grévistes, s'ils prétendent interdire le travail à ceux de leurs camarades qui voudraient retourner à la mine ou à l'atelier; elle peut l'être enfin par l'intervention d'agitateurs politiques qui viennent prêter à la grève le contingent de leurs excitations. On a vu des grévistes organiser des patrouilles pour intimider les travailleurs et bafouer l'armée, qui était censée les protéger. On voit tous les jours des meneurs politiques, totalement étrangers au conflit, se mêler de la grève, en prendre la direction et bientôt l'accaparer, substituer aux revendications propres des ouvriers l'agitation révolutionnaire, encourager leur résistance et tromper leur crédulité par des exhortations et des promesses qui sont de flagrantes provocations à la guerre civile. Le gouvernement laisse, en général, tout dire et tout faire, et le résultat le plus clair de son inertie est de condamner quelques milliers de familles au chômage indéfiniment prolongé et à la faim. Il semble que les fatalités de parti qui pèsent sur la république l'empêcheront toujours de gouverner; de là vient que l'État est livré, depuis vingt ans, à des pouvoirs généralement im-

Digitized by Google

béciles qui n'ont ni conscience, ni courage, ni volonté.

S'il savaient leur devoir et se sentaient le cœur qu'il faut pour le remplir, ils eussent, dès le principe, découragé une industrie dont le libre essor est un péril croissant pour la sécurité du travail en France : c'est celle d'agitateur de grèves. Ce métier est l'un des plus attrayants qui soient au monde, et c'est ce qui l'a rendu si florissant. Il n'exige de celui qui s'y adonne aucune préparation particulière, ni études, ni talents, ni services. Il n'exige même pas cette éloquence populaire, triviale mais imagée, virulente, incendiaire, qui sonne la charge à l'oreille des foules et les a précipitées tant de fois aux barricades. C'est un phénomène digne de remarque que parmi les députés socialistes qui sont les produits directs de cette industrie — elle n'en produit pas d'autres ! — il n'y ait même pas la monnaie d'un tribun. De banales déclamations contre le patronat et la société capitaliste, des flagorneries populacières à l'adresse de l'ouvrier, voilà tout ce qu'il faut. Avec cette mise de pauvre on devient député, on prend d'assaut la gloire, on occupe les journaux, on fait trembler les ministres. Tel politicien de pacotille qui n'était bon à rien la veille, pas même à faire un manœuvre, va paraître le lendemain un personnage de mine formidable qui tient la puissance publique en échec et fait reculer les lois !

Une carrière aussi fructueuse n'est faite pour décourager personne, et ceux qui la parcourent dans leur fortune et dans leur gloire ne peuvent manquer d'émules. Nous avons donc autant de grèves à pressentir que ces exemples suscitent de courtiers ; car l'ouvrier est une proie d'élection pour tous les charlatanismes. C'est un mineur éternel qui paraît arrêté dans sa croissance morale et qui ne parviendra jamais à l'âge de raison. On l'excite aussi facilement qu'on le trompe ; il joint à des violences d'ivrogne une crédulité d'enfant ; son ingénuité confiante est sans défense contre le racolage des meneurs. On le plaint, on le flatte,

Digitized by Google

on l'admire, on l'exalte, on l'affole, et la tête du malheureux, qui n'avait jamais vu plus loin que le bout de sa pioche ou de sa pelle, chavire sous la pression des appétits formidables qu'on éveille en lui. Il avait fait jusque-là son métier de machine humaine, muette, passive et résignée, sans autre idée que d'épargner son salaire, sans autre curiosité que d'assister sa vieillesse avec ses économies. O misère de l'ignorance ! Il faisait de l'or, et c'est un autre qui empochait le fruit de son travail ! On le traitait en serf, et c'était un maître ! Mais il ne savait pas ! Maintenant qu'il a pris conscience de ses droits de citoyen et qu'il a les yeux ouverts, c'est fini de cette exploitation inique. Il attendra pour travailler que la société soit retournée de fond en comble et que toutes choses soient remises à leur place. Il travaillera quand il sera reconnu propriétaire de la mine ou de l'usine qu'il fait valoir, et pour le devenir il commence par se mettre en grève. Il boit, dans ces longs jours de paresse, le sophisme et l'alcool avec le même délice, et de cette double intoxication sort un réfractaire du travail, qui crève de faim sur son outil, quand il ne tombe pas sous les balles. Le meneur qui lui a préparé cette destinée ramasse dans l'aventure un mandat de député. C'est généralement à cela que servent les grèves.

C'est à cela qu'elles servent : mais ce n'est pas à cela qu'elles s'arrêtent. Elles ont des lendemains qui devraient inquiéter les apôtres du prolétariat, s'ils avaient un réel souci de leur peuple. La multiplicité des grèves a pour conséquence immédiate la raréfaction du travail, et pour fin le chômage forcé. Lorsqu'une grève se résout par une hausse du salaire, elle oblige le patron à vendre ses produits plus cher, afin de rétablir l'équilibre, ce qui revient à dire qu'elle favorise la concurrence étrangère aux dépens de notre industrie ; car à produit égal, le client achètera toujours à celui qui vend le meilleur marché. C'est ainsi que l'Allemagne, où la main-d'œuvre est moins élevée que chez

Digitized by Google

nous, nous évince peu à peu de tous les marchés du monde, et la répercussion fatale de cette éviction toujours croissante sera pour l'ouvrier français de travailler à prix réduit ou de ne plus travailler du tout Lorsque la grève n'aboutit à rien, elle n'en a pas moins sur les conditions du travail en France un retentissement du plus fâcheux effet. Elle effraye les capitaux et frappe l'industrie d'un mal qui est mortel : le sentiment de l'insécurité. Or, le phénomène le plus inquiétant de cette époque est la tendance de l'épargne à s'écarter des entreprises industrielles et commerciales pour s'accumuler dans les caisses de l'État. Cependant le capital est l'aliment nécessaire de l'activité sociale, et la production du travail se mesure à l'abondance de l'argent. Lorsqu'il manque ou se refuse, il faut que le travail s'arrête et que l'ouvrier chôme.

Ces vérités élémentaires sont malheureusement peu comprises aujourd'hui. Elles pâtissent de la déchéance générale et progressive dont l'ordre est atteint. Nous vivons à une époque où les notions les plus claires et les plus sûres s'obscurcissent et se perdent dans la sophistique révolutionnaire comme dans un brouillard. S'il est un principe universellement accepté, et qui paraît hors de conteste, c'est la liberté du travail. On le nie publiquement aujourd'hui; on lui oppose victorieusement la grève obligatoire, et il s'est rencontré jusque sur les bancs du gouvernement un ministre qui patronne cette monstruosité. Il serait téméraire de vouloir ramener dans le droit chemin des gens qui se laissent aller à de telles déviations. Mais, s'il est dans leur destinée de nous conduire à l'anarchie, il n'est pas en leur pouvoir de nous y acclimater. La vie sociale répugne au chaos. Il est donc conforme aux lois éternelles qui régissent l'humanité de prévoir des réactions qui ramèneront l'État, la société et les pouvoirs publics en dérive dans les voies de l'ordre, et la France verra renaître de sa ruine un gouvernement réparateur

Digitized by Google

qui connaîtra ses devoirs et les saura remplir. On peut tout oser contre les principes : ils ne se défendent pas. On peut marcher avec des bottes d'égoutier sur les choses les plus augustes et les plus chères : sur la religion, sur le droit, sur la justice, sur la liberté, sur la morale, sur l'honneur même, sans que la société se lève pour les venger. On ne peut rien contre les intérêts. La conscience dort, mais l'argent veille, et c'est parce qu'il veille qu'il commence à s'émouvoir. Il sait à merveille qu'une société ne peut résister longtemps à de pareilles expériences : il faut qu'elle se défende ou qu'elle périsse.

Il en est des syndicats ouvriers comme de la loi sur les coalitions; c'est un des grands dangers qui menacent aujourd'hui la paix sociale. L'institution des syndicats était, dans son principe, une œuvre de solidarité bienfaisante; la sophistication révolutionnaire l'a détournée de ses fins pour en faire un instrument de politique démagogique, aussi funeste à l'ouvrier qu'au patron. Ce sont deux facteurs que les meneurs du socialisme ont le parti pris d'opposer, alors que leurs intérêts sont étroitement solidaires et qu'il est impossible à l'un de se passer de l'autre. Seulement les ouvriers sont le nombre, et c'est le nombre qui fait les députés. Comme il est ignorant et crédule, soupçonneux et borné, impulsif et déréglé, on éveille aisément en lui des passions terribles que le commerce quotidien du sophisme révolutionnaire rend irréductibles. C'est ainsi que les syndicats ouvriers sont devenus presque partout des foyers de conspiration contre le patronat.

Comme ils n'ont pas été institués pour cet objet, il convient à l'intérêt bien entendu des parties, c'est-à-dire des ouvriers, des patrons et de l'État, de les ramener à leur fonction et de les y maintenir. Que faut-il faire pour cela? Simplement veiller à ce que les syndicats ouvriers soient strictement des syndicats ouvriers et ne soient pas des

Digitized by Google

syndicats politiques. Ils sont présentement des syndicats politiques et même des foyers démagogiques, parce qu'on en a permis l'accès à toutes sortes de gens qui n'avaient pas le droit d'y entrer. Tout syndicat ouvrier doit se composer exclusivement d'ouvriers travaillant ensemble à la même industrie et pour la même maison. C'est l'esprit, et c'est aussi la lettre de la loi. La perversion des syndicats ouvriers tient uniquement à ce que cette obligation primordiale n'a pas été observée. Si l'on examine la composition des syndicats qui ont pris, en ces dernières années, la part la plus active et la plus large aux manifestations révolutionnaires suscitées par voie de grève, on y trouvera force gens qui n'avaient ni qualité ni titre pour y figurer, anciens ouvriers en rupture d'usine, ayant même abandonné la profession, politiciens en quête de mandat, cabaretiers, courtiers, fournisseurs, comptables, secrétaires et autres écornifleurs de même aloi, qui ne rêvent qu'à troubler l'eau pour y pêcher une proie. La loi ne permet pas l'accès des syndicats aux gens de cette catégorie, par cette raison suffisante qu'étant étrangers au métier, ils n'ont pas qualité pour débattre les intérêts de ceux qui l'exercent. C'est donc au mépris de la loi, et grâce à l'inconcevable tolérance des pouvoirs publics, que les éléments perturbateurs se sont introduits dans les syndicats. Il faut les en expulser, et si la loi ne semblait pas suffisamment expresse à cet égard, c'est une lacune qu'on peut aisément combler.

Il convient à l'ordre général que ces syndicats ouvriers ne soient que des syndicats ouvriers, c'est-à-dire des associations purement et exclusivement professionnelles, dont tous les membres attachés à une œuvre commune ne puissent et ne doivent avoir que des intérêts communs à défendre. Quiconque est en dehors ou simplement en marge de cette catégorie est, de droit, exclu de l'association.

Digitized by Google

Lorsque les syndicats auront été ainsi ramenés à la vérité de l'institution, ils y trouveront les avantages professionnels en vue desquels elle fut créée, c'est-à-dire l'inestimable bienfait d'une solidarité organisée pour le service et la défense de la collectivité. Mais ils n'y trouveront plus les diversions malfaisantes de la politique, ni les excitations fallacieuses, ni les revendications chimériques, ni le tumulte révolutionnaire, ni le bas charlatanisme auquel ils ont sacrifié jusqu'ici leur raison d'être, et qui ne rapporte à ses dupes que misère et désolation.

Il conviendrait aussi d'accorder aux syndicats ouvriers la personnalité civile d'où dérive le droit de posséder. La propriété est un admirable instrument de discipline sociale. Qui ne possède rien est naturellement enclin à tout détruire. Ce n'est pas que la destruction du bien d'autrui doive avancer ses propres affaires. Elle a, au contraire, des répercussions économiques dont il sera lui-même victime. Mais il n'en sait rien. Il n'écoute que sa haine impatiente, sans regarder au lendemain; c'est pour cela que les suggestions révolutionnaires vont si facilement au cœur des ouvriers. Elles caressent l'instinct de révolte, qui est le vice corollaire de la misère envieuse, et cet état d'âme perfidement exploité par les meneurs a fait du prolétariat l'instrument aveugle de la révolution sociale. La propriété est, au contraire, un élément moralisateur. Elle initie son homme à des façons de penser et de sentir toutes nouvelles, et même à des vertus qu'il ne soupçonnait pas. Il apprend d'elle le prix de l'ordre et l'instinct de conservation, qui est la meilleure sauvegarde des sociétés. C'est bien pourquoi les factions purement démagogiques répugnent si furieusement à ce mode d'éducation de la démocratie ouvrière. Tous les prophètes du collectivisme se sont insurgés à l'envi contre l'idée de conférer la personnalité civile aux syndicats. Ils ne veulent pas que les syndicats possèdent, parce qu'ils craignent avec raison que le

Digitized by Google

souci de la propriété ne fasse échec à l'entraînement révolutionnaire. Il importe essentiellement au succès de leur industrie que l'ouvrier reste leur dupe, leur serf, l'instrument aveugle et sourd de leurs desseins, sans lien d'aucune sorte avec la société et d'autant plus empressé à la détruire qu'il n'a rien à perdre dans le sac universel. Mais une opposition fondée sur de pareilles raisons est particulièrement suggestive. Elle est la leçon de ceux qui ont la société à défendre. Ils seraient inexcusables de n'en pas faire leur profit.

C'est un cas où l'intervention est indispensable. Mais, en règle générale, il n'y faut recourir qu'avec une extrême précaution. La plupart des réformateurs de l'économie sociale chargent l'État de réaliser leurs réformes, et l'école socialiste fait de l'État un maître universel. Elle dépossède l'individu, non seulement de ce qui lui appartient en propre, mais encore du libre usage de ses forces pour en faire remise à l'État; et c'est l'État devenu propriétaire unique de la matière première, des instruments de travail et des forces créatrices du produit, qui distribue souverainement à chacun sa part. Cette conception monstrueuse, qui fait reculer l'humanité à la barbarie primitive, nous est enseignée comme la loi fatale qui régira les sociétés de demain. Tous les réformateurs ne vont pas jusque-là, mais tous demandent à l'État de substituer son intervention à la liberté des parties pour modifier les rapports actuellement existants entre le capital et le travail. C'est de ce recours téméraire à l'intervention de l'État que sont sorties ces lois, plus généreuses en leur principe que louables en leurs effets, qu'on appelle lois ouvrières. C'est également à l'intervention de l'État que certains réformateurs demandent la réglementation des heures de travail pour les adultes, et même la réglementation des salaires. Or, cette mainmise de l'État sur la propriété et sur la liberté des citoyens n'est pas seulement une détestable erreur,

Digitized by Google

même lorsqu'elle paraît bienfaisante, mais encore constitue un immense péril pour l'ordre social. Elle inaugure le socialisme d'État, précurseur du collectivisme dans le domaine économique, trouble l'équilibre des forces, substitue la contrainte, c'est-à-dire l'impossible, aux rapports normaux du capital et du travail, et aboutit, en fin de compte, à la faillite du patron, au chômage de l'ouvrier.

Il n'y a point de bon socialisme, parce qu'il n'existe pas de bons sophismes; mais il y a force grands cœurs, parce que le socialisme procède d'un souci légitime et pressant: c'est le désir de supprimer le mal social en supprimant ses causes. Or, la cause essentielle du mal social, c'est l'inégalité des conditions. Elle est la mère de cette servitude douloureuse qu'on appelle le prolétariat. Il est donc naturel que les meilleurs parmi les hommes se soient ligués contre les tyrannies économiques qui leur apparaissent comme la cause essentielle et chronique de l'iniquité sociale, et de là vient que le socialisme a recruté une certaine catégorie d'adhérents parmi les défenseurs les plus zélés de l'ordre, notamment parmi les catholiques. L'amour a produit chez eux le même effet que la haine chez les socialistes révolutionnaires, et comme eux ils demandent à l'État d'intervenir pour régler par voie législative les rapports entre ouvriers et patrons. Mais s'ils sont d'accord sur le principe de cette intervention, ils ne s'entendent plus dès qu'il s'agit de passer à l'application. M. de Mun, qui va jusqu'au bout de sa doctrine, réclame la réglementation du travail non seulement pour les enfants et les femmes, mais aussi pour les adultes, et comme la réglementation du travail implique la réglementation des salaires, il ne recule pas devant cette conséquence. Seulement, ce n'est plus à l'État qu'il en appelle. Il n'admet pas que le salaire puisse être réglé par une loi. Il cherche la solution du problème « dans l'accord formé au sein de la profession par un conseil d'arbitrage représentant

Digitized by Google

les parties intéressées, ou mieux encore, par la corporation régulièrement organisée ».

Ce postulat, sous quelque forme qu'on prétende le réaliser, est une pure chimère. Qu'on recoure à l'intervention impérative de l'État, ou au consentement des parties, on se heurte à une difficulté initiale qui rend, dès la première heure, l'expérimentation impossible. En effet, toute réforme impliquant la réglementation du travail et des salaires exigerait, pour être applicable, une communauté de législation qui ferait au travail les mêmes conditions dans tous les pays du monde, et procéderait par nivellement. C'est à cela qu'avait songé, il y a quelques années, l'empereur Guillaume II, lorsqu'il appela les principales nations d'Europe à tenir les grandes assises du travail à Berlin. Son dessein n'a été qu'une manifestation platonique sans réalité et sans avenir. Il en sera toujours ainsi. L'identité de législation est impraticable et le nivellement impossible, parce qu'il y a, de peuple à peuple, des inégalités de climat et de tempérament impossibles à combler. Il serait déraisonnable de vouloir égaler le salaire de l'ouvrier italien au salaire de l'anglais, parce qu'ils n'ont pas de besoins égaux et ne produisent pas la même somme de travail. Et si l'on passe d'Europe en Asie, on constatera que le Chinois, par exemple, donne à peu près pour rien la force que nous payons très cher en France. Quel moyen pratique de niveler de pareilles inégalités? Est-ce une convention internationale qui décidera que, dorénavant, l'ouvrier de Palerme travaillera autant que l'ouvrier de Manchester ou d'Oldham, et que le Chinois recevra six francs de salaire quotidien, au lieu des cinq sous qui lui suffisent? Il suffit d'énoncer de pareilles propositions pour en reconnaître l'extravagance.

Supposez que le tsar, qui est le plus autocrate des souverains d'Europe et dispose, en un certain sens, de la propriété privée de ses sujets, puisqu'il peut leur en retirer

Digitized by Google

le revenu, proclame un beau matin, par voie d'ukase, que dans tout le territoire de l'empire les ouvriers d'industrie ne devront à l'avenir travailler que dix heures à la journée et que les patrons devront servir à ces ouvriers un salaire fixe d'un rouble par jour. Que pensez-vous qu'il arriverait? D'abord, il n'est pas un homme de bon sens en Europe, fût-il socialiste, qui ne tînt cet ukase non seulement pour un abus de pouvoir inouï, mais encore pour une monstrueuse insanité. Mais ce ne serait rien que de le juger théoriquement, il faudrait le voir dans la pratique. D'abord, les ouvriers seront les premiers à se plaindre de cette limitation, et ce sont les plus laborieux qui protesteront avec le plus de force. S'il leur convient de travailler douze heures au lieu de dix, afin de gagner davantage, c'est leur affaire, et non celle du tsar. Ils le croient, du moins. La notion instinctive qu'ils ont du droit naturel leur dit qu'ils sont les seuls maîtres de leurs bras, et qu'ils en font ce qu'ils veulent. Ensuite les patrons opposeront à l'ukase impérial les nécessités économiques, qui leur commandent plus impérieusement que la volonté du souverain. Ils lui diront et lui montreront qu'il manque à son ukase un complément essentiel : c'est la fixation du prix de vente. Une quantité moindre de produit pour un salaire égal augmente nécessairement le prix de revient. Il faut donc vendre plus cher. Mais si l'on vend plus cher, où sera l'acheteur? Voilà le facteur final, indispensable, pour qui toutes choses sont faites, et qui échappe, lui, à toute réglementation, parce que nulle puissance au monde n'en peut disposer. On peut, à la rigueur, par le système de la prohibition absolue, soustraire la production indigène à la concurrence étrangère. Mais outre que ce système est barbare, et par conséquent précaire, quel est le mode de coercition qui peut contraindre le consommateur indigène à payer le produit de l'usine ainsi réglementée plus cher que ne le veulent ses ressources ou ses goûts?

Digitized by Google

Une telle conception ne se discute même pas, tant elle apparaît monstrueuse. Mais comment telle mesure, qui est, à bon droit, considérée comme une monstruosité lorsqu'elle émane du bon plaisir du prince, serait-elle réputée légitime et bienfaisante, lorsqu'elle est l'œuvre de l'État? L'abus est le même, et la chimère aussi. L'État n'a ni plus de pouvoir ni plus de droit que le tsar contre les fatalités économiques. Tout ce qu'il pourra décréter ne saurait empêcher que le prix de revient et le prix de vente ne se commandent solidairement. Une industrie, petite ou grande, ne peut vivre que si elle est rémunératrice. Car aucun patron, ce patron fût-il l'État lui-même, devenu, suivant la théorie collectiviste, propriétaire et directeur unique de tous les instruments de travail, ne consentira jamais à travailler à perte. Il faut nécessairement que la vente du produit rémunère, dans une juste mesure, et le travail de l'ouvrier, et le capital qui alimente ce travail, sans quoi la faillite est inéluctable. C'est, en définitive, à la fermeture préventive ou subséquente de l'usine, c'est-à-dire au chômage forcé, qu'aboutit fatalement toute législation économique qui rompt l'harmonique coopération de ces deux facteurs essentiels, sans laquelle il n'y a que ruine pour l'un et misère pour l'autre.

Toute philanthropie n'est pas bienfaisante, et les réformateurs ne le savent pas assez. Rien, à coup sûr, n'est plus humain que de compatir aux misères que les iniquités de la nature ont versées dans le monde, et rien n'est plus beau que de travailler à les guérir. Ce n'est pas seulement une bonne action que le socialisme en son principe, c'est le plus impérieux et le plus saint des devoirs. Mais encore faut-il s'attacher à ce qui est juste et possible, et se défendre du sophisme et de la chimère comme d'une peste plus redoutable encore que le mal social auquel on veut remédier. Or, le défaut le plus ordinaire de la philanthropie réformiste est précisément de ne pas accommoder ses concep-

Digitized by Google

tions humanitaires aux justes et indéclinables exigences de la réalité. Elle se penche généreusement sur la misère sociale et cherche en ses instincts secourables les moyens de l'atténuer et peut-être de la guérir. Or, ses instincts sont nobles, mais ils sont courts. Elle ne s'embarrasse pas des répercussions fatales que doivent avoir les réformes qu'elle conseille sur la condition même des ouvriers. Elle s'aperçoit qu'en certains cas le capital réalise des bénéfices énormes sur le travail, et elle propose de réglementer le salaire, afin de rétablir l'équilibre. Mais elle ne s'aperçoit pas qu'en légiférant pour ces cas particuliers, devenus d'ailleurs fort rares, elle institue contre l'industrie en général une tyrannie inique, vexatoire et ruineuse, qui aboutit à sa mort. Elle trouve qu'il est abusif, même inhumain, de faire travailler des hommes douze et quatorze heures par jour, et elle propose de fixer à dix et même à huit les heures de travail. Mais elle ne voit pas que cette limitation du travail, en réduisant la production, oblige nécessairement le patron à relever ses prix de vente, autant dire à se faire ruiner par la concurrence étrangère. Elle se dit qu'il est monstrueux de faire travailler les enfants dans les manufactures, et elle interdit tout net cette exploitation barbare de l'enfance. Mais elle ne se dit pas que l'enfant, au gré de ses parents, est infiniment mieux à l'usine que dans la rue, libre et sans tutelle d'aucune sorte, exposé, par conséquent, à s'assimiler par contagion les maladies et les vices des jeunes polissons de la ville, et que le peu qu'il gagne, pour un travail proportionné à ses forces, allège d'autant les charges du ménage. Elle prétend que la place de la femme est à son foyer, et elle lui interdit le travail de nuit. Mais elle ne supplée pas à la privation de salaire que cette interdiction entraîne, et elle ne renvoie la femme à son foyer que pour y connaître la misère et la faim.

A Paris, notamment, où le nombre de travailleuses à

Digitized by Google

l'aiguille est considérable, la loi du 3 novembre 1892, qui a réglementé le travail de jour des femmes et interdit le travail de nuit, a soulevé les plus violentes protestations. Les femmes ont trouvé que la loi qui les protège a supprimé bel et bien leur gagne-pain. Aussi, dès le lendemain de sa promulgation, la Chambre syndicale en réclamait l'abrogation, au nom et dans l'intérêt des femmes, si étrangement protégées. M. d'Haussonville a fait ressortir avec autant de force que d'esprit l'absurdité de cette philanthropie imprévoyante et mal avisée. Il en cite un exemple vraiment topique. — « Le métier d'*imprimeuse*, dit-il, auquel les femmes s'adonnent depuis un certain nombre d'années, est pour elles un excellent métier, lucratif, sain, exigeant de l'intelligence, de l'adresse et point de force. Elles y touchent des salaires très élevés. La directrice du journal *la Fronde*, qu'on n'accusera certainement pas de n'avoir point suffisamment à cœur les intérêts des ouvrières, avait eu l'idée de faire imprimer son journal par des femmes. Mais ce journal s'imprime entre huit heures du soir et deux heures du matin. Elle avait oublié que la loi protectrice des femmes lui interdit le travail de nuit. Le parquet l'a rappelée brutalement au respect de cette loi. Elle va être obligée de congédier, si ce n'est déjà fait, son équipe d'imprimeuses à cinq ou six francs, qui vont retourner à leur modeste métier de plieuses à 2 fr. 50 ou 3 francs. Cela s'appelle, à ce qu'il paraît, protéger les femmes dans leur travail. » — On ne s'étonnera pas, après cela, que le congrès féministe de 1900 ait voté à l'unanimité l'abrogation de la loi sur le travail des femmes. Et ce vote est d'autant plus suggestif que les congressistes se réclamaient toutes des opinions les plus chères à la démocratie révolutionnaire.

En résumé, il n'est pas un seul de ces problèmes qui se puisse résoudre par l'intervention de l'État, non point seulement parce que cette intervention est attentatoire à la

Digitized by Google

liberté des parties, mais aussi et surtout parce qu'elle est, en fait, irréalisable. Il en est du mal social comme du mal physique, il est d'essence surhumaine, et par cela même incoercible. Il paraîtrait extravagant de légiférer contre la douleur, la maladie, la vieillesse et la mort, puisque ce sont des fatalités que ni la science ni la volonté des hommes ne peuvent abolir. Il est tout aussi vain de faire des lois contre l'inégalité des conditions, parce que c'est la nature éternelle, plus durable et plus forte que les lois, qui les crée et les entretient. Ces constatations sont de principe. Il est utile de les faire pour confondre les dangereux sophismes qui défèrent la solution de tous les problèmes économiques à l'omnipotence de l'État. Mais, d'autre part, comment opposer cette seule raison de principe, qu'on a justement appelée la loi d'airain, à la plainte immense et toujours grossissante de ceux qui souffrent et crient leur souffrance, et demandent justice aux hommes contre la loi de Dieu? Il ne suffit pas de déclarer la question sociale insoluble pour qu'elle disparaisse. Les malheureux à qui l'on opposera ce *non possumus* économique refuseront d'y croire, et ils ne manqueront jamais d'excitateurs pour exaspérer leur révolte, ni de spéculateurs qui leur promettront de tout arranger à leur gré.

Que faire alors contre ce mouvement d'ensemble qui monte des profondeurs de la démocratie, grossit, s'étend, s'irrite et menace de submerger le vieux monde sous le flot trouble de ses revendications? Les oracles se consultent et se répondent les uns aux autres : — Il faut faire quelque chose. Mais quoi? Voilà le problème, et ce sont les solutions pratiques qui nous manquent le plus. Le plus grand service que l'on pût rendre à la classe ouvrière serait de discuter devant elle les rêves ou les promesses dont elle se berce, et de lui en faire sentir tout le néant. Le malheur est qu'il y a dans le socialisme autre chose que des travailleurs : il y a surtout des char-

Digitized by Google

latans qui exploitent ces redoutables problèmes comme une industrie, éveillent dans l'âme populaire des aspirations chimériques et des espérances insensées, et ne consentent à cesser ce commerce de sophismes et de mensonges que lorsqu'ils en ont touché le prix sous la forme d'un mandat de député ou d'un portefeuille de ministre. Je sais des régimes qui osent considérer cette industrie comme per nicieuse à la santé publique, et la supprimer tout net. Mais on ne peut raisonnablement demander à la répu blique d'être à ce point cruelle à sa propre famille.

Et que reste-t-il alors? Des palliatifs, tels que les sociétés de prévoyance, les caisses de retraite, les sociétés de secours mutuels, les systèmes d'assurance, et autres institutions philanthropiques du même genre, qui constituent une atténuation marquée du mal social. Mais, quant à la question sociale elle-même, c'est-à-dire au conflit vivace et de plus en plus aigu entre le capital et le travail, le patron et l'ouvrier, les lois n'y peuvent rien. Si elle doit se résoudre un jour, ce sera par une collaboration mieux réglée de ces forces rivales, ou par l'usage mieux entendu de la liberté ; j'entends par là une participation plus large du travail aux bénéfices du capital, et la multiplication des sociétés coopératives. Lorsque des ouvriers également laborieux, également économes, réunissent dans une entreprise commune les capitaux dont ils peuvent disposer et les talents qu'ils possèdent, il font du socialisme pratique le seul qui soit acceptable et mérite de réussir; de même, le patron, lorsqu'il associe ses ouvriers à l'industrie qu'il exploite et leur accorde une part proportionnelle au produit net de leur travail. C'est en ce sens et par ces voies que l'on peut entrevoir et prédire, sans opprimer personne, la disparition progressive du salariat. Mais il n'est pas besoin pour cela de réglementer le salaire ou la tâche. Ces lois, d'apparence libératrice, ne seraient qu'une gêne et un danger. C'est seule-

Digitized by Google

ment par la pratique de la liberté, par l'économie, par l'entente plus nette et plus sûre des intérêts de l'ouvrier, par l'épuration graduelle de ses idées, jusqu'ici perverties par tous les sophismes révolutionnaires, que se réalisera l'harmonie sociale et que le socialisme atteindra des fins légitimes. En dehors de cette évolution lente, méthodique et volontaire, il n'y a que chimère, violence, ruine et deuil.

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

		Pages.
INTRODUCTION		I
I.	— La Monarchie	1
II.	— La Démocratie	14
III.	— Le Suffrage universel	25
IV.	— La République	37
V.	— Le Parlementarisme	55
VI.	— Le Pouvoir exécutif	76
VII	— Le Pouvoir législatif	91
VIII.	— L'Administration	110
IX.	— L'Esprit de gouvernement	128
X.	— Morale d'État	151
XI.	— L'Enseignement public	182
XII.	— L'Armée	236
XIII.	— La Justice	277
XIV.	— La Presse	297
XV.	— L'Église et l'État	330
XVI	— La Question sociale	361

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1945.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
2-month loans may be renewed by calling
(510) 642-6753
1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

NOV - 9 1994

20,000 (4/94)

Digitized by Google

YC 07943

HN429
.D4

244104
Delafosse

Digitized by Google

Digitized by Google